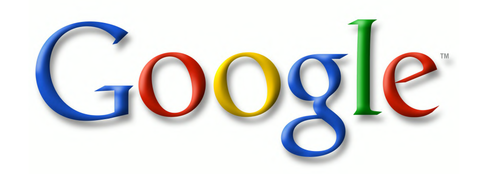
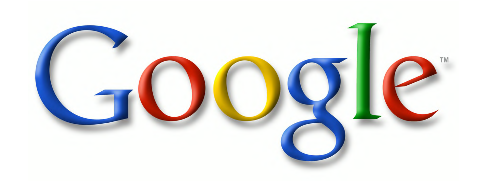



Google





PHYSIOLOGIE

MORALE ET PHYSIQUE

D'ALGER,

1833,

PAR D.-J. MONTAGNE,

ANCIEN ADMINISTRATEUR ET AGRICULTEUR A ALGER,
AUTEUR D'UN OUVRAGE PUBLIÉ EN 1831
AYANT POUR TITRE
Avantages pour la France de coloniser la Régence d'Alger.

MARSEILLE,

CAMOIN, LIBRAIRE, PLACE ROYALE, N° 3. | MILLE ET SENÉS, ÉDITEURS, PLACE ROYALE, N° 1.

PARIS,
DELAUNAY, LIBRAIRE, AU PALAIS ROYAL.

ALGER,
LUXARDO ET GUENDE, LIBRAIRES.

1834.

PHYSIOLOGIE

MORALE ET PHYSIQUE

D'ALGER,

1833.



CHAPITRE 1er.

LA VILLE.

La ville d'Alger est construite sur un terrain irrégulier, elle forme un triangle dont la base s'appuie sur le bord de la mer, et la pointe s'élève sur une montagne; le partie basse occupe un plateau assez uni, les rues y sont en général longues et droites; cette partie est passablement bien coupée par les trois rues principales, celle de la marine est au centre, elle part du port qui est placé au milieu de la base du triangle, elle traverse en droite ligne toute la partie basse; à son extrêmité sont situées à droite celle de Bab-el-oued, et à gauche celle de Bab-azoun,

lesquelles vont aboutir aux deux portes de ces mêmes noms et qui de tout temps ont communiqué les mêmes appelations aux quartiers qu'elles traversent.

La partie haute est distribuée de la façon la plus irrégulière et la plus défectueuse ; on y remarque bien à la vérité la rue de la Casbah et celle de la Porte-neuve, qui s'appuient la première sur celle de Bab-el-oued, la seconde sur celle de Bab-azoun ; elles arrivent l'une et l'autre avec quelques sinuosités, mais sans interruption, à la Casbah, qui forme le sommet du triangle ; mais toutes les autres y sont tellement confondues et enchevêtrées les unes dans les autres, il y a tant de détours, tant de confusion dans leur ensemble que cette partie de la ville est un véritable labyrinthe ; ce n'est pas là le seul motif qui la rend peu habitable, la montagne sur laquelle elle est placée est si escarpée que l'on n'y circule qu'avec la plus grande difficulté ; dans un grand nombre de rues on perd facilement l'équilibre, surtout à la descente, tant la pente est rapide, il n'y a que les indigènes qui l'ayant habitée toute leur vie s'y sont accoutumés, mais les Européens ne s'y porteront jamais qu'en petit nombre ; au surplus toutes les rues sont pavées en pierres de forme et de grandeur inégale, avec un ruisseau au milieu.

L'aspect des rues est véritablement surprenant, il est impossible de se figurer combien elles sont étroites ; à l'exception des trois grandes rues de la Marine, Bab-azoun et Bab-el-oued, qui avaient, avant les démolitions faites par les Français, une largeur moyenne de huit ou dix pieds, les autres sont toutes d'une moindre dimension; un grand nombre d'entre elles

n'ont dans quelques-unes de leurs parties que trois ou quatre pieds, de telle sorte que dans certains passages deux hommes ne peuvent s'y rencontrer sans s'effacer l'un à droite l'autre à gauche pour ne pas se heurter.

Il faut ajouter à cette singularité un autre défectuosité commune à plusieurs vieilles villes de France, c'est la saillie extérieure des murs de façade à chaque étage ; ainsi partout le premier étage est plus large que le rez-de-chaussée, et dans presque toutes les rues, plusieurs maisons dans leurs parties élevées sont tellement rapprochées l'une de l'autre, qu'elles se touchent immédiatement ; on remarque dans plusieurs endroits des portions de rues entièrement voûtées, elles sont obscures, comme il est aisé de le concevoir. En temps de pluie on peut, en longeant les murs de façade, parcourir une grande partie de ces rues sans se mouiller.

Avant l'arrivée des Français, Alger ne renfermait aucune place publique, on ne peut appeler de ce nom un petit carré de trois ou quatre toises qui se trouvait en face de l'ancien palais du Dey avec une petite fontaine au milieu; dans le reste de la ville on avait ménagé à certains carrefours un peu plus de largeur qu'aux rues ; c'était là que les nègres, les négresses et les Bédouins vendaient aux passans, du pain, du savon, du lait et quelques autres comestibles: cet usage s'est encore conservé ; il y avait de plus un emplacement carré, ombragé au milieu par un grand figuier, ayant deux issues fermées par des portes ; à certains jours de la semaine il s'y fesait des ventes publiques de tapis, de bijoux, de vêtemens et d'objets de friperie, les acheteurs se rangeaient en haie sur deux faces en diagonale, les vendeurs se pro-

menaient entre les deux rangs en exposant au public les objets qu'ils mettaient en vente et criant à haute voix le prix qu'ils en demandaient ; cet usage subsiste encore aujourd'hui sur le même emplacement auquel on a donné le nom de *Place Juba*.

Le despotisme du gouvernement Turc, les intrigues des ambitieux et l'esprit turbulent des soldats provoquaient de fréquentes révoltes contre les Deys ; ceux-ci avaient imaginé d'isoler tous les quartiers les uns des autres, à cet effet, un grand nombre de rues étaient garnies à leurs extrêmités de portes que l'on fermait tous les soirs à certaines heures ; alors chacun, claquemuré dans son domicile, y demeurait sequestré jusqu'au lendemain matin ; ces portes ont été enlevées sous le commandement du duc de Rovigo.

Il ne faut pas parler de promenades publiques, les Français en feront une fort belle sur un vaste terrain situé au bord de la mer, hors la porte Bab-el-oued et qui vient d'être nivelé ; les mœurs des Maures, dont je parlerai dans un autre chapitre, ne les excitaient guère au plaisir de la promenade.

Les maisons de l'intérieur de la ville sont toutes sur le même plan, les architectes ne fesaient pas de grands frais d'imagination pour leurs constructions ; à quelques faibles variations près dans les accessoires, tels que cuisines et autres lieux de service, toutes les maisons se ressemblent, elles sont carrées, les constructions forment les quatre faces. le centre est ouvert, c'est par là qu'arrive le jour dans l'intérieur, cette partie forme une cour, toujours garnie de colonnes, derrières lesquelles sont quatre corridors qui sont percés au milieu pour

les portes d'entrée de trois chambres, occupant trois faces de la maison, le quatrième côté est consacré à l'escalier, à moins que la maison ne soit très-grande; dans ce cas, il y a une quatrième chambre; la division du second étage est la même que celle du premier, il n'y a jamais plus de deux étages; dans beaucoup de maisons le rez-de-chaussée est élevé de quelques marches; dans ce cas, l'espace qui se trouve au-dessous est occupé par des caves, des magasins ou des écuries.

Les chambres forment toutes un parallélograme long et étroit, qui prend jour par la porte placée au milieu du corridor et par deux fenêtres, l'une à droite l'autre à gauche de la porte; la partie de la chambre placée en face de l'entrée est ordinairement plus profonde que le reste; lorsque l'espace le permet cette partie est renfoncée de deux ou trois pieds; ce renfoncement à l'extérieur forme saillie sur la rue; les Maures savaient varier si peu leurs constructions, que même là où l'espace ne permettait pas de pratiquer cette sorte d'alcôve on la figurait aux dépens du mur par quelques pouces seulement de moindre épaisseur; dans cette partie, lorsqu'elle était assez profonde, on y plaçait des coussins pour s'asseoir, des meubles, et l'on pratiquait de chaque côté une petite lucarne grillée par où la vue avait une échappée sur la rue, sans que le regard du passant pût pénétrer à l'intérieur; les maisons reçoivent donc la clarté par la cour centrale; l'usage des fenêtres extérieures était totalement exclu, seulement à la hauteur voisine du plafond on pratiquait devant et derrière de petites ouvertures de quelques pouces, qui étaient probablement destinées à faciliter le renouvellement de l'air intérieur.

L'ignorance et le défaut de réflexion des habitans occasionnait dans leurs constructions des bizarreries et des absurdités qu'en Europe on ne passerait pas à un manœuvre ; en général les escaliers sont obscurs, les marches très rudes et souvent inégales en hauteur et en largeur ; mais ce que l'on comprend difficilement ce sont des portes si basses que l'homme de la taille la moins élevée ne peut y passer sàns incliner la tête et souvent le corps ; ajoutez à cela que les planchers étant inégaux il y a d'ordinaire une ou deux marches à monter pour entrer dans une chambre, ainsi il faut lever le pied, baisser la tête et mettre en quelque sorte son corps en demi-cercle ; ils ne s'apercevaient pas de l'absurdité d'un tel usage qui se reproduit même à la porte d'entrée extérieure de plusieurs maisons.

Ces gens là étaient bien dans l'habitude de faire la courbette !

La toiture est la même partout, c'est une terrasse qui occupe toute la partie construite autour de la cour et qui servait de distraction aux femmes presque toujours prisonnières ; ceci a bien son agrément, et sauf l'entretien continuel qu'exige une surface couverte seulement de ciment et blanchie fréquemment à la chaux pour empêcher l'infiltration de pluies, c'est la seule partie de la maison qui offre quelque agrément, encore faut-il que l'heure de l'ardeur du soleil soit passée. On trouve communément un cabinet d'aisance à chaque étage et même dans les caves ou magasins de rez-de-chaussée. Le plus grand nombre des villes de France où les architectes ont la prétention de bien construire sont privées de cet avantage, qui devrait être bien plus répandu qu'il ne l'est jusqu'à ce jour,

d'après les habitudes de propreté qui se propagent de plus en plus.

Le sol de tous les appartemens et des corridors et celui de la cour intérieure, sont établis avec une légère inclinaison vers un des angles où l'on trouve une pierre percée communiquant à un tuyau pour l'écoulement des eaux dont on fesait un fréquent usage pour laver l'intérieur des maisons.

Hors la cheminée de la cuisine il n'en existait pas une seule dans aucune maison, les Français en ont construit un grand nombre, ainsi que de fenêtres extérieures sur la rue, partout où la disposition des lieux l'a permis.

La menuiserie et la serrurerie sont très grossièrement faites ; le luxe du premier de ces deux arts consistait à multiplier à l'infini les panneaux qui sont quelquefois au nombre de vingt-cinq ou trente sur un seul côté de porte, ces ouvrages devaient employer beaucoup de temps à l'ouvrier et n'offrent aucun agrément à la vue, les portes et les fenêtres ferment fort mal et laissent un libre passage à l'air.

Cette description est commune à toutes les maisons de l'intérieur de la ville, qui ne diffèrent entre elles que par la grandeur ou par les ornemens ; ceux-ci consistent à ce que les colonnes des deux étages, dans la cour, soient en pierre ou en marbre, ils consistent encore principalement en petits carreaux de faïence, formant des dessins variés et de diverses couleurs, dont on garnissait le pourtour des galeries et des chambres à une hauteur plus ou moins grande, l'embrasure des portes, l'intérieur des armoires et même les murs des escaliers. Cet usage est de bon goût, la vue est agréablement flattée par ce coup d'œil ; la faïence entretient la pro-

preté et la fraîcheur ; ces ornemens, dont l'usage était prodigué à Alger, ne s'y fabriquaient même pas, tant les Maures sont indolens ; tout cela arrivait d'Italie ou d'Espagne, ainsi que les colonnes de marbre ordinairement torses, cannelées ou ornées de travail d'assez bon goût, et les carreaux de marbre dont les cours sont souvent pavées.

On remarque dans l'intérieur des maisons et même à l'extérieur, des chambranles de marbre sculptés avec soin et représentant des ornemens en arabesques qui font honneur aux ouvriers italiens qui en sont les auteurs.

Au surplus, l'ignorance des constructeurs des maisons est saillante aux yeux les moins clairvoyans ; dans ces maisons garnies de colonnes, toutes destinées à soutenir les deux arceaux voisins, on aperçoit fréquemment une ou plusieurs colonnes qui ne sont pas d'aplomb, d'autres qui sont un peu trop à droite ou un peu trop à gauche, en sorte que la maçonnerie qui réunit les deux arceaux voisins se trouve porter à faux, et tandis que le chapiteau dans sa largeur est en saillie d'un côté, il semble écrasé de l'autre.

Dans une galerie où deux portes de même forme et grandeur se présentent de front et ne sont séparées que par une épaisseur de mur, il y a souvent à chacune d'elles un chambranle de marbre sculpté des mêmes ornemens ; les deux portes ainsi placées à côté l'une de l'autre devraient figurer d'une manière régulière : point du tout, presque partout l'une est posée à six ou sept pouces plus haut que l'autre, en sorte que les deux chapiteaux voisins placés au-dessus des pilastres et qui devraient se rencontrer, présentent la même défectuosité, par conséquent les deux cintres sont aussi l'un haut,

l'autre bas. Je ne finirais pas si je voulais signaler toutes les imperfections que l'on aperçoit dans ces constructions.

Je prie le lecteur de considérer que je ne parle pas ici de ces faits isolés qui ne mériteraient pas d'être cités, mais je rends compte fidèle de ce qui se voit presque partout, même dans les maisons qui sont remarquées pour la beauté de leurs ornemens et leur magnificence.

Quelques Européens trouvent agréable ce genre de maisons, un plus grand nombre préfèrent la construction française, je partage l'avis de ces derniers; la singularité, l'originalité, peut-être la séduction de l'aspect intérieur de quelques maisons spacieuses, enrichies de décorations et plus soignées que les autres, ont pu déterminer l'opinion des premiers. Mais ce genre d'architecture est loin d'offrir les commodités nombreuses des habitations françaises. On ne peut rien faire chez soi, on n'y peut rien dire d'une voix un peu élevée sans que toute la maison ne voie et n'entende ce que l'on fait et ce que l'on dit; ces maisons, uniquement éclairées par l'intérieur et sans percemens au-dehors, sont de véritables prisons, elles n'offrent pas les distractions que donnent des ouvertures sur la rue; privées de courans d'air, il arrive que dans l'été elles concentrent la chaleur, et dans l'hiver l'humidité, qui est abondante à cause de la durée des pluies et des terrasses qui s'imprègnent toujours d'une certaine quantité d'eau.

En France les malfaiteurs qui veulent s'introduire dans les maisons y pénètrent ordinairement par le bas; à Alger, jouissant de la même facilité, ils peuvent entrer bien mieux par les terrasses qui communiquent les unes avec les autres; en effet, sauf l'inégalité de hauteur

de certaines maisons, il n'est pas difficile de parcourir toutes celles d'un même quartier par les terrasses et l'on peut même traverser ainsi au-dessus des rues et aller fort loin, puisque beaucoup de maisons des deux faces d'une rue se touchent par le haut.

La ville d'Alger n'offre à la curiosité publique aucun monument que l'on puisse remarquer à l'extérieur, l'aspect des maisons telles que je viens de les décrire est hideux au dehors, les Maures étaient trop absorbés par la superstition pour songer à des établissemens d'utilité publique ou à la culture des arts, ils ne fesaient que des mosquées ; on en compte plus de soixante, aucune d'elles n'offre rien de remarquable à l'extérieur, elles sont en général très grossièrement construites ; on les distingue par une coupole et par le minaret dont elles sont surmontées ; cependant il y en a plusieurs dont l'intérieur est d'une magnificence remarquable ; l'une d'elles a été démolie parce qu'elle se trouvait sur l'emplacement où l'autorité française a fait la grande place publique ; une autre vient d'être consacrée au culte catholique ; c'est un monument d'une grande beauté à l'intérieur. En général ces édifices sont construits dans le goût des églises chrétiennes : une grande nef au milieu avec deux collatérales, l'une à droite l'autre à gauche.

Le dey habitait autrefois un palais dont j'ai parlé un peu plus haut et qui aujourd'hui forme façade sur la grande place que l'on vient de faire; il était à l'extérieur, mais dans de plus grandes dimensions, du même goût que les maisons particulières. L'un des derniers deys voyant que cette habitation centrale mettait les chefs du gouvernement à la merci des fréquentes révoltes, qui ne se terminaient le plus sou-

vent que par une révolution sanglante dont le dey était la première victime, imagina de convertir en palais, pour son habitation, la Casauba ou Casbah, autrement dit la citadelle qui domine la ville dans sa partie la plus elevée ; ce monument, qui n'est pas plus remarquable au dehors que les autres maisons, est d'une grande étendue ; il y a des jardins, de vastes cours, de grands appartemens, et de là le tyran, loin de craindre pour son existence toujours menacée, pouvait avec son artillerie, écraser la ville et foudroyer la population. C'était le même système de fortification que celui dont on menace la ville de Paris. Dans cette magnifique prison s'enfermait le despote avec ses femmes, ses esclaves et ses satellites qui devenaient quelquefois ses assassins ou ses bourreaux.

Les marchés publics étaient autrefois de bien peu d'importance; ceux aux grains et à l'huile se tenaient dans la cour de deux grandes maisons. Il y avait de plus hors la porte Bab-azoun, un marché quotidien pour le bétail : rien n'a été changé à cet égard jusqu'à présent ; les carrefours les plus larges de certaines rues servaient de marché pour d'autres comestibles. Maintenant, non-seulement la population est beaucoup plus considérable, mais les Européens sont de bien plus grands consommateurs que les Maures, et les marchés ont acquis plus d'importance. On tient actuellement tous les jours le marché aux fruits, aux légumes et aux poissons sur la grande place, et il y a toujours une grande affluence de vendeurs et d'acheteurs. Cette place attend depuis long-temps les constructions dont elle doit être entourée, et un grand nombre d'entrepreneurs soupirent après les concessions à l'enchère, annoncées plusieurs fois et toujours

retardées; mais il paraît que les diverses autorités n'ont pas pu encore s'accorder sur le plan et le modèle des constructions. Pour des discussions dont la difficulté n'est souvent qu'un point d'amour-propre, on se chicane, et sous prétexte de vouloir faire le mieux on ne fait rien. Le marché quotidien est alimenté par les Européens déjà nombreux, qui s'occupent de de jardinage, et par les Bédouins; ceux-ci arrivent de la plaine de Mititja et plus souvent de Bouffaric, de Coléa, de Bélida et de quelques village où certainement le sol doit être d'une rare fécondité, car les légumes qu'ils apportent sont de la beauté la plus remarquable et d'un goût exquis. Ces Bédouins arrivent tous les jours avec leurs mulets, leurs chevaux et leurs chameaux ; la forme colossale et bizarre de ces animaux, le costume de leurs conducteurs, l'affluence et le mouvement que tout cela occasionne, offrent un spectacle qui, s'il n'est pas beau est pittoresque, mérite de fixer un moment l'attention d'un observateur.

La ville dominée comme elle l'est par des montagnes inclinées vers la mer, reçoit de l'eau en assez grande abondance. Dans tous les quartiers il y a plusieurs fontaines qui sont construites sans goût et devant lesquelles il faut s'incliner beaucoup pour remplir un vase, tandis qu'il eut été facile de placer le tuyau à portée de la main ; ceci est une suite de l'inconséquence des Maures qui manquaient, jusqu'aux plus petites choses, aux plus simples règles du jugement; toutefois, ces fontaines sont d'une grande utilité.

Le bas quartier, seul habitable et aussi le seul habité par les Européens, est d'une activité singulière, le mouvement y est considérable; sauf les voitures, les rues Vivienne et St.-Honoré

à Paris, ne sont pas plus vivantes que celles de Bab-azoun et Bab-el-oued à Alger. Certains carrefours, notamment l'un d'eux, où les Bédouins vendent de la viande de boucherie, une partie de la rue de la Porte-Neuve où l'on vend le beurre, et quelques autres, sont constamment encombrées d'une foule pressée; aussi y respire-t-on toujours une odeur incommode et désagréable, les hommes étant ordinairement vêtus fort salement.

Les Français ne sont pas accoutumés à vivre dans un pareil encombrement, l'élargissement de certaines rues devenait une nécessité; le service de l'armée, les travaux du génie militaire et du train d'artillerie, dont les voitures parcourent constamment les trois principales rues, les seules d'ailleurs où une voiture puisse passer, le nombre considérable de chevaux, de bourriques, de chameaux chargés de comestibles, de matériaux, de bois et de toute sorte d'autres objets, le transport des marchandises du commerce, demandaient de promptes et d'importantes démolitions; les Français ont mis le marteau, et dans un court espace de temps on a vu disparaître plusieurs centaines de maisons, tant pour la grande place du gouvernement, que pour certains élargissemens; c'est là que l'inexpérience et l'inhabilité des constructeurs maures a été démontrée; toutes ces maisons appuyées l'une contre l'autre se soutiennent mutuellement, mais la démolition de l'une entraînait celle de la voisine; depuis le commencement de ces travaux on en a vu un grand nombre s'écrouler d'elles-mêmes, surtout pendant les fortes pluies; on dirait dans certains quartiers qu'un tremblement de terre a laissé la marque de ses terribles effets; ceci ne sera point un mal

si l'autorité est assez sage pour faire aux entrepreneurs de construction des avantages assez grands pour les encourager à bâtir ; on voit avec plaisir quelques maisons à arcades et dans le goût français construites dans la rue Bab-el-oued ; je ne doute pas que ceux qui se livrent à ces sortes d'entreprises ne fassent d'excellentes affaires ; les loyers sont déjà forts chers, les magasins et les boutiques extrêmement recherchés, et le renchérissement progressif des locations n'est pas à son terme, tant à cause des démolitions elles-même que comme une suite de l'accroissement journalier et successif de la population.

Les matériaux employés pour la construction sont le moëlon, la brique et le ciment composé de chaux et de terre rouge ; l'absence ou la rareté de sable de rivière m'avait fait penser d'abord que l'usage de cette terre était une sorte de pis-aller; mais, en examinant les démolitions, il est aisé de reconnaître que cette terre, lors qu'elle est mélangée d'une suffisante quantité de chaux, est propre à faire des ouvrages de la plus extrême solidité ; elle est très abondante autour de la ville et dans le territoire ; jai vu des ouvriers démolissant des murs appartenant à des édifices construits pour le compte du gouvernement, casser plutôt la pierre que le ciment ; j'ose dire que lorsque cette matière est convenablement employée, elle doit faire des ouvrages de maçonnerie d'une durée incalculable. Je pense que cette terre est fortement oxidée de fer et c'est de là qu'elle emprunte sa couleur ; combinée avec la chaux, il doit s'y former de la rouille, et je suppose que c'est là ce qui contribue à rendre le ciment aussi dur et aussi solide ; mais dans presque toutes les constructions faites pour le compte des particuliers, on

a lésiné sur la chaux et les murs s'écroulent sans le moindre effort. Quelques maçons européens, suivant la routine du sable et ne pouvant se procurer de celui de rivière qui est excellent, ont employé celui de la mer. Ils ignorent que ce sable est imprégné de sel, que les ouvrages dans lesquels on l'emploie ne sèchent jamais parfaitement et qu'insensiblement ils poussent un salpêtre qui finit par détruire les murs.

Jusqu'à présent on n'a pas trouvé de plâtre, et c'est un très grand malheur. On n'emploie en très petite quantité que celui qui vient de France, pour des scellemens et d'autres ouvrages qui en consomment peu ; espérons qu'on en découvrira. Les travaux de construction, qui attaquent les flancs des montagnes dont on extrait les matériaux nécessaires, et ceux de l'agriculture, finiront par rencontrer cette utile matière, qui, selon les apparences, doit être abondante dans un pays où la matière calcaire se rencontre partout.

Par contre, la pierre à chaux ne manque pas, il y en a une grande abondance ; aussi s'en fait-il une énorme consommation ; non-seulement il en entre beaucoup dans les constructions, mais l'on est dans l'habitude d'enduire fréquemment le dehors, ainsi que l'intérieur des maisons et des appartemens, où l'ou n'employait aucune sorte de tenture et de tapisserie. Ces enduits sont nécessaires plusieurs fois l'année sur les terrasses pour les entretenir en bon état et les garantir des dégradations occasionnées par les pluies ; cette chaux, détrempée fort clair, remplit les petites fentes qui se forment à la surface extérieure ; aussi voit-on un grand nombre d'individus, n'avoir d'autre industrie que d'apporter dans la ville des charges de chaux sur des mulets ou sur des ânes.

Sous l'ancien gouvernement, le dey s'était attribué le monopole du commerce de la chaux ; aussi y avait-il des peines très sévères contre ceux qui ne blanchissaient pas deux fois par an leurs maisons au dedans et au dehors.

C'est une chose bien loyale et bien généreuse que les monopoles !

Il y a de la bonne pierre pour les meules de moulin. Jusqu'à présent je ne pense pas qu'on en ait trouvé d'une dimension égale à celle de nos meules ordinaires en France ; on n'emploie que des pierres détachées que l'on trouve ça et là et que l'on réunit avec des cercles de fer. Les Maures ne faisaient que de très petites meules, dont la plupart ont à peine quinze pouces de diamètre, aussi leur faut-il une demi journée pour moudre un sac d'orge ou de blé. Tous les moulins sont mus par un manége, autour duquel tourne un cheval. Ces meules ne sont propres qu'à la mouture du blé dur et probablement il faudra que l'on en apporte de France pour la mouture du blé tendre, dont la culture, déja éprouvée à Alger, offre de l'avantage sous plusieurs rapports.

On vient de découvrir à très peu de distance d'Alger, plusieurs carrières d'assez beau marbre blanc veiné ; les Maures ne les connaissaient pas et ils fesaient apporter à grands frais d'Italie ce qu'ils avaient à leur porte.

Dans un autre chapitre, je parlerai de ce peuple et je le dépeindrai tel qu'il est, tel que ne le supposent pas un grand nombre d'Européens qui ne sont jamais venus en Afrique.

Les noms que l'on a donnés aux rues depuis l'arrivée des Français, sont en général historiques ou topographiques et le choix en est assez

judicieux. On y remarque les rues Kléber, Brueys, Bisson, Jean-Bart, Duquesne, Charles-Quint, Doria, Sidi-Ferruch, de Toulon, de Mahon, etc. On y voit aussi le nom de Réné Caillé, dont le périlleux voyage dans le cœur de l'Afrique a éclairci enfin les doutes et fait cesser les contes que l'on débitait sur la ville de Tombouctou; on trouve encore les rues de la Charte, des Trois-Couleurs, de la Révolution. Mais a-t-on bien fait d'inscrire aux coins de certaines rues, les noms d'Orléans, de Philippe, de Chartre, de Némours? cela sent la flagornerie. Aucun fait historique, jusqu'à présent, ne justifiait l'emploi de tous ces noms. En général, c'est une faute de placer ainsi des noms d'hommes vivans. On anticipe de la sorte sur les droits de la postérité qui casse souvent de tels arrêts.

J'ai parlé plus haut de l'aspect intérieur de la ville; rien ne paraît plus étrange que l'aspect extérieur, pour un homme qui n'est pas averti; nos yeux sont accoutumés à des toitures penchées, recouvertes en tuiles ou en ardoises et d'une teinte plus ou moins colorée et brune: à Alger tout est blanc; les toitures en terrasses sont toutes plates; les inégalités de toutes les parties d'une maison et de toutes les maisons entr'elles représentent assez bien de loin une masse brisée semblable à une énorme carrière de pierre blanche; la position de la ville qui s'élève rudement sur une montagne escarpée ajoute à l'effet de cette illusion.

Alger est garni dans toutes ses parties extérieures de fortifications: il y a des fossés, des remparts, des créneaux, des meurtrières, des embrasures de canon, des batteries, des forts,

etc. Je ne possède aucune instruction dans l'art de la guerre et je suis hors d'état d'apprécier tous ces ouvrages; mais l'opinion commune est que cette ville est très difficile à prendre surtout par mer; à droite et à gauche il y a, non-seulement adossés à la ville mais à des distances plus ou moins rapprochées, des forts qui défendent l'approche. Le bombardement qui fut fait en 1816 par les Anglais, commandés par le commodore lord Exmouth, apprit aux Algériens qu'une partie des fortifications était vulnérable et que des vaisseaux ennemis pouvaient s'y placer sans danger. Après cette catastrophe, qui a laissé de profonds souvenirs, ils construisirent des batteries disposées de manière à en empêcher le renouvellement.

Derrière la ville, à la portée du canon, est le fort dit de l'Empereur qui en défend l'approche par terre; mais ce fort, qui dans ce rapport est bien placé, a été lors de l'arrivée des Français la perte de la ville; lorsque les assiégeans en sont maîtres ils peuvent pulvériser Alger; ce fort lui-même est dominé par des hauteurs peu éloignées, et si les Français avaient à craindre des ennemis plus habiles tacticiens que les Arabes, ils devraient faire d'autres ouvrages plus avancés, pour se mettre à l'abri d'un coup de main. Espérons que ce cas n'arrivera pas. Avec les fortifications qui existent, jamais les habitans de la montagne n'auront la moindre prise sur une ville défendue comme l'est Alger.

Le port laisse beaucoup à désirer ; son étendue est médiocre et insuffisante pour un grand commerce. La plupart des navires sont forcés, faute d'espace, de se placer dans la rade ; il y a de plus l'inconvénient de laisser quelques

dangers à courir aux bâtimens s'ils ne sont pas fortement amarrés, lorsque le temps est très mauvais ; le vent y a trop d'accès. Je crois qu'on le rendrait beaucoup plus sûr si on resserrait l'entrée qui est trop large. Cette opération n'influerait en rien sur les effets du vent, mais les vagues ne pénétreraient pas, comme elles le font, dans tout le port et le ressac y serait beaucoup moins sensible. Les Turcs d'Afrique et les Maures n'ont jamais excellé à construire des ports qui réunissent les qualités que nous trouvons à un grand nombre de ceux des côtes de France ou des autres états ; il y en a cependant d'excellens sur la côte de la colonie et notamment celui de Marsal-Kebir, qui est est l'œuvre de la nature. En face du port d'Alger et à une petite distance du rivage, il existait une petite île en forme de croissant ; Barberousse le jeune, frère et successeur du fondateur de la régence, réunit cette île au continent au moyen d'une chausssée sur laquelle sont construits de vastes magasins ; ce fut ainsi que ce port fut fermé, et ce fut probablement cette île qui détermina le choix de la localité pour la fondation de la ville. De vastes constructions en pierre de taille, formant des magasins voûtés et spacieux, ont été par la suite construits sur cette île qu'on appelle aujourd'hui *la Marine*, et c'est là que l'administration de l'artillerie et celle du génie ont établi depuis près de deux ans leurs magasins, qui sont organisés avec cette méthode et cet ordre parfait qui règnent en général dans les travaux de ces deux armes, où l'on remarque tant d'hommes instruits et d'un mérite éminent.

CHAPITRE II.

POPULATION ET MŒURS.

1re Division. -- Mœurs.

Quelques personnes s'imaginent en Europe que les Maures sont des hommes de couleur, bruns et basanés, c'est une erreur, ils ont, au contraire, le teint superbe et très blanc; ils sont, en général, d'une forte stature et forment une belle espèce d'hommes; on en voit cependant quelques-uns dont le teint est à demi noir; ce sont ceux dont les pères ou les ayeux ont épousé une négresse: ce qui est fort commun chez eux. Il est difficile de voir une plus belle jeunesse que les garçons de dix à douze ans, leur carnation est superbe; leur teint, légèrement enluminé, est d'une grande blancheur. Ils ne portent en général qu'un petit bonnet rouge sur la tête et n'adoptent le turban qu'à un âge plus avancé; ce qui m'a surpris, c'est que ceux qui habitent la campagne, qui recoivent habituellement le hâle de l'air extérieur et les rayons du soleil, sans que jamais rien ne leur ombrage le visage, n'ont

pas le teint aussi brun que les Européens qui sont soumis aux mêmes influences. Il est à remarquer que les Italiens et surtout les Espagnols, ont en général la peau infiniment plus brune que les Africains d'Alger.

Une des plus graves erreurs que j'aie commise dans une brochure sur Alger, publiée en France en 1831, c'est d'avoir parlé des Maures avec éloge, je les ai qualifiés de paisibles et doux, j'aurais dû dire lâches et fourbes; le public pardonnera cette erreur à un homme qui n'avait jamais été en contact avec eux. Depuis près de deux ans et demi, j'ai pu apprendre par moi-même que ce peuple a perdu les grandes qualités et les vertus qu'on lui reconnaissait il y a plusieurs siècles. Que sont devenus ces vaillans et illustres Maures qui ont laissé des traces de leur courage et de leurs hauts faits dans l'Europe, dans l'Asie et dans l'Afrique? où trouverons-nous les dignes descendans de ces conquérans de l'Espagne, qui surent y dominer pendant près de huit siècles? où sont les nobles monumens d'architecture qu'ils savaient si bien élever partout où ils établissaient leur domination et leur puissance? l'espèce humaine est-elle donc sujette à une telle dégénération? Les Maures d'aujourd'hui filent au fuseau sur la porte de leurs boutiques, disent le chapelet, portent des amulettes, fument du tabac, boivent du café, croisent les jambes, les bras, ne font rien et probablement n'agissent pas plus de l'esprit que du corps; ce qu'on appelle leur gravité n'est que de l'indifférence, de l'insensibilité; ils sont fanatiques de leur religion, mais leur fanatisme est tout en pratiques superstitieuses, il n'a pas cet emportement, il ne produit pas cette abnégation de soi-même, qui quelquefois rend cri-

minel, mais qui n'est pas moins du courage. Un sentiment par-dessus tous les autres les domine d'une manière absolue, c'est la cupidité et l'avarice. Ils sont avides d'argent pour l'entasser et l'enfouir. Ils ont un souverain mépris pour *les chiens de Chrétiens*, les infidèles, mais ils ne sont pas moins envers eux humbles et obséquieux. Sans parole ni foi, un traité verbalement fait avec eux ne sera exécuté que s'ils y trouvent leur avantage. Ils ont beaucoup de finesse pour discuter leurs intérêts, pour prendre un air piteux et affecter la misère; quand à de la confiance, ils n'en accordent à personne; ils ne prêtent rien, et s'ils vendent quelque chose, ils le livrent d'une main et reçoivent l'argent de l'autre; du reste, despotes et tyrans domestiques, jaloux de leurs femmes à l'excès, les méprisant à l'égal d'un meuble ou d'un animal, les maltraitant fréquemment et dans certains cas leur infligeant la mort; cruels dans l'application des peines afflictives ou infâmantes, rampans auprès de l'homme du pouvoir, hautains envers leurs serviteurs, voilà les Maures d'aujourd'hui. Il est bien entendu que je parle en général, sans égard aux exceptions qui se rencontrent là comme partout ailleurs.

Mais c'est à tort qu'on appelle du nom de Maures la population dont je viens de parler; les Maures d'origine primitive ont presque tous disparu, ceux d'aujourd'hui sont Coulouglis : on appelle ainsi ceux qui sont issus d'un père turc et d'une mauresque. Avant l'invasion des Français, les Turcs possédaient le pays et y exerçaient un empire absolu, ils étaient presque tous militaires ou occupaient les charges du gouvernement; ceux qui étaient enrégi-

mentés formaient un corps de janissaires qui, par le droit de la force, disposait des destinées de l'état; c'était parmi eux qu'ils choisissaient le dey. Ces Turcs n'étaient point natifs d'Alger, ils arrivaient presque tous des côtes de l'Anatolie ou de la Syrie, ils étaient en général Turcs d'Asie : il y en avait fort peu de la Turquie d'Europe. Ces Turcs étaient communément le rebut de leur pays, des hommes accoutumés à une vie turbulente et indisciplinée, mais ordinairement gens de force et de courage, se considérant comme très supérieurs par la naissance à la race africaine ; ils épousaient tous des femmes maures, mais ils jugeaient par ces alliances leur race dégénérée, leurs enfans avaient perdu la qualité de Turcs, ils n'étaient plus que Maures. Ceux de cette origine étaient distingués des simples Maures par le nom de Coulouglis. Les Turcs, au nombre de six ou huit mille, avaient successivement, depuis près de quatre cents ans qu'ils occupaient le pays, contracté ces liens avec presque toutes les familles maures; à leurs yeux leurs enfans étaient plus que les Maures ; aux yeux des Maures, les Coulouglis étaient une race abâtardie. Les uns et les autres étaient à l'égard des Turcs de véritables sujets, obligés à la soumission la plus absolue; et comme chez les Turcs la raison se prouvait par le sabre et le bâton, l'obéissance allait jusqu'à la servilité et cette servilité formait l'un des traits principaux de leur caractère et de leurs mœurs.

Lorsque les Turcs ont été expulsés par les Français, les Maures ont levé la tête. Revenus de la frayeur que leur avait inspirée une conquête à leurs yeux si étonnante; ils ont cru pouvoir montrer de la fierté; mais cette attitude

ne leur convenait guère, elle est toujours guindée chez l'homme accoutumé aux formes et à l'attitude de l'esclavage; au lieu de s'occuper d'affaires, ils n'ont fait que se mêler d'intrigue. Sous un certain rapport, n'étant pas maltraités par les Français comme ils l'étaient par les Turcs, ils sont tentés de se considérer comme les égaux de ceux qui ont tant de titres pour se dire leurs maîtres, de l'autre ils sont forcés de reconnaître aux Français une supériorité d'instruction, de talent et de courage qui doit les ramener à l'état de soumission. Leur religion les porte à considérer les chrétiens comme des êtres immondes: la force de l'évidence les oblige à craindre et à respecter ceux pour qui ils voudraient n'avoir que du mépris. Leur position est fausse; s'ils n'étaient pas mahométans, cette difficulté pourrait d'une année à l'autre perdre de son intensité, mais avec cette religion, jamais: l'islamisme ne transige pas. Les Maures seraient toujours disposés à se joindre à nos ennemis, s'ils possédaient les trois conditions indispensables qui leur manquent: le nombre, la force et le courage; tant que leur religion intolérante exercera son empire sur leur esprit, il n'y a pas à espérer que même la génération suivante soit mieux disposée à fraterniser de cœur avec les nouveaux maîtres du pays, et cette religion, qui ferme les yeux à la lumière, qui fait de l'ignorance un principe de dogme, est trop répandue, elle exerce trop d'influence pour espérer que son empire soit fugitif. L'enseignement de l'histoire nous apprend que chaque fois qu'un peuple conquérant s'est établi chez un peuple conquis, il en a adopté les mœurs, les habitudes et même la religion. Lorsque les Romains, maîtres de l'univers, ont

fondé leurs colonies dans les provinces conquises, les mœurs romaines se sont confondues dans celles des anciens habitans. Les Sarrasins, les Vandales, les Francs, tous les peuples qui ont fait irruption dans une nouvelle patrie, ont subi la même influence. Si les Européens ont importé leurs usages et leur religion en Amérique, c'est qu'ils ont repoussé ou exterminé les indigènes. Les Anglais sont demeurés Anglais dans les Indes, parce qu'ils se sont refusés à toute fusion, ils ont compris qu'une population de cinquante millions d'habitans, qui leur fournissait des ouvriers à cinq sous par jour, devait être préservée du contact avec les conquérans; ainsi ces cas particuliers ne prouvent rien contre le principe généralement reconnu. Les Musulmans étaient destinés à former l'exception à cette règle générale; les Maures victorieux sont restés huit cents ans en Espagne, sans avoir adopté la moindre teinture des coutumes et de la religion des Espagnols. Par quel prestige pourrait-on être porté à croire qu'en peu de temps les Maures conquis et humiliés par les chrétiens, deviendront leurs partisans?

Le général Bourmont, sous le commandement de qui se fit l'expédition, commit la faute énorme de signer une capitulation qui a été un grand obstacle aux progrès de l'établissement français; tandis que la supériorité de nos armes lui livrait complettement les destinées du pays et qu'une fois maître de la ville par la terre et par la mer, il pouvait exiger qu'on se rendit à discrétion; il traita avec les vaincus presque d'égal à égal et s'engagea à respecter et à maintenir leurs priviléges, comme si dans un pareil moment il pouvait exister d'autre privilége que celui de la victoire; il avait ou-

blié comment s'étaient faites nos guerres les plus glorieuses, même contre les peuples les plus civilisés. Les généraux et les officiers de nos vieilles armées, qui ont vu le gouvernement approuver une telle capitulation, qui ont été obligés de la faire exécuter, ont dû sentir leurs membres frissonner; un acte de cette nature, souscrit dans de telles circonstances et suivi d'un affermissement de la puissance conquérante, ne peut jamais lier le vainqueur. Dans un des chapitres suivans je dirai combien cette étrange et honteuse convention fut nuisible aux époques qui l'ont suivie, les ridicules interprétations qu'elle a reçues, l'extension qu'on lui a donnée, le tort qu'elle a fait aux Français qui sont arrivés à Alger avec le seul privilége de l'obéissance absolue à un régime hors de la loi, les dangers auxquels elle les a exposés, l'incertitude qu'elle a apporté dans toutes leurs opérations, les dépenses qu'elle a occasionnées au gouvernement.

Revenons aux Maures. Les Mauresques à Alger ne jouissent que d'un seul et unique droit, c'est celui de posséder les biens qui leur arrivent par héritage; à part cela, leurs maris ne permettent pas qu'elles soient quelque chose dans la société; esclaves des volontés de leurs maîtres, elles subissent toutes les conséquences d'une jalousie sans raison, qui est un des traits principaux du caractère de cette nation; dès l'âge le plus tendre elles ne sortent que voilées; un bandeau qui enveloppe toute la tête et descend jusqu'au dessous des reins, est fortement fixé entre l'œil et le sourcil; une autre pièce d'étoffe légère, placée au-dessous des yeux, couvre tout le reste du visage, en sorte qu'il n'y a véritablement de découvert que les yeux;

selon les mœurs de ce peuple, une femme qui ne sortirait pas ainsi voilée, serait une femme flétrie. Cet usage tire son origine de ce principe qu'une femme ne doit être vue que par son mari et ne doit voir que lui seul, pour n'être pas exposée à en aimer autre. On peut opposer à ce raisonnement que les usages ridicules ne produisent pas l'effet qué s'en sont promis ceux qui les ont institués; car si une femme ainsi voilée ne peut être vue, elle ne voit pas moins tous ceux qui se présentent à elle, et si son double voile l'empêche d'inspirer une passion il ne la garantit pas du danger d'en éprouver elle-même. Cependant le motif que je viens de dire est la seule réponse que m'aient faite les Maures nombreux que j'ai questionnés sur cet usage, il faut croire qu'elle est dans l'Alcoran qui est leur évangile. Les femmes portent un large pantalon qui descend jusqu'à la cheville, où il est serré au moyen d'une coulisse.

Leur coiffure et notamment celle des femmes âgées est un ornement nommé *Sarma*, de forme cônique, en métal léger et très délicatement travaillé à jour; sa hauteur est prodigieuse, j'en ai vu de vingt-sept et vingt-huit pouces; cette étrange coiffure est recouverte en entier par un voile blanc qui descend sur les reins et qui achève de rendre difforme la tournure d'une femme. On voit des *sarmas* en cuivre argenté ou non, en argent et même en or.

Les mariages se déterminent et se contractent sans que les futurs époux se soient jamais vus ni parlés; l'affaire se traite par intermédiaire, sur la proposition qui en est faite; le père ou le frère de la fille et à défaut un parent, tâche de dépeindre au futur mari la personne à laquelle

celui-ci se propose de s'unir, et les époux ne se voient à visage découvert que lorsque la cérémonie et le contrat sont terminés.

Le mari a toujours le droit de renvoyer sa femme, il suffit pour cela de sa déclaration devant le Cadi, que sa femme cesse de lui convenir ; il lui restitue les biens et effets qu'il a reçus d'elles et la femme rentre dans la maison paternelle, ou, si quelque motif s'y oppose, elle adopte un autre domicile. La femme a aussi le droit de demander la séparation conjugale, mais pour cela elle doit prouver que son mari est un joueur ou qu'il frequente les lieux de débauche, ou que sa sûreté personnelle est compromise avec lui.

La religion de Mahomet autorise la polygamie, cependant peu de maris, à Alger, épousent plusieurs femmes, il y en a cependant, et l'un de mes voisins de campagne a en même temps pour femmes une blanche et une négresse, elles paraissent vivre entre elles d'assez bonne intelligence.

La jalousie extrême des hommes contribue beaucoup à rendre dure et penible l'existence des femmes ; ainsi, toutes les fenêtres d'une maison, quoiqu'elles soient intérieures et donnent sur les galeries dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, sont grillées en fer, en sorte qu'un mari peut enfermer la porte de sa chambre et y constituer sa femme prisonnière, quoique la maison dans son ensemble soit déjà une prison. Même dans les maisons de campagne, dont j'aurai à parler dans un autre chapitre, toutes les fenêtres intérieures et extérieures sont garnies de barreaux de fer, quelque élevé que soit l'étage auquel elles appartiennent : tout respire l'esclavage. La seule distraction journalière des

femmes consistait à monter sur les terrasses et à s'y promener au grand air ; aussi pour ce motif les hommes s'en prohibaient l'usage afin de ne pas compromettre la femme de leurs voisins ; ceci était réciproque et rigoureusement observé. Ce fut un grand émoi parmi les Maures, lorsque les Français, maîtres du pays, eurent la hardiesse de monter sur les terrasses ; les femmes se mettaient en fuite comme si quelque danger imminent les eut poursuivies, et les hommes, enfreignant leur usage immémorial, paraissaient sur la maison pour enjoindre avec menace aux Français de se retirer; on juge bien que ceux-ci ne tenaient guère compte de ces brutales injonctions, aussi cessèrent-elles bientôt ; mais depuis lors les Mauresques logées dans le bas quartier, où le nombre des Français est considérable et où il s'accroît tous les jours, s'abstiennent le plus possible de paraître sur le lieu de leurs anciennes promenades, et ce n'est jamais qu'en tremblant ; leur fuite précipitée est la conséquence de la vue d'un homme. Les Maures, fidèles à leurs anciens usages, n'y paraissent jamais : il ne me souvient pas d'y en avoir vu un seul.

La jalousie des Maures pour leurs femmes a un autre conséquence dont je ne dois pas omettre de parler ; dans cette campagne si riche et si belle, que je dépeindrais dans un chapitre suivant, c'est un très grand malheur si un voyageur, un passant est surpris par quelques accident fâcheux ; pour aucun motif que ce soit, un Maure ne lui permet de s'approcher de son habitation pour venir réclamer du secours, de l'assistance, le moindre service ; *emehi*, *emehi*, (va-t-en, va-t-en), s'écrie le Maure en furie, n'approche pas, sauve-toi ou je te tue. Le pas-

sant malade, blessé, fracturé, est reçu comme on recevrait en France un malfaiteur, qui s'approcherait pour incendier une maison, il doit s'éloigner au plus vite, jusqu'à ce que le sauvage Africain l'ait perdu de vue, heureux que ce dernier n'ait pas le courage nécessaire pour le frapper de ses armes; voilà le penchant bienfaisant et hospitalier de ce peuple, que les ignorans ou les tartufes dépeignent sous de si flatteuses couleurs.

Je n'ai pas fini son portrait; dans le courant de cet ouvrage j'aurais à ajouter bien d'autres traits non moins caractéristiques.

On rencontre souvent des femmes à cheval, allant de la ville à la campagne, renfermées dans une cage; c'est un cadre en bois aussi élevé que le haut de la tête, garni sur les quatre faces d'une toile blanche et qui repose sur le devant et sur le derrière de la selle, en sorte que la captive n'a de découvert que le bas de la jambe, personne ne la voit et elle ne voit rien autour d'elle.

Cependant, toutes les femmes ne paraissent pas partager cette aversion pour la liberté, un grand nombre d'entre elles ne répugne pas à se laisser voir, lorsqu'elles sont assurées de l'absence de leurs maris, et il est de notoriété que beaucoup de Français ont trouvé le moyen de s'introduire auprès de plusieurs femmes du pays et de contracter des liaisons intimes avec elles.

Celles-ci ont en général beaucoup de prévenances pour les dames françaises, elles leur font des signes, leur parlent, les appellent dans leurs maisons, les accueillent avec empressement, leur donnent des fleurs, des parfums, leur font prendre du café, des friandises, et leur témoignent toujours l'envie de les revoir bientôt.

Les Mauresques ont une autre distraction hebdomadaire ; elles vont le vendredi, qui est le jour férié des Musulmans, se promener aux lieux où sont les tombeaux de leurs défunts parens, elles y portent des fleurs, elles nettoient, balayent la pierre tumulaire et l'espace qui l'entoure, en même temps elles y portent des alimens et y font un repas. Une autre occasion d'amusement pour elles, ce sont les bains, où elles se rendent souvent, c'est là pour elles un lieu de réunion et un moyen de causerie. Les Maures sont d'une sobriété extrême ; dans les jours de gala, ils font beaucoup de petits plats, des fritures légères, des gâteaux de plusieurs espèces, des confitures, mais habituellement la quantité d'alimens qu'ils consomment est si faible, qu'elle n'est pas comparable à ce que mangent les Européens. Lorsqu'ils ont commencé à se mettre en relation avec ces derniers, ils ne pouvaient dissimuler leur étonnement à ce sujet ; ils mangent peu de viande, et l'on voit tous les Maures qui vont eux-mêmes à la provision, porter à la main un très petit morceau de bœuf ou de mouton, qui suffit à toute une maison dont les habitans sont quelquefois nombreux ; quoiqu'ils aient la facilité d'acheter du poisson à peu de frais, ils en mangent peu et font principalement usage de quelques végétaux tels que concombres, citrouilles, tomates, aubergines, toujours en petite quantité ; leur table est ordinairement garnie d'olives confites et salées de diverses manières, de raves, de piment, d'oignons et autre choses semblables. Il font de la soupe et apprêtent la viande avec une pâte que les femmes préparent dans leur maison, c'est une sorte de semoule en usage dans toute l'Afrique, connue sous le nom de *couscous* ; ils usent

beaucoup de vinaigre, de citrons, de piment rouge comme stimulant pour exciter le palais.

Il est défendu, comme chacun sait, aux sectateurs de Mahomet de boire du vin, mais il y a probablement dans cette religion, comme dans quelques autres, les interprétations et les cas de restriction mentale ; beaucoup de Maures qui ne voudraient à aucun prix boire du vin, ne reculent jamais devant un verre d'eau-de-vie ou de liqueur composée. Toutefois, un grand nombre d'entre eux se sont accoutumés à boire du vin, et il est à remarquer qu'ils le boivent immodérément. Il n'est pas rare de rencontrer des Maures dans l'état de l'ivresse la plus complète. En vérité, nous sommes dans un siècle où les pratiques religieuses tombent terriblement en desuétude !

C'était une chose curieuse à voir, dans les premiers mois de l'occupation Française, que les Maures dans leurs boutiques ; les uns vendaient des comestibles ou des légumes, d'autres du tabac, des pipes et autres objets semblables, mais un inventaire rigoureux aurait eu de la peine à décrire de la marchandise pour une valeur totale de cent francs. Ils ne vendaient que pour de très faibles sommes, cependant il est probable que le peu d'importance du gain suffisait à leurs besoins. Ce peuple vivait de fort peu de choses ; indépendamment de la sobriété dont j'ai parlé plus haut, il avait peu de meubles, ses lits consistaient en une natte commune de jonc ou une peau de mouton garnie de sa laine. Ces objets étaient posés sur des planches soutenues par des traverses de bois élevées transversalement aux extrémités des chambres longues et étroites que j'ai dépeintes en parlant

des maisons. Il y avait dans la disposition de ces lits des bizarreries dignes de toutes les autres ; ils étaient placés à une distance du sol de quatre ou cinq pieds ; tandis qu'il était si facile de ne les mettre qu'à une très faible hauteur, pour la facilité de monter ou de descendre ; souvent à une élévation de deux ou trois pieds au-dessus du premier lit, il y en avait un second, en sorte qu'il fallait une échelle pour monter même sur le lit le plus bas et pour en descendre.

Le principal luxe de leurs meubles consistait en coussins, qu'ils plaçaient à terre contre le mur et sur lesquels ils se reposaient accroupis, les jambes croisées. Cette attitude leur est si familière, que la plupart d'entr'eux, à quelque endroit qu'ils se trouvent, jugent moins commode de s'asseoir ou de rester debout, que de plier les genoux et de reposer sur leurs talons tout le poids de leur corps. Le luxe des meubles dont je viens de parler consiste en étoffe de soie de couleur ordinairement vive, bleue, jaune ou rouge, brochée en or, représentant des fleurs grossièrement faites et dont ils recouvrent leurs coussins.

Les femmes ont le singulier usage de se teindre les ongles en rouge, et lors des fêtes elles se frottent les mains et les pieds avec une tenture jaune, extraite de l'écorce du noyer ; il paraît que cet arbre, lorsqu'il est jeune, en produit abondamment ; mais je ne sais quel absurde préjugé religieux leur persuade que la teinture extraite de l'écorce prise au pied de l'arbre, est plus agréable au prophète que celle qui provient de l'écorce des branches, aussi est-on fort heureux de pouvoir conserver, dans la campagne, un jeune noyer, sans que quelqu'un de ces ignorans ne vienne attaquer son exis-

tence, en faisant une large plaie dans la partie la plus basse du tronc : cette blessure à une branche ne ferait périr que la branche, au pied elle entraîne le plus souvent la perte de l'arbre. Je n'en ai pas vu un seul devenu gros, qui eût échappé à cette dégradation et qui ne portât au pied la marque de l'enlèvement de l'écorce.

C'est une beauté chez les enfans que d'avoir les cheveux rouges, aussi les mères ont-elles grand soin, surtout les jours de grande fête, de teindre la chevelure de leurs enfans et même la leur, elles leur teignent aussi en jaune les pieds et les mains.

Il y a des mosquées exclusivement consacrées à l'usage des femmes et où les hommes ne vont pas.

J'ai remarqué que chaque fois que les Mauresques sortent ensemble, la plus jeune ouvre la marche et qu'elles se suivent par rang d'âge jusqu'à la plus âgée qui est la dernière, comme la duègne, pour inspecter les jeunes; les esclaves négresses qui les accompagnent ordinairement ferment la marche.

Le Ramadan est pour eux la plus grande fête de l'année, c'est à peu près le carême des chrétiens, il se compose de trente jours de jeûne et de trois ou quatre jours de réjouissance ; le jeûne, qui consiste à ne prendre aucun aliment sec ou liquide et même à se priver de tabac jusqu'au coucher du soleil, est rigoureusement observé; les réjouissances consistent en réunions où les femmes ne sont pas admises, on y mange et l'on fait de la musique; cette musique est d'une monotonie incroyable, l'un d'eux tient une sorte de quinte dont il joue dans la même position où nous sommes en usage de placer le violoncelle, il est accompagné par le tambour

de basque garni de petites plaques de cuivre, sur lequel ils frappent des coups avec une certaine mesure ; des sortes de cymbales de fer, moins larges que la main, se font également entendre et quelques-uns des assistans chantent ou plutôt crient à gorge déployée des chansons en langue arabe, sans que dans tout ce vacarme on puisse distinguer un air, un motif de chant; ce peuple n'a pas la moindre idée de la mélodie qui fait le charme de la musique italienne et française, mais la sienne ne manquerait pas d'une sorte d'harmonie, sans la continuité fatigante du même bruit, des mêmes sons, des mêmes coups frappés toujours également et sans variation pendant des heures et des nuits entières. Quant au chant vocal il écorche les oreilles.

Il ne me souvient pas d'avoir entendu un Maure chantant seul et par désœuvrement pendant l'exercice d'un travail manuel, comme on le voit chez presque toutes les nations; celle-ci ne manifeste à l'extérieur ni gaîté, ni amabilité; le menuisier, le cordonnier, les autres gens de métier qui travaillent dans leurs boutiques ont toujours l'impassibilité peinte sur leurs traits; le marchand, lorsqu'il n'est pas occupé, fume du tabac, lit l'alcoran ou dit son chapelet : le chapelet paraît être leur grande affaire, c'est une prière ingénieusement inventée pour absorber l'esprit et paralyser la réflexion.

Les Maures ne dansent pas, ils sont trop sérieux pour cela ; mais les nègres, qui sont très nombreux et d'un caractère plus enjoué, se livrent au plaisir de la danse, les jours de grande fête, sur les places publiques ou sur les espaces libres qu'on trouve hors des portes de la ville ; revêtus de leurs plus beaux habits où dominent le blanc et surtout le rouge, ils forment un

grand cercle, márchant en cadence les uns après les autres, fléchissant un genou, relevant l'autre, tournant le corps à droite puis à gauche, regardant tantôt celui qui précède, tantôt celui qui suit, avec une inclination de tête, un sourire gracieux et lui fesant des mines, chacun un bâton à la main, frappant en mesure et tous ensemble sur le bâton de celui qu'il regarde : c'est une grande roue qui tourne horizontalement sur son axe, au milieu des spectateurs ; la musique qui se place au milieu du cercle et qui accompagne cette danse singulière est rauque et barbare, les coups mesurés du tambour y jouent un grand rôle, une méchante flûte de roseau rend un son aigre sans jouer aucun air, et au milieu de tout cela une sorte de tympanon, un cliquetis de plaques de fer, de plaques de bois, c'est un vrai charivari ; il me semblait voir les fêtes dépeintes par les écrits des voyageurs dans les pays sauvages, où les avaient jetés le désir d'une vie avantureuse ou quelque tempête suivie de naufrage.

J'ai dit que les Maures sont fanatiques pour l'observance de leurs pratiques religieuses, ce n'est pas seulement dans les mosquées qu'ils font la prière, c'est sur la porte de leurs boutiques, au milieu des rues, c'est partout qu'on les voit le chapelet à la main où récitant des versets de l'alcoran ; on en rencontre sur les chemins publics et au milieu de la campagne se prosterner, lever les mains au ciel, baiser la terre, sans s'inquiéter des passans.

Le cadi est un homme très important chez les Musulmans, il y en a deux à Alger. Ce magistrat fait fonction de notaire et de juge en

affaires de police, au civil et au criminel; son premier secrétaire est qualifié *Adel-el-Cadi*; six ou huit autres secrétaires inférieurs sont les *Chaad-el-Cadi ;* cela signifie *témoins du Cadi;* leur charge consiste principalement à dresser chacun à leur tour les actes dont le produit est partagé avec le Cadi.

Celui-ci prononce en premier ressort, l'appel est porté devant le tribunal souverain qu'on appèle le *Mégelès*, dont le Mufti, chef suprême de la religion et de la justice, est le président; il y a de plus, les deux Cadis et les secrétaires de ces derniers.

Dans ces tribunaux tout est jugé comme en matière sommaire ; là point d'avocat ni d'avoués, point d'enrôlement de la cause, chacun se présente de sa personne ; le plus robuste pour pousser ses voisins se cramponne à la porte du prétoire et se fait juger le premier pour retourner à ses affaires; il plaide sa cause lui-même, chacun fait usage de sa propre éloquence ; souvent les deux parties échauffées par la discussion parlent ensemble, gesticulent, crient; j'ai vu un Maure demandant à un juif une somme que celui-ci ne pouvait payer, disait-il, par impuissance, ce juif s'excusait, demandait grâce du ton le plus humble, le plus piteux; le demandeur le contrefaisait dans son attitude, dans son langage, cherchait à le tourner en ridicule par l'expression et par le geste, il riait, criait, se fâchait, c'était un vacarme à y perdre la tête, les assistans trouvaient la plaidoierie fort éloquente, la gravité du Cadi était impertubable.

Les ministres du culte sont les *Imans*, mais l'Iman est en même temps le Cadi, Iman veut dire celui qui préside, qui a autorité, c'est une sorte de curé de mosquée.

Les Ulémas sont une classe de gens de loi, secrétaires du Cadi, par lesquels le Mufti était élu ; mais depuis l'occupation française ces hauts fonctionnaires, ainsi que les Cadis, sont élus par le général en chef.

Les Maures sont barbares dans l'exécution des arrêts criminels ; la peine pour un délit souvent léger, est la bastonnade sous la plante des pieds : le patient couché sur la terre à plat ventre, a les pieds joints et relevés au moyen d'une corde qui les lie à une pièce de bois ; dans cette position, on lui administre cent, trois cents, cinq cents coups avec un bâton de l'épaisseur du pouce ; le sang coule ; quelquefois la peau durcie par l'usage de marcher sans chaussure, se sépare du pied, tombe, et le patient, après cette cruelle exécution, délié et livré à à lui-même, retourne à son domicile marchant dans les douleurs les plus aiguës et laissant sur le pavé la trace de son sang. La peine de mort est la décapitation : le supplicié à genou, les mains liées derrière le dos par une corde avec laquelle le soutient l'aide de l'exécuteur, baisse la tête, celui-ci debout à sa gauche lève le yatagan et frappe une fois, deux fois, trois fois, jusqu'à ce que l'amputation soit consommée. En 1832, un jeune Maure qui s'etait introduit dans la maison d'un vieillard de sa nation et qui l'avait assassiné avec un couteau dont il lui avait porté sept coups, fut condamné à la peine du talion ; la sentence portait qu'il aurait la tête tranchée en sept reprises. Elle fut ainsi exécutée sur la place publique, et le bourreau mesurant son coup, agrandissait successivement l'incision sanglante jusqu'à l'accomplissement de cette exécrable exécution. Tous les Français ont vu

qui en a la direction. Cet homme est une sorte de fonctionnaire, de magistrat, sa profession n'est point flétrie et sa place est recherchée ; il exerce une autorité presque absolue sur les personnes qui y sont soumises. Les habitans de la montagne viennent souvent prendre dans cet établissement une femme pour un nombre de jours ou de mois déterminé ; le magistrat dresse un acte entre les parties, l'homme s'engage à recevoir la femme, à la bien traiter, à lui donner une somme d'argent ; la femme promet de se bien conduire, de ne manquer en rien aux obligations qu'elle contracte ; elle donne à son chef un cautionnement ou une caution pour l'exécution de sa promesse et aussitôt elle monte à cheval pour se rendre au domicile de son nouvel hôte.

La population musulmane de la ville d'Alger est augmentée d'un nombre considérable de Bédouins appartenant à diverses tribus de la montagne ; ils y exercent certaines professions qui, du temps des Turcs, étaient toutes monopolisées par ces tribus, en vertu de priviléges concédés ou vendus par les deys. Les *Biseris* avaient le monopole du métier de portefaix, les *Mousabis* celui des bains publics et de la vente des bêtes de somme, d'autres avaient la vente de la viande, la conduite des petites barques dans le port, ainsi de même de quelques autres professions. Chacun de ces démembremens de tribus avait dans la ville d'Alger une sorte d'administrateur dont le titre était *Amyn*, qui exerçait un droit de police sur ses compatriotes et donnait au besoin des renseignemens et des instructions sur ce qui concernait la profession de son ressort aux personnes qui

en réclamaient ; ainsi celui qui voulait acheter des chevaux ou des mulets et qui ne trouvait pas sur le marché ce qu'il désirait, s'adressait à *l'Amyn des Mousabis* qui s'employait pour l'aider à remplir son but.

Depuis l'arrivée des Français ces distinctions subsistent encore, mais les monopoles ne sont plus intacts ; il est survenu des intrus dans toutes les professions ; aux Biseris principalement qui exercent l'état des portefaix, se sont joints des Maures, des Maltais, des Européens venus d'Espagne ou d'Italie et un certain nombre de juifs qui exercent le même métier entre eux, sans mélange avec les Musulmans ; le nombre des portefaix se trouve ainsi considérablement augmenté ; mais le commerce a pris un tel accroissement depuis l'arrivée des Français, qu'il arrive à Alger cinquante fois plus de marchandises qu'autrefois ; et dans des rues où tous les fardeaux, même les plus volumineux, n'ont pas d'autres moyens de transport que les forces de plusieurs hommes réunis, il en faut nécessairement un grand nombre. Les portefaix sous le gouvernement du dey, avaient de la peine à gagner une piécette (neuf sous) par jour, actuellement il y en a un grand nombre qui gagnent plus de six francs.

Les Biseris, en général, sont remarquables pour leur mal-propreté ; sans domicile, sans abri, ils couchent sur la terre, à l'instar des animaux ; je fus étonné, en arrivant à Alger, de les trouver la nuit roulés dans la poussière, sur le quai du port, sur le pavé des rues. Un grand nombre jouissait de la faveur de passer la nuit sur le seuil d'une porte de boutique : il recevait du propriétaire une piécette par semaine (neuf sous), moyennant quoi, il garantissait le mar-

chand des vols nocturnes qui auraient pu être tentés contre lui. Cette garantie n'était pas illusoire, parce que si la propriété confiée à sa garde avait été spoliée, le chef de la tribu aurait fait punir le gardien comme coupable du vol.

Les Maures, comme les Musulmans, ont un grand respect pour les tombeaux; il n'y avait pas à Alger de lieu spécialement affecté aux sépultures; les premières avaient été faites sur les terrains les plus voisins des portes de la ville et chaque tombe portait sur la terre un signe extérieur en pierres destinées à cet usage, et jamais ils ne détruisaient un tombeau; toutes les terres aux environs de la ville étaient donc successivement envahies par les sépultures qui occupaient un espace considérable, et il aurait été difficile d'en prévoir les bornes si la population avait été plus nombreuse et si les Français n'avaient mis un terme à cette extension indéfinie. Chaque tombe est garnie de deux dalles de la longueur ordinaire d'un corps d'homme, placées de champ parallèlement à environ dix-huit pouces de distance l'une de l'autre; un côté est enfoncé dans la terre et l'autre est en saillie à six ou huit pouces au-dessus du sol, avec quelques ornemens grossiers de sculpture en relief; à chaque bout est une pierre plate, enfoncée par le bas, l'une à la tête l'autre aux pieds. La saillie de cette pierre est taillée en triangle très aigu, la pointe a quinze ou dix-huit pouces d'élévation au-dessus du sol; le milieu de la tombe ainsi encadré est recouvert de terre ou d'une pierre.

Les familles riches s'emparaient d'une espace de quelques toises qu'elles entouraient de murs à hauteur d'homme, surmontés de crénaux, de

pointes pyramidales ou d'autres ornemens du goût oriental et dans lequel tous les membres de la famille étaient enterrés.

Les Français ont fait quelques ouvrages autour de la ville, soit pour la défense militaire, soit dans des vues d'assainissement et de commodité, ils ont ouvert des chemins, déblayé hors la porte Bab-el-oued un espace considérable qui a été converti en esplanade où manœuvre la troupe, et qui probablement sera plus tard converti en promenade ; ces travaux ont nécessité la destruction du quelques sépultures qui, comme les plus rapprochées de la ville, étaient les plus anciennes et dataient de deux ou trois siècles, peut-être plus ; ce fait si simple en lui-même a donné lieu à des criailleries qu'on peut appeler ridicules de la part d'un certain parti dont l'avenir fera justice, on a pleuré sur ces pauvres Maures dont on profanait les cendres, on a invoqué la religion, le respect pour les morts, on a crié au sacrilége ; cet attendrissement de commande a trompé beaucoup de gens en France, qui ont cru que les Français arrivés à Alger s'étaient transformés en Vandales ; quelques-uns de nos plus honorables députés, dupes de cette comédie, en ont fait retentir la tribune nationale. Je ne puis garder le silence sur ce point, ces plaintes sont sans fondement ; les sépultures méritent sans doute le respect, mais dans tous les pays bien ordonnés elles ont un espace déterminé et on ne leur laisse jamais envahir toute la campagne ; partout, lorsqu'elles sont trop anciennes, on reconnaît la nécessité de les détruire, et je voudrais savoir ce que deviendront dans cinquante ans les beaux cimetières de Paris, malgré les concessions à perpétuité, avec une population d'un

million d'habitans. Rien n'est perpétuel en ce monde, et en Afrique pas plus que sur aucune autre partie de notre globe, on ne peut prétendre à la perpétuité des tombeaux.

Je puis de plus affirmer que tous ceux qui ont été détruits, se sont trouvés placés sur les lieux où il était nécessaire de faire les travaux utiles dont j'ai parlé, que pas un seul ne l'a été dans des vues de mépris ou de profanation, et qu'on pourrait mesurer encore, à un assez grand rayon autour de la ville, des surfaces couvertes de tombeaux dont la réunion composerait plusieurs lieues carrées et dont une bonne administration sera forcée tôt ou tard de changer la destination.

Pendant le gouvernement du général Berthezenne, deux cimetières pour les chrétiens ont été établis et entourés de murs; l'autorité d'alors, qui aimait et respectait beaucoup les Maures et qui protégeait indistinctement leurs sympathies et leurs antipathies, et même leurs préjugés, ne voulut pas que l'on plaçât la croix sur la porte de ces cimetières; cependant le signe de la croyance de Mahomet pullulait de toute part, et jamais pour ménager la foi du Christ on ne songea à faire enlever un seul croissant; le successeur de Kléber, en Egypte, qui avait pris nom *Abdalla Menou* et qui nous perdit cette précieuse conquête, était moins africain que le général Berthezenne, qui a fait un contre-sens en ne pas mettant le turban sur sa tête et en oubliant de s'appeler *Abdalla* ou *Mustapha*.

Avant de passer aux autres classes de population qui se trouvent à Alger, je parlerai de la langue vulgaire qui est en usage dans cette ville,

non pas la langue arabe dont je ne possède pas la connaissance, mais *la langue franque* qui a été d'un si grand secours aux Européens et sans laquelle il leur eut été impossible de se mettre en contact avec les indigènes.

C'est bien à tort, selon moi, que l'on applique à cet idiôme l'appellation *langue*; c'est trop d'honneur pour un assemblage confus et barbare, avec lequel il est impossible de soutenir une conversation suivie ; on trouve dans ce mélange bizarre de l'espagnol, de l'italien, du provençal, du français, de l'arabe ; que n'y trouve-t-on pas ? Ce ne serait rien encore si tout cela pouvait servir comme le ferait un véritable idiôme, mais la pauvreté en est à ce point, que ceux qui en ont l'usage le plus familier sont dans l'impuissance d'exprimer les diverses modifications de leurs pensées; il n'est soumis à aucune règle, les verbes s'emploient constamment à l'infinitif, il n'y pas même les inversions des pronoms, qui en français donnent à une phrase le caractère interrogatif, en sorte que lorsque l'on parle d'une action on est embarrassé pour savoir si c'est d'un acte consommé ou d'une acte à faire, ou même si on demande ce qui a été fait relativement à cet acte ; ainsi *ti andar passegiar* veut tout aussi bien dire *tu es allé te promener*, que *vas-tu te promener? es-tu allé te promener?* ou enfin *iras-tu te promener? mi crumpar cavallo, j'ai acheté un cheval, j'acheterai un cheval, acheterai-je un cheval?* Remarquez bien encore qu'on ne distingue pas les nombres, ainsi cette phrase se dit tout aussi bien s'il est question d'un cheval que si on veut parler de plusieurs chevaux, et à moins que l'on ne dise si l'on a dans sa pensée deux, trois, quatre chevaux, on ne sait pas si

celui qui parle entend exprimer par sa pensée un cheval ou plusieurs chevaux.

Ce n'est rien que tout cela encore, mais presque tous les mots tirés des diverses langues dont j'ai parlé ci-dessus, sont défigurés principalement dans leurs terminaisons, et au milieu de ce galimatias se trouvent d'innombrables barbarismes, des mots traduits à la volonté de celui qui parle ; ainsi *mi voulir facir sella al cavallo*, *je veux faire une selle de cheval ; voulir* et *facir* se comprennent, mais d'où viennent-ils ? Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette phrase qui peut se prendre comme la précédente dans le temps passé ou futur, ou dans le sens interrogatif, s'emploie dans les mêmes expressions et pourrait s'entendre sous les mêmes modifications, s'il était question de *mettre la selle à un cheval* comme de *faire une selle de cheval*.

La pauvreté de ce langage se fait sentir à chaque instant ; *bono* est le grand mot qui vient à chaque instant, *bono* veut dire *bon*, mais il veut dire aussi *bonnement*, *bien*, il exprime de plus le sens des adjectifs, *solide*, *propre*, *sage*, *beau*, *joli* et tous ceux qui ont un sens laudatif ; *la casa bono* est à votre choix *la maison solide*, ou *belle*, ou *propre*, ou *commode*; *une bonne terre* est *terra bono*, mais la terre *médiocre* est *poco bono*, *la meilleure* est *mucho bono* et *la terre mauvaise* est *non bono*, car il n'y a pas d'autre moyen pour exprimer la qualité de ce qui est mauvais ; ainsi qui sait *bono* connaît la moitié de la langue, et lorsque Figaro croyait savoir parler anglais parce qu'il disait *goddem*, le premier venu connaît à plus forte raison la langue franque, lorsqu'il sait dire *bono* et *non bono*.

J'ai cherché à découvrir l'origine de cet étrange baragouin, et j'ai pensé qu'il avait pris

naissance parmi les malheureux que les pirates retenaient esclaves à Alger; ces prisonniers appartenaient principalement à l'Espagne, à l'Italie et à la Provence, et chacun d'eux éprouvant le besoin de se faire entendre de ses compagnons d'infortune, apportait le tribut de son idiôme, qu'il tâchait de mettre à portée de son interlocuteur, à qui il cherchait à faire adopter quelques-unes de ses expressions, en s'efforçant de comprendre et d'employer les siennes. Les maîtres de ces infortunés, ceux qui avaient sous leurs ordres les captifs appartenant à l'état, étaient dans la nécessité d'apprendre à parler comme eux, autant pour les entendre que pour se faire entendre d'eux. Les Corsaires, qui étaient nombreux à Alger, tant parmi les Maures que parmi les Turcs, avaient également besoin, ainsi que leurs équipages, de connaître ce langage, et quelques navires marchands d'Alger qui fréquentaient les ports de Marseille, Gènes, Livourne, Naples, Barcelonne, Carthagène, Mahon et autres, en rapportaient toujours quelques mots qui s'entremêlaient confusément sans qu'aucune méthode intervînt pour en régulariser l'usage; mais l'Espagnol y domine, et de toutes les langues de l'Europe, c'est celle avec laquelle on est le plus généralement compris.

Cependant c'est avec cette façon de parler que les Européens arrivés à Alger, depuis la domination française, ont pu se faire entendre des Maures et des juifs; plus ou moins, les indigènes en comprennent tous quelques mots, les juifs surtout en font un usage fréquent ainsi que les Cabayles qui sont nombreux dans la campagne et dont je parlerai dans un des chapitres suivans.

Un petit nombre de Maures parlent français,

italien ou espagnol ; ce sont principalement quelques négocians que leurs spéculations avaient amenés en France, en Italie ou en Espagne et qui avaient été dans le cas d'y séjourner quelque temps ; mais ils sont très rares, et il n'y en a presque aucun qui parle très couramment le français. Les jeunes enfans de dix ou quinze ans, qui sont accueillis dans les maisons françaises, commencent à posséder notre langue, dont la connaissance tend à se répandre dans la jeune génération.

A cette occasion je ferai observer que cette circonstance n'a influé en rien sur l'antipathie que les Maures ont pour les Français ; les enfans pour lesquels ces derniers ont des prévenances, auxquels ils témoignent de l'amitié, ne manifestent ni sensibilité, ni reconnaissance, ni souvenir à cet égard.

2e Division. -- Juifs.

L'affaiblissement successif des préjugés religieux sera une conséquence inévitable du progrès des lumières ; c'est alors que la véritable philantropie, exerçant son salutaire empire, lavera la nation juive de l'opprobre que dans tous les pays on a inhumainement répandu sur son front. Si les juifs en général valent moins que les chrétiens, c'est que les chrétiens les ont avilis à force de tyrannie et de mépris, et en les forçant à chercher un refuge dans tous les pays du monde, même chez les Musulmans qui les ont opprimés ; mais ils se releveront de cet état d'abaissement où on les a placés ; lorsqu'ils auront compris que leur âme est capable d'autant de dignité et d'élévation que celle des autres peuples,

ils se placeront au niveau de ceux-ci. L'émancipation des juifs en France a heureusement commencé cette bienfaisante régénération, et je ne vois pas qu'il y ait aucun motif de s'en repentir.

Les juifs d'Alger sont empreints du même caractère qu'on leur a remarqué dans toutes les parties du monde où les membres de cette nation se sont établis ; mais leur séjour dans un pays où le despotisme le plus absolu, l'arbitraire le plus tyrannique, était l'essence du gouvernement, tout contribuait à les rendre encore plus serviles qu'on ne les a vus ailleurs. La verge de fer que les Turcs étendaient constamment sur la tête des Maures et qui les frappait si souvent, était bien plus dangereuse envers les juifs. Les trois classes de la population étaient nettement échelonnées, et si les Turcs se considéraient de beaucoup supérieurs aux Maures, ceux-ci regardaient les juifs comme infiniment au-dessous d'eux. La condition des juifs à Alger était l'état d'abjection le plus complet : c'était une nation d'ilotes. Toutes les distinctions honorables, toutes les préférences étaient pour les Musulmans, les corvées, les affronts pour les juifs ; la sévérité des lois s'appesantissait sur eux d'une façon terrible lorsque l'un d'eux se trouvait frappé de quelque peine, et le dey les accablait de contributions. Lorsqu'à une fontaine publique quelques enfans venaient remplir leurs cruches, un jeune juif, fut-il arrivé le premier, devait céder son tour à tous les jeunes maures qui arrivaient après lui, en quelque nombre qu'ils fussent, et pendant qu'il attendait, il était l'objet des risées, des injures et des mauvais traitemens de ceux-ci qui se croyaient autorisés à l'offenser et à le battre impunément, sans

que jamais un juif ait osé lever la main, même pour se défendre.

Cette situation humiliante était aggravée par les signes extérieurs du vêtement; les juifs étaient toujours vêtus en noir ou en bleu foncé, ils avaient sur la tête une calote noire ou bleue, leur burnous était bleu, et une chose assez singulière, tandis que la chaussure des Maures consistait en souliers en forme de pantoufles, les juifs portaient des souliers à cordons dans le genre de ceux en usage en Europe, mais lors-même que ces souliers étaient neufs, le quartier en était rabattu sous le talon, et celui qui les portait ainsi semblait toujours chaussé avec des savates; l'obligation où ils étaient de laisser leurs souliers à la porte des maisons où ils entraient et d'y marcher nus pieds, explique en partie cet usage singulier.

Les femmes avaient aussi leur costume distinct de celui des Mauresques, le noir y dominait et elles allaient à visage découvert comme les Européennes, ce qui était aux yeux des superstitieux Musulmans un signe de mépris. Leur costume consiste en une grande tunique ordinairement noire et sans manches qui leur descend jusqu'aux talons, elles sont sans bas et n'ont aux pieds que des pantoufles où les orteils trouvent à peine la place suffisante pour se caser; les manches de la chemise sont en mousseline et de la plus excessive ampleur, les extrémités, qui pourraient devenir génantes en leur couvrant les bras, sont liées l'une à l'autre derrière les reins, sans que le mouvement des bras en avant éprouve de la gène; elles portent sur la tête le *sarma* comme les Mauresques, avec la différence qu'elles ne le recouvrent d'un voile que lorsqu'elles sont en grande parure. Les plus coquet-

tes, lorsqu'elles sortent en toilette, se drapent avec une étoffe légère de laine blanche ressemblant à de la gaze, qu'elles relèvent avec une main pour s'en couvrir une partie de la figure; il leur semble apparemment que ce rapprochement avec l'habitude des Mauresques ajoute quelque chose à leur propre valeur. Elles ont en général le teint jaune, ce que je crois devoir attribuer à leur manière parcimonieuse de se nourrir, ce qui doit nécessairement altérer la santé, toutefois on en voit beaucoup qui sont fort jolies et communément on les distingue par de très beaux yeux.

Les hommes étaient consacrés aux opérations mercantiles, ils occupaient un nombre considérable de boutiques; s'ils se livraient peu au grand commerce, ils étaient en possession de celui du détail, et il faut avouer que là comme ailleurs ils étaient bien plus habiles que les autres. C'était chez eux que l'on trouvait les ressources nécessaires pour les objets d'usage journalier dont on avait à se pourvoir. A Alger comme ailleurs les juifs étaient marchands de diamans, de bijoux et de friperies, changeurs de monnaies, prêteurs d'argent; quelques-uns d'entre eux sont parvenus à faire des fortunes considérables, fruit de leur industrie et de leur vie parcimonieuse.

Au surplus, leur contact permanent avec les Maures les leur avait assimilés sous beaucoup de rapports et pour un grand nombre de leurs usages; leur manière de se nourrir, leurs distractions, leur musique, leurs réjouissances, tout cela se ressemblait, et par-dessus tout un amour désordonné de l'argent, sans aucun fruit pour ceux qui parvenaient à en acquérir beaucoup, puisque ceux qui étaient riches ne se pro-

curaient ostensiblement guère plus de jouissance dans la manière de vivre que ceux qui ne l'étaient pas.

Les habitans d'Alger, notamment les juifs, avaient cependant quelque raison de ne pas afficher de la fortune lorsqu'ils en possédaient; les deys, dont la cupidité était insatiable, malgré les inutiles et immenses trésors entassés dans leur palais, ne manquaient pas de frapper de contributions forcées et arbitraires ceux qui paraissaient avoir beaucoup d'argent; c'était pour eux une facile ressource pour gratifier et enrichir sans rien débourser ceux à qui ils croyaient devoir des récompenses ou des encouragemens; c'était aussi un moyen pour ajouter au trésor de l'état, que chaque dey avait l'ambition d'augmenter; mieux valait pour les particuliers thésauriser pour leur propre compte que de s'exposer à être dépouillés. Cette façon d'agir était sans doute excusable, mais elle n'ennoblissait pas le caractère de ceux qu'une fâcheuse nécessité condamnait ainsi aux privations volontaires et aux habitudes de l'avarice.

Il ne faut donc pas demander quel était le régime légal sous lequel vivaient les juifs; il n'y avait rien d'écrit sous ce rapport pour les Musulmans qui fesaient la loi et qui étaient en possession de toutes les préférences; l'arbitraire sans modification était le partage des juifs, le caprice du dey ou de ses lieutenans en faveur, suffisait pour décider de leur sort. Parmi eux il y avait cependant une jurisdiction, c'était celle des rabbins, qui réunissaient les fonctions sacerdotales à celles de la justice, ils étaient en même temps officiers publics et notaires; sauf la différence du culte, ils remplissaient les mêmes fonctions que le cadi chez les Maures, les

choses sont toujours dans le même état pour les discussions d'intérêt qui interviennent de juif à juif.

Les causes sont portées en appel au tribunal composé du rabbin, président, et de trois autres rabbins; ce tribunal juge en dernier ressort.

Ils ont un magistrat nommé autrefois par le dey et actuellement par le général en chef et qu'on appelle le roi des juifs, sa qualification judiciaire est *Moukdam;* il exerce, souvent en public et quelquefois sur la porte d'une boutique, des fonctions à peu près équivalentes à celles d'un juge de paix, il a tout pouvoir pour faire emprisonner ou donner la bastonnade; les jugemens rendus par les rabbins sont renvoyés au *Moukdam* pour leur exécution.

On voit par ce que j'ai dit plus haut que sous le rapport des sentimens, des habitudes, il y avait une grande ressemblance entre les Maures et les juifs, les uns et les autres avaient une égale passion pour entasser l'or et l'argent, mais les juifs portaient plus loin le talent d'en acquérir, sans doute parce qu'ils étaient plus souvent en butte aux avanies de l'autorité et qu'ils sont en effet plus intelligens; cependant en l'état de la domination française, il y a selon moi une grande différence entre les uns et les autres; le Maures, dominés par le fanatisme religieux, seront toujours imbus de prévention contre les chrétiens; les ennemis que les Français peuvent avoir dans ce pays ne sont pas à redouter, mais si leur force égalait leur volonté ils trouveraient les Maures disposés à les seconder; les juifs au contraire appartiennent à une religion qui méconnaît aussi toutes les autres, mais qui est plus tolérante et qui sait vivre en

paix avec elles, lorsqu'il y a de l'argent à gagner; ceux d'Alger ont embrassé la cause des Français; que ce soit par sympathie ou par intérêt, c'est ce que je ne recherche pas, mais ils sont bien informés que les Arabes leur feraient un mauvais parti s'ils pouvaient parvenir à chasser les Français; si ces derniers n'ont à espèrer d'eux aucun secours, même dans un moment de crise, ils n'ont pas à craindre de les trouver jamais dans les rangs de leurs ennemis; cette considération toute d'intérêt mériterait toutefois d'être pesée dans la conduite que l'autorité doit tenir envers les uns et les autres.

Un grand nombre de juifs parlent aujourd'hui la langue française, ils se sont institués entremetteurs d'affaires; le besoin de se mettre en contact avec les Français, pour leurs relations journalières de commerce, leur a inspiré l'émulation de connaître leur langage, on en voit même plusieurs qui ont quitté leur costume obligé pour s'habiller à la française; les Maures sont bien éloignés d'un tel rapprochement. Les juifs sont intéressés et rampans, et la souplesse de leur caractère les entraînera toujours vers les dominateurs. Les jeunes juifs ont montré pour la langue française une aptitude surprenante; lorsqu'un Français se trouve embarrassé dans une rue pour causer avec un indigène il cherche d'abord un interprète chez un juif en boutique, et s'il n'en rencontre pas immédiatement, il est presque assuré d'en trouver un parmi les jeunes juifs qui sont toujours nombreux dans les rues; je ne sais si cela tient à leur organisation ou à leur habitude, mais j'ai remarqué que les jeunes juifs et juives qui parlent le français ne manifestent aucun de ces accens de province que l'on remarque en Provence, en

Languedoc, en Gascogne, en Normandie, en Alsace et ailleurs, leur prononciation est pure, leurs intonnations sont douces à l'oreille, on les dirait élevés dans les pays où l'on se pique de parler le mieux le français, et cela est d'autant plus singulier que dans leur usage de la langue arabe ils sont extrêmement criards et semblent toujours être en colère et en dispute.

Les juives se livrent à diverses professions telles que la couture, le blanchissage du linge et les autres travaux de ce genre, elles sont habiles et adroites pour solliciter de l'ouvrage et profiter des avantages pécuniaires que leur offre la présence des Français et leur goût pour la dépense ; plusieurs d'entre elles font les revendeuses à la toilette, mais en général on ne doit s'en rapporter qu'avec précaution à leur fidélité; elles se permettent volontiers le larcin des objets qui leur tombent sous la main; la probité n'est pas la vertu qui distingue le plus grand nom-d'entre elles.

Le mari a le droit de répudier sa femme comme le font les Maures et de la même façon, il la reprend à sa volonté, si elle n'est pas engagée dans de nouveaux liens.

Leurs cimetières sont à part et, comme ceux des Maures, ne sont pas clos de murs ; les ornemens de chaque tombe consistent en une simple pierre tumulaire de forme ovale, bombée et élevée sur le milieu de quinze ou vingt pouces; quelquefois cette pierre n'est qu'un massif de maçonnerie de la même forme ; les Maures, qui avaient un souverain mépris pour eux, ne leur auraient pas permis de décorer leurs tombeaux avec des ornemens qui ressemblassent aux leurs; à leurs yeux, les juifs, comme les chrétiens, sont des *chiens*.

3e Division. -- Européens.

Quel mélange, quel cahos, quel imbroglio que la population européenne qui se trouve en ce moment réunie à Alger ! Français, Espagnols, Italiens, Allemands, Maltais, Piémontais, Anglais ; à l'exception de ces derniers qui y sont en petit nombre, tous les autres peuples que je viens de nommer y sont accourus en foule, et tout cela se trouve pêle-mêle avec les Maures, les Juifs et les Bédouins ; aussi quelle confusion de langues ! c'est la tour de Babel : le polyglote le plus exercé se trouve vingt fois en défaut pour exprimer sa pensée ou pour conprendre celle d'autrui. Les habitans des îles Baléares, quoique voisins de l'Espagne et lui appartenant, ne parlent pas l'espagnol, c'est un patois, un jargon corrompu que les Espagnols eux-mêmes ont de la peine à comprendre, et comme ces insulaires sont venus à Alger en grand nombre, on peut sous ce rapport les considérer comme une nation de plus.

Beaucoup d'Européens ont senti la nécessité de parler un peu d'Arabe, et déjà quelques-uns en possèdent assez pour se faire comprendre pour les choses de l'usage le plus fréquent, mais comme tout le monde n'a pas le loisir, la mémoire, l'esprit d'application ou la flexibilité d'organes nécessaires pour se consacrer à cette étude, chacun parle quelque peu cette prétendue langue franque, dont j'ai entretenu le lecteur dans l'un des chapitres précédens ; ce langage sans règles et sans ressources, façonné à la guise de tous ceux qui veulent le parler, n'est devenu que plus corrompu, plus inintelligible. Il faut se promener le matin au milieu du marché aux légumes, qui attire un grand concours d'ac-

teurs et de spectateurs, pour se faire une idée de cette confusion.

Voilà des nuances bien tranchées dans le langage, elles sont moins nombreuses sous le rapport des mœurs ; une distinction réelle est celle des honnêtes gens et des intrigans : par malheur les premiers ne sont pas en majorité ; mais en quoi les Européens arrivés à Alger se ressemblent presque tous, c'est dans l'exiguité de leurs moyens pécuniaires ; chacun y est venu pour une fortune à faire ou à réparer ; pendant les deux premières années surtout, tant sous le rapport de la durée de l'occupation française, que sous celui de la sûreté personnelle, la confiance que l'on avait dans le pays était bien chancelante ; les documens favorables que l'on avait sur les localités et sur la nature du sol, quoique partant, en général, de sources respectables, n'étaient pas assez répandus ou paraissaient encore fort suspects aux yeux de bien des gens ; d'autre part une ignorance profonde des ressources du pays, réunie à une animosité systématique et coupable d'un parti que je n'aime pas à qualifier, répandait des documens contraires. Il était donc peu naturel que les hommes possédant une fortune assurée et indépendante vinssent se livrer au hasard d'un pays si contradictoirement dépeint ; à l'heure où j'écris, cette situation paraît tendre à se modifier, et l'on pourrait concevoir l'espérance de voir arriver quelques hommes à grands capitaux, qui viendraient vivifier le pays ; mais pour cela le gouvernement ne fait rien de ce qui serait nécessaire. Je traiterai plus loin cette question.

Le plus grand nombre des personnes qui sont venues à Alger, depuis l'occupation française, ont peu songé au but essentiel de l'expédition,

à la colonisation; elles sont arrivées pour y entreprendre *des affaires*; elles ont considéré cette conquête comme un accident ; presque tous les Français accourus les premiers ont eu des vues de spéculation commerciale : les négocians s'y sont portés en foule, comme ils vont à la foire de Beaucaire ou à celle de Francfort, sans s'inquiéter beaucoup de la durée de ce qu'ils allaient entreprendre, c'est là une des mille circonstances qui prouve combien le commerce est cosmopolite. Je parlerai dans le chapitre du commerce, des diverses opérations auxquelles on s'est le plus communément livré.

Beaucoup d'autres sont arrivés avec le désir et le besoin d'occuper un emploi. Cette manie des places, qui ne donne que des citoyens improductifs, triste héritage du gouvernement impérial et de la restauration royale, est devenue une maladie invétérée. Le gouvernement issu de la révolution de 1830, n'a rien fait pour arrêter cette gangrène sociale, lorqu'on ne peut pas s'appuyer sur l'affection publique on cherche à créer des intérêts qui convergent vers le centre, et c'est là qu'on peut reconnaître un mauvais gouvernement ; aussi parmi les trois qui se sont succédés en avons-nous déjà vu périr deux sans que l'affection publique s'en soit émue.

Beaucoup de gens sont donc venus à Alger pour obtenir des places; livrés au hasard de leur bonne fortune ou recommandés par quelques puissans personnages de France qui voulaient s'en débarrasser, ils ont obsédé les autorités supérieures ; un grand nombre ont été placés, mais très peu l'ont été selon les spécialités qui leur étaient propres. Employés dans l'administration des domaines ou dans celle de la douane, dans les bureaux de la mairie, de

la police, de la poste ou dans ceux de la comptabilité militaire, dans les tribunaux, même gratifiés de sinécures, tout était bon, car le but unique était les appointemens ; tout cela n'a pas peu contribué à la marche boiteuse de l'administration. Je connais tel individu ignorant et incapable qui occupe un emploi important, et tel autre qui possède des connaissances étendues et approfondies, qui serait un homme supérieur dans quelque spécialité, et qui végète petit commis avec son talent modeste dans un coin ignoré.

La plupart de ceux qui n'ont pu obtenir la faveur d'une place dans quelque administration, en ont cherché dans le commerce, mais le commerce est jusqu'à présent si peu de chose à Alger, que le plus grand nombre a été déçu dans ses espérances ; aussi, combien de malheureux n'a-t-on pas vu aux expédiens pour vivre et pour s'en retourner en France.

La France est en révolution depuis plus de quarante ans, sans que l'on puisse se flatter que cet état convulsif soit arrivé à son terme, quoique l'on se soit écrié cent fois : *la révolution est finie ;* depuis cette époque les esprits sont en émoi et les fortunes bouleversées, Alger a été considéré comme un théâtre nouveau où les emplois n'étaient pas occupés, les médiocrités en tout genre y ont afflué ; jusqu'à présent il n'y a pas de grandes raisons pour croire que les premiers rôles soient tous convenablement remplis ; pour des doublures, il n'en manque pas.

Pendant la première et la seconde année de l'occupation française, on s'est aperçu d'une quantité considérable de vols qui se commettaient tant dans la ville que dans la campagne, on a cru devoir en accuser une foule d'aventu-

riers, qui étaient arrivés de Malte et de quelques autres pays; l'autorité a pris le parti d'en éconduire un grand nombre, et en effet, depuis lors la sûreté publique est un peu moins compromise.

On n'a pas à Alger les liaisons de famille et de société qui existent dans les autres pays; les individus sont en général isolés, l'un arrive de droite, l'autre de gauche, les habitans sont étrangers les uns aux autres, et une vieille connaissance date d'un ou deux ans; aussi doit-on peu s'attendre à recevoir les services de l'amitié, si nécessaires dans une foule de circonstances; chacun s'isole dans son propre intérêt, et l'égoïsme semble être la condition de tous; la gêne pécuniaire qu'on éprouve généralement n'est pas propre à créer des liaisons d'amitié, car elle engendre la méfiance, et c'est là une des causes principales de la lenteur des progrès que fait la colonie. Deux personnes paraissent liées entre elles d'une étroite amitié qui ne le sont que par une cause toute d'intérêt, avec la cause cesse l'effet. Les affaires changent de face à chaque instant et les liaisons ont autant de mobilité que les affaires.

D'après ce portrait on serait tenté d'accuser la population en masse et de la considérer comme ne méritant aucun intérêt: j'avoue que cette opinion sous un certain rapport n'est pas sans fondement; mais comment ne pas éprouver quelque indulgence lorsque l'on voit le gouvernement livrer à eux-mêmes des milliers de Français qui ont besoin de protection et d'appui, sans même préserver des voies de fait commises par les militaires contre la propriété, lorsque ces infortunés Français, qui ne reçoivent aucun encouragement, aucun secours direct, sont

privés des resources du crédit, que l'incertitude où on laisse le public éloigne de toute part. Les capitalistes qui pourraient féconder le pays, se gardent bien d'y chercher aucun emploi de leurs fonds, lorsque chaque jour le ministère ne répond que d'une manière évasive aux demandes officielles qui lui sont adressées au sujet d'Alger. Ils n'ont aucune confiance aux commerçans, ils se défient des hypothèques sur des propriétés qui leur semblent toujours incertaines, ainsi chacun est dans la gêne, on ne songe qu'à soi, on abandonne son voisin, s'il est dans le malheur on lui tourne le dos, celui qui est son créancier le poursuit impitoyablement par besoin ou par méfiance, les frais de justice, les intérêts usuraires le ruinent au profit des gens d'affaires, car la gangrène de la procédure est en vigueur, avec tout le hideux de son insatiable cupidité, et d'un pays plein de ressources et d'avenir on fait ainsi, par ignorance ou par mauvais vouloir, le plus mauvais pays du monde.

Je renvoie aux chapitres suivans des détails à ce sujet.

Au surplus les Européens ont introduit à Alger leurs usages bons ou mauvais, il y a des cabarets, des cafés, des cabinets de lecture, des loges de francs-maçons, des soirées musicales, des soirées d'étiquette chez les gens en place, et l'on est agréablement surpris d'y trouver des dames, belles, élégantes et aimables: on y danse, on y joue, on y prend des rafraîchissemens, et ceux qui veulent faire bonne chère et donner des grands dîners, ne manquent pas des ressources nécessaires pour l'approvisionnement en poissons, en gibier, confitures et pâtisseries, vins fins et liqueurs ; mais en général la vie y est fort chère : cela peut difficilement

ne pas être ainsi dans le principe d'un établissement semblable, et l'on ne commencera à y vivre à bon marché, que lorsque l'agriculture aura mis les terres en produit et que le pays pourra se suffire à lui-même pour les principales denrées.

Les Français ont un caractère frivole qui s'est largement manifesté à Alger, ils sont imitateurs, copistes, je dirai presque singes, les uns se sont fait raser toute la tête, les autres ont pris le vaste pantalon: quoique d'après les habitudes de ce que l'on appelle en France la bonne société, il ne soit pas admis de fumer en public, presque tous sortent le cigarre à la bouche, c'est que les Maures fument beaucoup; il a fallu acheter des pipes d'une longueur démesurée et gênante, dont les fumeurs sont en peine d'indiquer l'avantage. On en voit étendus, comme des veaux, sur leurs canapés, recevoir leurs visites dans cette attitude, quoique les règles de la civilité et de la politesse, adoptées par nos usages, prescrivent d'autres manières, mais les Maures se couchent sur leurs coussins. Quelques-uns laissent croître une énorme barbe qui les défigure passablement, et un très grand nombre, qui ne sont pas soumis à l'uniforme militaire, ont fait singerie et se sont décorés d'une grosse moustache pour se donner un air rébarbatif. J'ai toujours trouvé que la moustache prouvait une seule chose, c'est qu'on ne se rasait pas au dessous du nez.

Sous le duc de Rovigo, on a voulu établir des maisons de jeu public, cette institution fut obligée de céder devant la réprobation publique; par cette mesure l'autorité supérieure a souffert dans la considération dont elle a besoin de s'entourer. On voit aussi des maisons de

prostitution comme partout ailleurs, il y a non-seulement des Européennes, mais des maisons de Mauresques et d'autres de Négresses.

La population féminine est très loin d'égaler les proportions ordinaires des autres pays où elle est toujours, à peu de chose près, égale à celle des hommes; un récensement fait en 1832, donnait douze hommes pour une femme, il n'y a donc pas l'équilibre que la nature a voulu établir dans le monde, et il est à désirer que cette disproportion s'efface peu à peu, pour le bien de la nouvelle société.

La progression croissante de la population européenne est une chose digne de remarque, et c'est là principalement qu'il faut chercher à former son opinion sur les espérances que l'on doit concevoir relativement à l'avenir de la colonie. Dans les chapitres suivans, j'aurai à démontrer les circonstances qui, dans la population elle-même, ont été un obstacle aux progrès naturels du pays; j'expliquerai comment les obstacles ont été plus grands dans la conduite du gouvernement et dans celle de quelques-uns de ses agens, et l'on aura peine à comprendre comment la colonie à pu se développer comme elle l'a fait, comment l'établissement français a pu pousser autant de racines; la conclusion à tirer de ces faits, conclusion inévitable, conclusion irréfragable, c'est que le pays d'Alger possède des ressources naturelles que l'instinct de l'intérêt personnel seul a su découvrir, et qu'il renferme en lui-même les élémens d'une prospérité qui donnera un éclatant démenti à tous les antagonistes de la colonisation.

CHAPITRE III.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

C'est dans le commerce importé à Alger par les Français que le caractère de notre nation s'est livré à sa légèreté ordinaire ; l'inconséquence de ses opérations s'est faite apercevoir dans le principe de l'occupation française ; dès le début, un esprit tant soit peu observateur pouvait prédire à l'avance quel serait le sort du commerce, ainsi que la courte durée de son premier succès.

Ceux qui arrivèrent avec des marchandises dans le courant de la première année, les vendirent d'abord à des prix excessifs ; ils comparèrent la colonie d'Alger, où l'on peut arriver dans quelques jours, à nos colonies d'Amérique, où l'on ne peut guère recevoir un envoi de marchandise que six mois après l'avoir demandé ; ils ne comprirent pas, malgré les observations qui leur furent faites plus d'une fois, que l'énormité de leurs bénéfices allait attirer dans un bref délai une concurrence qu'ils auraient

pu retarder d'un an ou deux et qui, se manifestant dans le principe de leur séjour, deviendrait ruineuse pour les marchands eux-mêmes: le pays n'était pas encore assez bien assis pour braver l'ébranlement d'une concurrence si dangereuse.

Ce résultat n'a pas manqué, la facilité et la rapidité des communications avec la France ont aussitôt répandu la nouvelle que tout se vendait à Alger à cent pour cent de bénéfice et souvent beaucoup plus; chaque navire arrivant dans le port apporta bientôt marchands et marchandises; le nombre des boutiques croissait à vue d'œil, en même temps que le prix des loyers. Ceux qui ne trouvaient pas à se placer en boutiques vendaient dans l'intérieur des maisons; faute de pouvoir étaler leurs marchandises, ils étaient contraints à aller chercher des acheteurs. Il n'en faut pas d'avantage pour que les bénéfices des vendeurs aient été considérablement réduits. L'augmentation désordonnée du prix des locations est devenue une plaie du commerce en détail et le but a été entièrement manqué.

L'élévation soutenue et exagérée du prix de toutes les marchandises, qui se maintient toujours à un taux fort élevé, n'est pas un argument solide que l'on puisse opposer à l'état de choses que je viens de dépeindre. La concurrence est plutôt de marchand à marchand que de marchandise à marchandise. Le prix des choses que l'on achète est encore fort élevé et le bénéfice du vendeur est toujours considérable sur l'objet vendu; mais il y a trop de marchands, chacun d'eux vend fort peu et les bornes étroites de la vente font que le consommateur paie fort cher et que le vendeur fait trop peu d'affaires pour l'indemniser de tous ses frais et pour le juste bénéfice qu'il est en droit de recueillir.

Si les premiers venus s'étaient bornés à un bénéfice modéré quoique suffisant, la renommée n'aurait pas attiré à Alger cette concurrence désastreuse et chacun s'en serait bien trouvé.

Les anciens habitans du pays avaient si peu de besoins, leurs approvisionnemens étaient si bornés, que toutes les boutiques étaient de la plus petite dimension ; quatre ou cinq pieds de large, six ou huit de profondeur et quelquefois moins, forment la superficie de presque toutes les anciennes boutiques. Les Français ne pouvaient pas s'accommoder d'un si petit espace, il a fallu se procurer des agrandissemens, soit par une plus grande profondeur, soit par la réunion de deux boutiques voisines ; des fermetures nouvelles ont été pratiquées, on a fait des rayons intérieurs, des vitrages, des enseignes, des peintures, et tout cela à des prix fort élevés. Ces charges nouvelles ont accru d'une manière onéreuse celle toujours croissante du loyer, qui s'est élevé depuis dix, quinze ou vingt francs par mois jusqu'à soixante, quatre-vingt et même cent francs aussi par mois pour le prix d'une boutique telle que je viens de la dépeindre. Ce commerce du détail s'est porté lui-même le plus grand préjudice par son ambition irréfléchie ; acheteurs et vendeurs sont mécontens et ont sujet de l'être.

Le commerce en gros n'a pas mieux réussi ; les premières opérations ont été comme dans le détail fort productives, mais la même cause devait produire des effets à peu près semblables. Il n'était pas nécessaire de connaître bien à fond les habitudes hasardeuses des négocians français pour prévoir ce qui est arrivé. L'abondance

des productions en France, contrariée par le déplorable système de restriction, par la plus funeste de toutes les institutions, celle de la douane (1), cette abondance, ai-je dit, a toujours poussé les négocians français à envoyer partout de la marchandise à vendre pour leur compte, ce qui, à quelques exceptions près, a été et sera toujours un mauvais métier; celui qui fait ainsi des consignations dans un pays éloigné, a bien rarement la connaissance exacte des besoins que l'on peut y avoir de la marchandise qu'il expédie. Le véritable commerce consiste dans la demande adressée sur les lieux de production de cette même marchandise, par le négociant qui réside à l'endroit où elle doit être livrée à la consommation; celui-ci seul est avantageusement placé pour apprécier les besoins

(1) J'appréhende chaque fois que je livre au public quelque ouvrage relatif à l'économie politique, d'avoir à parler de la douane. On a beaucoup crié, et avec juste raison, contre les droits réunis qui ont attaqué la consommation d'une manière très fâcheuse; mais avec combien de plus légitimes motifs ne devrait-on pas jeter les hauts cris contre la douane, qui non-seulement porte à la consommation le même préjudice que les droits réunis, mais qui altère la production à ses sources primitives; la douane, qui ne produit d'autre effet que de violenter les lois immuables de la nature, de déplacer l'industrie de chaque localité, malgré l'influence continuelle et irrésistible de divers climats, les températures différentes, les qualités intrinsèques du sol de chaque pays, malgré les considérations puissantes des situations topographiques des divers états, les facilités ou les difficultés des transports; la douane qui a divisé toutes les grandes sociétés de l'univers, qui a rendu les peuples jaloux et ennemis les uns des autres, qui a enfanté des guerres ruineuses et sanglantes, la douane qui coûte à tous les états des sommes énormes, qui entretient des armées de commis que l'on retire ainsi de la production pour les employer à grands frais à tarir les sources de la prospérité publique.

Voyez la douane partout où elle existe, elle est en hostilité permanente avec les citoyens, elle attente aux droits sacrés de la propriété, elle invente et met en usage les vexations les plus odieuses qui exaspèrent avec raison l'esprit de tous ceux qui passent par ses mains: c'est elle qui crée les contrebandiers et qui démoralise ainsi un nombre considérable d'individus.

On a vu comme des phénomènes quelques rois bien intentionnés qui ont rêvé la paix universelle, mais ils l'ont cherchée là où elle n'existait pas, ils devaient commencer par obtenir dans tous les pays organisés l'abolition de la douane; ce premier pas eut détruit les rivalités de nation à nation, le reste ensuite devenait plus facile.

de son pays et le dégré d'utilité qu'il peut y avoir à déplacer telle ou telle denrée.

L'aveuglement des consignations était bien plus dangereux à Alger que partout ailleurs. Cette colonie n'est encore qu'un cul-de-sac, sans moyens d'écoulement au dehors ; la consommation est réduite aux besoins des Européens, encore peu nombreux, qui s'y trouvent réunis. Les Maures et les Juifs sont trop renfermés dans les limites de leurs anciennes habitudes pour donner de l'activité au commerce, les Arabes qui viennent à Alger, pour y vendre leurs denrées, emportent constamment leur argent et n'achètent presque rien. Un très petit nombre d'articles de fabrication étrangère leur conviennent, ce sont des tissus de coton connus dans le commerce sous les noms de salempores, éléphantis, mamoudis, guinée, mais par malheur ce sont des tissus fabriqués aux Indes ou en Angleterre, et les manufactures françaises n'ont pas pu parvenir encore à les imiter ; ainsi le commerce d'échange avec les Arabes est excessivement borné.

Que devra donc devenir cet excédant de marchandise, que l'envie de faire des affaires amoncelle continuellement sur la place ? Celles qui ne sont pas susceptibles de conservation, deviennent la proie de leur destruction naturelle, les autres forment une lourde charge pour ceux qui en sont les détenteurs, elles doivent se vendre à vil prix, et tourner en même temps à la ruine de ceux qui les ont envoyées et au découragement des consignataires. Dans les premiers mois de 1833, la place a été inondée de vingt ou trente mille barils de farine, qui ont exigé des avances considérables ; d'une part cette quantité excédait énormément les besoins de la

place, de l'autre les négocians d'Alger n'avaient pas assez d'argent pour entretenir de si fortes parties, et la place entière s'est trouvée dans la gêne ; c'est là que l'on reconnaît la pénurie de capitaux qui afflige le pays.

La douane, dont je suis condamné à parler encore, est venue s'interposer aussi pour aggraver cette fâcheuse position ; le réglement en vigueur à Alger a établi une taxe de quatre pour cent sur toute marchandise française, venue par navire français, et de huit pour cent sur celle arrivée par navire étranger, quelle que soit sa provenance et sa nature. La difficulté, je dirai même l'impossibilité où s'est trouvé à cette époque l'auteur de ce réglement, pour faire l'importante distinction des diverses marchandises, plus ou moins abondantes, et celle des pavillons amis ou ennemis, et de distinguer les objets que l'on pouvait avoir à favoriser ou à repousser en raison des besoins et des ressources du nouveau pays que l'on occupait, prouvent combien la matière qu'il traitait était alors incertaine et insaisissable ; il rencontrait aussi à cette époque des difficultés politiques que l'on n'avait pas pu prévoir et personne ne doute qu'il n'a pas été en son pouvoir de décider qu'il y aurait une exemption de droit, pour les provenances françaises, mais il est impossible de ne pas s'apercevoir que l'établissement d'un tarif, sur une marchandise française, consommée presque exclusivement par des Français, était un impôt qui retombait directement sur la mère patrie. La création de ce droit n'a été, il faut bien le reconnaître, qu'une déclaration de guerre à la France elle-même, non-seulement sans profit pour ceux de ses enfans qui consomment à Alger, mais à leurs grand préjudice ;

il n'en résulte qu'une vaine comptabilité sur les registres du receveur de la douane ; cette administration se privant, bien à tort, des sommes qu'elle verse au trésor, lorsqu'il faudrait déplorer au contraire ce déplacement de fonds, dont l'effet est de rendre pire la condition des colons ; sous ce rapport la douane d'Alger cause au gouvernement français un dommage cent fois plus considérable que la triste et fausse satisfaction d'aligner beaucoup de chiffres à la suite les uns des autres et de grossir une addition.

L'esprit de fiscalité ne s'est pas arrêté là, on a établi un prétendu droit d'octroi qui frappe les marchandises après qu'elles ont acquitté les droits de douane ; ainsi, lorsqu'on a payé ce dernier et que l'on croit être quitte, il faut encore raisonner avec l'octroi ; mais il ne faut pas croire que cet autre droit soit un véritable octroi qui vienne au secours des dépenses communales, le nom qu'on lui donne n'est qu'un leurre, c'est tout simplement un second droit de douane déguisé, versé dans la même caisse qui a reçu le premier, c'est un droit purement fiscal.

Il est bien à désirer que ce système soit échangé et j'ai de bonnes raisons pour croire qu'il le sera. Une simple différence de quatre pour cent sur la plupart des marchandises anglaises et françaises n'offre pas une protection suffisante à ces dernières. Des négocians anglais ont déclaré dans la conversation intime, que même avec une différence de quinze pour cent, ils pouvaient encore soutenir la concurrence : aussi les marchandises anglaises sont-elles plus abondantes sur la place et d'une consommation plus générale que celles de la France. Si le tarif

n'était pas modifié, nous subirions tous les inconvéniens de la douane sans en recueillir les avantages.

Cette considération, celles qui précèdent et celles qui suivent, expliqueront en partie à nos législateurs le principe trop peu connu des plaintes que l'on fait sur la possession d'Alger, et leur indiqueront quelques-uns des moyens propres à remédier à un système véritablement vicieux.

Il eut été beaucoup plus juste, beaucoup plus rationnel, puisque le régime de la douane existe, de n'imposer que les marchandises étrangères; ces fâcheuses restrictions auraient eu au moins une raison plausible: celle de la réciprocité; les gouvernemens étrangers n'auraient eu nulle raison de se plaindre de ce réglement, car leurs plaintes n'auraient pas été plus fondées que s'ils en avaient fait parce qu'il n'y a pas de douane dans l'intérieur de la France, d'un département à un autre, et on leur aurait toujours dit avec succès: « Le Français qui consomme les produits « de la France dans un pays de la domination « française ne doit aucun droit de douane, et « ceux de vos enfans qui voudront profiter de « cette douceur ont la faculté de venir dans ce « même pays; ils y seront accueillis, protégés « par nos lois à l'égal des Français, ils y jouiront « des mêmes avantages. »

Il faut donc reconnaître qu'il y a en même temps absurdité et injustice dans le droit que perçoit la douane sur les marchandises françaises, que ce droit n'est pas même justifié par le système de restriction en vigueur et qu'au lieu de favoriser aucune branche d'industrie française, il porte un préjudice notable à toutes celles qui en sont atteintes.

Que si les raisonnemens qui précédent ne paraissent pas concluans à l'esprit des partisans de cet impôt, je ne demanderais qu'à connaître les argumens qui ont pu m'échapper et j'aurais l'espoir fondé de les combattre d'une manière irréfragable.

Une mesure non moins irréfléchie et condamnable autant que nuisible est celle de la quarantaine à laquelle on soumet en France les navires venant d'Alger ; messieurs du bureau de la santé, à Marseille, sont incontestablement des hommes plein de zèle et animés du sentiment du bien public, mais ils ne s'aperçoivent pas que leur administration isolée, à peu près indépendante de toutes les autres, n'a pas cessé depuis un temps immémorial de se mouvoir sur elle-même et n'a jamais songé à sortir du cercle qui avait été anciennement tracé ; tandis que tout marche en ce monde, que les progrès ont lieu partout même sur les choses que l'on voudrait arrêter, l'administration sanitaire est stationnaire, immuable, elle semble refuser sa participation aux progrès de la science ; elle croit voir toujours la peste de 1720, et le vénérable Belzunce se sacrifiant pour sauver les pestiférés ; ces souvenirs sont mémorables et respectables, mais est-ce là une raison pour vivre encroûté dans la décrépite routine ? Il était admis en principe que tous les navires venant du Levant fesaient quarantaine à Marseille et à Toulon ; quand on parlait *du Levant* on entendait toutes les côtes, depuis le Bosphore jusqu'à Maroc, en suivant Smyrne, Alexandrie, Tunis et toutes les autres échelles de l'Asie et de l'Afrique ; cette règle a pu prendre naissance dans une cause légitime, alors que l'ignorance et l'incurie des Mahométans prédominait sur cet

immense littoral ; mais actuellement que les peuples sont plus civilisés , que les sciences ont fait des progrès évidens et connus , comment ne pas aller au devant des exceptions qu'il est juste d'admettre? Alger n'est plus sous la domination turque, il dépend directement et immédiatement de la puissance française ; il y a un officier de marine qui commande le port et qui a des adjoints ; on y a établi un bureau dit *de la Santé* qui fait observer avec soin toutes les précautions requises pour mettre le pays à l'abri de l'invasion des maladies contagieuses ; tout navire arrivant d'un pays réputé suspect est soumis à une rigoureuse quarantaine ; on sait fort bien que les relations avec les Arabes de l'Atlas n'offrent pas l'ombre du danger , ainsi la peste ne peut pas s'y introduire plus facilement qu'à Marseille même ; il est notoirement connu qu'à part les maladies qui ont atteint l'armée et dont les causes n'ont rien de contagieux, Alger est un pays parfaitement sain ; il n'y a aucune maladie endémique, l'administration française y exerce pleinement son autorité , les médecins et les chirurgiens y sont en grand nombre et jamais aucun d'eux n'a eu le plus léger motif pour soupçonner que les maladies réputées épidémiques y exerçassent la moindre influence ; c'est donc avec raison que les bâtimens qui sortent de son port peuvent prétendre de partir sous patente nette et d'être admis à la libre pratique le même jour où ils arrivent dans un autre port ; il serait peut-être inconvenant et injuste de soupçonner que les frais considérables et abusifs que coûte le séjour du Lazaret à Marseille et à Toulon, profitent à des personnes qui seraient intéressées à la conservation des vieilles règles sanitaires , mais ce que l'on peut affirmer ,

sans craindre de blesser la vérité, c'est que la quarantaine que font dans les ports de France les bâtimens venant d'Alger, doit être classée au rang des inutilités les mieux démontrées, on ne peut la considérer que comme une vexation.

Pendant près de trois ans, elle a été de quatorze jours, maintenant elle est encore de dix jours; la dépense d'un capitaine qui est obligé de nourrir son équipage pendant cet intervalle, lorsque quatre ou cinq jours ont suffi pour la traversée, qui passe dix jours sans rien gagner, voit vieillir d'autant à chaque voyage la coque de son bâtiment, paie des droits, use des ancres, des câbles, des cordages, cette dépense, ai-je dit, l'oblige à renchérir d'un tiers environ le prix des nolis sur la marchandise qu'il porte à Alger; cette augmentation réjaillira sur les retours, lorsque la colonie produira assez de denrées pour les échanger contre celles venant d'Europe; les marchandises qui sont obligées de rester ainsi dix jours de plus à bord sont exposées à de plus grandes avaries, les assurances sont plus chères, l'intérêt des capitaux est perdu pendant ce temps, et les négocians peuvent renouveler moins souvent leurs opérations.

Cette mesure est l'un des griefs sérieux dont le commerce d'Alger a le droit de se plaindre, et il doit le faire avec d'autant plus de succès que le préjudice qu'il en reçoit retombe directement et en grande partie sur celui de Marseille et de Toulon, dont les intérêts se sont ramifiés à Alger plus que celui de tout autre pays. La marine française n'est pas moins fondée à se plaindre d'une telle mesure.

Le commerce ne vit pas de ses seuls capitaux, il vit aussi de crédit, et ce qui est bien démon-

tré aux yeux de tous ceux qui ont approfondi la situation d'Alger, c'est qu'il n'y a dans cette colonie ni argent, ni crédit; ce dernier n'est que le résultat de la confiance que les hommes s'accordent réciproquement, et là où ils sont tous nouveaux et inconnus les uns aux autres, cette confiance ne peut avoir que des bornes excessivement étroites; la méfiance dégénère en égoïsme; l'homme dont la solvabilité est évidente et qui serait momentanément gêné, ne trouverait à aucun prix le plus léger secours; un meilleur système politique du gouvernement à l'égard de la colonie amènera d'heureux changemens à cet état pénible, mais c'est là qu'il faut reconnaître l'une des causes qui retardent la marche et les progrès dont elle est susceptible.

Cette absence de crédit trouverait un palliatif dans l'abondance du numéraire, s'il en existait à suffisance, mais les capitaux sont aussi rares que le crédit. J'ai déja dit, et il était aisé de comprendre, que les hommes à grande fortune ne se déplaceraient pas pour venir à Alger, vu son état d'instabilité, courir des chances plus ou moins avantageuses. Ce que l'on y considère comme des notabilités, n'est, à dire le vrai sous ce rapport, que de simples médiocrités. Les maisons de commerce que l'on compte au premier rang sont en général des maisons commanditées pour des sommes assez modiques, elles sont pour ce motif plus gênées dans leurs opérations que ne le pourraient être celles qui seraient exclusivement propriétaires de leurs capitaux; les négocians qui sont dans ce dernier cas y régissent des établissemens qui ne sont considérés que comme des succursales d'une maison mère domiciliée en France, et sont dans

la nécessité d'y borner leurs opérations selon les exigences et les craintes de cette maison, ou selon l'exiguité des capitaux dont ils peuvent disposer.

Les individus que sur les places de commerce et dans les expressions techniques on appelle *les disposeurs*, les capitalistes, les gens à caisse et à portefeuille manquent totalement ici, et le moindre billet, même à courte échéance, ne trouve pas *de preneur* (1); le porteur d'un effet de commerce est toujours condamné à attendre l'échéance, et même avec le meilleur papier, on n'a pas le moyen de réaliser la moindre somme; enfin le négociant d'Alger a fort peu de sympathie pour le cultivateur, et on ne le considère en général que comme une proie, lorsque celui-ci se trouve dans la dure nécessité de recourir à lui; cependant quel est celui des deux qui présente le plus de stabilité, quel est celui qui concourt le plus efficacement au succès de la colonie?

Le gouvernement, dans son incroyable incurie, n'a rien prévu de tout cela, il n'a établi aucune caisse d'escompte ou de secours, dans le pays où elle était de la nécessité la plus impérieuse; cependant l'expérience qu'il a faite à Paris d'une création à peu près semblable, après les événemens de juillet 1830, aurait dû lui apprendre que le commerce a plus besoin de secours que d'entraves, il n'a pas seulement créé un mont-de-piété où l'on aurait pu, moyennant un gage, puiser quelques ressources; enfin, il n'a pas même songé à provoquer et à

(1) *Disposeur*, *preneur*; le lecteur voudra bien me permettre cette licence d'employer ici des mots qui ne sont pas admis selon les règles grammaticales, mais que l'usage a autorisés dans le style du commerce et de la banque.

appuyer de sa protection l'établissement d'une de ces banques particulières qui sont si nombreuses dans les comtés de l'Angleterre et de l'Ecosse, ainsi que dans les Etats-Unis d'Amérique, et qui ayant la faculté d'émettre des bons au porteur, ont versé dans la population des capitaux et des valeurs qui ont vivifié toutes les branches d'insdutrie et soutenu le crédit. C'est dans ces utiles institutions que l'habile Angleterre a puisé les sources de sa richesse et de sa puissance, c'est par ce moyen qu'elle a porté à un si haut dégré l'amélioration de son agriculture, l'étendue de son commerce et le succès des grandes entreprises formées par association; c'est de là que sont sorties ses immenses ressources pour les énormes subsides qu'elle a longtemps payés à l'étranger, et pour le poids accablant de sa dette publique.

Les capitalistes français sont encore trop craintifs, et en général assez peu versés dans la connaissance de ces établissemens de crédit. Dans le commerce français il y a beaucoup de marchands mais peu d'économistes; si le gouvernement avait déployé plus d'énergie, plus de résolution dans la formation de cette colonie, s'il avait annoncé que les compagnies qui voudraient établir des banques de prêt ou d'escomptes seraient favorisées et protégées, que leurs bons au porteur seraient admis dans les caisses publiques, comme ils le sont en Angleterre, déjà les fonds anglais, versés dans une de ces banques, auraient apparu sur la côte d'Afrique; les progrès du pays seraient bien plus rapides, les dépenses faites par la France auraient été ou moindres ou plus profitables.

Mais on s'est obstiné et on s'obstine encore à laisser la direction de la colonie dans les mains

et les bureaux du ministère de la guerre, où l'économie politique se professe sabre en main, où l'esprit militaire, malheureusement exclusif de sa nature, n'envisage que sous un point de vue secondaire l'agriculture et le commerce, et pour favoriser le pays, pour le rendre productif en faveur de la mère patrie, on n'a trouvé rien de plus ingénieux que d'imposer d'assez chères patentes et d'établir une douane. Le pays ne fournit encore rien, les produits réels ne viendront que de l'agriculture dont j'aurai à parler dans uns des chapitres suivans, et l'on ne court qu'après des ressources factices, on puise dans la poche légère des Français qui sont venus courir les hasards de la fortune, et l'on fait sonner ensuite bien haut les recettes que l'on obtient. Je n'aime pas à faire une critique amère, mais je ne puis me dispenser de dire que c'est là du charlatanisme : les sommes produites par les patentes et notamment celles fournies par la douane ne sont pas un emprunt forcé, mais une contribution forcée, puisée dans le vide. J'aurai à parler plus loin des autres tentatives préméditées par le fisc inpitoyable contre la colonie naissante.

Une autre cause imposait au gouvernement l'obligation de favoriser par toutes les voies possibles les moyens de production ; l'armée qui consomme beaucoup et les Européens non militaires, ne peuvent subsister que des envois qui arrivent de France, ou que l'on achète des Arabes de l'Atlas ; ces derniers sont en possession d'approvisionner la place d'huile commune, de laine, de suif, de cire, de savon noir, de blé, d'orge, de volaille, d'œufs, de bêtes à corne, de légumes verts, de dattes et, suivant la saison, de quelques légumes secs ; ils arrivent tous les jours

avec un nombre considérable de chevaux, de mulets, de chameaux, chargés de ces utiles denrées ; ils vendent aussi des bêtes de somme, des bœufs et des moutons en assez grand nombre ; ces diverses branches de commerce acquièrent chaque jour une nouvelle importance, mais elles absorbent sans profit tout le numéraire de la place. Les Bédouins vivent de peu, leurs consommations se réduisent, à peu de choses près, à quelques étoffes communes qu'ils fabriquent eux-mêmes et à une nourriture grossière que leur pays produit, ils viennent donc à Alger pour vendre et ne rien acheter ; les habitudes des Français, qui sont grands consommateurs, les servent à merveille ; aucun de ces Arabes ne repart à la fin du marché sans emporter une assez forte somme en argent monnayé, le numéraire disparaît tous les jours et va s'enfouir dans la montagne ; c'est ainsi que depuis les derniers mois de 1831, la monnaie algérienne, que les Bédouins préféraient à toutes les autres, a totalement disparu ; les douros, les boudjoux ont tous passé la chaîne de l'Atlas, et maintenant l'argent espagnol, la piastre à colonne, seule monnaie en laquelle ils aient confiance, prend le même chemin ; lorsqu'ils n'en trouvent pas, ils consentent cependant à prendre nos pièces de cinq francs ; mais jusqu'à présent ils ne veulent que celles dont l'écu est frappé aux fleurs de lys et refusent par défiance celles de Louis-Philippe. Un grand nombre de changeurs se sont établis, reprennent des Bédouins la monnaie de France produite par leur vente de la matinée, et leur donnent en échange des piastres qu'ils leur vendent à cinq francs soixante-quinze centimes environ.

De deux choses l'une : le gouvernement aurait dû, ainsi que je le dirai plus loin, faire ce qu'il n'a pas fait pour favoriser puissamment l'agriculture entre les mains des Français, qui auraient, au bénéfice du commerce, échangé leurs produits contre d'autres produits, ou il aurait dû songer, en facilitant l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte, à répandre sur la place des valeurs qui auraient suppléé à l'absence du numéraire et qui, n'en ayant jamais été exportées, comme le sont les monnaies d'or et d'argent, auraient rendu constamment faciles les transactions commerciales.

Les fonctionnaires, les employés, les militaires et tout ce qui appartient à l'armée, jouissent d'une haute paie ou de forts appointemens, qui permettent à ceux qui sont animés d'un esprit d'ordre et d'économie de ne dépenser qu'une partie de leurs recettes mensuelles, tout le reste passe en France. Il faut voir le directeur du trésor et les mandats qu'il fournit à la fin de chaque mois sur les receveurs généraux des départemens ou sur le trésor public à Paris ; une grande partie des appointemens payés à chaque fin de mois repasse immédiatement en France par cette voie et cet argent ne reste pas dans le pays, il ne sert qu'à enrichir quelques individus aux dépens du budget ; son exportation ne donne lieu à aucun retour.

Toutes ces causes différentes ont élevé à un taux excessif l'intérêt de l'argent, et le petit nombre d'individus qui disposent de quelques faibles sommes en trouvent facilement un intérêt de trois pour cent par mois, sans qu'aucune de ces lois ridicules et surannées qui prétendent poser des limites au cours de l'intérêt, puissent empêcher que l'argent n'acquière une

valeur proportionnée à sa rareté et au besoin plus ou moins pressant qu'on en éprouve. Cette élévation du taux de l'intérêt est un nouveau malheur pour le commerce de la place ; cet état fâcheux ne fera que s'aggraver à mesure que les entreprises d'industrie et d'agriculture se développeront, ce qui se manifeste de jour en jour d'une manière évidente, et la pénurie ne perdra de son intensité que lorsque le gouvernement agira à l'égard d'Alger de manière à inspirer plus de sécurité, lorsqu'enfin il osera parler en présence de quelques gouvernemens aussi impuissans que jaloux ; alors les capitalistes encouragés par les bénéfices à recueillir, stimulés par les succès évidens de l'agriculture, rassurés sur la stabilité de l'établissement français, commenceront à se présenter. En attendant ces circonstances plus heureuses ou un système meilleur, la création d'une de ces banques dont j'ai parlé paraît le seul remède efficace à un mal contre lequel toutes les lois imaginables seront impuissantes, comme elles l'ont été en tout temps et dans tous les pays lorsque les circonstances ont voulu que l'argent fût rare et le crédit presque nul. Mais le malheur actuel de la France c'est que la diplomatie tue la politique, et ce crime énorme commis contre la nation retombe de tout son poids sur notre naissante colonie.

Quelques maisons de commerce ont fait consister une branche principale de leurs opérations dans les fournitures de l'armée, ces affaires ont été traitées dans le principe d'une façon qui ne fait l'éloge ni de l'autorité qui les a concédées, ni des négocians qui s'en sont chargés ; car elles ont été de véritables monopoles préjudiciables aux particuliers et avantageux seulement pour ceux qui en étaient les entrepre-

neurs ; ainsi les cuirs et les peaux de moutons provenant de la boucherie militaire et civile avaient été concédés à vil prix à un seul acheteur , et les bouchers, privés du droit d'en chercher d'autres à leur convenance , ont été obligés pendant une année entière de subir la loi du seul individu qui eut la permission d'acheter. Je pourrais citer d'autres entreprises dépendantes de l'administration militaire , concédées encore aujourd'hui de manière à constituer de véritables monopoles ; ce fait est un exemple de la singulière protection que l'on accorde au commerce et à l'agriculture.

On n'a pas fait encore de grands efforts d'esprit dans l'industrie commerciale , tout le commerce d'Alger consiste , pour le moment , à faire arriver de France ou d'ailleurs les comestibles nécessaires à la population toujours croissante des Européens , et quelques autres objets tels que toiles , étoffes , quincailleries , etc. De plus on a couru à l'adjudication des fournitures de l'armée , cela s'est fait de tous les temps et dans tous les pays ; mais pour quelque nouvelle branche de commerce , de rapport avec les indigènes , l'introduction de quelque nouvelle marchandise ou la propagation d'une marchandise rare , la découverte et l'emploi de quelqu'une de ces ressources spéciales que l'on trouve si variées dans tous les pays , on n'a rien vu de tout cela ; point de fabrication , point de débouché nouveau , on boit à Alger le vin , on y mange le pain et les autres denrées , on s'y revêt des mêmes étoffes que les mêmes personnes auraient bu , mangé et consommé en France , voilà tout ce que l'industrie a su créer jusqu'à ce jour ; ce qui se remarque surtout c'est l'absence de toute qualité supérieure de marchan-

dises, l'abondance de la médiocrité et l'élévation dans les prix. Les exportations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour n'égalent pas, même en valeur, ce qui s'expédiait autrefois de la Cale où était placé l'établissement assez mesquin que la France avait formé sur la côte d'Afrique, et les navires du commerce français, qui viennent en presque totalité de Marseille et qui repartent pour le même port, sont réduits à charger pour leur retour des barriques vides arrivées auparavant remplies de vin, ou des os que l'on convertit en France en noir animal pour les raffineries de sucre ; la seule denrée dont l'importation a quelquefois un peu d'importance est l'huile, autrement les navires vont sur leur lest.

Là où se sont déjà fixés un grand nombre d'Européens, où tant de Français ont acquis des propriétés, formé des établissemens et fixé leur domicile, comment se fait-il que l'on n'ait procédé à aucun genre de fabrication ? N'est-il pas singulier que dans un pays qui fournit une grande quantité de grain, on ne consomme que de la farine venue de France, faute d'avoir établi des moulins ? Le génie militaire avait construit en 1831, hors la porte Bab-el-oued, six moulins à vent qu'on n'a jamais utilisés, et qu'en janvier 1833 seulement on a songé à louer à un particulier, à raison de deux cents francs par an, et qui le premier les a mis en activité ; croirait-on que jusqu'au moment où ils ont commencé à tourner on ne trouvait pas à acheter un sac de son pour l'usage du bétail ? Comment arrive-t-il que les cuirs de trente-quatre ou trente-cinq mille bœufs, qui sont abattus pour le service de la population civile et militaire, que les peaux de trente ou quarante mille moutons

sont expédiées en France, lorsqu'on pourrait les tanner à Alger, qui reçoit sa cordonnerie et sa sellerie toutes confectionnées, et qu'ainsi ces utiles marchandises supportent double transport, double droit de douane, tous les frais de commission et d'embarquement, les avaries, les assurances, lorsqu'on pourrait économiser toutes ces dépenses. L'écorce de chêne vert, justement préférée par les tanneurs, dans les départemens méridionaux de la France, à celle du chêne blanc, ne manquerait pas dans la montagne, et l'on ne serait pas obligé de vendre sur place pour huit ou dix francs, un cuir qui vaut en France douze ou quatorze francs, tandis qu'on paie à Alger vingt-cinq francs la même paire de bottes que l'on trouve partout en France pour quinze ou seize francs ; qu'une selle très ordinaire qui ne vaut en France, avec sa bride, que quatre-vingt francs, coûte cent vingt francs à Alger. On n'a pas songé encore à mettre à profit les choses de l'usage le plus commun et dont les matières premières abondent dans le pays.

Sans doute que les négocians qui se plaignent à Alger ont de légitimes motifs : les droits de douane sur les marchandises françaises, la quarantaine exigée en France et quelques actes particuliers dans le détail desquels je ne puis entrer, sont des griefs véritables ; mais au fond soyons équitables, en quoi les entraves sont plus grandes qu'ailleurs ? La douane n'est pas plus sevère qu'en France ; faute d'entrepôt réel, on jouit pleinement de l'entrepôt fictif, ce qui donne de grandes facilités, le commerce du tabac y est libre, on n'a pas l'exercice inquisiteur des droits réunis, on ne paie pas de timbre, on jouit de la franchise des ports de lettres, en sorte qu'une

lettre simple venue de Paris, paie un franc comme pour arriver à Marseille et réciproquement. Il y a une Chambre de commerce qui fixe le cours authentique des marchandises, qui a le droit de faire des représentations, et qui en use librement.

Certes, je suis fort éloigné d'appeler les vexations et les impôts odieux qui pèsent sur le commerce de la France, et si je les voyais s'établir, j'emploirais mes faibles moyens avec toute l'énergie dont je suis capable, pour prouver qu'ils seraient plus nuisibles qu'utiles et pour les repousser; mais si je fuis la critique des actes du gouvernement, je crois devoir être juste aussi en le louant des douceurs nécessaires qu'il accorde, et il ne faut pas que le commerce s'arme de son esprit inquiet pour se plaindre aussi amèrement qu'il le fait, lorsque lui-même n'est pas exempt de blâme, et que par égoïsme il crée de son côté le discrédit dont il se plaint, et qui en définitive retombe sur lui-même.

Après tout cela on dit que le pays ne vaut rien, qu'il n'y pas de ressources, qu'on ne peut y gagner de l'argent, la faute n'en est pas au pays mais à ceux qui sont venus l'exploiter; ceux qui portent ce jugement n'ont pas étudié le fond des choses. Il était sans doute plus aisé de faire arriver des barriques de vin ou des barils de farine pour les revendre en nature; mais quand l'esprit n'a plus de portée, quand on travaille d'une manière aussi superficielle et qu'on se place dans la position de pouvoir à chaque instant fermer boutique, lever le pied, on n'est pas bien venu à se plaindre comme on le fait.

Que si l'on induisait de cette situation précaire et équivoque, que la possession d'Alger aurait été jusqu'à présent infructueuse, je serais

fondé à répliquer que les seules conséquences de ce déplacement d'affaires ont déjà produit de grands avantages ; les plus importans ont été pour la marine marchande. Le port d'Alger présente actuellement un mouvement d'entrée et de sortie qui n'est peut-être dépassé en France que par ceux de Marseille, du Havre, et de Bordeaux. La progresion toujours croissante qui se fait remarquer indique suffisamment le développement que prend le pays et celui qu'il paraît disposé à prendre encore ; que serait-ce si tant de causes que j'ai indiquées et tant d'autres dont j'ai malheureusement à parler, ne s'étaient coalisées pour paralyser l'impulsion naturelle et spontanée d'une colonie dont le mérite et la richesse ne sont encore ni connus ni appréciés?

Un autre avantage que la France recueille tous les jours c'est le mouvement de marchandises qu'y occasionne l'approvisionnement d'Alger ; les transports, les emballages, les commissions et tous les accessoires d'un envoi de marchandises, tournent au profit du pays qui les fournit ; les passagers qui vont et qui viennent donnent un surcroît d'activité aux voitures publiques, aux auberges et à plusieurs sortes d'industrie ; le port de Marseille, celui de Toulon et les départemens méridionaux en général, recueillent la majeure partie de ces bénéfices ; mais la plupart des marchandises expédiées de Marseille pour Alger viennent de nos fabriques de l'intérieur ; peu à peu ces avantages se répandront partout ; on a déjà vu arriver des bâtimens partis du Havre, de Nantes et de quelques autres ports ; on a même la satisfaction de voir des pavillons espagnols, napolitains, sardes, autrichiens ou autres, et avec le temps

le port d'Alger ne peut manquer d'acquérir la plus grande importance.

L'industrie à Alger deviendra plus considérable lorsque le pays aura été mis à même de produire et de fournir quelques échanges ; alors les bâtimens de retour chargeront autre chose que du lest, et le voyage devenant productif pour l'aller et le retour, le prix du fret éprouvera une diminution sensible. L'huile, la laine, le blé, la cire et quelques autres objets de moindre importance, ne figurent actuellement que pour peu de choses dans l'exportation : je parlerai de ces divers articles dans le chapitre de l'agriculture ; je n'oublierai pas les denrées dont la culture a été nouvellement introduite dans la colonie, ou celles qui peuvent l'être et que la France ne récolte pas, et par une conséquence des rapports intimes qui existent entre l'agriculture et le commerce, on verra tout le profit que la France peut attendre du développement d'un pays que beaucoup de gens considèrent comme pauvre, parce qu'il est habité par des peuples ignorans, paresseux ou barbares.

Toutefois, malgré la sévérité du jugement que la force de l'évidence m'a arraché sur le caractère du commerce qui s'exploite à Alger, il est convenable et juste de citer la construction de trois moulins à huile qui seront de la plus grande utilité ; cependant voyez le malheur ! le territoire d'Alger est couvert des plus beaux oliviers du monde, mais les dix-neuf vingtièmes au moins ne produisent que des olives sauvages dont le fruit maigre et menu ne mérite pas d'être cueilli. Pour que ces moulins acquièrent l'activité qu'il est si désirable de leur voir obtenir, il faudra que trois ou quatre ans s'écoulent avant que la greffe, à laquelle plusieurs pro-

priétaires paraissent vouloir s'adonner, ait régénéré le fruit de ces arbres magnifiques. De plus, au moment où j'écris, plusieurs moulins à farine, mus par l'eau, sont en construction, et si la direction politique du pays donnait une meilleure direction à l'autorité locale, il est incontestable que l'on verrait chaque jour de nouveaux établissemens se former.

En définitif, le commerce d'Alger consiste presque exclusivement dans l'introduction de quelques marchandises, mais elle est nécessairement bornée à la consommation des habitans; au delà il n'y a rien et il ne peut plus rien y avoir. La position d'Alger ne lui permet pas même d'être un pays d'entrepôt ni de transit; il y est arrivé plus de marchandises qu'on n'en pouvait consommer ; il y a eu mévente et perte : voilà la cause principale des plaintes qui se sont élevées. L'avenir pourra amener un état de choses meilleur; mais il n'y a pas de mesure administrative possible pour remédier à ce mal; l'expérience que les négocians aquièrent à leurs dépens apportera plus de précision dans leurs opérations.

Après une meilleure direction donnée par le gouvernemeent, ce que je ne puis me lasser de répéter, le vrai, le seul remède à cette situation, et qui est dans les mains de l'administration, c'est de favoriser l'agriculture par tous les moyens possibles ; quand le pays produira beaucoup, il y aura des échanges, augmentation de population et accroissement du commerce, différemment tous les négocians et toutes les cargaisons du monde ne feront pas qu'il se vende pour un sou de marchandise de plus qu'il n'en faut aux habitans et que l'on en obtienne un plus haut prix.

Avant de terminer ce chapitre, je ne dois pas oublier que j'ai pris la tâche de faire le tableau exact de ce qui se passe ici, et pour cela je ne dois pas omettre une épisode qui prouve avec tant d'autres ciconstances que les hommes sont les mêmes partout. La spéculation la plus lucrative qui se soit faite à Alger a été l'achat ou la location des maisons en ville et surtout des boutiques ; les immeubles avaient très peu de valeur locative avant l'arrivée des Français. La majeure partie de la ville est construite sur un terrain montant et tellement escarpé, que la difficulté de circuler dans les rues de ce quartier rend les maisons presque inhabitables. Toute la population nouvelle s'est jetée dans le bas quartier voisin du port ; les habitans, les marchands surtout se sont trouvés tellement entassés les uns sur les autres, que les maisons ont acqnis, en peu de temps, une valeur considérable ; telle maison qui du temps du dey ne valait que quatre-vingt ou cent boudjoux de loyer annuel(1), trouve facilement un locataire aujourd'hui pour mille ou douze cents francs ; une boutique de cinq ou six pieds de large, sur huit ou dix de profondeur, se loue huit cents francs ou mille francs.

Ce n'est pas tout, certains marchands arrivés ici presque sans le sou, après avoir inondé la ville de mauvaises marchandises, de rebut de magasins qu'ils achetaient secrètement sur place, fesant mine ensuite de les avoir reçues de Paris pour les vendre fort cher, aveuglés par leurs succès éphémères, surpris de leur gain inattendu, ont loué à tout prix des magasins pour soutenir leur jactance et leur charlatanisme;

(1) Le boudjoux vaut 1 fr. 86 cent.; 100 boudjoux font 186 francs.

ils se sont crus dans la rue Vivienne ou dans celle St.-Honoré de Paris, et se sont chargés de loyers de plus de trois mille francs pour quelque bicoque à vendre des chiffons; il faudra bien que ces chiffons soient renchéris pour supporter tant de dépense. Je connais des maisons qui produisent actuellement quatre ou cinq mille francs, et il en a déjà été revendu avec des gratifications de vingt mille francs, indépendamment de la rente perpétuelle dont elles sont grevées.

La spéculation sur les maisons a donc constamment donné des bénéfices depuis l'arrivée des Français, mais quel fond peut-on faire sur la continuité de semblables opérations? Chacun s'y jette à corps perdu, parce que c'est là une manie chez les Français où chacun veut courir le même lièvre et pousser les choses à l'extrême. Il me semble voir les achats de terrain qui se sont faits à Paris depuis l'année 1822 jusqu'en 1827; une toise de terrain qui avait bien une valeur relative de cent cinquante ou deux cents francs était montée jusqu'à deux mille francs; cette augmentation semblait toujours éloigner de son terme, cependant combien plus de fortunes détruites que de fortunes faites sur ces hasardeuses entreprises. De telles opérations ne peuvent avoir qu'un moment, quelles que soient les apparences qui semblent devoir leur assurer une longue durée, et l'on verra à Alger, comme on a vu à Paris, le revers de la médaille; les démolitions continuelles ordonnées par l'autorité pour cause d'élargissement, ou pour mettre les passans à l'abri des écroulemens beaucoup trop répétés, atteindront successivement toutes les maisons existantes, et les dépenses ou les gratifications dont elles ont été l'objet se

trouveront perdus. Sans doute nous ne tarderons pas à occuper Bélida ; cette ville dans un territoire riant et fertile, placée agréablement dans le fond de la plaine, devant un débouché de l'Atlas, attirera nécessairement une grande quantité des habitans d'Alger. La présence d'une grande partie de l'armée et de tous les agens des divers services qui en dépendent y deviendra nécessaire, pour ces motifs comme pour celui des bornes inévitables et prochaines que doit nécessairement avoir un tel renchérissement dans la ville d'Alger, plus d'un spéculateur aura des larmes à verser sur des opérations qui doivent incontestablement devenir ruineuses à l'avenir.

CHAPITRE IV.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'AUTORITÉ LOCALE.

La partie de cet écrit qui concerne le gouvernement et l'autorité locale n'est pas celle qui me présente le moins de difficultés ; les actes de l'un et de l'autre n'ont pas été constamment dirigés d'une manière qui ait semblé favorable à la consolidation de l'établissement français, et ils n'ont pas toujours reçu la sanction désirable de l'opinion publique ; discuter ces actes, les approuver ou les censurer, n'est pas sans inconvénient, parce que les argumens qu'on peut leur opposer ne sont pas toujours sans réplique. Le gouvernement a sans cesse en réserve sa grande et spécieuse ressource pour répondre à toutes les objections, *le secret des relations diplomatiques qu'il ne peut pas divulguer* ; avec cette défaite il prétend imposer silence à tout le monde ; mais nous ne sommes plus dans un siècle où l'on se contente d'une telle raison. Le public n'ignore point que la diplomatie ne traite point ses propres affaires, mais celles du corps

social, et les gouvernemens n'ont plus la faculté de garder long-temps sous le boisseau leurs prétendus secrets : toutefois, cette atteinte à la publicité laisse toujours quelque incercitude dans les jugemens que l'on peut porter sur les actes du pouvoir, et, comme je l'ai dit plus haut, *la diplomatie tue la politique*, ce qui est bien peu en harmonie avec la souveraineté populaire et un roi citoyen.

L'autorité locale, instruite ou non des secrets de cette diplomatie de *camarilla*, a presque toujours eu à Alger une attitude équivoque dont l'effet a été funeste à la colonisation. Il y a beaucoup à dire sur le compte du pouvoir qui a dirigé et conduit les affaires de la colonie ; je tâcherai de m'acquitter de ce devoir avec impartialité ; je n'envisagerai cette question que dans son ensemble, laissant tous les détails à la presse périodique ; je me bornerai à citer quelques faits nécessaires à la preuve de mes assertions. Si je faisais des articles de journaux j'adopterais une autre marche, l'allure du journal est plus vive, sa manière plus incisive : l'art du journaliste consiste à remuer les passions. Je ne me suis promis ici que de représenter le pays tel qu'il est, d'en faire le tableau fidèle ; je m'acquitterai de cette tâche sans passion et sans crainte ; j'éviterai toute personnalité, déclarant à l'avance que même dans le cas où j'aurais à blâmer, l'intention de nuire et d'attaquer le vie privée où la réputation de la personne nommée, sera toujours étrangère aux formes de mon rapport comme à ma volonté.

C'est une chose étrange et bien difficile à comprendre que la conduite du gouvernement relativement à Alger ; il semble qu'on ait pris

la tâche de laisser dans les esprits une funeste incertitude sur la destinée de cette possession. Depuis trois ans la France en occupe le territoire, on y a formé tous les établissemens qui attestent la volonté de s'y fixer, et cependant on semble ne pas oser l'avouer. Le gouvernement ne veut pas prononcer le mot *colonie*, dans la crainte sans doute d'épouvanter quelque puissance étrangère ; mais ce mot ne fait peur qu'au gouvernement lui-même. Une telle pusillanimité ne serait que misérable, si elle n'avait les plus fâcheuses conséquences pour les colons établis à Alger et pour la France elle-même. Dans la situation des choses, je dis que cette restriction est coupable : il ne me sera pas difficile de le prouver.

Lorsque la France entreprit la conquête d'Alger, elle ne se servit, ne craignons pas de le dire, que de futiles prétextes. Le dey, disait-on, avait offensé la France en la personne de son consul ; ce fait n'est pas contesté ; mais qu'était-ce que cette insulte ? un coup d'éventail provoqué par des propositions qui semblaient injustes au chef de ce pays et qui l'impatientaient par les lenteurs interminables d'une discussion d'intérêts particuliers, sur lesquels il croyait pouvoir élever des prétentions pécuniaires. On ne saurait nier l'inconvenance d'un pareil procédé ; mais quelle importance avait donc cette offense de la part d'un chef de pirates ignorant et barbare ? entendrait-on la comparer aux coups de canon que plusieurs fois don Miguel de Portugal avait fait tirer sur les vaisseaux français, sans que jamais on eût songé à armer seulement une frégate pour demander réparation ? Ici l'affront est réuni à un préjudice immense, les vaisseaux étaient endommagés, ils pouvaient

être détruits, les marins qui les montaient couraient le danger de la vie, et chaque fois que cet attentat s'est renouvelé, on s'est contenté de l'explication donnée par un ministre et du simulacre d'une destitution contre le chef militaire qui avait été l'instrument de cette grave insulte.

Si le gouvernement persistait à motiver la guerre et la conquête sur le coup d'éventail, ce ne serait de sa part qu'une amère dérision dont l'histoire ferait une sévère justice.

Bien que cette heureuse expédition ait eu lieu sous l'empire d'un pouvoir déchu et expulsé, il est cependant plus honorable de croire qu'un sentiment d'humanité, joint à une idée patriotique, a voulu en même temps détruire la piraterie et enrichir la France d'une fertile possession. Quelques personnes avaient pensé qu'un traité secret souscrit avec l'Angleterre stipulait l'évacuation des Français après la destruction du gouvernement du dey; si ce traité existe pourquoi ne l'a-t-on pas publié, pourquoi a-t-on, par cette étrange silence, induit une infinité de Français à former des établissemens en Afrique; mais j'ai de fortes raisons pour croire qu'il n'a jamais existé, et je pourrais citer l'autorité respectable où j'ai puisé ma conviction, si je ne craignais de compromettre la discrétion d'un honorable et véridique agent politique de l'Angleterre, qui me l'a affirmé.

Toutefois, dans le cas où ce traité eût existé, je ne crains pas de soutenir qu'il aurait été illicite et que la France ne pouvait être obligée à l'exécuter. Les règles de l'équité et la simple raison ont indiqué un principe que nos lois ont rendu obligatoire entre les particuliers, c'est qu'un traité qui n'oblige qu'une partie est nul;

or, dans la conquête d'Alger tout a été à la charge de la France, la France a supporté tout le fardeau, armement d'un grand nombre de vaisseaux, approvisionnemens de guerre, nolisement de quatre cents navires de commerce pour les transports, embarquément des troupes, fournitures de toute sorte, haute paie de l'armée, frais d'administration, rien n'a été épargné, la traversée a été difficile, le débarquement a failli compromettre l'existence d'une armée de trente mille hommes et de tout le matériel réuni pour l'expédition. Les fatigues et la guerre ont moissonné beaucoup de soldats, et ces énormes sacrifices continués jusqu'à ce jour, la France seule les a supportés, nul autre nation n'y est intervenue ; si elle a exécuté cette guerre à ses frais, à ses risques et périls. qui pourrait lui contester le bénéfice de la conquête? Ce raisonnement serait sans réplique pour une expédition entreprise contre tout autre pays, mais il acquiert bien plus de force lorsque l'on considère que la destruction de la régence d'Alger tourne au profit de l'Europe entière, qui n'avait jamais pu affranchir la Méditerranée des forbans qui l'infestaient, et qui supportait les honteux et annuels tributs qu'il avait plu au dey d'imposer à toutes les nations. Mais qui donc aurait pu contester à la France le droit de conserver le pays ? Quelle puissance se serait avisée d'entreprendre l'expulsion des Français de leur nouvelle colonie ? L'Angleterre seule, que chacun a déjà nommé, eut été dans l'impossibilité de le tenter. Si les peuples ignorans et barbares qui s'étaient rendus maîtres du pays ont pu braver l'Europe entière pendant quatre cents ans, on se demande quels efforts il aurait fallu faire pour en expulser les Français ; où

sont les trente ou quarante mille hommes que l'Angleterre aurait dû affecter à cette expédition, lorsque ses forces militaires sont insuffisantes pour son intérieur, que les peuples des deux îles sont bouillans de révolution, que la dette publique écrase le pays, que la taxe des pauvres toujours insuffisante augmente la détresse publique, que sa noblesse et son haut clergé sont constamment coalisés pour tenir le peuple dans la misère; l'Angleterre a bien d'autres intérêts plus pressans à soigner, et si elle est encore capable de quelques efforts, la révolution du Portugal, les événemens de la Belgique, l'ébranlement de l'empire Turc et l'attitude dangereuse de la Russie sont bien suffisans pour captiver son attention et pour la détourner de toute autre entreprise; et d'ailleurs, que peut-elle envier dans la Méditerranée, lorsqu'elle y possède Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes.

Si jamais une nouvelle possession eut une origine légitime, c'est inconstablement celle d'Alger; si le droit de la conquête a jamais dû recevoir la sanction unanime des puissances étrangères, c'est à coup sûr dans cette mémorable circonstance. La France, qui peut toujours élever la prétention de parler avec assurance et résolution dans toutes les affaires de l'Europe, n'a jamais eu une plus belle cause à défendre lorsque ses armées ont passé la frontière; l'abandon de ce pays eut été en même temps sottise, lâcheté et trahison.

L'établissement formé par les Français à Alger acquiert chaque jour une nouvelle importance, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, la notoriété publique l'a hautement constaté, cependant il est douloureusement contrarié par la faute du gouvernement qui n'a pas

encore articulé le grand mot *la colonie*. On ne peut lui refuser cette justice qu'il fait de grands efforts en faveur du pays, je rendrai compte des établissemens qu'il y a formés, des travaux qu'il a entrepris, des mesures qu'il a adoptées; tout cela semblerait propre à rassurer les esprits, mais la restriction dont on se plaint effarouche avec raison la population de la France, qui n'est pas à portée de juger par ses yeux, elle effraye surtout les esprits timorés qui s'attachent plus à la forme qu'au fond. Tandis que le gouvernement fait de grands efforts pour coloniser le pays, il se prive du concours indispensable des particuliers qui n'osent se livrer à aucune entreprise. L'exploitation des terres, qui est la base de la colonisation, en éprouve le plus considérable dommage. Un grand nombre de personnes venues à Alger, avec le projet d'y en acquérir et de les mettre en produit, y demeurent dans l'inaction pendant des mois et des années, d'autres qui dans le principe ont entrepris d'assez grandes cultures, avec intention de les étendre, se sont découragés, et beaucoup de Français déterminés auparavant à quitter la mère-patrie, pour venir exploiter des terres en Afrique, soit pour leur propre compte, soit pour celui des compagnies dont ils devaient être les gérans, ont voulu attendre que le gouvernement se fût mieux prononcé; ainsi en ne faisant les choses qu'à demi on paralyse d'une part les efforts que l'on fait de l'autre, on détruit son propre ouvrage.

Et qu'on ne vienne pas affirmer ici que le gouvernement, dans cette affaire, a bien entendu les intérêts de la France, il n'est pas possible de les plus mal diriger; l'autorité locale a des ordres pour agir, les travaux qu'elle exécute

sont considérables, ils coûtent des sommes énormes, mais quelque habiles que puissent être les hommes chargés de cette direction, leurs travaux comme agens du gouvernement ne peuvent être que des instrumens de production : cependant à quoi peuvent-ils servir si la production elle-même est paralysée entre les mains des particuliers par la méfiance qu'on leur inspire. Cette conduite est étrange autant qu'inexplicable.

Ainsi l'on s'occupe à construire des routes dont le pays était totalement privé, mais à quoi serviront-elles si on n'a pas de denrées à transporter ? Elles serviront au transport des munitions de l'armée et de l'artillerie ; mais pourquoi une armée s'il n'y a pas de culture à protéger ? Les routes seront donc inutiles, les canons ne serviront à rien. On agrandit les rues, on fait des places publiques, des promenades, des églises, mais quelles personnes en feront usage s'il n'y a pas de commerce et si l'on arrête la tendance à l'accroissement de la population, quel commerce pourra-t-on faire si on prolonge l'état des choses actuel et qu'il n'y ait pas des marchandises à échanger, et comment y aura-t-il des marchandises à échanger si on n'encourage pas la culture ?

Ces raisonnemens sont trop clairs, trop simples pour n'être pas à la portée de tout le monde et je suis presque honteux d'avoir à exposer des choses si rebattues, et cependant la conduite du gouvernement m'en impose l'obligation.

Le système militaire adopté pour Alger, m'a toujours paru vicieux ; je n'entends rien à l'art de la guerre et je n'ai pas la prétention de l'enseigner à ceux qui en savent plus que moi, mais

qu'il me soit permis de faire une observation : à quoi serviraient les expéditions lointaines que les Français paraissent vouloir entreprendre dans la régence ? On est allé deux fois à Médéa, à trente lieues dans l'intérieur des terres , l'armée a essuyé de grandes fatigues , on a dépensé de l'argent, perdu des hommes et l'on est revenu ; car il était bien impossible de laisser à cette distance une faible garnison , ne pouvant l'approvisionner et la secourir que par des chemins dangereux et presque impraticables, où les hommes, obligés de passer un à un dans des gorges étroites, peuvent être détruits à coups de pierre. La première de ces expéditions s'explique, le maréchal Clauzel avait combiné un arrangement judicieux et fort habile pour la sûreté du pays et pour l'économie dans les trois beylies de la régence , et il voulait le mettre à exécution ; mais la seconde était fort loin de présenter le même degré d'utilité , quoiqu'elle eût pour prétexte le secours à donner à un bey qu'on était bien décidé à abandonner.

Sans doute les généraux ont voulu faire preuve de hardiesse et de science ; s'ils écrivent un jour leurs mémoires, ils ont espéré pouvoir citer un beau fait d'armes de plus, ils diront qu'ils ont planté le drapeau tricolore au sommet du grand Atlas ; cet honneur revient tout entier au maréchal Clauzel ; mais le général Berthezenne parlera-t-il aussi de la déroute de l'armée confiée à son commandement , rentrée à la débandade le 5 juillet 1831 et démoralisée ? Quel avantage en a recueilli la colonie ? cette expédition a-t-elle mis un pouce de terrain à la disposition de quelque colon ? a-t-elle imprimé le respect ou la crainte dans l'esprit des Arabes pour les armes françaises ? La direction des affaires mili-

taires aurait semblé bien plus profitable, si ce général s'était borné, avec beaucoup moins de dépense d'argent et d'hommes, à établir une ligne offensive et défensive, formant le demi-cercle et renfermant sur ses derrières Alger et une portion de son territoire ; toute cette partie devrait être livrée aux colons, avec l'obligation de cultiver, sous la protection de l'armée contre les invasions des Arabes ; il faudrait attendre que ce rayon fut établi, consolidé, habité et placé en auxiliaire derrière l'armée ; cette portion de territoire occupée, cultivée et gardée, on avance les avant-postes d'une lieue, de demi-lieue, s'il le faut, et l'on procède de même pour ce nouveau territoire ; d'encore en encore on avance peu à peu, sans peine et sans coup férir ; le pays mis en produit, protégé par l'armée placée en avant, se garde lui-même ; les colons armés, organisés en milice, en garde nationale, sont les auxiliaires de l'armée ; le sentiment de la conservation anime tous les individus, et dans cette position, personne ne reculera devant la nécessité de se tenir constamment dans une attitude défensive.

Ce système est le seul bon, le seul praticable ; je le trouve partagé par une foule d'hommes judicieux ; la difficulté qu'on lui oppose qu'une fois arrivé au commencement de la plaine de Mititja, il faut tout d'un coup envahir le pays jusqu'à la montagne, attendu que la plaine ne présente pas de positions militaires ; cette difficulté, ai-je dit, n'est pas applicable à ce que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui, puisqu'on n'est pas arrivé sur tous les points au commencement de la plaine ; mais une fois cette limite atteinte, si l'on n'a pas de forces suffisantes pour avancer tout le front, on poussera partiellement ; on

pourra, par exemple, occuper Bélida et ses environs, ou la plaine de Staoueli ; les difficultés dans cette partie sont moindres et le pays très salubre ; graduellement on pourra égaliser le front des avant-postes. Le duc de Rovigo paraissait avoir adopté un système à peu près semblable, et il est fâcheux que la maladie dont il s'est trouvé malheureusement atteint et à laquelle il a succombé, en ait arrêté l'exécution ; il reste à savoir si le successeur qu'on lui donnera ne voudra pas s'écarter de ce plan ; en attendant, le général Voirol, qui commande par intérim et qui a su jusqu'à présent s'attirer l'estime publique, semble vouloir agir d'après le même système.

A propos du maréchal Clautzel, que j'ai nommé plus haut, je ne puis me défendre de dire que le gouvernement a commis la plus lourde faute possible en refusant de sanctionner le traité qu'il avait fait avec le bey de Tunis, pour l'occupation des beylies de Constantine et d'Oran, par des beys appartenant à la famille de celui-ci, placés par ses soins et à ses frais, reconnaissant la France comme maîtresse du pays et lui payant tribut. Il était impossible d'éluder d'une manière plus avantageuse et plus adroite, l'occupation difficile de toute la régence, sans perdre les droits à venir, sans qu'il en coûtât rien et en recevant au contraire deux millions par an : l'opinion publique a hautement condamné ce refus. On se ressentira long-temps de cette faute irréparable. Il faut bien que de petites et méprisables passions se soient interposées entre les ministres de cette époque et cet illustre général, pour repousser sous des prétextes spécieux une disposition si sage et si avantageuse

et qui aurait épargné à la France un grand nombre de millions dépensés depuis lors sans aucun résultat utile.

Cette faute en a enfanté une autre non moins considérable ; on a senti la nécessité de faire acte d'autorité sur toute la régence et on a voulu occuper Bone et Oran ; encore si l'on s'était arrêté à une simple occupation militaire et à assurer un abri, un refuge à ceux de nos vaisseaux qui pourraient en avoir besoin ; si on s'était borné au strict nécessaire, on aurait trouvé dans cette conduite l'excuse ou le prétexte au refus de traiter avec le bey de Tunis. Deux bataillons dans chacune de ces places suffisaient pour cela. La dépense eut été de peu d'importance, et en même temps qu'on aurait fait acte d'autorité, la porte se serait trouvée ouverte pour pénétrer dans le pays dans un moment opportun ; mais ce parti là était trop simple et trop sage pour qu'on l'adoptât ; on a envoyé sept ou huit mille hommes, moitié à Bone, moitié à Oran. Ce nombre de soldats est deux ou trois fois trop fort pour la seule occupation des deux villes ; il est entièrement insuffisant pour occuper la ville et la campagne. Avec un pareil état militaire il a fallu envoyer des lieutenans généraux, des maréchaux de camp avec toute la séquelle de l'état-major, des aides-de-camp et des officiers d'ordonnance, des sous-intendans militaires, une administration des vivres et toutes les innombrables sangsues qui dévorent le budget de la guerre ; on ne s'est pas borné à cela, on a crée une administration des douanes et celle des domaines, on a nommé des sous-intendans civils, des juges royaux, des greffiers, des employés de tous les grades. Eh

bon Dieu ! que veut-on faire de tout cet attirail ? Y a-t-il un commerce pour avoir une douane ? y possède-t-on des propriétés qui soient productives pour l'état ? trouve-t-on une population civile autre que celle qui suit l'armée, pour avoir une administration des domaines, des intendans et des tribunaux ? Rien, rien de tout cela. Bone et Oran sont deux villes ruinées et presque détruites où l'on trouve à peine de quoi caserner les soldats. Les généraux s'occupent à faire des casernes pour loger une armée qui soutient une lutte dangereuse et inutile contre les tribus arabes du voisinage, tandis que cette armée serait d'une si grande utilité à Alger. La population civile à Bone et à Oran se borne à quelques marchands qui sont toujours disposés à suivre un corps d'armée, où l'on trouve des officiers et des employés qui font quelques petits achats et qui payent horriblement cher le le peu de mauvaise marchandise dont ces marchands font le monopole, et avec toutes ces superfétations, avec tant de frais inutiles, on ne sort pas les portes de la ville ; la campagne est interdite aux Européens, sous la peine de mort infligée par les Bédouins ; l'armée seule fait de temps à autre quelques sorties qui coûtent de l'argent et des hommes, elle s'y conduit vaillamment parce que c'est son usage ; quelques officiers s'y distinguent, tout cela est encore ordinaire dans les troupes françaises ; mais à quoi cet ordre de choses conduit-il ? à rien, si ce n'est à grossir la dépense sans qu'on en recueille aucun avantage réel. Je ne suis pas dans le secret des dépenses de la colonie, mais je gagerais volontiers que Bone et Oran, qui ne produisent rien et qui pendant long-temps seront tout aussi stériles, coûtent dix ou douze millions par an.

Et puis on se récrie sur les dépenses qu'Alger occasionne. En France on se demande à quoi nous sert tout cela. On a bien raison vraiment, et ce n'est pas sans motif que l'on se plaint ; le public n'est pas instruit de ces belles équipées ; cependant le bon sens qui le dirige toujours lui fait blâmer ces énormes dépenses, sans résultat avantageux et évident.

Il n'est pas difficile de prévoir que ces plaintes deviendront de plus en plus sérieuses : voilà qu'il est question d'une expédition à Bugie, plus tard on voudra en faire une autre à Stora, à Gigeri, à Cherchel, et on ne manquera jamais d'une bonne raison pour duper le public et lui faire juger l'entreprise bien conçue ; à mesure que le budget ira en croissant, la confiance ira en décroissant ; les Français seront sur toute la côte, ils auront l'ennemi à toutes leurs portes et les esprits malveillans trouveront là une bonne preuve que l'on ne peut tenir nulle part ; les malheureux colons pleureront, ils demanderont moins de conquêtes, mais seulement la Mititja : la Mititja demeurera au pouvoir des Arabes et les partisans de la colonisation seront traités de visionnaires.

Si on est de bonne foi dans ces opérations, on a donc conçu le système d'occuper tout le littoral ; mais a-t-on bien réfléchi à un pareil projet ? en a-t-on calculé les conséquences ? Qu'une rupture arrive entre la France et l'Angleterre, les vaisseaux anglais viendront bloquer tous les ports d'Afrique occupés par les Français qui, ne pouvant plus rien recevoir de France, ne possédant pas de terre et par conséquent ne récoltant rien, seront obligés de se rendre immédiatement à discrétion pour ne pas mourir de faim et pour ne pas tomber au pou-

voir des Arabes, qui ne manqueront pas de les attaquer aussitôt.

Le maréchal Soult, qui jouit comme général d'une si haute réputation, aurait-il bien pu concevoir un système si désastreux? et se pourrait-il que sous son ministère on compromît de la sorte une grande partie de la population et de l'armée françaises, ainsi que notre nouvelle et riche possession? J'ai peine à croire qu'un pareil projet soit émané de son cerveau. Si on divisait moins les forces et que sur un seul point on s'emparât d'un pays fertile et étendu, on pourrait au contraire, en cas de guerre, se défendre et vivre.

Si, comme je l'ai dit plus haut, on se bornait, pour Bone et pour Oran, à une occupation militaire de douze ou quinze cents hommes, un chef de bataillon suffirait pour commander, tout au plus un colonel, et l'on ne serait pas écrasé par tant d'accessoires ruineux, on n'aurait point une administration civile qui coûte dix fois plus qu'elle ne produit, et l'on pourrait retirer de ces deux places quatre ou cinq mille hommes, qui, réunis à l'armée principale d'Alger et sans autres frais que l'entretien ordinaire, donneraient au commandant en chef la facilité de s'emparer de suite de toute la Mititja, qui doit être à tant de titres le point de mire permanent, l'objet principal dont il faut s'occuper et vers lequel il est avantageux de diriger tous les sacrifices que l'on s'impose avant de songer à aucune autre conquête.

De cette manière, les dépenses seraient profitables, l'établissement français grandirait chaque jour en étendue, en force et en prospérité; mais de la façon dont on s'y est pris on ne fait rien.

Mais vous verrez que l'inconstance du caractere français se manisfestera quelque part, le gouvernement laissera percer la légéreté de ses combinaisons, l'absence de tout plan mûrement arrêté. Déjà des décisions de l'intendant civil interdissent à Bugie et à Mostaganen certaines transactions ainsi que l'achat des propriétés. On ne tardera peut-être pas à s'apercevoir que certaines administrations, telles que celles des domaines et de la douane y sont plus onéreuses que productives, et par cette raison très juste on n'y en établira point; c'est à merveille, sous ce rapport on aura bien raison; mais avec notre occupation militaire les vaisseaux de commerce y arriveront librement, on y trafiquera sans entraves, et les Anglais auront grand soin d'y porter aussitôt leurs tissus qui maintenant paient huit pour cent à Alger et à Oran. Les Arabes au lieu de les acheter dans ces deux dernières villes, iront les prendre à Bugie et à Mostaganen; nous aurons dépensé quelques millions pour prendre mal à propos ces deux places, et ce sera au profit du commerce Anglais.

Sans doute la campagne du côté de Bone et d'Oran est riche, fertile, et je ne dis pas qu'ils doivent y renoncer, mais on veut tout entreprendre à la fois et on ne réussit à rien, aussi n'est-ce pas une honte que depuis trois ans nos avant-postes ne soient pas plus avancés qu'ils ne le sont? Sur quelque point qu'on veuille se diriger, on les atteint après une heure et demie de marche, et rien ne prouve mieux l'avantage du plan que j'indique que la facilité que l'on a d'aller seul et sans danger hors des avânt-postes, à une fort grande distance sans escorte; appuyé que l'on serait par des forces un peu plus considérables, on serait maître du pays le plus riche, le plus

productif, et la colonie prendrait aussitôt cette activité, cette vie dont j'ai parlé dans le chapitre du commerce.

Depuis long-temps on paraî projeter une expédition sur Constantine, et l'on en fait grand bruit en France comme à Alger; autre faute, autre sottise qui se réalisera par la raison que c'est une sottise. Il y a un mauvais génie qui semble présider à tout ce que l'on fait dans ce pays. De Bone à Constantine il y a dix-huit ou vingt lieues, les chemins n'y sont probablement pas plus praticables que dans les autres parties de la régence, et ce sera sous ce rapport une opération dangereuse. Le bey de Constantine est insoumis, cela est vrai, il ameute contre les Français toutes les tribus arabes de sa contrée; Les choses n'en seraient pas ainsi si l'on avait suivi le plan du maréchal Clauzel; mais enfin qu'y a-t-il donc de si pressant pour le soumettre? on y parviendra toujours quand on le voudra; ce n'est pas lui qui gêne les communications avec l'intérieur et qui intercepte le transport des denrées; de Constantine à Alger il y a soixante lieues et les tribus qui occupent ce vaste intervalle ne sont pas toutes soumises au bey rebelle, sans doute il peut empêcher les relations de la partie la plus voisine de son pays avec le territoire d'Alger, où l'on ne peut recevoir par terre et par mer que ce qui vient de Bugie; mais si nous possédions la Mititja, les productions seraient déjà assez abondantes et variées pour n'éprouver aucun dommage des mauvaises intentions du bey de Constantine. Si de proche en proche, après nous être bien établis dans la plaine, nous poussions notre occupation jusqu'à Bugie, plus tard jusqu'à Stora, nous avancerions graduellement, sagement et

avec sécurité ; mais il faudrait que nous fussions en position d'agir sur le même point, en même temps par terre et par mer, car le but doit être de se rendre maître du pays.

Pour exécuter cette grande expédition il faudra envoyer douze ou quinze mille hommes à Bone, car il importera d'avoir toujours des forces imposantes dans cette ville, lorsqu'une partie de l'armée se portera à vingt lieues dans l'intérieur ; on devra partir avec dix mille hommes au moins, afin de pouvoir en échelonner de distance en distance pour que les communications soient toujours libres ; on arrivera, c'est un fait dont il ne faut pas douter, mais après, que fera-t-on ? Si l'on revient immédiatement, l'expédition n'aura ni but ni résultat ; si l'on s'y établit, il faudra songer à entretenir constamment sur ce point huit mille hommes au moins pour garder Constantine, Bone et toute la ligne qui sera étranglée et toujours guerroyante à droite et à gauche avec les Arabes des deux côtés. Il faut aussi faire la part des maladies de l'armée, et je doute même que huit mille hommes soient suffisans pour la seule occupation militaire ; il en faudrait davantage si on voulait, comme on devrait le vouloir, livrer un espace quelconque à la colonisation des terres, seul but que l'on doit se proposer dans une telle conquète ; ainsi on aura une armée à Bone pour le seul plaisir d'y avoir une armée, et on ne cultivera pas un pouce de terre, parce que les forces militaires ne pourront pas être concentrées et qu'elles seront toujours sur le qui vive.

Sans doute on considère avec raison la ville de Constantine comme le point principal pour le commerce avec l'intérieur de l'Afrique ; mais

si les considérations que je viens de présenter sont exactes, on doit savoir retarder pour opérer méthodiquement, sagement et d'une manière profitable, autrement on agit à tort et à travers, et au bout du compte on ne termine rien, seulement on satisfait de vues d'ambition particulières et égoïstes ; à tout prix il faut de l'avancement dans l'armée ; les lieutenans doivent être faits capitaines, les capitaines commandans, les colonels généraux, et quand on a atteint ce but dont la France paie les frais sans y gagner une obole, quand deux ou trois mille malheureux soldats y ont payé de leur sang l'avancement de ceux qui les commandent, on ne s'inquiète pas si on peut conserver le pays, et si par le succès de l'agriculture on peut donner de l'activité au commerce et dédommager la France de ses sacrifices et de ses pertes.

Le bruit a été accrédité que le duc d'Orléans devait jouer un rôle dans cette expédition, et peut-être serait-ce là le motif occulte qui, sous le prétexte qu'on avoue, pousserait à exécuter cette fausse entreprise ; selon moi c'est un tort. Que viendra faire ce prince dans une expédition sans utilité et sans gloire ? Et faut-il encore quelque nouveau *Trocadéro* pour faire tourner en ridicule des personnages que dans leur propre intérêt on devrait au contraire s'efforcer d'entourer de la considération publique ; cherchez donc encore un tailleur de pierre pour façonner de nouveaux bas-reliefs qui représenteront le héros sur l'immortel arc de triomphe.

Quand se lassera-t-on de flagorner les princes? Chaque fois qu'on aura dans les veines quelques gouttes de ce sang qu'on appelle royal, sera-t-on destiné à être la dupe des courtisans ? Cette ex

pédition, si elle a lieu telle qu'elle a été projetée, et dans les circonstances si mal choisies, sera une fausse démarche que l'on conseillera au duc d'Orléans; il vaudrait beaucoup mieux, s'il désire voir le pays, qu'il vint passer à Alger un mois ou deux, avec un surcroît de forces militaires, qui porterait immédiatement nos avant-postes à Bélida et aux autres parties du petit Atlas. Son voyage dans ce cas serait glorieux, parce qu'il serait utile, et l'instruction qu'il peut en attendre à son âge serait plus complette, parce qu'il pourrait voir une colonie naissante et concourir à en accroître les progrès et la prospérité. Son entreprise aurait un résultat durable, la présence du fils du roi des Français, imposerait la crainte aux peuples ignorans dont il completterait la soumission, et l'on ne grèverait pas la France des frais énormes d'une nouvelle expédition maritime. Mais engager ce jeune prince à faire une tournée à Constantine, pour que l'armée revienne ensuite (et on peut être assuré qu'elle n'y restera pas), c'est perdre son temps et son argent, à moins qu'on ne veuille demander à la France cinquante millions par an; c'est déconsidérer le duc d'Orléans aux yeux de ces peuplades qui ne raisonnent que d'après leur ignorance, et qui s'imagineront avoir vaincu, parce qu'on sera revenu. Je connais assez maintenant le caractère des Arabes, pour affirmer que cette opinion est celle de tous les gens sensés, qui ne jugent pas les affaires avec légéreté, ou qui ne se laissent pas séduire par des vues d'intérêt ou d'ambition.

L'administration intérieure du pays a subi des oscillations qui n'ont pas été avantageuses; le chef a été changé trop souvent. Il ne faut pas

parler du général Bourmont qui avait commandé l'expédition ; le temps qu'il a passé à Alger a été court, pendant cet intervalle il n'a été question que de vider les coffres de la Casauba, et sa présence à Alger après la conquête n'a été signalée que par la capitulation honteuse qu'il a signée avec les vaincus, dont j'ai parlé au chapitre II. Le maréchal Clausel lui a succédé, et dans le court espace qu'il y a passé, il a fait beaucoup de bonnes choses. C'est lui qui a commencé l'établissement et l'organisation ; sa tâche était difficile dans un pays et avec un peuple comme celui d'Alger ; de plus il préparait les voies pour l'établissement d'une population française qu'il prévoyait devoir arriver, mais qui jusque là lui était inconnue ; ainsi personne n'a douté qu'il ne pût y avoir beaucoup de choses à changer par la suite dans ses premiers réglemens, et je suis convaincu que c'est là son opinion ; il travaillait sur l'incertain, cependant c'était déjà beaucoup que de faire un cadre, un canevas, de jeter des bases. Le maréchal Clauzel avait des vues saines et patriotiques, il y avait de la nationalité dans sa conduite, il a connu et apprécié les immenses avantages de cette riche possession, dans un temps très court il a fait beaucoup de choses utiles, il a toujours voulu nettement l'avantage de la colonisation, et il avait si bien fait que son nom était un talisman contre les Arabes ; c'est une justice que personne ne peut lui refuser.

De son temps on jouissait dans la campagne d'une sécurité complette ; les gens qui voulaient explorer le pays allaient à de grandes distances, ils visitaient la Mititja sans craindre d'accidens fâcheux ; les peuples sauvages et barbares de la montagne, habitués à la manière de gouverner

les Turcs, avaient conservé la même crainte et la même soumission. Les temps sont bien changés! pour porter un jugement exact sur tous les faits que j'ai à dévoiler, il ne faut se demander qu'une seule chose : *qu'était alors le pays, qu'a-t-il été depuis?* si cette question revient quelquefois à l'esprit de mes lecteurs dans le cours de cet ouvrage, ils ne pourront s'empêcher de partager mes opinions. L'autorité des faits est là et devant elle toutes les théories, tous les systèmes doivent céder; je n'ai jamais flagorné personne dans aucun de mes écrits et je ne puis avoir cette intention auprès du maréchal Clauzel, qui ne se laisse pas prendre facilement à un piége semblable; mais lorsque je cite des faits certains et évidens, je ne crains pas les contradicteurs. On verra plus loin le revers de la médaille sous le général Berthezenne, dont les deux successeurs, quoique bien intentionnés pour la colonie, n'ont pu détruire entièrement le système malencontreux.

Comme particulier, le maréchal Clauzel a prêché d'exemples et il a été l'un des premiers à acheter des terres, ce fait est tout à son éloge, j'ai cependant entendu quelques personnes lui reprocher d'avoir trop songé à ses intérêts particuliers, c'est pourquoi j'ose ici me permettre une indiscrétion dont j'accepte la responsabilité. Le 20 novembre 1830, il n'avait pas songé encore à acquérir un pouce de terre, lorsque par le fait de la politique la plus lâche et la plus perfide, il reçut l'ordre d'abandonner tous les postes occupés par les Français et d'arrêter la colonisation; mais il n'étais pas homme à se couvrir ainsi de honte et à trahir sa patrie dans ses intérêts les plus précieux, il conserva les postes et acheta des terres. Le maréchal Clauzel n'a

jamais suivi de politique tortueuse, il a prouvé dans cette circonstance que son honneur prévalait sur son ambition, son rappel fut la conséquence de cet acte de patriotisme.

Mais quand il serait vrai que ces achats, qui n'ont point été une spéculation, mais bien plutôt un acte de dévouement, tourneraient par la suite à son avantage, qui pourrait lui en faire un reproche ? Il n'a point monopolisé et nul n'a autant que lui engagé les autres à imiter son exemple ; si jamais une spéculation tentée par un homme public fut utile et honorable, ce sont les achats de terre qu'il a faits ; s'il ne vient pas de nouveau reprendre les rennes du pays, il est à désirer que ses mains en tiennent de plus importantes, et que son influence politique le mette à même de soutenir la colonie, dont on doit avec raison le considérer comme le fondateur.

Le général Berthezenne est venu après lui, le temps de son commandement a été la période critique de la colonie ; pendant cet intervalle tout a failli être perdu. Jamais des vues plus fausses et plus erronées n'ont été mises en pratique ; jamais on n'a conduit les affaires d'une manière plus opposée aux intérêts de la France, et à celui de la colonisation. Alors on critiquait l'acquisition et l'exploitation des terres, et on censurait les employés du gouvernement qui se livraient à ces sortes d'achats, on les accusait de faire de l'opposition, on décriait le pays, on niait ses ressources, on arrêtait tous les travaux d'améliorations ; les colons, les Français en général étaient en défaveur, toutes les graces étaient pour les Maures, il semblait que la conquête n'eût été faite qu'au profit de cette nation, qui le mérite si peu et qui a tant d'aversion pour les chrétiens. Point de satisfaction pour les plain-

tes les plus légitimes, aucune manifestation de nationalité dans les actes du pouvoir ; les Français qui avaient tant de titres pour se dire les maîtres du pays, se considéraient comme en voyage et de passage *chez les Maures*, et pour un tel état de choses, la France avait envoyé plus de trente mille hommes et dépensé je ne sais combien de millions ! Une expédition malheureuse et honteuse dans l'Atlas avait mis le comble à cette situation, l'armée avait été à deux doigts de sa perte, et rentrant en désordre à Alger elle s'était estimée heureuse de n'avoir pas succombé en entier sous le yatagan des Arabes ; elle était rentrée démoralisée, les colons avaient perdu tout courage, l'effroi en était venu à ce point que l'on considérait l'évacuation comme inévitable. Un jour l'alerte fut telle dans la ville que l'on fit fermer les boutiques, et que la foule épouvantée se jetait en masse du côté de la mer, en poussant des cris d'effroi et cherchant à se jeter dans les premiers bâtimens stationnés dans le port ; eh bien ! c'était une terreur panique, les Bédouins étaient dans leurs montagnes ou dans la plaine. J'ai été témoin de cette scène déplorable autant que ridicule, et j'en avais le cœur serré.

C'est pendant cette funeste période qu'on a vu les malheureux soldats entassés dans les hôpitaux, chambres, galeries, escaliers, tout était bon pour les placer. La plupart des malades restaient dans les casernes faute d'autres hôpitaux, et cependant il y avait dans Alger soixante quatre mosquées qui auraient suffi au culte d'une population de deux cent mille Musulmans. Le général avait oublié nos guerres en Prusse et en Allemagne, où les temples chrétiens étaient en cas de besoin transformés en écuries. Si nos gé-

néreux députés qui reprochent à l'autorité d'Alger d'avoir privé les Maures de quelques-unes de leurs mosquées avaient été témoins de cette déplorable situation, ils changeraient bien de langage. Quelqu'un osera-t-il le leur dire, ou si on le leur dit ne sera-ce pas en déguisant la rudesse de ces tristes vérités ?

Ce fut alors que pour éviter de blesser les scrupules des Maures, on fit enlever la croix placée sur la porte du cimetière chrétien, tandis que le croissant figurait avec prodigalité sur tous les minarets, sur tous les lieux publics et privés, et que le Muzzin criait à haute voix plusieurs fois pendant le jour et la nuit la prière de l'islamisme. Il y avait de l'intolérance, mais elle était au profit des Maures et contre les Français,

A cette même époque la police maure était prépondérante, elle était hautaine et insolente, chacun devait trembler devant elle. Tout Alger a vu alors cette même police en turban, prendre au collet le soldat français qu'il lui plaisait de déclarer en faute, et le conduire stupéfait au corps de garde, où l'officier non moins pétrifié le recevait silencieusement et l'envoyait à la salle de police.

Une police maure! Un pouvoir arbitraire confié à un peuple conquis, à un peuple ignorant et fourbe, pour l'exercer contre le soldat vainqueur, contre la nation envahissante. Il a fallu venir à Alger pour voir un tel renversement des plus saines idées, des plus simples règles de la prudence et du sentiment national. A-t-on jamais vu nos généraux vainqueurs en pays ennemi créer une police allemande, prussienne ou espagnole, pour l'exercer contre les Français ?

Je n'ai pas à rechercher si cette conduite était prescrite par le gouvernement, ou si elle était le fruit de la volonté spontanée de ses agens. ce sera à ces derniers à faire connaître un jour le mobile auquel ils ont obéi, lorsqu'ils croiront devoir donner à l'opinion publique la satisfaction qu'elle est en droit d'attendre.

Cet étrange système s'est un peu modifié depuis lors, mais trop peu pour que j'aie pu le passer sous silence. Qu'espère-t-on de cette population? imagine-t-on parvenir à la civiliser? La la tribune française retentit sans cesse de ce vœu philantrope ; mais il faut avoir le courage de le dire, c'est là de la philantropie de dupe. L'histoire ancienne et moderne sont là pour prouver cette funeste aberration d'esprit : les Musulmans ne se corrigent jamais, leur religion est un obstacle contre lequel échoueront tous les efforts ; le caractère de ces sauvages incorrigibles se réunit à leur religion pour déconcerter les convertisseurs les plus obstinés.

On a demandé à ceux qui ont émis cette opinion régénératrice, s'ils prétendaient égorger et anéantir cette population ; non sans doute nous ne voulons égorger personne et nous ne sommes plus aux siècles barbares où l'on commettait de telles horreurs, nous ne sommes ni *expilateurs* ni *exterminateurs*, comme nous qualifie M. Pichon ; mais est-ce donc pour enrichir l'ancienne population que nous avons fait la conquête d'Alger? Les Maures ne sont point propriétaires du pays, puisqu'ils n'y ont jamais commandé. Cette nation est presque comme celle des Juifs, elle est répandue sur une grande partie du globe il y en a dans vingt états de l'Asie, dans tout le nord et le centre de l'Afrique, on en trouve même au Sénégal : elle ne donne son nom à

aucun pays et elle ne domine nulle part. Depuis notre arrivée à Alger, quelques Maures, petits rentiers, ont pu souffrir de l'augmentation des denrées ; mais la majeure partie s'est enrichie, quoiqu'on puisse dire dans l'opinion contraire.

Une maison qui produisait cent ou deux cents francs de rente, produit aujourd'hui mille ou deux mille francs ; une terre affermée cent boudjoux, se vend à rente perpétuelle ou à emphytéose cinq ou six cents boudjoux et souvent avec un bon pot-de-vin. Ceux qui conservent leurs terres vendent leurs denrées et leur bétail au poids de l'or ; ils jouissent de la liberté la plus complette, on ne leur fait plus arbitrairement couper la tête, leurs rues ne sont plus fermées au coucher du soleil et ils circulent librement dans la ville à toute heure du jour et de la nuit ; ceux qui exercent une profession ou un commerce travaillent dix fois plus qu'auparavant et gagnent à proportion ; ils s'administrent eux-mêmes, sont traités à l'égal des Français et ne sont plus esclaves des Turcs, ils entrent insolemment dans le domicile des Français, et le conquérant, s'il a affaire à eux, est condamné à les attendre sur le seuil de leur porte ; ils conservent sans trouble leur religion, leurs mœurs barbares, leurs usages ridicules ; et nos députés croient qu'il sont à plaindre, et eux-mêmes ont l'audace de vouloir présenter au gouvernement français leurs doléances sur le régime auquel on les assujettit !

Que ceux qui s'appitoient si gratuitement sur eux viennent donc examiner de près leur prétendue infortune, on leur fera toucher au doigt toutes ces vérités ; on leur fera reconnaître l'antipathie incurable de ces fanatiques contre les Français, leurs bienfaiteurs ; on leur signalera

celui-ci qui trame constamment des plans hostiles avec les Arabes de la montagne, cet autre qui, après avoir reçu chez les Français l'immense bienfait de l'instruction et de l'éducation, qui parle leur langue et qui conserve cependant à leur égard l'insolence du langage, sans dissimuler la haine de son cœur, et tant d'autres....

L'autre jour trois Français et une dame se promenant paisiblement à cheval dans la campagne furent assaillis par les vociférations d'une négresse au service d'un Maure ; un jeune Maltais qui les accompagnait et qui parlait la langue arabe, leur traduisait les imprécations de cette femme en furie, qui, parmi les vœux hostiles qu'elle exprimait, demandait *des balles dans le cœur à tous ces chiens de chrétiens*.

On avait cru séduire les Maures en nommant un aga de leur nation. Cet aga, payé par la nation française, ne touchait pas moins de soixante et douze mille francs par an, il avait de plus une garde de dix ou quinze Arabes, payés à raison d'un douro (3 fr. 72 cent.) par jour et il recevait des honneurs inouis. Les Français ont dû frémir lorsqu'ils ont vu ce même aga partant pour ses tournées arriver sur la place publique avec un esclave qui tenait la bride de son cheval richement couvert d'or, un autre esclave à genou qui lui présentait l'étrier, précédé de sa musique à cheval et de ses gardes le fusil au poing ; on lui rendait les honneurs militaires, le canon des forts se fesait entendre. Eh bien ! ce même aga conspirait contre nous, sa fuite seule l'a soustrait au plus juste châtiment, et son lieutenant emprisonné est mort de frayeur avant le jugement dont l'issue le fesait trembler.

Quelle est donc cette funeste hallucination

qui conduit le gouvernement dans la marche où il s'est engagé? Nos hommes d'état sont-ils donc tous aveugles, ou quel délire s'est emparé de leur esprit? La France dépense des millions et des millions, elle sacrifie des hommes; les infortunés colons viennent sacrifier leurs moyens pécuniaires, compromettre leur existence, et rien de national ne se manifeste dans les actes du gouvernement; on s'efforce de complaire par tous les moyens à un peuple que par notre inconséquence nous avons enrichi et qui, pour notre récompense, nous déteste et nous abhorre profondément.

Les plus judicieux des Maures ont quitté le pays, les uns sont allés à Maroc, à Tunis, à Alexandrie, à Constantine ou dans l'intérieur de l'Afrique, après avoir triplé ou quatruplé leurs revenus, par la location ou la vente de leurs propriétés, et ont ainsi indiqué au gouvernement français la route qu'il convient de faire prendre à leurs compatriotes.

Qu'espère-t-on, en effet, de cette nation cosmopolite, ignorante et superstitieuse, qui ne sait ni consommer ni produire, qui ne prêtera secours aux Français dans aucun cas et qui n'a de vœux à former que pour leur expulsion? La protection spéciale qu'on lui a accordée, les faveurs incroyables dont elle a été l'objet, n'ont servi qu'à leur montrer les Français faibles et pusillanimes, et ceux qui avaient exercé le plus d'empire sur l'esprit du général Berthezenne, qui étaient ses confidens et ses conseils, ont été violemment soupçonnés de complots contre la France.

Sans doute je suis très loin d'accuser les intentions, la moralité et la probité du général Berthezenne, je me réunis au contraire à ceux

qui lui rendent le témoignage que ses intentions étaient bonnes ; mais il s'est complètement trompé dans le système d'administration qu'il avait adopté ; il s'etait laissé prévenir en faveur des Maures et contre les Français, il considérait en général tous ceux qu'il voyait arriver à Alger comme des gens qui fuient la France faute de pouvoir y jouir de quelque consistance ; il craignait de s'entourer des plus recommandables d'entre eux ; lorsque leurs plaintes parvenaient jusqu'à lui, il les menaçait de les faire déporter en France, il appelait ironiquement les négocians, *des marchands de fromage*, et les plus intrigans des Maures avaient su captiver toute sa confiance : tout cela était sans doute à son insçu, il ne se doutait pas du mal qu'il fesait au pays.

Il faut le dire cependant, son opinion n'était pas pour la colonisation, et, en alléguant ce fait, je ne suis que l'écho de l'opinion publique ; on ne peut pas lui en faire un crime, les hommes ne peuvent pas être tous du même avis, et puisqu'il avait été envoyé pour administrer des gens qui venaient pour former une colonie, il ne pouvait, pour la liberté d'une conscience honorable comme la sienne, résigner trop tôt une autorité qui mettait sa conviction en opposition avec son devoir. Comme particulier il a emporté l'estime publique, il a maintenu sa réputation d'honnête homme, comme chef du pays son rappel a éte reçu comme un bienfait.

Nous avons eu pendant son administration le cumul le plus dangereux de quatre fonctions différentes entre les mains d'un seul homme. Un chef d'escadron de gendarmerie, qui était le commandant de ce corps à Alger, était en mê-

me temps commissaire-général de police, grand-prévôt de l'armée et aga; ainsi sur l'ordre du commissaire-général de police, le chef de la gendarmerie pouvait faire arrêter un homme et le livrer au grand-prévôt, qui s'arrogeait des droits sur le civil, sous le prétexte que les fonctions civiles et militaires étaient confondues dans ses mains: on conçoit combien ces trois fonctionnaires se mettaient facilement d'accord. L'aga qui n'avait d'autres fonctions que de veiller à ce que les Maures et les Bédouins n'entreprissent rien contre les Français et qui, sous ce rapport, devait être sous la surveillance du commissaire de police, n'avait pas de peine à s'entendre avec celui-ci. On reconnaît facilement quelle était l'importance de cet étrange fonctionnaire, et cette monstruosité était d'autant plus déplacée que tant de pouvoir était confié entre les mains d'un homme du talent administratif le plus douteux; aussi rien n'avait paru plus simple que d'organiser une police secrète d'espionnage, qui est le type de la démoralisation; mais le chef de la gendarmerie était l'homme de confiance du général et cela suffisait.

Ce fut sous ce commandement que fut introduite cette maxime détestable que le général avait le droit de faire embarquer de son autorité privée, sans instruction et sans jugement, tout colon qui ne lui convenait pas, de lui faire abandonner dans vingt-quatre heures ses propriétés, son commerce, toutes ses affaires et de le renvoyer en France au risque de le ruiner, de le détruire, au risque de se tromper, de s'être laissé entraîner par un mouvement irréfléchi ou passionné. Cette maxime s'est facilement propagée chez l'autorité qui lui a succédé, car

le pouvoir de sa nature ne cède jamais rien et empiète toujours ; la colonie a été témoin de ces actes déplorables. Lorsque quelques observations se sont élevées à cet égard , on a répondu par l'argument le plus misérable du monde : c'est qu'il n'est pas permis d'invoquer la loi lorsqu'on est sous un gouvernement militaire. Une telle réponse est l'affront le plus grave que l'on puisse faire à un pareil gouvernement, c'est selon moi lui donner un soufflet sur la joue ; car d'une part le gouvernement militaire d'une colonie ou d'un pays militairement occupé, n'est qu'une émanation, une dépendance de la mère patrie ; faire une pareille réponse , c'est déclarer que ce gouvernement qu'on appelle militaire, est incompatible avec la justice et qu'il ne consulte que l'arbitraire ou le caprice.

Il faut le déclarer hautement : de pareilles déportations sont l'abus le plus révoltant et le plus intolérable de l'autorité, il n'existe pas d'expressions assez fortes pour flétrir comme ils le méritent des actes aussi crians. Quels que soient les noms ou la qualité de ceux qui s'arrogent un pouvoir si exhorbitant , il est permis d'espérer que répudiant cet odieux arbitraire , ils reconnaîtront qu'on ne chasse que les malfaiteurs , qu'il n'y a de malfaiteurs reconnus que ceux qui ont été déclarés tels par la justice, que celui qui en même temps accuse, arrête, juge, condamne et exécute, ne craint pas d'être tout à la fois gendarme , tribunal et bourreau , et que toutes les fois qu'un citoyen n'est pas sous le poids d'un condamnation *régulière* , le premier, le plus important des devoirs de l'autorité est de le protéger, de le défendre et non de l'opprimer.

Un autre abus aussi criant consiste à ce que,

sur le simple dire d'un individu quelconque, sans jugement, sans titre, sans aucune formalité, on retient le passeport d'une personne qui, par ce moyen, n'a plus le droit de s'embarquer pour aller en France ou ailleurs. Qu'est-ce donc que ce pouvoir attribué non-seulement à l'autorité, mais au premier venu d'exercer ainsi une contrainte par corps, d'emprisonner, car Alger est une prison. Souvent sur un titre plus ou moins contestable, sur un litige non jugé, sur une prétention qui donnera naissance à un procès, on arrête dans Alger un négociant, un propriétaire, un homme de toute condition, quelquefois fort honorable et souvent innocent. Les Français venus à Alger sont-ils donc transformés en ilotes? Déclarez donc que vous mettez l'arbitraire à la merci de tout le monde, fermez le sanctuaire de la justice et laissez s'établir la guerre entre tous les habitans.

Rien ne peut autoriser un tel usage, pas même son adoption dans d'autres lieux; ce n'est pas une raison péremptoire que de dire qu'on le pratique ainsi aux colonies, les usages contraires à la justice doivent être réformés partout. Les hommes sont faits pour adopter les améliorations qui leur sont enseignées par l'instruction, par l'expérience et par leurs nouvelles institutions. Respecter de tels usages, sans égard à ces puissantes considérations, par la raison qu'ils sont anciens, c'est se placer dans la position stationnaire des animaux, dont l'instinct n'est pas susceptible de progrès; lorsqu'on traite une affaire, on doit savoir que l'on contracte avec un homme libre, que de toutes les libertés, la liberté individuelle est la plus sacrée, et que l'atteinte qu'on lui porte, lorsque la justice et ses formes ont été écartées, est l'attentat le plus formidable contre le droit des gens.

Le duc de Rovigo, qui succéda au général Berthezenne, adopta sous le rapport de la direction militaire une marche différente ; son séjour a été d'un an ; il a efficacement travaillé pour la colonisation ; sans faire d'expédition lointaine et coûteuse, il a su châtier les tribus rébelles qui ont fait la guerre aux Français. Il a eu cependant ses détracteurs, cela devait être, quel est l'homme en place qui n'en a pas? Il fut d'abord entouré et circonvenu par les plus influens des Maures et par les Européens anti-français qui pouvaient avoir intérêt à soutenir les indigènes. Cette première influence produisit un mauvais effet; les affaires cependant auraient bientôt pris une meilleure tournure, si le gouvernement ne se fût avisé d'envoyer un intendant civil avec un pouvoir presque absolu, égal sous quelques points et supérieur sous d'autres à ceux du général en chef. Cet intendant correspondait directement avec tous les ministres et pouvait prendre des décisions absolues sans rendre aucun compte au général en chef, celui-ci qui, vu l'état permanent d'hostilité existant entre les Européens et les indigènes, était et devait être de droit le chef supérieur, avait souvent les mains liées et rencontrait à chaque pas des difficultés imprévues ; l'incertitude de sa conduite était évidente aux yeux du public, et M. Pichon, qui était cet intendant, ne manquait pas de se prévaloir de son autorité. Il n'était pas difficile de prévoir d'avance qu'il s'établirait bientôt une lutte et enfin une rupture entre ces deux chefs ; cette prévision fut réalisée et la discorde s'établit de telle manière que le général et l'intendant furent obligés de présenter leurs griefs au gouvernement et de demander réciproquement le rappel de l'ad-

versaire : la raison triompha cette fois et l'intendant fut rappelé.

Cette circonstance fut un double bonheur pour la colonie. Indépendamment du mauvais effet d'un pouvoir mal pondéré, M. Pichon avait manifesté par ses actes un éloignement prononcé pour la colonisation, et sa présence avait ressuscité le découragement qui régnait sous le précédent général.

Son rappel était une conséquence rationelle de celui du général Berthezenne, dont cet intendant avait voulu être le continuateur et dont il a été le panégyriste dans l'ouvrage qu'il a publié sur Alger depuis son retour en France.

M. Pichon a-t-il bien pu se résigner à publier un ouvrage comme le sien ? comment en écrivant, la plume ne lui est-elle pas cent fois tombée des mains ? et comment en corrigeant ses épreuves la rougeur n'a-t-elle pas couvert son front ? Quoi ! cinq cents pages en faveur des Maures et pas une ligne pour les Français ! Les Africains l'avaient-ils appelé pour venir les administrer, ou avait-il été envoyé pour veiller au bien-être et à la prospérité de ses compatriotes ? Que ceux qui ont lu cette étrange publication cherchent à y découvrir quelque principe de nationalité, je crois qu'ils seront bien embarrassés d'en trouver la moindre trace.

Si M. Pichon veut continuer sa carrière politique et ses missions hors de la France, je lui conseille d'aller prendre des leçons chez les Anglais ; il n'est plus jeune, mais quand on veut gouverner les affaires des autres, il n'est jamais trop tard pour s'instruire ; il apprendra que l'Angleterre a puisé sa prospérité dans ses possessions lointaines, et que lorsqu'elle a colonisé, elle a tout fait au profit des nationaux ,

que ses colonies n'ont prospéré que dans l'absorption de la population conquise par la population conquérante, et que sa philantropie a été avant tout nationale et anglaise.

Que si dans les Indes les peuples indigènes sont toujours aussi nombreux, c'est qu'on n'absorbe pas une population de cinquante millions d'individus ; mais les Indous, naturellement pacifiques, n'offrant pas de danger à la nation conquérante, ont été mis cependant sous une dépendance absolue ; si on a respecté leurs mœurs, leur religion, on a conservé aussi leurs habitudes; on n'a pas cherché à les enrichir, on les a seulement maintenus dans leur ancienne position; l'on s'est procuré par ce moyen des peuples entiers d'ouvriers, qui gagnent comme avant la conquête cinq ou six sous par jour, et l'économie de la main-d'œuvre a permis aux Anglais d'être les maîtres du commerce dans tout l'univers.

Mais les Français ne font plus la guerre que par sentiment. Il est reçu maintenant qu'ils doivent payer partout et pour tout le monde. Les habitans de l'Afrique, qui vivaient fort heureux autrefois avec un revenu pareil à celui des Indous, sont traités à l'égal des Français, en sorte que cette étrange direction donnée à nos affaires a déjà coûté cent millions à la France et lui en coûtera encore beaucoup d'autres, uniquement pour enrichir des peuples qui ne nous appelaient point et qui auraient volontiers signé un traité pour rester dans l'état de fortune où ils vivaient auparavant. M. Pichon regrette amèrement qu'on ne lui ait pas laissé le soin de perpétuer une œuvre si peu nationale; qu'il nous soit permis, à nous qui avons un cœur français, de nous réjouir de ce qu'on l'a arreté sur une si mauvaise voie.

Cet intendant, heureusement déchu, a inséré dans son ouvrage un grand nombre de pièces qu'il appelle justificatives, parmi lesquelles on trouve, au numéro 44, une lettre du général Berthezenne au ministre de la guerre, à la date du 17 août 1831; mais pourquoi n'a-t-il pas vu que cette lettre dans laquelle on parle un peu de tout, est un chef-d'œuvre d'ignorance en fait d'agriculture, et un raffinement de mauvais vouloir pour la colonisation. Si ce général, imbu de si grandes erreurs, a voulu prouver que la colonie était incapable de rien produire, M. Pichon, qui attache beaucoup de prix à cette pièce, peut-il se dire ami de la colonisation?

Pauvres colons qui sont victimes de l'ambition et des jalousies de ceux qui les gouvernent! Les difficultés que la nature leur présente ne leur suffisent pas, il faut encore que les hommes d'état les découragent pour satisfaire leurs passions. Le général Berthezenne déclare qu'il ne veut pas être vice-roi de la colonie; pour peu qu'on soit initié aux affaires d'Alger, on voit évidemment dans cette assertion, une allusion maligne au maréchal Clauzel qui a dit à plusieurs personnes que s'il revenait pour commander à Alger, il voulait que ce fut avec un pouvoir absolu. Certes il a bien raison, lui qui veut le bien de la colonie et qui voit le gouvernement dans une si fausse voie, de demander une autorité absolue; mais le général Clauzel n'est pas plus despote que le général Berthezenne, et s'il avait vu que sous son commandement le ministère voulût imprimer une bonne direction aux affaires du pays, il aurait été le premier à vouloir un régime légal, satisfaisant pour sa propre conscience, rassurant pour la

population française, qui n'en veut plus supporter d'autre, et pour lequel tous les hommes d'état envoyés à Alger jusqu'à ce jour ont montré un si grand éloignement.

On est bien pauvre d'argument en sa faveur, lorsqu'on est réduit, comme M. Pichon, à citer une lettre apologétique qui lui a été adressée par une vingtaine de personnes, qui le remercient des actes de son administration et qu'il appelle les négocians notables du pays ; il a manqué de tact et d'esprit par cette citation. La plupart des signataires de cette lettre ont été ses plus grands détracteurs pendant son séjour à Alger ; ce sont ceux qui, à tort ou à raison, ont déclaré la guerre à M. Genty de Bussy, son successeur, et ils sont les premiers à reconnaître et à déclarer que cette lettre n'a été de leur part qu'un moyen d'attaque contre ce dernier. Si M. Pichon veut avoir la certitude de ce que j'avance, il n'a qu'à voir une pétition à la chambre des députés, *signée par plusieurs centaines de colons*, et qui est bien autrement authentique et digne de confiance ; il y trouvera les mêmes signataires de sa lettre, qui demandent à grands cris le retour du général Clauzel, ou celui de son système. Si M. Pichon vient à publier une nouvelle édition de son ouvrage, je lui conseille d'en supprimer cette pièce comme une mystification dont il a été la dupe.

La colonie a cruellement souffert de toutes ces vicissitudes, les chefs ont été changés trop souvent. Dans un pays inconnu auparavant aux Européens, tout devait être apprentissage, et chaque gouverneur a fait le sien, chacun d'eux avait ses idées et ses vues particulières ; la variété d'organisation et d'opinions qui se remarque chez tous les individus, se manifestait à

chaque changement et dans l'intervalle de vingt huit ou trente mois, on a vu cinq gouverneurs différens ; il est résulté de cette mauvaise direction une absence totale de conduite suivie, de plan arrêté et de confiance établie. Uu autre inconvénient très grave de ces fréquentes mutations, c'est le nombre des protégés dont chacun de ces généraux devait nécessairement être entouré, aucun d'eux n'arrivait sans une suite plus ou moins nombreuse d'individus ayant besoin d'appointemens. Le nombre d'hommes de mérite était fort mince parmi eux et cela devait être, la sollicitation *habituelle* des places est le type de la médiocrité ; à peine le général était débarqué, que toute cette tourbe lui devenait importune. La difficulté de remplir des promesses faites peut-être un peu trop légèrement, ou obtenues par l'obsession, fesait jeter ça et là des individus à qui toute place était bonne, pourvu que la fin de chaque mois fût marquée par un mandat sur le trésor ; si l'on pouvait éplucher toutes les places données, peut-être y trouverait-on une des causes de ces établissemens de Bone, d'Oran et de Bugie, si inutiles et si onéreux, dont j'ai parlé plus haut.

En examinant de sang froid tant d'inconséquences, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la colonie a dû présenter des ressources naturelles bien positives, des motifs d'encouragemens bien certains pour que tous les Français n'aient pas reculé devant les périls de tout genre qui les menaçaient, qu'ils n'aient pas renoncé spontanément à toutes leurs entreprises, et que persévérant dans leurs projets d'établissemens, ils aient persisté dans leurs honorables travaux. On a vu des maisons de commerce continuer à faire arriver de la marchandise pour approvi-

sionner le pays, des acquéreurs de biens fonds verser incessamment des capitaux plus ou moins considérables dans les utiles et pénibles travaux de la culture, d'autres construire des maisons, des moulins à huile, des moulins à farine, tous luttant de leurs efforts contre l'impéritie des actes dont je viens de parler, et préparer pour l'avenir des produits industriels ou territoriaux destinés à créer la source d'une prospérité qui se répandra bientôt sur la colonie et sur la France entière. Le pays a marché tout seul, la colonie s'est faite non pas sans le gouvernement, mais malgré les fautes du gouvernement; aujourd'hui les bases sont jetées, les racines étendues et profondes, la bonté du climat, la fertilité du sol, la persévérance courageuse des colons ont tout fait. Lorsque j'accuse le gouvernement de son impéritie dans sa conduite, à l'occasion de cette possession, je ne crois pas inutile de faire, à l'appui de cette opinion, le narré de ce qu'il a fait au Sénégal. Cette colonie si injustement décriée aussi, est à la veille de périr dans son enfance par suite des mêmes erreurs.

En 1822, le gouvernement voulut y tenter définitivement la culture de quelques denrées précieuses, et M. le baron Roger fut nommé commandant de la colonie; cet administrateur fut très favorable à l'établissement; les planteurs étaient fortement encouragés; on leur fesait des concessions de terre, on leur bâtissait des maisons; ils recevaient en outre les outils aratoires, les vivres de toute espèce pour les ouvriers. Chaque planteur avait un Européen à la solde du gouvernement, pour surveiller les plantations; en deux années vingt huit établiesemens particuliers fort importans furent

formés. Une grande habitation au compte du gouvernement, connue sous le nom de *Richartol*, où l'on ne cultivait en grand que le coton, offrait aux planteurs de nouvelles ressources pour les plantes, les arbres et les grains qu'on leur fournissait gratis; on leur donnait enfin de fortes primes d'encouragement. Que n'offre-t-on aux planteurs d'Alger le quart de ces avantages, et on verra les rapides progrès que fera la colonie. Le coton paraissait alors la seule culture qui dût offrir l'espoir d'une complète réussite. 10,000 fr., 8,000 fr., 6,000 fr., 4,000 fr., 2,000 fr., 1,000 fr., 800 fr., 400 fr., telles étaient les primes qui étaient accordées; mais comme une fatalité semble s'attacher au meilleures choses que le gouvernement français veut entreprendre, ces primes étaient accordées non pas à la plus grande quantité de coton obtenue, mais au plus grand nombre de cotonniers plantés. On vit alors plusieurs colons planter d'immenses quantités de pieds sans travail et sans culture, pour les abandonner après avoir reçu la prime, et l'un deux ne craignait pas de laisser sa plantation après avoir touché 18,000 fr., et en entreprendre une autre qui essuya le même sort, après avoir, une seconde fois, dupé le gouvernement de la même manière.

On voit qu'il y avait bien à dire sur les vices de ce réglement; cependant le Sénégal annonçait des succès évidens, M. le baron Roger acquérant de l'expérience aurait amélioré le mode d'administration, mais lorsqu'il allait être en position de faire de bonnes choses, il fut rappelé et remplacé par M. l'amiral Hugon, qui était plutôt marin que cultivateur. Ce dernier avec des vues nouvelles abandonna la culture du coton pour encourager celle du nopal, du café et

du rocou, les primes furent déversées sur ces cultures, et les planteurs qui avaient cultivé le coton à si grands frais pour le gouvernement, coupèrent leurs cotonniers pour courir après des primes nouvelles.

A peine cette nouvelle direction, qui pouvait aussi avoir de bons résultats, commençait à se faire sentir, que M. Hugon fut remplacé par M. Cherbiton, que les planteurs jugèrent comme l'antagoniste de la colonisation. Cet administrateur condamna les plantations favorisées par son prédécesseur, avec lui il fallut faire de l'indigo. Plusieurs millions d'arpens furent semés d'indigo dont le succès ne devait pas être douteux, parce qu'il est indigène au Sénégal; en effet, trois mois après les semailles, ont eut une immense quantité de plantes à couper, mais cette production ne peut s'exploiter qu'avec une indigoterie sur place. L'indigo se met immédiatement dans l'eau, la fermentation qui produit la fécule colorante s'établit promptement, une heure ou deux de plus ou de moins suffisent pour anéantir la qualité ou la quantité du produit; il ne fut construit aucune indigoterie. M. Brunet, inspecteur des cultures eut beau dire et beau faire, il fallu jeter l'indigo récolté.

En 1827, on avait promis de faire des indigoteries partout; on en fit une seule à l'île St.-Louis, éloignée de quarante lieues de toutes les plantations; les planteurs furent obligés de faire sécher leurs plantes coupées, ce qui diminue le produit et coûte une main-d'œuvre de plus; il leur fallut ensuite les transporter à St.-Louis: ce transport renchérit considérablement le prix de la marchandise obtenue.

On croira difficilement que le professeur chimiste de la marine, qui devait diriger la cons-

truction des indigoteries, avait peur de prendre la fièvre, en se transportant dans le pays habité par les colons, et que cette pitoyable raison détermina l'unique construction qui fut faite à l'île St.-Louis.

Beaucoup de planteurs furent découragés par les pertes qu'on leur fit éprouver pendant deux années successives; mais comme rien n'était stable sous le gouvernement français, ni le bien, ni le mal, M. Cherbiton fut rappelé et remplacé par M. Jublin. Ce dernier eut le bon esprit de faire construire des indigoteries dans les plantations même.

Qui croirait qu'à peine ce nouveau chef était en activité dans le pays on lui donna un successeur? M. Broux, capitaine de vaisseau, appelé à ce commandement, jugeant dans sa science certaine que le pays n'offrait que peu de chances au commerce et aucune à l'agriculture, retira les ouvriers des établissemens du gouvernement, les encouragemens aux planteurs furent supprimés, et un rapport anonyme, auquel divers fonctionnaires de la colonie furent soupçonnés d'avoir participé, pour déconsidérer le pays, fut présenté au gouvernement; depuis lors on a vu paraître une brochure de M. Perrotet, gérant de la compagnie dite *la Sénégalaise*, qui parle de la culture de l'indigo au Sénégal comme un homme fort expert, mais dans laquelle un planteur peu expérimenté puise le découragement le plus complet.

L'historique que je viens de faire n'est pas aussi étranger à mon sujet qu'il peut d'abord le paraître; on y voit, au milieu de beaucoup de fautes, l'importance des sacrifices que le gouvernement fesait en faveur des planteurs, lorsqu'il avait la bonne volonté de coloniser le Sé-

négal, mais le changement successif et condamnable des divers commandans est là pour démontrer que les intrigues prévalent toujours dans nos ministères pour ruiner les plus belles entreprises de la France et décourager les particuliers. Alger, avec toutes les ressources qui lui sont propres, malgré l'innapréciable avantage de son voisinage avec la France, sera bientôt menacé de la même décadence, si on ne lui donne pas une meilleure direction.

En comparant les justes avantages, les légitimes encouragemens accordés aux colons du Sénégal, et à ceux des autres colonies à l'époque de leur fondation, avec l'abandon où on laisse ceux d'Alger, avec tous les déboires dont on les abreuve, on se demande comment ils ont assez de résignation pour persévérer dans leurs laborieuses entreprises, et ce sujet d'étonnement devient bien plus grave lorsque l'on connaît les autres avanies qu'ils éprouvent et dont il me reste à parler. Les déprédations et les dégats commis continuellement dans leurs propriétés et leurs récoltes, par les militaires eux-mêmes, doivent être placés en première ligne ; sous ce rapport l'armée en général a été nourrie d'un fort mauvais esprit ; les soldats n'ont envisagé que la conquête, et se considérant comme en pays ennemi, ils se sont constamment permis de démolir, de couper, de prendre et de dévaster. Les propriétaires, par leur présence et leurs observations, n'obtiennent qu'avec peine un adoucissement à ces dévastations journalières. Un grand nombre d'entre eux ont été molestés, injuriés, menacés ou maltraités par les soldats, et on en a vu usant du droit de légitime défense, obligés de faire usage de leurs

armes, pour éloigner ces malfaiteurs. On a vu des militaires de plusieurs grades vendre jusqu'aux bons des rations de bois que l'administration leur délivre sur les agens comptables des subsistances, et *envoyer des soldats de corvée* dans la campagne, pour couper le bois nécessaire à la cuisine et au chauffage. Les oliviers, les orangers, les jujubiers tombent sous la hâche dévastatrice, les maisons inhabitées sont démolies pour l'enlèvement des portes, des fenêtres et des solives, sans que les propriétaires aient aucun moyen de se défendre ; ces actes, que je ne crains pas de qualifier de vols, tant de la part de ceux qui les commettent que de ceux qui les ordonnent, sont accompagnés de l'enlèvement des fruits, de passages inconsidérés formant trace et chemin au milieu des récoltes et de déprédations de toute espèce ; le colon doit se résigner à se battre contre le soldat, ou à se laisser spolier. La vigilance et la sévérité du général Voirol, commandant actuel est souvent paralysée par l'insouciance ou la partialité de quelques-uns de ses subalternes.

Depuis assez long-temps on a demandé à l'autorité locale de constituer les environs de la ville en communes rurales ; des limites ont été indiquées pour la formation de trois communes avec un officier civil qui serait appelé maire ou adjoint du maire d'Alger, ou de toute autre qualification qu'on jugerait convenable. Chacun de ces magistrats aurait le droit de requérir la gendarmerie, de verbaliser, de faire ou de proposer des réglemens ; chaque commune aurait des gardes champêtres qui rempliraient les mêmes fonctions qu'en France, ainsi les colons ne seraient pas abandonnés à eux-mêmes. A moins que l'autorité actuelle n'ait reçu du ministère

des ordres qui s'opposent à cette institution, elle est selon moi inexcusable de s'y être refusée, et je suis bien tenté de croire à la vérité de ce soupçon.

Ceux qui ont pu intimer une telle défense ne connaissent pas l'état de la campagne et le tort qu'on lui fait avec un pareil refus. J'ai signalé une partie des plaintes que les propriétaires sont fondés à faire, et j'en ai bien d'autres à divulguer ; il n'en est pas un qui n'ait eu à essuyer des vols de bestiaux ; on leur a enlevé des vaches, des bœufs de labour, des chevaux. Ce n'était pas assez de la cherté de la main-d'œuvre, de toutes les difficultés qu'ils rencontraient à chaque pas, il fallait encore que les principaux instrumens de leurs travaux leur fussent enlevés au moment où ils leur étaient le plus nécessaires. Combien en est-il qui se sont trouvés dépourvus de moyens pour les remplacer.

Si un magistrat local avait été sur les lieux avec des gardes champêtres pour exercer une police dans une petite circonscription, de tels événemens ne seraient pas aussi fréquemment arrivés.

Sur un espace en demi-cercle de quatre ou cinq lieues de rayon et de sept à huit lieues de longueur, la police ne s'exerce qu'avec quatre-vingt-dix gendarmes, dont une bonne partie est affectée au service intérieur de la ville; le nombre des soldats de cette arme est très insuffisant. Depuis long-temps on demande au gouvernement un renfort de cent ou cent cinquante gendarmes ; c'est là un des besoins les plus impérieux de la colonie, et jusqu'à présent ces demandes ont été sans effet. Attendra-t-on que tous les propriétaires soient ruinés pour leur envoyer le secours dont l'absence leur fait un si grand tort ?

Les abus ont été portés à un tel excès que plusieurs propriétaires, pour ces motifs, ont renoncé à la culture, abandonné leurs terres et sont rentrés en ville pour chercher un autre genre d'industrie. Lorsqu'un particulier songe à faire l'achat d'un bien rural, il s'informe d'abord s'il est dans le voisinage d'un camp ou d'un cantonnement, et ce motif suffit souvent pour lui faire porter ses vues sur un autre point. Je ne crains pas d'affirmer que les soldats ont fait autant de mal à la campagne que les Bédouins eux-mêmes, qu'ils ont été et qu'ils sont encore sous ce rapport l'un des plus grands obstacles à l'établissement que la France veut former à Alger.

Après avoir été témoin ou victime de pareils faits, on ne peut s'empêcher de dire que la troupe a été mal disciplinée, que l'on n'a pas cherché à pénétrer le soldat de cette idée : que l'armée n'avait pas d'autre mission à Alger que de protéger la culture, le commerce et les colons ; le soldat français, naturellement destructeur, suivant les vieilles traditions qui leur enseignaient à molester les habitans d'un pays conquis, a largement usé et abusé d'une latitude déplorable qu'on lui a malheureusement laissée. On aurait pu, ce me semble, placer des poteaux, comme on le fait en France et souvent en pays étranger, pour indiquer aux troupes les lieux qui leur sont interdits, et cette mesure serait de la plus grande urgence dans un pays pour lequel la France fait de grandes dépenses, dans le but principal de profiter de la fertilité du sol et d'en recueillir les produits. Si on fait à l'avenir moins de mutations dans les corps qui composent l'armée, que les mêmes régimens y séjournent plusieurs années de suite et

que les chefs se pénètrent bien de la mission qu'ils sont chargés de remplir, le soldat finira par savoir ce que c'est qu'un colon et il aura plus de respect pour la propriété particulière ; un grand nombre d'honorables officiers ont acheté des propriétés et pris des travailleurs pour leurs cultures ; c'est de leur part une idée patriotique qui leur fait honneur et qui sera profitable au pays.

L'administration du duc de Rovigo présente plusieurs phases différentes, la première fut la plus singulière : parti de Paris avec l'opinion qu'il allait administrer le pays sans partage d'autorité, il s'était tracé un plan de conduite analogue à sa future position, il eut connaissance en route d'une ordonnance qui créait un intendant civil avec l'étendue de pouvoirs dont j'ai parlé ci-dessus ; cet événement devait le déconcerter : outre l'hésitation naturelle à un homme qui arrive dans un pays qui lui est inconnu, et au milieu d'une population aussi hétérogène, l'incertitude résultant d'un partage de pouvoir aussi mal pondéré devait l'embarrasser beaucoup, cela fut remarqué jusqu'à l'arrivée de M. Pichon. La seconde phase fut celle de la présence de ce dernier ; alors le service était boiteux ; avec l'étendue de pouvoirs accordée à l'intendant, le général n'avait plus que le commandement de l'armée, et quoiqu'il se melât d'autres affaires, son compétiteur était toujours disposé à lui disputer le terrain ; j'ai dit ce qui en arriva.

M. Pichon fut rappelé ; depuis lors la marche fut meilleure ; un autre intendant civil était annoncé, mais la limite de ses pouvoirs était mieux circonscrite ; le général avait tou-

jours la haute main, et le *veto* qu'il pouvait apporter aux actes de ce nouveau fonctionnaire donnèrent plus d'assurance à la direction des affaires. L'opinion générale est que cette nouvelle autorité telle quelle est constituée est bonne : le général est toujours le chef suprême, mais l'autorité civile a reçu une meilleure combinaison ; l'intendant civil a assez de pouvoir pour agir librement dans tous les détails de ses attributions.

Parmi quelques actes utiles que l'on doit au duc de Rovigo, il faut compter au premier rang les routes magnifiques exécutées d'après ses ordres, tant par le génie militaire que par la direction des ponts et chaussées. Ces mémorables travaux suffiraient pour que ce général ait mérité l'attachement et les regrets de la colonie.

Le nouvel intendant civil fut M. Genty de Bussy, qui se mit à la besogne d'abord après son arrivée et qui a signalé sa présence par un grand nombre de dispositions diversement jugées ; il est quelquefois difficile de s'exprimer sur le compte d'un fonctionnaire supérieur, qui a ses partisans et ses antagonistes, et lorsqu'on écrit pour le public sous les yeux des uns et des autres, on se place entre l'enclume et le marteau ; l'intendant civil, quoique inférieur en pouvoir au général en chef, est cependant le fonctionnaire principal pour la population civile, c'est avec lui qu'elle est en contact, et le froissement de quelques intérêts particuliers ne manque jamais d'exciter des plaintes et des clameurs ; mais j'ai pris la tâche de faire connaître Alger tel qu'il existe, et je saurai subir la conséquence de la position où je me suis volontairement placé, je dois dire ce que j'ai vu sans courtiser personne.

lages, cela donne du poids et de l'assiette au pays, c'est une manière véritable d'en prendre hautement possession, mais il y a des inconvéniens qui méritent d'être pris en considération ; la réussite est douteuse sur quelque points ; il est constant que plusieurs individus admis dans ces villages sont des gens sans aveu, qui ont été poussés dans le pays d'Alger par la fainéantise autant que par la misère ; ils ont profité pendant long-temps des vivres qu'on leur fournissait, mais rien ne garantit leur assiduité au travail et leur fidélité pour l'emploi des semences et des outils qu'on leur donne ; la plupart sont des artisans étrangers aux connaissances de la culture et aucun d'eux ne connaît les principes de l'agriculture méridionale ; j'expliquerai dans le chapitre qui traitera de cette partie combien il importe de s'écarter des usages des départemens du Nord et de l'Allemagne pour le succès de la culture à Alger, et tous ces colons appartiennent à ces contrées du Nord.

Le gouvernement sera obligé de les aider long-temps, de les diriger surtout et de les surveiller ; ces individus, à l'exception d'un petit nombre d'entr'eux, auraient rendu de plus grands services à la colonie s'ils n'eussent pas obtenu une telle faveur ; le besoin de vivre les aurait contraints à travailler chez les colons qui ont acheté des propriétés et qui ont entrepris de grandes exploitations, et puisque la main d'œuvre est encore fort chère, comme je le dirai plus loin, il eût été plus avantageux de les forcer par ce moyen à obtenir chez ces derniers un suffisant et juste salaire.

On ne doit pas se le dissimuler, les créations administratives sont rarement efficaces, la véritable colonisation est celle des propriétaires

qui exploitent par leurs propres moyens ; ce qui est volontaire et spontané, ce qui est accompagné de savoir, de capitaux, de consistance sociale est assuré de réussir ; mais des villages créés par ordonnance sont au moins problématiques ; on ne fait pas des villages à volonté ; il faut pour la formation de pareilles sociétés un concours de circonstances qui sont dues quelquefois au hasard, mais plus souvent à des causes que les combinaisons les plus scrupuleuses ne rencontrent que rarement ; une source, un bosquet, une exposition particulière, un certain voisinage, un chemin, mille causes diverses, seules ou en concours, réunissent des individus, mais cette réunion est volontaire, elle est durable ; si l'on pouvait remonter à l'origine de toutes les communes on trouverait la preuve de cette vérité presque partout ; j'appelle artificiel, un village fondé par l'administration ; il pourra devenir durable, mais rien ne peut le garantir d'avance.

Et cependant on y a attaché une telle importance que la branche d'administration créée pour cette opération s'appelle *la colonisation* ; voilà un grand abus des mots et des choses, cela remonte à M. Pichon ; pour avoir construit dans un même lieu quelques maisons assez commodes, y avoir réuni des individus presque tous inconnus les uns aux autres et leur avoir assigné un morceau de terre, on croit avoir colonisé le pays ; le temps seul nous l'apprendra ; la colonisation durable et réelle est, comme je le disais plus haut, celle des propriétés particulières, qui sont le résultat du choix judicieux guidé par la volonté libre et l'indépendance de la position ; les villages fondés par arrêté n'auront une existence durable que lors-

que la sanction de quelques années aura ratifié le choix qui a été fait, ainsi que les mesures d'exécution, jusque-là il est au moins permis de craindre.

Cette administration de la colonisation pourra cependant rendre d'autres services, elle sera l'une des plus importantes si l'on sait à propos étendre ses attributions.

Après tout cela que l'on vienne s'évertuer à écrire sur la constitution à donner au pays, sur le système à adopter en faveur des indigènes, s'il faut administrer comme ci ou administrer comme ça; que les coureurs de places se mettent en avant pour faire valoir leurs opinions et décrire les œuvres des administrateurs qu'ils voudraient remplacer, tout cela ne prouve rien que dans leurs intérêts personnels ou celui de leur vanité; la question est beaucoup plus simple qu'ils ne la présentent, elle se réduit en deux mots à cette maxime : « Qu'il faut favoriser par tous les moyens possibles l'établissement des Français dans le pays, et leur accorder tous les avantages compatibles avec la raison et l'équité, afin que la prospérité de la colonie réjaillisse sur la France et la récompense des sacrifices qu'elle s'est imposée, enfin qu'il faut être Français et non Africain. »

Tous les hommes investis de l'autorité supérieure à Alger ont été unanimes pour ne permettre aucune liberté sur l'usage de la presse et de la publicité; un journal officiel qui paraît une fois par semaine renferme les actes administratifs, les publications légales, les mouvemens du port et quelques annonces, il y a ordi-

nairement un article de raisonnement toujours relatif à la colonie: cette publication est utile, mais quel attrait peut offrir un journal officiel, un journal qui n'agit et ne pense que d'après l'inspiration de l'autorité? Il ne peut recevoir aucune influence extérieure, on voit toujours le doigt du maître derrière la gaze dont on l'enveloppe, et lorsque pour une chose réellement bonne il entonne l'éloge de l'autorité il inspire la défiance.

L'obstacle qu'on apporte à la liberté de la presse est en même temps une erreur et une faute; sans doute les hommes qui exercent le pouvoir à Alger n'ont pas dissimulé leur éloignement pour le régime légal, mais il n'ont pas aperçu qu'il n'était pas en leur pouvoir de mettre obstacle à la publicité; un autre journal relatif à la colonie s'est élevé, et comme l'impression n'en est pas permise à Alger, on l'imprime à Toulon, les obstacles qu'il éprouve dans sa confection matérielle ne le rendent que plus mordant, plus acerbe.

Hommes du pouvoir, pourquoi donc cet amour de despotisme et d'arbitaire, l'expérience ne vous sert-elle donc à rien? Arrêtez, si vous pouvez, le cours du siècle, empêchez que les générations nouvelles n'apportent *en naissant* ce désir de liberté dont la progression est continuelle. Ne voyez-vous pas les principes nouveaux étendre leurs rameaux et leurs racines dans tout l'univers et l'inutilité des efforts que l'on fait pour en arrêter le cours?

Pour autoriser le règne de l'arbitaire dans la colonie, on dit et l'on fait dire à Paris que les Maures et les Bédouins ne sont pas aptes à être gouvernés par les lois françaises, mais de grâce, qui songe à soumettre ces hommes au

code civil des Français, et est-ce dans l'intérêt de ces derniers que plusieurs milliers de compatiotes sont venus se fixer à Alger? C'est éluder la question par un faux-fuyant qui frappe les yeux de tous le monde; que les Maures et les Arabes continuent à obéir à leurs Cadis, à leurs Scheik, à leurs Mufti, personne n'y trouve à redire, mais on demande les lois de la France pour les Français qui sont venus peupler cette contrée de la domination française et pour quelques Européens qui se sont joints à eux; un village de deux ou trois cents âmes en France jouit du bénéfice du régime légal, et il n'existe pas de raison légitime pour en priver sept ou huit mille Français réunis à Alger; l'autorité devrait voir qu'elle trouverait dans ce régime sa satisfaction et sa tranquillité.

Les tribunaux français n'ont encore qu'une organisation précaire et défectueuse; un tribunal de paix et de police correctionnelle juge les causes civiles, conformément aux lois Françaises qui règlent les compétence des justices de paix, ceux de ces jugemens qui sont susceptibles d'appel sont portés devant la cour de justice, qui prononce en dernier ressort sur les jugemens rendus en matière de police correctionnelle par le tribunal dont je viens de parler.

Cette même cour de justice juge en premier et dernier ressort les causes civiles et commerciales jusqu'à la concurrence de douze mille francs de capital; il est évident que ces jugemens devraient être susceptibles d'appel et cela serait juste; mais les cours de France, notamment celle d'Aix, la plus voisine, ont refusé d'en connaître, attendu que les lois qui les instituent ne comprenent pas Alger dans leur res-

sort, et leur refus à cet égard paraît fondé; le pourvoi devant la cour de cassation est même encore un problême; car cette cour, qui a pour mission expresse de réformer les illégalités, ne veut reconnaître ni des tribunaux qui ne sont créés par aucune loi, ni des juges amovibles lorsque la charte n'en veut que d'inamovibles; ainsi des causes importantes qui auraient besoin des mêmes garanties qu'en France, sont jugées souverainement par des tribunaux dont je suis très loin d'accuser les hommes honorables qui les composent et qui sont les premiers à reconnaître le vice de leur institution, mais qui sont constitués d'une manière vicieuse et illégale autant qu'arbitraire.

Des avocats ont cru quelquefois utile de faire valoir de semblables motifs, tant sur les tribunaux eux-mêmes, que sur quelques actes de l'autorité, qui sont ici des lois absolues; mais on ne leur a pas permis de soulever des questions si épineuses et on leur a ôté la parole; je ne dis pas que les juges, dans le cercle des attributions qui leur sont conférées, eussent pu permettre de semblables discussions, mais cela prouve-t-il que la justice à Alger soit entourée de garanties suffisantes, et depuis plus de trois ans est-t-il permis de laisser ainsi les justiciables dans un état si contraire à une saine justice, à nos lois fondamentales et à nos croyances politiques? Que l'on vienne après cela se vanter du respect que l'on porte à la foi musulmane, à la fameuse capitulation du général Bourmont, et nous demanderons s'il y a quelque nationalité à mépriser pour les français la foi politique, qui vaut bien apparemment celle du charlatan qui naquit à Médine et à déchirer la charte constitutionnelle.

Les jugemens de cette cour de justice qui sont susceptibles d'appel, sont portés devant le conseil d'administration dont j'ai parlé plus haut, composée du général en chef, de l'intendant civil, de l'intendant en chef de l'armée, du commandant de la station navale, du général commandant de la place, de l'inspecteur général des finances et d'un magistrat; l'acte qui créa ce conseil lui attribua un pouvoir monstrueux, la plupart de ses membres sont sous la dépendance de quelques-uns de leurs collègues qui exercent les fonctions les plus élevées, et il est difficile que leur vote soit libre; de plus les causes civiles et commerciales se trouvent jugées par des officiers généraux, les causes militaires sont soumises à un homme de finance et à un magistrat: voilà bien une anomalie digne de toutes les autres et qui a pris naissance sous l'administration de M. Pichon.

Le duc de Rovigo l'avait compris, et un jour dans une conversation intime, peu de jours après le départ de M. Pichon, il m'avait avoué qu'il comprenait combien cette extention de pouvoir était intolérable, il l'attribuait à la volonté et à la politique de M. Pichon, il disait que ce dernier, plus instruit que les militaires dans les matières contentieuses, avait voulu exercer sur les affaires du pays une plus grande influence; que les hommes qui composaient ce conseil avaient été envoyés pour administrer et non pour juger; qu'un magistrat qui avait déjà jugé une cause de première instance ne pouvait pas venir la juger encore en appel, etc., etc. Mais il ajouta qu'il attendait l'arrivée du nouvel intendant civil, pour faire réformer la partie de l'arrêté qui constituait le conseil en tribunal. Cette pensée lui fait honneur, et il est à

regretter que sa volonté qui était parfois chancelante, ait cédé devant d'autres influences qui en ont empêché l'exécution.

Ce conseil juge à huis clos et sans l'assistance des parties, ce qui complette la série des singularités ; il eut mieux fait de solliciter une loi pour que les appels fussent portés devant une cour de France, ou d'instituer un tribunal supérieur dans Alger même.

On avait bien parlé de constituer le conseil en tribunal pour les cas où, sortant de ses attributions administratives, il aurait à remplir des fonctions judiciaires; mais je ne crains pas de condamner un semblable projet, le changement n'aurait existé que dans le mot, la chose aurait toujours été la même; le cumul de l'administration, incompatible avec le droit de juger, n'aurait pas moins existé dans les mêmes hommes, et ce n'aurait été qu'un replâtrage d'un vice toujours existant; le conseil se serait ainsi institué en cour des pairs au petit pied, et quoique la pairie soit un titre inamovible, quoique ses principales fonctions consistent à faire des lois et non à administrer, qualités qui n'existent pas chez les membres du conseil, le droit de juger qui lui est attribué dans certains cas est loin de recevoir l'approbation générale; il n'en est pas moins un tribunal d'exception : le conseil d'administration, quoiqu'il fasse, ne jugera jamais que par usurpation.

Les deux tribunaux dont j'ai parlé plus haut se réunissent pour juger au criminel.

Un vice radical des tribunaux d'Alger, c'est l'amovibilité des juges; cette question, l'une des plus graves que l'intérêt du bien-être civil et social a fait naître, a toujours été résolue pour l'inamovibilité, et l'on n'a créé des juges des-

tituables que lorsqu'on a voulu faire de l'arbitraire qui est le plus souvent de l'injustice.

On a vu pendant près de deux ans l'une des choses les plus étranges du monde : la cour de justice qui jugeait les intérêts les plus graves n'admettait aucun débat oral, ainsi les parties ne pouvaient se faire représenter ni par un avocat, ni par un fondé de pouvoir, elles assistaient en personne à l'audience et répondaient aux questions que leur adressait le président; la cour jugeait sur la lecture des pièces; il n'existait même pas de ministère public. Depuis un an et demi environ on plaide en personne, ou par le ministère d'avocat, et il a été créé un procureur du roi qui n'a point de substitut et qui exerce ces fonctions auprès des deux tribunaux; il serait nécessaire qu'on lui donnât un substitut, car il est impossible qu'il ne se présente pas cent fois l'occassion où la conscience d'un homme lui impose l'obligation de s'abstenir, quoique cette maxime ait peu de cours au parquet; le magistrat qui exerce cette pénible et délicate fonction doit éprouver souvent la gêne d'une fausse position, ce dont les justiciables s'aperçoivent dans certaines occasions.

Les juges eux-mêmes doivent parfois se trouver dans un embarras semblable, et cet embarras est encore une suite de l'arbitraire qui règne partout; les mêmes hommes sont en même temps chambre d'accusation et cour d'assises, de cette manière les accusés manquent des plus justes garanties et par conséquent les juges de liberté de conscience.

Il fallait venir à Alger pour voir les choses les plus étranges du monde, un procureur du roi sans substitut et fesant fonction de juge d'instruction; ainsi celui qui accuse a le pou-

voir exhorbitant de faire arrêter, c'est lui qui instruit l'affaire, qui la présente au juge sous le point de vue qui a pu le séduire et qui porte ensuite des conclusions sur lesquelles ce même juge doit prononcer !

Celui qui occupe un poste si délicat possède-t-il l'expérience nécessaire à de si scabreuses fonctions, sent-il toujours son âme assez calme, assez exempte de passion pour accomplir dignement son ministère rigoureux ?

Chacun comprend que cet état de choses est intolérable et que les raisons les plus légitimes demandent que cette organisation soit sans délai réformée.

Le barreau d'Alger n'est pas mieux constitué, il n'est point composé en totalité d'hommes que leurs études aient préparés à cette profession difficile, il y en a plusieurs qui ne sont pas même licenciés en droit, et aucune chambre de discipline n'exerce son influence sur un corps qui doit s'attacher à posséder la considération publique.

Je n'ai pas besoin de dire que dans tout ce que je viens d'exposer sur les administrations, les tribunaux et le barreau, je n'ai entendu diriger aucune attaque personnelle contre le caractère des individus; les hommes les plus honorables peuvent appartenir à une institution vicieuse, ou avoir des principes d'administration différens, des vues politiques, des opinions consciencieuses, quoique erronnées, la censure que l'on en fait doit être toujours étrangère aux personnes, et je déclare formellement que telle a été mon intention.

L'autorité a exécuté beaucoup de travaux depuis l'occupation, et il ne sera pas sans intérêt

d'en dire quelques mots; les plus apparens et les plus considérables sont les démolitions dans l'intérieur de la ville, ces travaux étaient indispensables, le tableau que j'ai fait dans mon premier chapitre de cet amas de maisons entassées les unes sur les autres, l'absence totale des places publiques et des marchés en prouve la nécessité, ils étaient en grande partie commandés par la vétusté des maisons dont un grand nombre menace la sûreté publique; depuis deux ans et demi que j'habite ce pays, j'en ai vu s'écrouler trente ou quarante, et comme la plupart d'entre elles manquent d'équilibre et ne se soutiennent que par l'appuyage, il est difficile de prévoir les bornes de ces démolitions, il en résultera pour la suite une amélioration importante pour les reconstructions que cet état de choses rendra nécessaires; il est à regretter que l'on ait plus d'une fois manqué d'égards pour les habitans de ces maisons, lors de leur expulsion, en les forçant à évacuer du matin au soir; les nombreuses plaintes qui ont été faites à ce sujet n'ont pas été toutes sans fondement.

Si l'administration avait su vaincre toutes les résistances d'amour-propre, ou si le gouvernement avait voulu se départir un peu de ce déplorable système de centralisation, qui veut toujours faire juger par des employés de bureau les travaux communaux qui s'exécutent à plusieurs centaines de lieues, on aurait pu convenir enfin du genre de construction à adopter pour la grande place et concéder les terrains disponibles que plusieurs constructeurs auraient voulu couvrir de belles maisons; j'ignore les motifs qui ont retardé cette opération annoncée bien des fois, mais cela eut contribué à diminuer le prix des loyers qui occasionne l'une

des plaintes fondées du commerce d'Alger, et il en fût résulté des embellissemens qui sont véritablement nécessaires ; les habitans d'Alger sont maintenant accoutumés à l'aspect intérieur de la ville, mais l'homme qui arrive jette un œil surpris sur ces ruines nombreuses et reste stupéfait de cette hideuse dévastation ; il est à désirer que l'on puisse bientôt satisfaire l'envie des constructeurs qui ne demandent qu'à mettre la main à l'œuvre, ce sera l'avantage du public, celui de la colonie et du gouvernement ; la colonie en éprouverait indirectement un avantage réel, les constructions feraient fabriquer beaucoup de chaux et consommer beaucoup de broussailles pour la cuire ; indépendamment du profit qu'un grand nombre de propriétaires en retireraient et du mouvement que cela donnerait au commerce, la destruction des broussailles éloignerait beaucoup de bêtes fauves ou reptiles qui nuisent à l'agriculture, et ce serait un stimulant pour défricher des terres qui ne seraient plus encombrées de ronces, de bois rampans et d'autres produits inutiles ; personne n'ignore combien les défrichemens qui sont la suite de ces sortes de coupes, sont avantageux par l'abondance des récoltes qu'ils ne manquent jamais de donner.

Un joli édifice à colonnes de forme grecque, a été construit à l'entrée du port pour l'observation de la quarantaine et les déclarations sanitaires, mais c'est là que se bornent pour l'intérieur les travaux de ce genre ; le reste consiste en la conversion que l'on a fait de divers édifices en casernes ou en hôpitaux : on a fait aussi des ouvrages hydrauliques et des améliorations importantes aux fortifications ; mais trop peu compétent dans cette matière, je m'abs-

tiendrai d'en parler; je n'ai aucune notion sur le chiffre des dépenses occasionnées par ces travaux; à vue d'œil, je le crois fort élevé, et je laisse à ceux qui sont chargés par la loi d'examiner et de discuter le budget et le soin d'apprécier ces dépenses, de les comparer avec leur degré d'utilité et de décider s'il n'aurait pas été plus profitable à la colonie, d'en distraire une partie pour l'employer à des secours et à des encouragemens dont les cultivateurs et les commerçans ont un si grand et si pressant besoin.

A peu de distance de la porte Babazoun, on a élevé dans un assez bon goût un édifice destiné à servir d'abattoir pour la boucherie; il est divisé en trois parties : les Européens, les juifs et les Maures, ainsi ceux que leur religion soumet à certaines pratiques dans la manière d'abattre le bétail, peuvent se livrer à leur observance. Cet établissement est une nouvelle preuve du respect que l'on a eu pour les croyances religieuses, que tant de gens en France croient avoir été offensées.

Au sortir de la porte Bab-el-Oued, on a nivelé un vaste espace de terrain sur le bord de la mer; il sert à la manœuvre de la troupe et sera probablement par la suite planté d'arbres; ce serait une chose fort utile, car la ville et ses environs sont totalement privés de promenades et cet emplacement en ferait une fort agréable.

Les travaux les plus utiles sont les routes que l'on a commencées; l'une d'elles se prolonge déjà à huit lieues de la ville jusqu'à Doueïra, c'est là que toute la sollicitude de l'administration devra se porter. L'agriculture, dont j'aurai à parler bientôt, est le fondement unique de la prospérité du pays; mais que pourrait devenir cette précieuse branche d'industrie si on ne lui

ouvrait pas des communications ? L'autorité paraît sentir la nécessité de se livrer à de pareils travaux, l'inaction des troupes est une circonstance heureuse pour les utiliser à ces entreprises sans lesquelles la prospérité et la richesse ne sont possibles nulle part ; il est avantageux et économique sous tous les rapports d'occuper les soldats à la construction des routes, même avec une augmentation de paie, plutôt que de les laisser dans l'oisiveté qui les conduit toujours au cabaret où ils vont puiser la dégradation physique et morale. Le duc de Rovigo avait commencé la grande route dont je viens de parler, et on doit au général Voirol, son successeur par intérim, de l'avoir prolongée de quatre ou cinq lieues en avant de Belida. Des ouvrages de ce genre, exécutés par un général d'armée, valent au fond pour sa réputation mieux que le gain d'une bataille.

A un quart de lieue de la ville, on a construit une caserne de cavalerie, et du côté opposé six moulins à vent à farine, et on n'a pas interrompu les ouvrages hydrauliques à l'entrée du port qui est constamment battue par les lames auxquelles les temps d'orage donnent beaucoup de violence. Enfin, on a disposé une quantité considérable de maisons ou d'édifices divers pour servir à toutes les branches de l'administration et des services militaire et civil, tels que les divers établissemens de la manutention des vivres, des magasins pour les approvisionnemens, des denrées sèches et liquides, ceux du casernement, les bureaux et magasins de la douane ; les lieux des séances des tribunaux et leurs greffes, les logemens de tous les fonctionnaires civils et militaires, dans des maisons appartenant à l'état, lesquelles sont très

nombreuses et en général de la plus extrême beauté, ou dans d'autres sequestrées à des particuliers, ce qui constitue l'un des abus de pouvoir que je ne puis pas omettre, enfin les ateliers remarquables de l'administration du génie militaire et de l'artillerie.

Je demande si après tant de travaux et de dépenses, on pourrait supposer au gouvernement la coupable pensée d'abandonner le pays; un tel projet n'entre pas sous le sens, et quel que soit le motif qui lui impose silence, les colons doivent se reposer sur les intérêts que la France a déjà fondés à Alger, sur les ramifications que chaque famille de colons étend dans la mère patrie, et se livrer à leurs travaux sans inquiétude, à moins que le gouvernement ne veuille courir au devant d'une nouvelle révolution; dans ce cas il n'a pas besoin de recourir à l'histoire ancienne pour apprendre quelles en sont les conséquences.

Mais s'il était possible qu'il eût froidement tramé cette odieuse trahison, où est la puissance de l'Europe qui pourrait remplacer la France? l'Angleterre peut-elle extraire de son île douze ou quinze mille hommes pour guerroyer tout le courant de l'année contre les Bédouins? l'Autriche a-t-elle une position topographique convenable et assez de marine pour entretenir les relations? l'Espagne, la Sardaigne, Naples, le Portugal, ont-elles trente millions à dépenser par an? le ci-devant grand seigneur.... qui? qui? Rendez donc notre Alger aux Turcs d'Asie, qu'on élise un nouveau Dey et que la piraterie se rétablisse dans la Méditerranée....

J'ai parlé plus haut des villages qui ont été fondés et qui sont actuellement habités; dans les

attributions du bureau de la colonisation, on a affecté un terrain convenable pour une sorte de jardin colonial où un homme instruit dirige les travaux d'horticulture et les pépinières qui seront fort utiles aux colons en général : cet établissement pourra bien servir de guide et de modèle à ceux qui manquent de notions exactes sur le mode de culture le plus convenable dans le pays.

Je n'ai rien dit encore de M. le général Voirol, qui commande en chef depuis près d'un an, qui a acquis dans cet intervalle la réputation d'un homme intègre, d'un administrateur animé des meilleures intentions et qui est estimé de la population entière ; continuateur vigilant et éclairé du duc de Rovigo, il a déployé un grand zèle pour la continuation des routes principales, il les a fait pousser en avant à d'aussi grandes distances que pouvaient le lui permettre les moyens d'exécution en son pouvoir ; n'eût-il fait que cela, il aurait mérité la reconnaissance publique : sans moyen de communication il n'y a pas de richesse possible ; les administrateurs de la colonie qui lui auront donné des routes doivent être signalés à la reconnaissance publique, l'agriculture et le commerce en recueilleront également le fruit.

Si les principes d'économie politique étaient plus généralement étudiés, chacun saurait que la création des chemins doit précéder toutes les autres institutions. Les anciens avaient plus d'une fois apprécié cette vérité ; les Romains, pendant la longue durée de leur puissance et de leur gloire, ont laissé ce que nous appelons encore les *voies Romaines* dont les vestiges dans quelques parties de notre hémisphère attestent

l'étendue de leur antique prospérité, et le plus grand hommage qu'ils crurent pouvoir rendre à l'un de leur plus célèbres magistrats fut d'appeler *la voie Appienne*, la route qui fut établie par Appius.

Quant à l'intendant en chef de l'armée, M. le baron Bouduraud, qui a dignement succédé à M. le baron Vollaud, et qui depuis trois ans tient avec tant de zèle et de probité les rênes de l'administration militaire, il est trop ancien à Alger, pour qu'un suffrage aussi peu essentiel que le mien puisse rien ajouter à sa réputation; avant la création de l'intendance civile il réunissait en ses mains les administrations militaire et civile ; à cette époque, cette dernière était sans doute dirigée d'une manière fort peu favorable à la colonie, mais l'intendant était alors sous la fâcheuse direction d'un général en chef, dont à mon gré je n'ai eu que trop à parler. Les principes connus de M. Bouduraud, prouvent d'une manière évidente qu'il subissait alors l'influence d'une volonté supérieure à la sienne ; ce qui l'a distingué éminemment, c'est de s'être toujours renfermé dans les devoirs de ses fonctions, et d'avoir su se rendre étranger à beaucoup de commérages qui se sont faits dans le pays.

Toutefois, il faut le dire, tout ce que l'autorité locale a fait en faveur du pays, a été le produit de la volonté propre des agens du gouvernement, et comme on doit être juste envers tout le monde, c'est un témoignage qu'il faut leur rendre, malgré les nombreux sujets de mécontentement des Français établis à Alger ; à l'exception de ces actes qui ont soutenu le courage de tant de colons désapointés, on ne peut

disconvenir que depuis le général Berthezenne, l'influence de l'autorité a toujours été plus ou moins africaine, il faut croire que l'inspiration vient de plus haut.....

Les Anglais doivent bien rire de la France !

Si j'étais initié dans les affaires des administrations, je pourrais parler de l'emploi inutile que l'on fait, dit-on, des fonds du gouvernement, là dessus je ne pourrai que rapporter ce que l'on dit assez publiquement, sans que jamais j'aie pu acquérir à ce sujet une conviction qui me permette d'articuler les faits ; mais ce qui est évident pour tout le monde, c'est un abus intolérable, des rations de vivres et de fourrages prodiguées aux employés civils et militaires ; ces rations ne sont pas consommées par ceux qui en sont les bénéficiaires, mais elles se vendent publiquement, et les bons de rations sont devenus dans Alger une branche de commerce et ont un cours public ; la profusion que l'on en fait est telle que l'on a vu à plusieurs endroits des affiches qui annoncent les lieux où l'on en vend ; on a trouvé ainsi le moyen d'augmenter les appointemens sans que cela soit apparent ; je ne sais à combien on peut évaluer la dépense occasionnée par ces faveurs presque occultes, mais on la dit si forte que je n'ose répéter ce qui me paraît une grave exagération. Qu'il y ait erreur ou non dans cette évaluation, c'est ce que je ne puis dire ; mais le fait que je signale est constant, et quoique beaucoup d'intérêts particuliers puissent être froissés par ce que je viens de dire, c'est un devoir pour moi d'en parler.

CHAPITRE V.

CAMPAGNE ET AGRICULTURE.

C'EST peut-être par ici que j'aurais dû commencer, car l'agriculture doit tenir le premier rang dans une colonie : le pays d'Alger sera grandement profitable à la France, pourvu qu'il en soit une dépendance immédiate et définitive ; mais ce résultat ne sera atteint que par la voie certaine et incontestable de l'agriculture. Toute richesse vient du sol, cet axiôme reçoit son application d'une manière irréfragable dans un pays où la nature a prodigué tous les principes de richesse et de fécondité, que trop peu de gens ont su reconnaître ; je vais dire ce que je sais, ce que j'ai vu et vérifié, ce que j'ai fait ; je présenterai comme douteux ce dont je ne serai pas certain, mais par cette raison je crois avoir quelque droit à la confiance de mes lecteurs, dans les choses que j'affirmerai.

Autant le séjour de la ville d'Alger close de murs, construite et peuplée comme je l'ai dit dans mes premiers chapitres, est désagréable et

dégoûtante, autant la campagne offre d'agrémens et de charmes; je n'ai pas à dépeindre un pays travaillé et refait, comme le sont nos campagnes de France : on y voit peu de parcs, d'allées, de jardins anglais; on n'y trouve pas des boulingrins factices entourés de sentiers couverts de sable jaune; ici la main de l'homme et l'art n'ont presque rien fait; mais la nature prodigue de ses faveurs a répandu la vie et la fertilité dans toute la campagne; plus on remarque d'ignorance et de paresse chez le peuple qui jusqu'à présent a possédé ce beau pays, plus on doit admirer les ressources naturelles dont on peut y disposer.

Le tableau que je dois faire a deux faces, celle qui contiendra le détail des productions sera la plus flatteuse, je la réserve pour la dernière, et je commencerai par la description physique et superficielle de la campagne.

Jusqu'à ce moment, grâce aux erreurs et aux fautes qui ont été commises, nous ne sommes en possession que des coteaux qui environnent Alger : ces coteaux forment un demi-cercle, dont la partie extérieure touche la plaine de la Mititja, et dont le diamètre s'appuie sur la mer; la ville se trouve au centre de la ligne maritime représentant le diamètre ; on comprend que la figure que je dépeins n'est pas régulière comme si elle avait été tracée au compas; ces coteaux sont composés de masses jetées pêle-mêle à côté les unes des autres; la partie la plus élevée se trouve au nord-ouest de la ville, on l'appelle le Boudjaria; c'est le nom du quartier le plus montueux dont le point culminant est élevé de quatre cents mètres au dessus du niveau de la mer; le sud-ouest, quoique accidenté, est moins escarpé; les portions en plaine sont de

peu d'importance, et toujours est-il à remarquer que dans tout ce territoire et jusqu'à la Mititja, il n'y a pas de grande plaine; ce demi-cercle comprend un rayon dont les points les plus étendus en raison de l'irrégularité de la figure, peuvent avoir de quatre à cinq lieues au plus; les avant-postes ne sont pas tous à l'extrémité de ce rayon, mais toujours est-il qu'un grand nombre de propriétés situées plus loin que ces avant-postes sont occupées et exploitées par des Français, sans que depuis un an ils aient eu de graves motifs pour craindre que leur sécurité personnelle y fût compromise, ou leur tranquilité troublée; je crois nécessaire d'énoncer et d'affirmer ce fait, pour détruire les craintes exagérées que quelques poltrons retournés en France ont accréditées à tort dans l'esprit du public.

Il est difficile de se figurer la quantité innombrable de maisons de campagne qui couvrent ce beau pays; les uns disent huit mille, d'autres douze mille, d'autres dix-huit mille; je n'ose prononcer entre tant de versions, mais il y en a par milliers, et c'est un coup d'œil en même temps pittoresque et curieux, que l'on ne retrouve en France dans aucune de ses parties, si ce n'est dans les environs de Marseille qui sont beaucoup moins étendus, moins agréables à la vue et qui sous le rapport de la fertilité ne supportent pas la comparaison. Il paraît que dans le principe les propriétés avaient fort peu d'étendue, on en voit aujourd'hui un grand nombre de plusieurs centaines d'arpens (1), mais il est rare que parmi celles de cinquante ou cent arpens, on ne trouve au moins deux

(1) L'arpent de Paris est de neuf cents toises carrées; deux arpens et demi environ font un hectare.

maisons, ou les preuves qu'il en existait plusieurs; le plus grand nombre de ces maisons sont construites à peu près comme celles dont j'ai fait la description dans l'intérieur de la ville, mais il en existe beaucoup dont le dedans offre plus de variété et en même temps plus d'agrément et de commodité; toutefois il y a peu de fenêtres, elles sont toutes grillées, placées irrégulièrement et de grandeur inégale, ce qui choque beaucoup le coup d'œil; il est rare que chaque maison n'ait pas adossé à l'une de ses faces un jardin clos de murs fort élevés, planté d'orangers, citronniers et renfermant force roses, jasmins et autres fleurs très parfumées; c'était là le lieu de récréation des femmes.

J'ai visité un très grand nombre de ces maisons et j'en ai vu beaucoup de la plus excessive beauté; les ornemens sont du même goût que pour celles de la ville, les carreaux de faïence à dessins variés y sont prodigués ainsi que le marbre blanc; les diverses pièces de ces maisons sont remarquables par leur nombre, leur grandeur et leur magnificence, et nous avons en France beaucoup de maisons de campagne décorées du nom de château, qui ne seraient à leur égard que de simples chaumières.

Les arbres à fruit y sont innombrables, l'on en voit de toutes les espèces; mais tout cela est planté confusément sans ordre ni méthode: point d'allées, point de symétrie, on n'y trouve pas même cette irrégularité que le bon goût autorise lorsqu'il y préside, et que beaucoup de gens préfèrent quelquefois avec raison à la monotonie d'un arrangement trop uniforme : il semble, à voir tous les travaux des Maures, qu'ils avaient la régularité en horreur; mais je crois que leur manière de faire à cet égard ne prouve

que la paresse de leur esprit et leur insouciance; on dirait qu'un aveugle, la bêche à la main, a marqué les places où un arbre doit être planté. Dans beaucoup d'endroits il existe de l'eau courante propre à l'irrigation des terres; dans ce cas on trouve presque partout des bassins d'une assez grande capacité destinés à cet usage; là où cet avantage n'existe pas, il y a partout un ou plusieurs puits à roue qui, au moyen d'un manége mu par un cheval, fournissent de l'eau d'irrigation.

L'aspect de la campagne est fort beau; le sol y produit naturellement une quantité prodigieuse de végétaux, dont la force et la vigueur sont une preuve certaine des qualités puissantes du sol qui les produit; les arbres à fruit, les oliviers et une foule d'autres dont je parlerai plus loin sont innombrables, et malgré la chute des feuilles pendant quelques mois d'un hiver toujours fort doux, la campagne n'est jamais privée en entier de sa verdure: il y a une très grande quantité d'arbres verts, j'ai même remarqué certains arbustes qui perdent leur feuillage au moins de juin, pour le reprendre au mois d'octobre.

Qui croirait qu'avec autant d'attraits que présente cette campagne riante, il n'y ait pas une communication passable? Les Maures ne connaissaient pas les voitures, il n'y en avait pas une seule à Alger; ils vont à cheval ou à pied, et à part quelques anciennes voies abandonnées et impraticables, à l'exception de quelques chemins tracés et pavés par des particuliers aisés ou par quelques consuls des nations d'Europe, qui étaient bien aises d'aller plus commodément à leurs maisons de campagne, lesquels du reste sont en général très dégradés, le reste n'est que

de simples sentiers formés dans les terres par le passage consécutif des habitans d'un quartier; si quelque circonstance interrompait ce passage on allait un peu plus loin, et au moyen d'un petit détour à droite ou à gauche, selon la commodité que les passans y trouvaient, le premier sentier était aussitôt remplacé aux dépens de la propriété voisine; aussi pendant l'hiver y en a-t-il beaucoup qui sont impraticables.

Ces gens-là ignorent entièrement ce que nous entendons par chemins communaux et vicinaux, et c'est là une des preuves les plus complètes de leur insouciance et de leur ignorance, car sans moyens de transport il est plus onéreux que profitable de chercher à extraire de la terre les denrées qu'elle produit; aussi leur culture était-elle insignifiante; souvent pour aller d'un endroit à un autre séparés par une faible distance, on est arrêté par la difficulté de traverser un ravin, un torrent ou quelque autre obstacle; il faut alors faire un détour qui double ou triple la distance: ils n'avaient pas la simple pensée de faire un pont, une chaussée et tant d'autres ouvrages que l'on trouve dans tous les pays du monde; à la vérité il y a quelques ponts dans la campagne, mais tous ont été construits pour faire passer l'eau de quelque ravin et aucun pour réunir deux points éloignés ou deux chaussées élevées pour raccourcir une distance; un détour aussi long que les lieux rendaient nécessaire, était pour ces hommes insoucians le seul moyen pour remédier à un accident de terrain; il n'y a dans toute la contrée qu'un pont un peu remarquable, c'est celui de l'Arach vers la Maison-Carrée.

La première opération importante dont l'administration doit s'occuper, c'est non-seulement

d'ouvrir des communications dans les principales directions de la ville à la campagne, mais aussi de favoriser la construction de celles qui traverseront les champs dans tous les sens imaginables; pour cela l'organisation de la campagne en communes rurales, est une chose indispensable: les chemins doivent la sillonner, se rencontrer, se croiser, le terrain qu'on leur affecte, loin d'être perdu pour l'agriculture, lui est au contraire très-profitable: ces ouvrages sont non-seulement avantageux pour la facilité des communications et l'économie des transports, mais ils entrent aussi dans un bon système de position et de sûreté pour les colons, qui peuvent ainsi se réunir au besoin pour la défense commune, et pour la troupe qui peut circuler librement et se transporter sur tous les points avec plus de rapidité et moins de fatigue.

Cependant il faut rendre justice aux Maures sous le rapport des eaux de sources; à des distances fort rapprochées on trouve des fontaines de fort bonne eau avec un bassin qui sert d'abreuvoir pour les chevaux; ces objets d'une utilité importante sont beaucoup mieux entendus dans ce territoire que dans aucune partie de la France.

On trouve aussi des cafés nombreux répandus le long de ces routes: ce sont des lieux de repos et de rafraîchissement qui remplacent nos cabarets de France; les Musulmans ne boivent pas de vin, mais ils font grand usage du café, et je ne sais pas jusqu'à quel point cette boisson ne serait pas préférable à nos liqueurs spiritueuses, dont l'usage fréquent est si préjudiciable à la raison et à la santé. Le café des Maures est communément assez léger; le grain n'est pas moulu, il est pilé; la décoction de cette poudre

dans une petite tasse et assaisonnée d'un peu de sucre brut, se vend partout à cinq centimes.

Ces établissemens sont formés ordinairement dans quelque maison située le long de la route; mais à défaut de maison, quatre poteaux ou des branches d'arbres dont les intervalles sont remplis de broussailles ou de roseaux forment les murs, la toiture est de jonc ou de paille : c'est là que les Maures du rayon viennent fumer leur pipe et étaler leur oisiveté; quelquefois ils jouent aux dames, c'est leur jeu favori; les jours de fête ils y font cette monotone musique dont j'ai parlé dans un des chapitres précédens.

Les propriétés rurales sont fort bien limitées; les Maures ne connaissent pas notre usage des bornes en pierre pourvues de leurs témoins, et il ne faut pas trop les blâmer à ce sujet, car cette manière d'indiquer la délimitation des héritages est très-imparfaite; ils font des haies vives qui sont très-apparentes : elles sont d'oliviers, de roseaux, de cactus, d'agaves ou d'autres arbres ou arbustes; aussi suis-je fondé à croire qu'il n'y a presque jamais de procès entre voisins pour les limites de leurs terres; mais cette méthode bonne en elle-même aurait besoin d'être perfectionnée, car la propriété des arbres qui forment ces haies pourrait être aussi bien à la terre de droite qu'à celle de gauche, et les fruits qu'ils produisent peuvent être, ainsi que les arbres eux-mêmes en cas de coupe, une cause de contestation.

Le coup d'œil de toutes ces haies est agréable à la vue : ce sont des masses de verdure qui donnent de la vie à l'aspect de la campagne, et qui sont susceptibles de produire des fruits d'une utilité plus ou moins appréciable.

La population de la campagne se compose

d'abord d'un assez grand nombre de Maures qui se livrent aux travaux de l'agriculture, mais ils travaillent d'une manière si imparfaite, ils se donnent tant de loisir pour aller fumer au café, qu'il ne faut considérer presque pour rien les cultures qu'ils donnent à leurs terres; les travailleurs spéciaux des champs sont les Berbères, vulgairement appelés Cabyles ou Cobayles, qui sont le vrai peuple indigène du pays, c'est le reste de la population ancienne qui n'habite point la ville d'Alger; cette population s'est mêlée et fondue avec les Arabes qui avaient conservé et qui conservent encore le nom du pays d'où ils étaient venus, et qui en avaient apporté la langue, les uns et les autres sont indistinctement disignés sous le nom de Bédouins; ceux qui conservent plus spécialement le nom d'Arabes habitent la montagne, ils sont divisés en tribus avec un chef électif appelé Scheik; le nombre d'individus qui composent chaque tribu est illimité, on en trouve de trois ou quatre cents, de mille, de deux mille; ils habitent communément des *Adouards*, sortes de villages dont quelques-uns sont composés de maisons grossièrement construites, et d'autres de cabanes formées de bois, de branches, de broussailles, de roseaux; les habitans de ceux-ci sont ordinairement nomades, ils s'établissent sur une terre qu'ils trouvent inoccupée et qui leur convient, ils y restent jusqu'à ce qu'une autre terre qu'ils pourront croire meilleure les engage à déménager, ou jusqu'à ce qu'une circonstance de mauvais voisinage les force à déguerpir; ils sont toujours en guerre avec quelqu'un de leurs voisins; comment veut-on que des peuples pareils s'attachent au sol, qu'ils aient quelque idée de la propriété, de la civilisation, qu'ils aient du patriotisme? comment

imagine-t-on que des êtres animés, mais qui n'ont de l'homme que la forme et le nom, dominés par le fanatisme et l'ignorance et méprisant tous les autres peuples, des êtres cupides et cruels puissent jamais faire partie d'une grande société civilisée? Il a fallu des politiques philantropes de la force de ceux qui nous gouvernent pour se bercer d'une pareille chimère, et que dire de ces philantropes si candides qui prétendent que si nous nous emparons de la plaine, nous en dépouillerons ces sauvages nomades qui n'attachent aucune valeur au mot propriété ?

Ces hommes ne travaillent que pour manger, tous sont soldats, doués d'un courage personnel assez remarquable dans l'attaque et avec le succès, mais aussi prompts à tourner le dos, à se débander et fuyant avec la rapidité de l'éclair; Ils vont à cheval avec une merveilleuse facilité, cet exercice est la seule chose où ils excellent ; dans les siècles fabuleux de la formation des premières sociétés, ils auraient été les centaures dont nous parlent les poètes des temps héroïques; leur selle est en bois, recouverte d'une peau de mouton tannée et sans laine, ils s'y assoient sur leur bernous ; cette selle porte un trousse-quin d'une hauteur prodigieuse qui dépasse le milieu des reins, leur étriers sont excessivement courts, en sorte que leurs genoux sont très-relevés ; cette habitude qui les renverse sur le trousse-quin, contribue peut-être à les consolider sur leur selle dans les mouvemens rapides; leurs éperons forment une pointe de fer longue de six ou sept pouces avec laquelle ils pourraient éventrer leurs chevaux, aussi voit-on souvent ces pauvres bêtes avec le ventre ensanglanté; le mors dont ils font usage intro-

duit dans la bouche une partie saillante de trois ou quatre pouces, qui appuye violemment sur le palais au moyen de la pression des branches ; cette partie est percée et tient un grand anneau qui remplace la gourmette dons nous faisons usage ; de tels mors n'ont pas l'élégance et la légéreté des nôtres, mais ils sont d'un effet incontestablement plus efficace contre les chevaux vicieux, aussi voyons-nous ces hardis cavaliers lancés au grand galop avec la rapidité du vent, s'arrêter tout net à volonté.

Ils ne savent pas faire la guerre à pied, ils n'ont que de la cavalerie et se présentent au combat sans ordre ni combinaison ; la science de la stratégie leur est inconnue, le Scheik ordonne d'avancer, alors chacun s'élance pêle-mêle en poussant un cri horrible qui dans les premiers momens étonnait nos jeunes soldats ; ils ont une merveilleuse facilité à tirer le fusil sans interrompre leur course ; mais on juge quelle peut être la justesse d'un coup tiré pendant le galop ; leurs fusils sont extrêmement longs, ils dépassent nos fusils de munition de six ou huit pouces, et cette forme ne contribue pas peu à augmenter la déviation de la balle ; avec une telle manière de faire la guerre, ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir d'artillerie ; cette arme dont les Français font usage avec tant d'habilité les épouvante au dernier point, un obus qui arrive au milieu d'eux suffit pour dissiper une armée entière, et leur effroi ne leur permet plus guère de se rallier.

Les Cobayles proprement dits ne sont pas guerriers, ce sont les véritables travailleurs, les cultivateurs, les pâtres ; les tribus auxquelles ils appartiennent fournissent ces corpora-

tions dont j'ai parlé dans le chapitre intitulé *population*, et qui avaient traité avec le Dey pour monopoliser dans la ville d'Alger certaines professions; elles fournissent aussi les journaliers qui travaillaient la terre autrefois pour les Turcs et les Maures et qui la travaillent aujourd'hui pour les Français.

J'en ai employé beaucoup depuis plus de deux ans et j'ai reconnu que tous ou presque tous savent labourer; il y a dans le territoire d'Alger un assez grand nombre de ces hommes qui se mettent volontiers au service du premier maître qui les paie; ils appartiennent presque tous aux tribus qui résident dans les environs de Bugie; les autres, par antipathie pour les chrétiens, ne veulent pas travailler pour ces derniers et ne voudraient pas permettre qu'aucun Africain fût au service des Français; lorsqu'ils savent qu'un membre de quelque tribu revient d'Alger et rapporte le fruit de ses économies, ils le dévalisent de son argent, de ses meilleurs vêtemens et souvent lui font un plus mauvais parti; ces mesures violentes n'ont guère laissé qu'à ceux de Bugie, qui peuvent communiquer avec Alger par la mer, la facilité de venir travailler pour les *Roumis* (chrétiens.)

Ces hommes ont, comme tous les indigènes de la colonie, un amour désordonné de l'argent; toute leur ambition est d'en amasser à quelque prix que ce soit, aussi rien n'est-il comparable à leur parcimonie; leur vêtement n'est qu'un mauvais bernous déguenillé d'une maniere incroyable, au dessous duquel ils portent un corset de toile grossière sans manches et une culotte aussi de cette toile; plusieurs d'entr'eux économisent même cette dernière partie de cet équipage, et dans ce cas ils serrent leur ber-

nous autour de la ceinture avec le premier bout de corde venu ; ils n'ont point de linge, point de chaussure, tout se borne à ce que je viens de décrire, tout cela est de la mal-propreté la plus dégoûtante et rempli de vermine ; ils couchent sur la terre ou sur une planche ; une natte, un paillasson, une poignée de paille composent leur lit de luxe.

Ils mangent une qualité de pain que l'on fabrique pour eux et que l'on appelle *pain de Bédouin*, la pâte renferme moitié orge et moitié froment ; mais rien de tout cela n'est bluté ; leur nouriture se compose de pain et d'huile ; une bouteille ordinaire de cette huile forte, désagréable au goût autant qu'à l'odorat et souvent fort peu limpide, leur suffit pour toute la semaine; ils trempent leur pain dans cette huile, voilà toute leur pitance; quelquefois ils coupent du pain dans l'eau, l'arrosent avec un peu d'huile et de sel : c'est là leur soupe.

C'est ainsi qu'ils se nourrissent la majeure partie de l'année, et tout cela leur coûte à peine cinq ou six sous par jour; mais dans l'été ils vivent presque exclusivement de certains produits spontanés de la terre ; le principal est le meilleur sans contredit c'est le fruit du Cactus, vulgairement nommé figue de Barbarie ; le Cactus croît facilement autour de la ville et dans la campagne, il y en a le long des chemins, sur les hauteurs, dans les ravins, il y en a partout; armés d'un long roseau dont l'extrêmité est fendue en trois parties, lesquelles sont entr'ouvertes au moyen d'un caillou qu'ils forcent dans le fond de l'ouverture, ils peuvent braver les épines dont cet arbuste est couvert ; ils présentent leur roseau entrouvert devant le fruit qu'ils y introduisent, et quand ils le sentent un peu forcé ils tournent

la main, la tige se casse et le roseau leur apporte la figue; assis au pied d'une haie ils se repaissent de la sorte jusqu'à ce que leur appetit soit satisfait; le premier ruisseau leur fournit le breuvage nécessaire, dès lors leur journée est gagnée; ils n'ont plus besoin de rien, ils dorment. Selon la saison ils varient leur alimens, dans le temps des concombres ils en mangent beaucoup sans les faire cuire, sans ôter l'écorce, ils mordent dessus comme sur une pomme; il y a pour eux la saison des figues ordinaires, celle des jujubes, celle des grenades, celle du caroube et quelques autres fruits, ils consomment aussi une foule d'herbes sauvages qu'ils connaissent fort bien et qu'ils mangent toutes crues, à l'instar des animaux.

Une grande partie de l'année leur vie ne leur coûte rien que la peine d'aller la prendre, leur seule dépense permanente c'est le tabac à fumer, mais ce produit est à très bas prix dans le pays, on l'y cultive mal, on ne sait pas le préparer, quoique la qualité en soit naturellement bonne, avec un sou ou deux on en achète pour fumer long-temps; ainsi ces hommes ne dépensent presque rien pour leur nourriture, encore moins pour leur vêtement, un bernous de quinze francs leur dure nombre d'années; ils n'ont point de linge, point de blanchissage, point de chaussure, ils ne payent pas de loyer, au besoin ils couchent au bel air; avant l'arrivée des Français, ceux qui étaient le mieux payés gagnaient une piécette (neuf sous) par jour, on comprend facilement qu'avec dix-huit ou vingt sous par jour qu'ils gagnent actuellement, ils font des économies qu'ils ont grand soin de porter ou d'envoyer chez eux au moins une fois l'an, cet argent est employé à acheter dans la montagne

quelque propriété pour leurs vieux jours, et souvent il s'y enfouit, parce que c'est là le goût et la manie de toutes les classes de la population indigène ; ce pays là doit renfermer de grands trésors, depuis plusieurs siècles pendant lesquels on n'a cessé d'y porter de l'argent sans jamais en rapporter.

Avec une nourriture semblable à celle que prennent ces hommes, ils n'ont qu'une force physique très médiocre ; de tels alimens nourissent quand l'estomac y est habitué ; mais ils ne donnent pas de l'activité, du ressort. Les Cobayles sont mous, insoucians, leur esprit est sans perspicacité, sans énergie ; ils ne raisonnent pas, ils agissent machinalement, ils sont maladroits, incapables d'aucune espèce de soin, c'est une calamité que d'être obligé d'employer de tels ouvriers ; s'ils prennent un outil pour s'en servir à un usage quelconque, une hâche par exemple, ou une serpe qu'ils portent dans la campagne pour couper quelque broussaille, ils vont la laisser à terre et l'oublier à l'endroit où ils s'en sont servis ; si vous leur faites garder un troupeau, après l'avoir conduit à l'endroit désigné, ils cherchent des herbes ou des fruits pour leur nourriture, s'assoient, s'endorment, et au lieu de réunir leur bétail pour le faire pâturer en ordre, tout ensemble et successivement sur chaque portion de la terre, ils le laissent aller l'un d'un côté, l'autre de l'autre, l'herbe n'est pas mise à profit, il y en a beaucoup de non consommée, de gâtée et souvent quelqu'un des animaux confiés à leur garde s'écarte, va sur la terre cultivée d'un voisin manger son blé ou ses légumes.

Enseignez-leur comment il faut faire, grondez-les, battez-les, vous n'obtenez rien de mieux ;

ils ont toujours fait ainsi , ils ne feront jamais autrement , insensibles à vos reproches c'est le lendemain comme la veille, et si vos reprimandes leur déplaisent trop ils s'en vont ; ce déménagement n'est guère difficile , tout leur équipage est sur eux , ils ne laissent rien à la maison , et j'en ai vu beaucoup prendre ainsi leur congé au milieu des champs et pendant le travail , ils n'ont qu'à déposer devant eux la pioche dont-ils se servent , et sans s'inquiéter si votre travail est pressant ils vous disent seulement *mi andar* (je m'en vais) et les voilà partis.

Leur manière de stimuler leurs mulets et leurs ânes pour les faire marcher est de la dernière cruauté ; au lieu de se servir du fouet ou de la gaule qui singlent mais qui ne blessent pas, ils frappent à tour de bras avec un bâton gros et lourd qui meurtrit et brise les os , ou bien ils emploient un petit bâton court et très-pointu avec lequel ils piquent toujours au même endroit jusqu'à ce qu'ils aient formé une plaie large comme la main ; une fois que la plaie est bien à découvert et à vif, c'est toujours là qu'ils enfonçent leur bâton aigu.

Ils sont essentiellement pillards et voleurs, l'habitude qu'ils ont de vivre de rapine ne leur permet pas de respecter vos produits ; les fruits, les légumes , même ce qui est évidemment réservé pour l'usage du propriétaire , rien n'est respecté et s'ils vous laissent quelque chose c'est qu'ils sont dominés par la crainte d'être vus et châtiés ; dans la maison où on les emploie , on doit rigoureusement leur interdire l'entrée ailleurs que là où ils doivent nécessairement aller , ils font main basse sur les œufs , la volaille; un sac , une corde , un morceau de toile, ils se servent indistinctement de toutes les choses à

leur convenance qui se trouvent devant eux, sans demander la permission, sans rien dire et sans que les observations et les plaintes les plus fortes puissent les émouvoir et les retenir une autre fois; ils n'ont qu'un instinct, celui de l'avarice et du larcin ; s'ils marchaient à quatre pattes ils seraient de véritables animaux.

Etant continuellement occupés à fureter la campagne, ils connaissent les localités, les passages, les endroits où il faut acheter mille choses différentes dont on a journellement besoin ; sous ce rapport ils sont quelquefois d'une certaine utilité, et lorsqu'on en a trouvé un quelque peu sortable, il vaut mieux le garder que d'en chercher un autre, mais lorsque vous en avez quelqu'un à votre service, ne vous y trompez pas, quel qu'il soit, vous nourrissez un voleur.

A cette habitude invétérée et incorrigible de pillage, ils réunissent une antipathie réelle contre les Français, quoiqu'ils sachent assez bien la dissimuler; on vient de faire une expédition à Bugie qui fournit, comme je l'ai dit plus haut, presque tous les Cobayles qui sont à Alger; aussitôt que ceux-ci en ont été informés et qu'ils ont su qu'on y guerroyait dans la campagne, ils sont précipitamment partis sur tous les petits navires de leurs pays qui abordent fréquemment Alger; ces bâtimens n'étaient ni assez nombreux, ni assez grands pour contenir ces passagers, tant ils s'y jetaient en foule, ils ont brusquement abandonné le travail de la campagne, celui des routes, et emportant leur argent avec eux, ils sont allés se réunir à nos ennemis, et les voilà qui nous font la guerre après avoir vécu à Alger à nos dépens; il semble que de tels faits devraient faire cesser l'illusion des personnes qui leur portent un intérêt si aveugle et dont ils sont si indignes.

Si c'était ici le lieu d'entrer dans les considérations politiques qui portent les Anglais à abolir l'esclavage et à ruiner toutes les colonies d'Afrique et d'Amérique, même les leurs, pour conserver la priorité aux Indes où la liberté ne les prive pas d'une main-d'œuvre à bon marché, qui les rend les maîtres du commerce partout; il ne serait pas difficile de démontrer que l'esclavage pour certains peuples sauvages est l'état naturel, et que nul peuple n'est fait mieux que les Bédouins pour la captivité.

Si les moyens des Colons pour les travaux de leurs terres se bornaient aux indigènes, il est donc évident qu'ils n'auraient rien pu faire avec précision, et que l'étendue de culture qu'ils ont effectuée aurait été beaucoup moindre encore qu'elle ne l'a été, la population Européenne leur a offert un peu plus de ressources, mais tout n'a pas été de roses pour eux dans cette partie de leurs opérations; il est arrivé un assez grand nombre d'individus de Malte, d'Italie, d'Espagne, de France et d'Allemagne, mais ce n'est pas l'élite de la population que les travailleurs fournis à la colonie par ces différens états; on a eu la douleur de voir un grand nombre d'entr'eux, profitant de la faveur que leur accordait le gouvernement en leur fournissant des rations de vivre, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé à se placer, battre le pavé, hanter le cabaret, envoyer leurs petits enfans dans la rue demander l'aumône, fesant les renchéris et demandant des prix ridicules aux colons qui leur offraient du travail; les Allemands surtout s'étaient fait remarquer dans le principe par la prétention singulière de gagner cinq francs par jour ; la suppression des vivres fournis par le

gouvernement a seule pu les contraindre à travailler.

Le lecteur ne trouvera pas superflu que j'entre dans quelques détails à ce sujet, car de la difficulté ou de la facilité qu'il y a à trouver des ouvriers, de l'élévation ou de la modicité de leur salaire dépend le prix de la main-d'œuvre, et c'est-là une des questions les plus importantes de toutes celles que j'ai à traiter ; tous ces détails ne peuvent pas inspirer un grand intérêt aux habitans actuels d'Alger, qui ont comme moi appris à leurs dépens ce que l'agriculture a enduré de peines et les sacrifices qu'elle à dû s'imposer ; mais aussi ce n'est pas pour eux que j'écris, je n'ai pas la prétention de leur apprendre ce qu'ils savent aussi bien que moi, ils ne l'oublieront pas de sitôt, leur plaie est trop profonde, mais l'habitant d'Europe qui a des intérêts directs ou indirects à Alger et celui qui se propose d'en créer ne peuvent pas être indifférens à une telle dissertation.

On conçoit facilement que les travailleurs qui se sont expatriés pour venir à Alger, ne peuvent pas être la fleur de la population de leur pays : si les bons serviteurs s'attachent à leurs maîtres, les bons maîtres aussi s'attachent aux bons serviteurs ; ils les traitent bien, les encouragent et ceux qui s'en vont courir le monde sans argent, sans protection, sans connaissance du pays, ni des ressources qu'ils peuvent y trouver, à la bonne aventure et sans aucun plan arrêté, sont en général des hommes sur lesquels on ne doit guère compter ; ceux que nous avons à Alger n'ont que trop justifié cette prévention naturelle, sauf quelques rares exceptions ; les propriétaires ont eu à s'en plaindre, les Allemands on été l'objet de plaintes

nombreuses ; d'abord presque aucun d'eux n'était travailleur de terre, c'était plutôt des artisans, des gens de métier qui ne connaissaient nullement l'agriculture; à une époque j'en avais quatre, dont l'un était tailleur d'habits, un autre maréchal ferrant, un troisième potier de terre et le quatrième maçon; aucun des ces hommes n'était en état de conduire une charrue, et quand il leur fallait se courber et prendre la pioche, le défaut d'habitude les mettait promptement hors de combat; d'ailleurs ne sachant ni semer, ni faucher, ni tailler un arbre, ni planter, ne connaissant ni la manière dont il faut travailler, ni les propriétés des diverses qualités de terre, ni la saison convenable pour telle ou telle opération, enfin incapables de donner un avis et de rien faire de passable, heureux en travaillant pour un colon, si ce dernier connaît suffisamment les travaux pour les leur expliquer et au besoin les leur montrer.

Dans le principe, les colons ont eu bien de la tablature pour réussir à faire quelque chose, de tels instrumens étaient plutôt un embarras qu'un secours, et il leur a fallu bien du courage et de la persévérance; ils ont été obligés de dépenser beaucoup d'argent sans obtenir de l'ouvrage à proportion, parce que la mauvaise volonté et la paresse se réunissaient à l'ignorance pour faire le moins de travail possible; j'aurai à parler plus loin des entraves que le gouvernement a apportées à l'augmentation du nombre des ouvriers, en attendant j'expose leur rareté comme un fait; ainsi on verra que les colons n'ayant à leur disposition qu'un petit nombre d'ouvriers, n'ont pas même eu le choix parmi les mauvais, que le défaut de concurrence a permis à ceux-ci de se faire payer

à un prix fort élevé, et que cette circonstance qui est fondamentale a dû ruiner les espérances les plus fondées et faire échouer les entreprises les mieux calculées.

Ces mauvais ouvriers allemands, français, espagnols ou italiens, n'exigeaient pas moins de soixante, soixante-dix et même soixante-quinze francs par mois, quand ils pourvoyaient eux-mêmes à leur nourriture, ou l'équivalent, quand on les nourrissait, et le plus souvent il fallait bientôt les renvoyer de lassitude pour la mauvaise qualité ou la faible quantité de leur travail; on sait combien peu de nouveaux acquéreurs possédaient les conditions nécessaires pour diriger leurs travaux d'une manière profitable, ainsi s'expliquent le peu de succès obtenu jusqu'à ce jour, le découragement dont un grand nombre de personnes ont été frappées, la ruine de plusieurs autres et les bruits défavorables qui ont été par malheur accrédités en France; ces bruits ont arrêté un grand nombre de personnes qui avaient formé le projet de venir exploiter un pays qu'on leur dépeignait sous des couleurs aussi fauses que défavorables, les détracteurs d'Alger ont profité de toutes ces circonstances et ont eu beau jeu dans leurs déclamations, mais l'avenir prouvera leur ignorance, la précipitation de leur jugement ou leur mauvaise foi.

La difficulté d'avoir de bons ouvriers a été la pierre d'achoppement des colons qui ont échoué, elle a été la cause des chagrins et des embarras les plus grands de ceux qui ont persévéré, cet obstacle capital dans les travaux de la culture se modifie de jour en jour, et quoiqu'il existe encore avec intensité fâcheuse, la main-d'œuvre est devenue un peu plus facile;

lorsque la colonie aura acquis ce degré de prospérité et de richesse auquel elle est inévitablement destinée, si le gouvernement veut entrer d'un pas ferme et constant dans la voie des améliorations, on ne pourra se figurer toutes les difficultés, tous les obstacles que les premiers colons ont eu à surmonter pour arriver au résultat que l'opinion publique inquiète et attentive cherche à connaître sur leurs premiers travaux; ne nous étonnons pas que parmi ceux qui sont entrés les premiers dans cette pénible carrière, un grand nombre se soient découragés.

Lorsqu'on a voulu entreprendre la culture on n'a trouvé dans le pays aucun outil propre à faire de bon ouvrage, les Maures ne connaissaient qu'une seule forme de charrue et étaient incapables de comprendre qu'on pouvait en faire de meilleure; je ne parle pas de la grossièreté et de la rudesse du travail, mais je veux signaler les vices de cet instrument principal de l'agriculture; l'un des plus grand, sans doute, est la longeur démesurée du joug qui a près de six pieds, tandis que dans tous les pays où la culture est la plus perfectionnée, la dimension de cette pièce ne dépasse pas trois pieds et demi; le joug étant fixé par le milieu sur la charrue et les bœufs étant attelés aux extrêmités, toutes les variations d'efforts produites par l'un de ces animaux, agissant sur un bras de lévier long de trois pieds, réagit sur l'autre avec une grande intensité, et comme le degré de force employé par chacun d'eux n'est jamais égal, il y en a toujours un en arrière de l'autre, ce qui ne peut pas produire un bon tirage; le labour exigeant que l'un des deux bœufs soit toujours sur la portion de terre qui vient d'être labourée, cette longeur du joug le rejette fort

loin, et fait que cette portion de terre est foulée aux pieds le double de ce qu'elle le serait si le joug était plus court, car ce n'est qu'en passant par la gradation d'un sillon à l'autre que le bœuf se rapproche du point central où passe le soc, ainsi en même temps que ce joug neutralise une partie de la force employée, il est la cause que la terre qui vient d'être fraîchement soulevée est aussitôt tassée par le passage consécutif et réitéré du bœuf placé à l'intérieur.

La forme du soc n'est pas moins vicieuse, cette pièce essentielle est large de moitié plus qu'il ne faudrait, et au lieu de présenter à la terre un pointe aiguë, elle est presque ronde, et n'en a que plus de difficulté à pénétrer; ainsi tandis que la force motrice est diminuée par le vice de forme de joug, le soc est fait de manière à ne pénétrer que difficilement, ajoutez à tout cela que rien n'est disposé dans l'ensemble pour que le soc forme un angle plus ou moins ouvert avec la charrue, et que par conséquent il puisse, selon la volonté du laboureur, creuser plus ou moins, comme cela se fait partout; la profondeur du sillon dépend uniquement de la force déployée par le poignet du laboureur, ce qui rend l'ouvrage d'autant plus pénible et imparfait.

Les instrumens dont les indigènes fesaient usage pour l'action du bras de l'homme, sont tout aussi mauvais; sans en faire la description je me borne à dire qu'ils ne connaissent qu'une seule forme de pioche, quelle que soit la nature de terre sur laquelle ils agissent, et une sorte de pic grossièrement travaillé pour arracher quelques racines lorsqu'ils font un défrichement; ils ignoraient surtout l'usage de la bèche qui a toujours été considérée avec raison

dans certains cas, le meilleur des instrumens aratoires.

En 1833, il n'y avait encore à Alger aucun ouvrier français capable de faire un outil en fer ou en bois; si plus tard il en est arrivé quelqu'un, il a mis à ses ouvrages des prix si élevés que les cultivateurs se sont ressentis assez fortement du monopole que nos ouvriers ont exercé; leur monopole n'était pas le seul, il y avait aussi celui des négocians qui vendaient alors leurs marchandises, comme je l'ai dit dans le chapitre du commerce à des prix exhorbitans; le fer était rare sur la place, grévé de frais de transports et de douane, renchéri par l'avidité de quelques marchands, tous les ouvrages qui en étaient composés augmentaient considérablement les dépenses des colons.

Mais il y a d'autres considérations à faire valoir qui n'ont pas moins contribué à égarer l'opinion publique; dans ce qui suit j'aurai l'occasion d'en signaler de très-importantes.

En m'occupant de la question *agriculture*, je ne remplirai que la moitié de ma tâche si je me bornais à une nomenclature raisonnée des produits connus et de ceux que l'on peut introduire dans ce pays; je n'écris pas pour le seul plaisir d'écrire, j'ai le désir d'être utile à ceux qni me liront; l'art de la culture n'exige pas seulement des connaissances spéciales, il en veut de locales; voilà pourquoi beaucoup d'excellens ouvrages sur l'agriculture n'ont eu le plus souvent que des contradicteurs ; ce qui convient 'dans un pays ne vaut rien pour un autre, et c'est à l'intelligence de celui qui se livre aux travaux des champs, à savoir modifier les leçons des divers auteurs, ainsi que les usages qu'ils ont pu adopter dans des contrées differentes ; la tempéra-

ture, les effets d'un autre climat, la saison de la grêle, celle de la pluie ou de la sécheresse, l'ardeur du soleil ou la rigueur du froid, la fréquence ou l'absence des rosées blanches, la qualité des terres ou leur exposition, les causes qui peuvent rendre l'arrosement plus ou moins nécessaire, les vents qui règnent d'habitude : voilà des motifs impérieux qui exigent dans chaque pays des modifications infinies dans la pratique de la culture.

Sous ce rapport Alger a ses exigences comme tous les pays du monde, et c'est pour ne pas les reconnaître que tant de gens y échouent dans ce travail.

J'ai trouvé de grandes erreurs accréditées à ce sujet lors de mon arrivée ici, je les ai combattues de tout mon pouvoir, et beaucoup d'autres personnes ont agi à cet égard comme je l'ai fait; l'une de ces erreurs était que les terres à Alger n'avaient pas besoin d'engrais ; apparemment cette opinion s'était formée sur la conduite des Maures, qui pour se débarrasser du fumier, le jettaient à la mer ; en vérité ce n'est pas la peine d'aller si loin pour chercher des modèles chez un peuple grossier ; quelques habitans d'Alger vont m'objecter aussitôt que beaucoup de Français le pratiquent encore ainsi ; ce fait n'excuserait pas le précédent, mais il faut dire qu'il n'existe pas jusqu'à présent des communications commodes pour le transport d'un objet de si peu de valeur, que la plupart des propriétaires sont à peine pourvus des bestiaux propres au labour, et que depuis peu deux ou trois entrepreneurs de charrettes de louage sont sans concurrence, qu'ils sont accaparés par le génie militaire ou celui des ponts et chaussées, et qu'ils exercent un monopole ruineux pour

l'agriculture; si le gouvernement favorise la colonie, les colons devenant un peuple aisé, pourront se pourvoir de charrettes et mettre à profit une prodigieuse quantité d'engrais qui sont actuellement perdus dans la ville.

D'autre part, plusieurs particuliers arrivant à Alger avec la tête remplie des idées que l'on a sur les forêts du Brésil ou les savanes d'Amérique, ne voyaient pas que de pareils terrains, dès long-temps abandonnés et couverts de bois, recevant depuis des siècles les détrimens des végétaux et des animaux, étaient recouverts d'une quantité prodigieuse d'humus vierge, dont le défaut, peut-être, consistait à renfermer une trop forte dose de principes vegétaux; sans trop se rendre compte de ce qu'expriment ces mots *terre vierge;* ils appelaient de ce nom la terre d'Alger, parce qu'elle était mal cultivée ou sans culture depuis peu d'années, et leur conclusion était que les engrais étaient inutiles; on ne saurait combattre trop fortement cette erreur: la terre livrée à Alger n'est point vierge, tant s'en faut, elle a été cultivée, elle l'était même en presque totalité, lorsque se sont élevées les discussions qui ont amené la guerre avec la France, et la première surface fournissait les substances réclamées par les produits que l'on exigeait d'elle; sans doute que la longueur des étés, l'ardeur du soleil, l'absence des pluies pendant le temps de la chaleur doivent former une grande quantité de sels propres à vivifier la végétation, mais si les étés sont secs, les hivers sont très pluvieux, les pluies, qui tombent le plus souvent avec autant de violence que d'abondance, fondent ces sels, lavent la terre et ce n'est que par les engrais que l'on peut suppléer à cette déperdition inévitable.

L'examen scrupuleux que j'ai fait des terres en pente et des terres en plaine m'a confirmé dans cette opinion; les premières sont en général plus maigres par la raison que l'eau y court plus rapidement et les lave davantage, l'humus est successivement entraîné dans les vallons: cette observation est commune à tous les pays, mais elle a plus de force dans ceux où les pluies sont ordinairement fortes et brutales que dans ceux où l'eau du ciel tombe avec plus de ménagement.

Il faut donc du fumier à Alger, comme il en faut partout, même dans les pays où l'humus est abondant, lorsqu'après un nombre d'années plus ou moins long, la terre a payé sa contribution à la main qui la travaille; mais l'emploi doit en être fait avec intelligence, ainsi l'on doit se régler d'après les saisons: passé le mois d'avril on ne peut plus guère espérer de voir tomber de l'eau; une pluie qui arrive après cette époque est une chose étrange; à partir du printemps la terre commence à s'échauffer et à sécher, il ne faut plus alors y mettre d'engrais, on ne ferait que la dessécher davantage et l'échauffer sans profit, ce que l'on sèmerait serait brûlé, à moins d'enterrer le fumier à une profondeur de deux ou trois pieds, je ne conseillerais pas d'en employer pendant ce temps, et comme les travaux de défoncement sont fort chers et se font rarement, on ne peut admettre ce fait que comme une exception à la règle; les premières pluies ont lieu en octobre, lorsqu'on voit approcher cette époque on doit, en la dévançant de quinze jours ou trois semaines, enterrer son fumier; tout l'hiver est bon pour cette opération, on peut la continuer jusqu'en avril pourvu que l'on ait soin de ne pas travailler la

terre quand elle est trop mouillée, surtout la terre forte qui s'emporte et se durcit sous la charrue, sous la pioche et sous le pied du travailleur; l'usage des engrais, d'après ces principes, est aussi bienfaisant que partout ailleurs, il est indispensable et j'ajoute qu'il est même plus profitable que dans beaucoup d'autres pays, par la raison que les grandes pluies d'hiver le combinent avec la terre d'une manière plus parfaite que dans d'autres contrées, et que la chaleur de l'été arrivant là dessus donne à la végétation une vigueur qu'on ne peut pas espérer d'obtenir dans un climat où les terres plus froides sont fréquemment détrempées par les pluies souvent réitérées.

Une difficulté se présente; dans le plus grand nombre des propriétés on n'a pas pu d'avance prendre partout toutes les mesures nécessaires pour empêcher le fumier qui se fait journellement de se brûler au soleil et de se dessécher, puisqu'on ne doit pas l'employer dans cette saison; le lieu où on dépose le fumier n'est pas une chose indifférente; trop près de la maison d'habitation, il donne une odeur nuisible à la santé des habitans; trop éloigné, il rend la main-d'œuvre très onéreuse.parce que les engrais se font en général dans la maison et le transport éloigné augmente les frais; placé dans un lieu trop exposé à recevoir l'eau en abondance; il se détrempe et perd sa qualité; exposé à la chaleur, à l'influence de l'air extérieur, au soleil, il se dessèche et n'a plus de vertu; pour l'avantage de l'exploitation il doit être séparé de la maison d'habitation, mais à une distance peu considérable, il faut le placer dans une fosse humide dans laquelle on puisse au besoin et à volonté faire arriver de l'eau, et il doit, si cela

est possible, être ombragé par des arbres touffus; les diverses sortes de fumier doivent être mélangées; lorsque toutes ces précautions sont bien prises, on peut considérer la fosse qui le renferme comme le grenier d'abondance de la ferme. Un estimable propriétaire a trouvé un moyen fort simple et que je crois fort bon pour conserver cette utile matière, et je me fais un plaisir de le consigner ici; ce moyen consiste à creuser quelques petites fosses de trois ou quatre pieds cubes, à une distance convenable les unes des autres, dans une terre que l'on se propose d'amender pendant la saison propice; on y dépose le fumier qu'elles peuvent contenir, en ayant soin de le recouvrir de terre à une épaisseur d'un pied environ; ce procédé est excellent pour conserver pendant plusieurs mois les engrais que l'on y place, et lorsque la saison de le répandre sur la terre est arrivée, il est facile de l'extraire de ces fosses sans une grande perte de temps.

Il n'y a pas un seul Européen qui n'ait été frappé de la différence qui existe entre les fruits et les légumes verts récoltés par les Maures à Alger, et ceux que les Arabes apportent de la montagne; les premiers sont maigres, chétifs, dépourvus d'apparence et de qualité; les autres au contraire sont d'une beauté que je n'ai vue dans aucun pays; ces hommes présentent au marché des charges de mulets et de chameaux composées de poireaux qui ont bien quinze ou dix-huit lignes de diamètre, des carottes grosses comme le bras, des choux énormes et une foule d'autres produits non moins remarquables, leurs raisins font l'admiration des consommateurs: malgré les singulières assertions du général Berthezenne à la chambre des pairs, je

ne crains pas d'affirmer que les oranges de Bélida laissent bien loin pour la beauté et la perfection du goût [illegible]les [illegible] Mayorque et celles du Portugal, si justemen[illegible]mmées.

Les Bédouins que j'[illegible]oy[illegible] à mes travaux, me voyant porter le [illegible]ra[illegible] soin aux engrais et en mettre beaucoup dans les terres, n'ont pas manqué de dire que c'était par ce moyen que leurs compatriotes dans l'Atlas obtenaient de si beaux produits et que les miens à l'avenir seraient semblables.

Dans tous les pays où l'agriculture s'exerce avec soin, l'usage du fumier est salutaire, mais tout est relatif en ce monde et l'influence du climat d'Alger agit bien plus efficacement, toutes choses égales d'ailleurs, que dans nos meilleurs départemens de France.

Une autre erreur, qui n'était par moins répandue que la précédente, était que l'on pouvait se contenter de travailler légèrement la surface de la terre, que l'on économisait ainsi beaucoup sur les frais de culture et l'on récoltait autant que partout ailleurs, on s'autorisait pour cela de l'exemple des Maures qui ne font pas autrement; cette erreur trop accréditée contribue beaucoup à mettre en défaut les entreprises d'un grand nombre de colons; sans doute la terre est de bonne qualité à Alger et la végétation y est admirable; les semences déposées sur un terrain creusé à cinq ou six pouces seulement présentent la plus belle apparence, tant que les racines n'ont pas acquis une longueur qui excède la profondeur du guérêt, mais arrive la saison des chaleurs, l'été est long, sec et chaud, la plante cherche à pousser ses racines, elle trouve un sol dur dans lequel elle ne peut les introduire, la terre ameublée superficiellement man-

que de fraîcheur et la plante languit, souvent elle meurt.

Il résulte de là que les cultures profondes sont peut-être plus nécessaires que dans d'autres climats, ce n'est qu'à ce prix que l'on peut espérer d'obtenir de bonnes récoltes, l'excédant de dépense que cela peut occasionner n'est que pour la première année, la terre une fois ameublée se travaille avec une plus grande facilité pendant les années suivantes, un ouvrier en fait deux ou trois fois autant que la première année.

J'ai trouvé une double preuve de la vérité de ce principe : deux terres contiguës de même espèce et semées à la même époque de la même semence, ont présenté une différence immense au profit d'un guérêt profond ; d'un autre côté, j'ai remarqué que des terres livrées à elles-mêmes pour la production spontanée des herbages qui sont le foin du pays, donnent une quantité bien plus considérable de ces herbes la première et la seconde année, après le labour, que lorsqu'on les laisse plus long-temps sans travail ; dans ce cas elles se durcissent, l'herbe qu'elles produisent reste chétive et ne vaut plus la peine d'être fauchée.

La pratique se réunit à la théorie pour démontrer la nécessité des guérêts profonds, cette règle est d'ailleurs générale partout, et si on a voulu y faire exception à Alger, je ne puis en trouver l'excuse que dans le défaut de moyens pécuniaires si commun dans la colonie, et dans l'espérance et l'empressement de jouir promptement et sans frais; mais il n'y a que l'inexpérience qui puisse porter à s'écarter d'un principe dont il est presque trivial de vouloir démontrer l'exactitude.

L'un des plus grands malheurs qui ait pu frapper l'agriculture de la colonie, c'est la manie dont chacun a été saisi d'acheter des propriétés; négocians, marchands, employés, fonctionnaires civils et militaires, tous ont voulu spéculer sur la terre, la chose n'était pas difficile, l'usage le plus communément adopté consiste à acheter à rente soit emphytéotique soit perpétuelle; beaucoup de gens avait le moyen de faire une avance de quelques centaines de francs pour payer la rente d'une première année, dès lors on se disait propriétaire, on parlait de *ma campagne, mes propriétés*, *vous viendrez déjeûner à ma campagne;* sans doute cela est fort agréable, on acquiet un certain aplomb en parlant de sa maison de campagne, de ses arbres, de sa fontaine, mais par malheur l'enfance d'une colonie n'est pas propre à des acquisitions de vanité, l'utile est tout, l'agrément ne doit être compté pour rien.

Avant l'expédition qui a effectué la conquête, le blocus maritime du port d'Alger avait duré trois ans; depuis cette époque un grand nombre de Turcs et de Maures avaient cessé de cultiver leurs propriétés, la vigne et les arbres n'étaient plus taillés, les terres étaient en friche, les habitations abandonnées, tout avait besoin de grandes réparations, de travaux multipliés, de fortes dépenses. Engagé dans une acquisition par le paiement d'une première rente annuelle et des frais d'un acte, on n'a pas voulu reculer devant les travaux d'urgence, et l'on a immédiatement fait travailler le maçon, le serrurier, le menuisier; ces sortes de dépenses excèdent toujours les prévisions auxquelles on s'est d'abord arrêté, un grand nombre d'acheteurs ont ainsi epuisé une grande partie de leurs faibles

ressources ; pour se récupérer on a voulu obtenir quelques produits territoriaux et on a placé des travailleurs.

J'ai déjà dit quelle était la nature des ouvriers que l'on trouve dans ce pays pour le travail de la campagne ; on conçoit que des propriétaires retenus dans l'intérieur de la ville par leurs affaires , leur commerce , leurs emplois , n'ont exercé que la surveillance la plus imparfaite ; ils ont payé des ouvriers qui ont travaillé sans expérience ou sans intelligence, ou qui n'ont rien fait, parce que sous ce rapport ils sont presque tous en conspiration permenante contre ceux qui les payent ; heureux lorsque ces individus n'ont pas dévasté la propriété par la destruction du bois , l'enlèvement des semences ou des outils aratoires ; un an s'est passé de la sorte, le propriétaire a dépensé beaucoup d'argent, il n'a rien récolté, et voilà le vendeur qui, à l'expiration de la première année, s'est présenté pour demander le paiement de la seconde rente.

Il est aisé de comprendre que la majeure partie des acquéreurs se sont dégoûtés de leurs propriétés; récapitulant toutes leurs dépenses , remplis de sollicitude pour l'avenir , ne prévoyant ni le terme de cette situation ni celui de leurs privations, ils se sont repentis de s'être trop légèrement livrés à des acquisitions, les plus sages ont cherché à revendre leurs propriétés, les plus heureux ont trouvé des acheteurs qui les ont indemnisés de tout ou partie de leurs déboursés ou même qui leur ont donné quelque bénéfice, les plus obstinés attendent une augmentation dans le cours des propriétés rurales pour les revendre avec profit ou sans perte ; mais ils ne réfléchissent pas que dans cet intervalle leurs terres sont livrées au gaspillage des malfaiteurs,

on leur coupe les arbres, on dévalise leurs maisons, dont le plus grand nombre sont dépouillées tantôt des portes et des fenêtres, tantôt des solives qui soutiennent les planchers, s'il y a des marbres, des carreaux de faïence, tout cela disparaît peu à peu, les vignes et les arbres fruitiers périssent faute d'être taillés et cultivés, les terres trop inclinées sont entraînées par les fortes eaux pluviales pour n'être pas entretenues de la manière que leur situation l'exige ; à la fin de chaque année, ces malheureux propriétaires voient arriver le vendeur qui n'oublie jamais l'échéance de sa rente ; l'intérêt de leur argent est une nouvelle perte qu'ils s'imposent et qui est d'autant plus onéreuse que l'argent est plus rare et plus cher à Alger ; en définitif, leurs propriétés diminuent de valeur de jour en jour, et leur deviennent tellement insupportables qu'ils s'estimeront heureux de les céder à leur même prix d'achat, après avoir inutilement sacrifié des sommes plus ou moins considérables, et avoir vécu pendant long-temps dans une sollicitude perpétuelle.

Ces spéculateurs se dissimulent encore un autre obstacle au succès de leurs opérations; ils voient, comme tout le monde, que tôt ou tard la colonie sera officiellement reconnue, et ils comptent sur l'arrivée d'un très-grand nombre d'acheteurs dont le concours fera hausser le prix des propriétés. Ils se trompent, sans doute beaucoup de gens en France s'apprêtent à transporter à Alger leurs capitaux et leur industrie ; mais ils ne voient pas que l'acte du gouvernement qui vivifiera le pays mettra à la disposition des acheteurs cent fois, mille fois autant de terrain que les Français en possèdent aujourd'hui, que ces nouvelles terres, égales et pour la plus grande

partie supérieures en qualité à celles que l'on occupe actuellement, se vendront à des prix modérés et que l'on n'ira pas, pour le plaisir de défrayer un spéculateur imprudent, payer fort chèrement ce que l'on peut avoir à bon marché.

D'autres acheteurs qui ont un peu plus de loisir et qui peuvent consacrer plus de temps aux soins de leurs acquisitions, ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour les administrer comme il convient; trop de gens ont imaginé qu'il suffisait de labourer la terre pour en obtenir des récoltes; l'agriculture est un art qui a ses principes, ses règles, ses usages qu'il faut connaître; elle a aussi ses cas imprévus, ses accidens auxquels il faut savoir rémédier; rien de tout cela ne se devine, pour le savoir il faut l'avoir appris, et ce n'est pas la seule théorie qui peut rendre un homme capable de gouverner une propriété rurale, il faut avoir vu souvent et long-temps, et par malheur fort peu de gens ont cette expérience.

Tout cela ne suffit pas encore; chaque température, chaque climat, chaque terrain différent a ses exigences particulières; de bons cultivateurs des départemens septentrionaux de la France veulent appliquer les usages de leur pays aux terres qu'ils ont acquises à Alger, ils se trompent aussi : le système est tout différent; il faut consulter les habitudes du Languedoc ou de la Provence; l'Italie, la Toscane, le Piémont, où l'on cultive avec beaucoup de soin et d'intelligence, peuvent également leur servir de modèles; l'Espagne est trop livrée au despotisme monocal et à l'ignorance pour y prendre des leçons d'agriculture; s'écarter des contrées que j'indique pour étudier les usages de la culture convenable à Alger c'est se fourvoyer; il n'est pas question

d'être plus ou moins instruit, mais de l'être suivant la spécialité du pays que l'on veut exploiter, et c'est ce qui manque presque générale ment parmi les personnes qui veulent se consacrer à la colonisation de ce territoire.

Ne soyons donc pas étonnés que tant de gens aient été désappointés dans leurs beaux projets d'entreprises agricoles; faute de surveillance, de connaissance de l'art et surtout de l'expérience spéciale et locale, le plus grand nombre ont échoué ou échoueront, et quoiqu'il soit afligant d'êre prophète de malheur, je dois à la vérité de publier ces observations qui sont fondées sur l'exactitude la plus incontestable, afin d'éviter, autant que possible pour l'avenir, les erreurs et les mécomptes occasionnés par les causes que je viens de signaler.

Il est même de l'intérêt le plus immédiat de la Colonie, que les entreprises d'agriculture qui se formeront réunissent les qualités et les conditions nécessaires qui doivent en assurer le succès, autrement les bruits les plus contradictoires et les plus défavorables circulant dans toute la France, on accuse le pays, on le décrie, tandis que c'est aux hommes que la faute doit être imputée; ces faux bruits pervertissent l'opinion, et le gouvernement égaré par tant de versions contradictoires, est entretenu dans une incertitude qui devient ruineuse pour la France et funeste aux Français qui ont transplanté en Afrique leur famille, leur fortune et leur industrie.

Pour se livrer avec succès à la culture des terres à Alger, pour s'assurer la réussite que l'on est en droit d'attendre d'un travail pénible et honorable il faut s'y consacrer exclusivement; fesant abnégation de tous les plaisirs et de toutes les habitudes de la ville, il faut se con-

tenter de la vie rustique, qui a aussi ses attraits et ses charmes, savoir prendre la résolution de vivre en véritables colons, suivre ses travaux agricoles comme un fabricant d'une marchandise quelconque qui ne quitte pas ses ateliers, surveille ses ouvriers et les diriger dans toutes leurs opérations ; il faut posséder les ressources pécuniaires suffisantes pour travailler pendant deux ans au moins avant d'arriver à une récolte de quelque importance ; il faut encore posséder les connaissances spéciales qui sont indispensables dans un pays que l'on peut considérer comme neuf et où l'on est dépourvu d'ouvriers expérimentés; il faut enfin être doué de cette persévérance indispensable dans toutes les entreprises où le succès n'est que le résultat des opérations toujours lentes de la nature, secondées par un travail continuel et intelligent.

Une règle reconnue bonne et nécessaire par tous ceux qui ont un peu de connaissance dans l'art de la culture, c'est qu'à Alger on doit ensemencer les terres de bonne heure ; cela s'explique facilement : la saison des chaleurs y est plus précoce qu'en Europe, passé les mois de mars et d'avril, les pluies sont rares, il arrive quelquefois qu'il n'en tombe plus ou presque plus, il faut donc que les plantes aient le temps de pousser des racines et d'acquérir de la force avant d'être prises par les chaleurs et la sécheresse; le grain semé trop tard n'a pas cet avantage, ses racines ne sont ni assez fortes ni assez basses pour conserver de l'humidité et de la fraîcheur, l'expérience a déja prouvé à plusieurs colons que les essais qui ont été faits en ce genre justifiaient cette opinion.

Ceci vient à l'appui de ce que je dirais plus

haut relativement à la profondeur que j'ai conseillé de donner aux guérêts, l'une et l'autre de ces règles se rattachent à la même cause ; elles ont pour but de prévenir les effets de l'influence des chaleurs et de l'absence de la pluie.

Par une conséquence de ce qui précède, on voit qu'il ne faut guère compter sur les semences que l'on fait au commencement du printemps ; en France, on appelle vulgairement en langage adopté par les agriculteurs, *les mars*, les avoines et les orges que l'on sème en effet en mars ; souvent la récolte qui en provient est fort abondante, c'est que les chaleurs y sont plus tardives, les pluies plus fréquentes ; mais à Alger il ne faudrait pas compter là dessus ; si on était assuré d'être favorisé par la saison comme on l'a été pendant la présente année de 1833, où il est tombé d'assez bonnes pluies à la fin d'avril et en mai, *les mars* pourraient bien réussir passablement, mais cela n'est pas toujours ainsi, le plus sûr est de commencer les semences fin septembre ou au plus tard le quinze octobre ; on doit cesser de semer du froment fin décembre, les avoines et les orges peuvent être continuées jusqu'à la fin de février et plus tard.

L'observation de cette règle n'est pas toujours facile, les terres, pour donner de bonnes récoltes, doivent être préparées à l'avance, car d'une part les labours faits dans l'hiver sont fort loin d'être aussi profitables que ceux de l'été, ils ne détruisent pas les herbes nuisibles et la terre n'ayant pas été cuite par le soleil n'a pas les mêmes vertus ; d'un autre côté les pluies qui souvent pendant l'hiver ne laissent entre elles que trois ou quatre jours de distance, ne permettent pas à la terre de se ressayer assez pour pouvoir supporter le labour dans l'inter-

valle, et cependant le sol durcit tellement pendant l'été qu'il est à peu près impossible à la charrue d'y mordre avant les pluies; il y a deux moyens pour remédier à cette ténacité de la la terre ; le plus facile consiste à donner un premier labour pendant le mois d'avril, la surface à cette époque n'est pas encore durcie ; cette opération suffit pour permettre à la charrue d'y revenir à quelque époque de l'été que ce soit et d'y pénétrer toujours plus avant ; si le premier labour pouvait être immédiatement suivi d'un coup de masse pour briser les mottes et égaliser la terre, cela vaudrait encore mieux, l'action ardente du soleil dessécherait moins l'humidité; l'autre moyen n'est que la suite des bonnes cultures pratiquées pendant un an au moins et de l'ameublissement successif de la terre ; c'est là ce qui manque à Alger où presque tous les terrains sont en friche depuis plusieurs années ; en cet état la terre se fend, il se forme des crevasses, des lézardes profondes, larges de deux ou trois pouces, en cet état il n'est plus possible de labourer ; ces mêmes terres bien travaillées et ameublées ne se fendent plus et on peut facilement les travailler pendant l'été.

Le terroir d'Alger offre des veines de qualités différentes ; les terres blanchâtres, mortes, sans substance, sans énergie, y sont très-rares; il y en a cependant, mais sur la seule peinture que j'en fais, l'homme le moins exercé peut les reconnaître, elles ne produisent que très-peu de végétaux qui sont rares, tous maigres et chétifs; ces terres ne sont bonnes à rien ; en général le terrain est partout fort bon, sauf quelques variations ; il y en a beaucoup de couleur gris foncé, ni trop fort ni trop léger ; ce sont d'excellentes terres, mais en général un peu mai-

gres; elles demandent des engrais; un peu amendées et travaillées elles sont de première qualité.

Il y en a de couleur plus foncée, donnant sur le brun; quand on en prend une motte un peu humide, on voit que sous la pression des doigts elle s'applatit et manifeste de l'adhérence; elle renferme un principe gras qui en lie les diverses parties: c'est la première classe; je puis assurer que cette sorte de terre est la plus abondante dans le pays, j'en ai vu beaucoup presque partout, c'est la grande majorité, elle est d'une fécondité admirable.

On en trouve de schisteuse, mêlée de talc, de silice et de sable en abondance, toujours amalgamée avec de la bonne terre végétale; c'est une fort bonne sorte, elle est plus légère, se travaille plus aisément pendant toute l'année, et quoique inférieure à la précédente elle ne laisse pas de donner une très belle végétation; elle a un grand avantage sur les autres, c'est que les matières différentes dont elle est composée n'ont pas entre elles cette adhérence qui avec l'eau forme une pâte, en sorte que même après la pluie, si on la laisse se ressayer une demi-journée, on peut la travailler sans inconvénient, elle ne s'empâte pas; avec un peu d'engrais cette terre devient excellente, c'est la qualité que l'on trouve généralement dans le quartier montueux de Boudjaria, si étendu et si pittoresque, habité par des hommes tranquilles, dans lequel l'autorité n'a jamais été dans le cas de déployer aucune force militaire et où aucun évènement fâcheux n'est jamais arrivé.

Je ne parle pas des terres neuves qui ont été envahies par les broussailles et qui ne sont presque qu'un composé de terreau; ce n'est là qu'une

qualité accidentelle, mais il n'y a presque pas de propriétaire qui ne puisse se procurer l'avantage d'en exploiter une assez grande étendue dans son domaine : tous les indigènes étaient oublieux de leurs propres intérêts.

Le massif d'Alger dont je viens de faire la description est en entier composé de ces diverses qualités de terre, ce sera aux acheteurs qui, voulant venir faire des acquisitions à Alger et ne connaissant pas encore le pays, auront eu l'occasion de lire ces détails, à s'attacher à reconnaître les terres qui se rapportent à cette classification, sauf les nuances du plus au moins qui existent dans chaque sorte de terre et dont la pratique seule peut donner le discernement.

A surplus, il y a des signes extérieurs qui peuvent mettre l'homme le moins versé dans cette partie à même de juger la bonté d'une terre. Règle générale, lorsqu'on voit un terrain non cultivé couvert d'une belle végétation naturelle, lorsque les plantes, les herbes sont fortes, nourries, touffues, d'une couleur vive, le sol est bon, on ne peut pas s'y tromper ; j'ai reremarqué que dans ce cas, la fougère, le chiendent lorsqu'ils sont vigoureux, sont la preuve certaine de l'excellence du terrain, seulement leurs racines coûtent beaucoup de peine à détruire ; il y a beaucoup de morceaux en plaine couverts de palmier nain; mauvais signe, cette plante se plaît dans une terre d'un roux terne, sablonneuse, inerte, on en trouve d'assez grandes étendues dans la plaine aux environs de Staoueli ; il faut se défier beaucoup du palmier nain, ses racines envahissent la terre d'une manière fâcheuse ; elles ont un chevelu excessivement touffu qui pénètre à une grande profondeur et qui repousse même après l'extirpa-

tion de la plante; le défrichement en est fort coûteux.

La Mititja au contraire, d'après les parties que j'en ai pu voir et d'après tout ce que l'on m'a dit, est en entier composée de la terre grise et de celle dont la couleur est un peu plus foncée ou rouge-brun dont j'ai parlé plus haut, qui sont les deux premières classes que j'ai établies et que l'on trouvera propres à toute sorte de culture; cette plaine est en général plus grasse et plus fertile que tout ce qui environne la ville.

J'aurais dû indiquer encore quelques veines de terre rouge que l'on emploíe dans la composition du ciment à bâtir, on ne doit pas craindre de la travailler, quoique inférieure aux deux premières sortes, elle est bonne et productive.

Bien des gens trouveront mes descriptions fort communes, si j'étais chimiste j'aurais pu employer les grands mots de sulfate d'alumine, d'oxigène, de carbonate et bien d'autres; mais je ne suis pas chimiste et je ne les entends pas, et comme je ne possède que les connaissances les plus vulgaires, je laisse aux savans les expressions scientifiques, ne cherchant qu'à me faire comprendre, sans autre prétention.

On est surpris de voir presque partout l'extrême épaisseur de la couche de terre végétale; après des recherches nombreuses que j'ai faites à ce sujet, je suis forcé de considérer cette couche mince lorsqu'elle n'a qu'un pied et demi ou deux pieds; on creuse quelquefois quatre, six ou même dix pieds sans en trouver la fin; au dessous on rencontre presque partout une couche de glaise; chacun sait que cette terre a un degré de compacité qui ne laisse que très-

peu de prise à l'infiltration de l'eau ; cette considération doit encore plus engager les cultivateurs à suivre mon principe des cultures profondes, plus on donne aux racines la facilité de pénétrer à l'intérieur, plus on est certain qu'elles s'approcheront de cette surface d'argile qui arrête l'infiltration de l'eau, et plus on doit espérer que les plantes profiteront de la fraîcheur intérieure pendant la saison de la chaleur.

L'œil de l'observateur qui se promène aux environs de la ville d'Alger fait une remarque qu'il importe de signaler ; ces environs sont une suite de coteaux séparés par des vallons nombreux et assez profonds ; les coteaux les plus voisins de la ville sont couverts de beaucoup moins de terre que ceux qui en sont plus éloignés ; il en est qui en sont totalement dépourvus et qui ne sont plus qu'une masse de roc, ceux qui sont encore recouverts de terre n'en ont presque plus sur la cime, et le fond des vallons en renferme une quantité prodigieuse; enfin, à mesure qu'on s'en éloigne on trouve sur les parties les plus élevées une épaisseur de bonne terre presque aussi considérable que dans des plaines fertiles; j'ai cherché à me rendre compte de cet état de choses et voici ce que j'ai pensé.

Les coteaux les plus voisins de la ville ont été probablement les premiers livrés à la culture, et les travaux agricoles ont dû nécessairement ne s'étendre qu'à mesure que, la population s'augmentant, on avait besoin de cultiver de plus grands espaces; la pente de ces coteaux est en général assez rapide, les pluies d'hiver tombent souvent avec une impétuosité extrême, et les Maures n'ont jamais été soigneux pour se préserver des inconvéniens de ces grandes

eaux qui entraînent les terres dans les bas-fonds; cette observation est confirmée par les éboulemens que l'on remarque sur presque toutes les hauteurs garnies de terre végétale; c'est ainsi que peu à peu les coteaux fertiles et cultivés se trouvaient dans un certain espace de temps dépouillés de toutes leurs richesses, les terres descendues peu à peu dans les vallons, étaient successivement entraînées par la violence des torrens formés dans les momens des fortes pluies, et lorsqu'il ne se trouvait pas un morceau de plaine où l'eau cessant d'être resserrée perdait sa force, ces terres allaient se répandre dans la mer. La plage magnifique et étendue dans le quartier qu'on appelle *Moustapha Pacha* ou *l'Arrach* atteste cette vérité; elle n'est que le résultat des terres successivement descendues des coteaux qui bordent cette belle plaine et amassées sur le rivage : celle moins considérable que l'on voit hors la porte Bab-el-Oued et jusqu'à la belle propriété domaniale connue sous le nom de *jardin du Dey* ou *la salpêtrière*, n'a pas d'autre origine.

Cette circonstance ne présenterait pas un grand intérêt à mes lecteurs si elle n'avait pour but de me conduire à donner un avis que je crois utile; les terres qui recouvrent ces coteaux sont d'une excellente qualité; lorsqu'on possède des coteaux semblables, on a presque toujours des pièces de terre à deux expositions différentes, ce qui permet de varier ses cultures selon les saisons ou la nature des objets que l'on veut semer ou planter, mieux qu'on ne peut le faire dans la plaine, il convient donc de conserver ces coteaux intacts.

Le premier soin doit être d'examiner la direction des pentes, et, de prévoir, d'après cela,

quel peut être l'effet des grandes pluies sur un sol plus ou moins penché et dont la surface ameublie présente une prise facile aux eaux ; il faut alors déterminer un système général d'écoulement pour toute la surface du coteau et la diviser en portions diverses par des rigoles creusées transversalement avec une pente fort douce, ces rigoles doivent être combinées de manière à se rendre toutes dans une plus grande destinée à conduire les eaux dans le ravin, qui existe nécessairement au fond de tous les vallons; au dessus de ces rigoles, il faut laisser une portion de terre solide de douze ou quinze pouces laquelle se consolide par la multiplicité des racines des herbes qu'elle produit et par l'adhérence successive de toutes ses parties. Les coteaux se trouvent ainsi divisés en terrasses longitudinales qui doivent avoir d'autant moins de largeur que la pente est plus rapide. La grande surface ainsi morcellée ne peut recevoir qu'une quantité d'eau pluviale proportionnée à son étendue ; avant que cette eau qui découle du haut soit arrivée à la rigole, elle n'a pas acquis la force d'entraîner, parce qu'elle est peu abondante ; après une forte pluie il est prudent de récurer tous ces ruisseaux, mais j'ai éprouvé qu'un homme peut facilement dans une journée visiter et enlever tout le dépôt qui a pu se former dans les rigoles sur une vingtaine d'arpens; cette opération n'est pas nécessaire plus de deux ou trois fois l'an; ainsi sur une propriété de cent arpens, on peut évaluer à une douzaine de journées le travail nécessaire pour cet entretien, et l'on ne doit pas reculer devant une si faible dépense lorsqu'elle a pour but de conserver le fonds lui-même.

Pour rendre plus solides ces compartimens

et en même temps en obtenir quelque produit, j'ai pense qu'il était utile de garnir d'une haie vive le bas de chaque terrasse ; chacun sait que les racines nombreuses entremêlées avec la terre la rendent presque inébranlable ; j'ai composé de ces haies avec des pourrettes qui semblent promettre de prospérer ; la pourrette est le jeune mûrier provenant de semis lorsqu'il est parvenu à la grosseur d'un tuyau de plume ; ces arbustes plantés à une distance de dix-huit ou vingt pouces les uns des autres sur le bord de la rive, doivent jeter une grande quantité de racines, c'est de la nature du mûrier ; après la plantation on les coupe à deux pouces de terre et on les laisse pousser ; au bout d'un an on les taille en haie de trois ou quatre pieds de hauteur ; je dirai plus loin à l'article du mûrier l'avantage que le propriétaire retirera de ces haies lorsqu'elles réussiront ; je ne pense pas que dans ce pays aucune autre haie, de quelque arbuste qu'elle soit composée, puisse remplir aussi bien le double but de consolider la terre et de donner l'un des produits les plus avantageux auxquels on puisse aspirer

A l'occasion de ces terres en pente, je ne veux pas laisser échapper un autre observation qui n'est pas sans importance : lorsque l'on met des engrais sur ces sortes de terre, il faut les placer préférablement dans les parties hautes de ces terrasses ; si l'on n'a pas de fumier en abondance, on pourrait laisser dans la partie basse une bande de trois ou quatre pieds sans fumier, les pluies d'hiver, qui sont si fortes à Alger, tendent toujours à faire descendre l'humus et les engrais, et par conséquent à fertiliser le bas au préjudice du haut.

Au moyen de ces précautions on conservera

ces précieux terrains ; par le fait de la culture la terre descend toujours un peu, mais elle s'arrête nécessairement au dessus des ruisseaux dont je viens de parler; à mesure que le haut se rabaisse le bas s'élève, les terres se rapprocheront ainsi peu à peu du niveau, et tous ces coteaux seront étagés comme ceux d'un grand nombre de communes dans les départemens méridionaux et montagneux de la France, où les propriétaires n'ont pas craint de construire à grand frais des murailles en pierre, qui ont dû être fort dispendieuses et qui n'offrent pas la même solidité que ces rives de gazon dont l'intérieur est garni de racines chevelues et qui devient de plus en plus solide d'année en année.

Ce qu'il y a de plus désirable dans le territoire d'Alger, quelle que soit d'ailleurs la configuration superficielle du terrain, c'est l'irrigation la plus abondante possible, au moyen de laquelle on peut faire produire à la terre à peu près tout ce que l'on veut, et obtenir dans le courant de l'année deux et même trois récoltes de produits différens ; j'ai déja dit qu'il y avait dans presque toutes les propriétés un ou plusieurs puits à roue et dans un assez grand nombre de l'eau plus ou moins abondante ; le premier de ces moyens est quelquefois coûteux, l'entretien des roues, des cordes, des pots, exige continuellement des réparations et des renouvellemens, il faut un cheval que l'on n'emploie qu'à ce travail tant que dure la saison de l'arrosement, et une personne, ne fut-ce qu'un enfant, pour la surveiller ; ce mécanisme grossier pourrait être remplacé par une pompe à volant qu'un homme seul pourrait mouvoir ; mais une pompe coûte beaucoup d'argent et n'est pas exempte

de quelques dépenses d'entretien ; les eaux de source ne sont pas assez nombreuses pour satisfaire à toutes les exigences du climat ; le gouvernement pourrait suppléer à cette insuffisance d'eau et à l'exéguïté des moyens pécuniaires de presque tous les nouveaux colons ; il faudrait pour cela qu'il envoyât à Alger quelqu'un qui connût l'art de forer des puits artésiens , muni des instrumens nécessaires à cet usage ; l'homme chargé de cette mission pourrait, sous la direction de l'autorité locale et avec le consentement des propriétaires, sonder le terrain à l'endroit où ces derniers désireraient avoir de l'eau ; en cas de réussite, le propriétaire payerait au gouvernement une indemnité équivalent à la dépense occassionnée par le sondage, et de plus une prime de dix pour cent pour dédommager le gouvernement qui ne recevrait rien lorsque le sondage n'aurait pas amené l'eau, ce qui arrive quelquefois ; le gouvernement ne serait pas en perte et les colons ne seraient pas exposés à faire des essais infructueux qui sont toujours coûteux.

Par cette seule opération, on porterait au triple et même au quadruple le produit de toutes les terres, qui acquéraient ainsi le bénéfice immense de l'irrigation. Je ne crois pas que le gouvernement puisse rien faire de plus profitable à l'agriculture et en même temps moins coûteux. En émettant cette idée, je me permets d'appeler de tout mon pouvoir l'attention publique et celle de l'autorité sur une mesure qui mettrait aussitôt le pays dans la position d'augmenter à l'infini la masse de ses produits et l'aisance de tous les habitans.

On abandonne les colons à leurs seules forces, à leurs modiques ressources, on les laisse

lutter contre toutes les difficultés d'un pays naissant, contre la pénurie, l'incapacité et la mauvaise foi des ouvriers, contre la cherté du fer et de tous les outil aratoires, contre l'insuffisance des habitations, contre le vil prix de quelques unes des principales denrées, contre les dégradations commises par le temps, contre la rareté de l'argent et l'absence du crédit lorsqu'ils en auraient besoin, et quand ils ont épuisé leurs ressources, on les voit d'un œil sec en butte à tant de difficulté, sans leur accorder les primes d'encouragement et de secours dont la nécessité a été reconnue dans les colonies naissantes, et que l'on distribue en France même où les proprietaires ne rencontrent aucun de ces obstacles; apparemment il vaut mieux faire des expéditions ruineuses à Bone, à Oran, à Bugie et ailleurs, pour créer des places dans des administrations inutiles qui ne produisent rien, et pour récompenser des égratignures, d'après le grands fracas que font les généraux dans leurs rapports officiels.

Qu'on ne me dise pas que je sollicite de trop grandes faveur pour la colonie; lorsque je compare tous les sacrifices que l'on a faits pour les colons du Sénégal avec l'abandon où on laisse ceux d'Alger, je me demande comment il peut se faire que l'on ait trouvé des hommes assez entreprenans pour y tenter la fortune; les Français qui sont allés s'établir au Sénégal ont reçu gratuitement les terres qu'ils ont demandées, et l'on n'a pas songé à y créer une administration des domaines, pour se donner le ridicule de rechercher si ces terres étaient domaniales ou si elles appartenaient aux indigènes; apparemment que ceux qui gouvernaient alors étaient moins philantropes que ceux d'aujourd'hui;

mais je doute que ce soit un reproche à leur faire ; on a fait construire les habitations nécessaires à ces colons, on leur a fourni les outils aratoires, les bestiaux, les jeunes arbres et les graines, la nourriture des nègres pendant un an; enfin des primes d'encouragement qui étaient établies tantôt sur l'étendue de terre cultivée et tantôt sur la quantité de denrées exportées ; cette prime avait été portée à seize francs par kilogramme d'indigo, et à proportion sur les autres produits; il y a des colons qui ont eu fabriqué mille kilogrammes d'indigo, qui ont reçu ainsi seize mille francs de prime d'encouragement, et qui vendaient encore leur indigo vingt-huit francs le kilogramme; tous ces sacrifices se fesaient au profit d'un pays éloigné de huit ou neuf cents lieues de la France et d'une salubrité douteuse.

Que fait-on pour Alger, le gouvernement a-t-il la ferme volonté de le coloniser, ou bien ne veut-il que l'occuper militairement? Dans ce dernier cas il a tendu un piége à tous les Français qu'il y a attirés, il s'est couvert de honte; il aura créé des administrations civiles pour y sacrifier les citoyens, il aura perçu des droits d'enregistrement sur les achats des propriétés pour ruiner ceux qui auront cru à sa bonne foi; on doit se refuser à croire une telle infâmie: mais si elle était possible, la France ne le souffrirait pas, elle n'est pas d'aussi bonne composition que certains cerveaux felés ont pu le croire, et il faudrait bien reculer devant une pareille iniquité, si le coupable projet en avait été formé; des embûches semblables tentées au préjudice des membres d'une autre nation, obtiendraient à l'instant une réparation éclatante, ou feraient naître une guerre sérieuse au préju-

dice des Français; elles occasionneraient la guerre entre la nation et le gouvernement, j'ai presque dit une révolution; les colons d'Alger n'ont pas plus renoncé à être Français, que la France n'a songé à les méconnaître, ils y ont tous laissé des amis, des parens et des liens d'intérêt.

On devra y penser à deux fois, le sujet est grave.

Parmi les divers produits dont la culture doit fixer l'attention des colons d'Alger, il faut placer l'olivier en première ligne, le territoire en est actuellement couvert et ils sont en général d'une beauté remarquable; les plus beaux que la France possède sont dans département du Var, mais il ne peuvent pas supporter la comparaison avec ceux que l'on trouve à Alger; les Maures en plantaient beaucoup, ils en formaient fréquemment les haies qui séparent les divers héritages, et c'est en grande partie dans la culture de cet arbre précieux que l'on trouve la preuve de leur stupidité; presque tous ces arbres sont sauvages faute d'avoir été greffés, ils sont parvenus à un point de hauteur et de développement qui porterait le produit d'un seul de ces arbres, d'après l'évaluation que l'on fait en France, à dix ou douze francs au moins pour chaque année, et je ne crains pas de dire que soignés et taillés comme ils doivent l'être, cultivés au pied, enrichis d'engrais ils produiraient encore davantage, et cependant on les voit remplis de bois inutile ou mort; absorbés par des plantes parasistes qui ont grimpé sur leurs rameaux, le tronc et les branchés couvertes de mousse, ils produisent une quantité de fruit considérable; mais ce fruit est menu et presque entièrement dépourvu de pulpe; les négocians qui ont établi des moulins à

huile ont voulu savoir quel était le produit de ces chétives olives, mais l'huile qu'ils en ont extraite ne leur a pas payé les frais de fabrication, malgré quelques assertions contraites, ces arbres peuvent-être avantageusement greffés soit sur le tronc, soit sur les branches, leur ancienneté et leur haute taille ne sont pas un empêchement; les diverses manières de les greffer tiennent à des systêmes différens dont l'appréciation est inutile ici, il suffit de poser en fait que par tous ces moyens on parvient, avec un peu plus ou un peu moins de succès, et dans un temps plus ou moins long, à obtenir des ces arbres, et avec abondance, du fruit de bonne qualité.

Trois ans après la greffe, on commencera à recueillir quelques olives, la quantité augmentera successivement et les profits du propriétaire s'accroîtront d'une année à l'autre avec une grande rapidité.

On trouve presque partout des oliviers greffés, il n'y a presque aucune propriété dans laquelle il n'en existe quelqu'un; cette considération rend bien plus étrange l'insouciance des Maures et l'abandon dans lequel ils laissent également les arbres greffés; j'en ai remarqué dans beaucoup d'endroits qui donnaient des olives de la qualité la plus renommée à Aix, même pour produire la meilleure huile; le fruit n'en était pas extrêmement nourri, la pulpe avait peu d'épaisseur, mais cela est toujours ainsi lorsque les arbres ne sont pas taillés, que la terre n'est pas cultivée au pied, qu'ils sont dévorés par les herbes parasites et qu'ils ne sont pas fumés.

Le calcul à faire sur le revenu à obtenir de cette culture est l'un des plus faciles à faire, l'espace nécessaire pour un de ces arbres par-

venu à sa plus grande étendue, peut se calculer à seize ou dix-huit toises de superficie, ainsi sur un arpent de neuf cents toises on placera toujours au moins cinquante oliviers; en diminuant beaucoup sur l'évaluation que je viens de faire de leur produit, et en le réduisant à six francs par an pour chaque pied, déduction faite de tous les frais, un arpent de terre, produira toujours environ trois cents francs par an; je ne pense pas qu'aucune autre culture qui ne demande pas d'arrosage puisse donner un revenu équivalent; une petite propriété de cinquante arpens de terre complantée de cette manière suffira pour l'aisance d'une famille nombreuse, et il n'y a pas de chance possible pour diminuer la moyenne de ce revenu.

Les frais de culture se bornent à peu de chose, l'olivier se taille seulement tous les deux ans, et le bois que l'on supprime paye une partie de la main-d'œuvre; le travail annuel consiste à labourer deux fois par an une terre ainsi plantée, et une fois tous les deux ans à enterrer en peu d'engrais au pied de l'arbre avant la saison des pluies.

Pour faire des plantations nouvelles à Alger on n'a pas besoin d'employer des ressources qui soient étrangères au pays, les jeunes oliviers y sont innombrables, il n'y a pas un seul morceau de terre couvert de broussailles qui n'en renferme des milliers, et de plus on en trouve d'immenses quantités parmi les rejetons qui poussent naturellement au pied des grands arbres, le territoire d'Alger peut-être considéré comme une vaste pépinière capable de fournir des sujets aux plantations les plus considérables; ces jeunes arbres sont en grande partie assez avancés pour n'avoir pas besoin d'être mis en

pépinière, le colon y gagnera au moins deux ans; il est impossible de se rendre compte d'une manière positive de quelle façon tous ces jeunes oliviers ont été reproduits, mais ce qui ne peut pas être révoqué en doute c'est que certains oiseaux, tels que l'étourneau, la grive, le merle et quelques autres qui se nourrissent de ce fruit, sont auteurs de la plus grande partie de cette immense reproduction; les étourneaux surtout, qui voyagent pas troupe, s'abattent volontiers au dessous des oliviers et de préférence sous les oliviers sauvages dont la petitesse du fruit leur offre plus de facilité pour prendre leur nourriture; l'instinct de ces oiseaux les porte, lorsqu'ils sont chassés par l'approche de l'homme ou d'un animal, à emporter dans leur bec et dans chacune de leur pattes une olive qu'ils vont manger dans le premier taillis où ils trouvent à se jeter; parmi tous ces noyaux qu'ils laissent tomber après les avoir dépouillés, il y en a toujours un grand nombre qui recouverts de terre par le fait d'un animal sauvage, ou par tout autre accident, germent et produisent un arbre.

Cette version très naturelle a semblé à plusieurs personnes un conte fait à plaisir, cependant voici ce que je puis affirmer à ce sujet; quelques oliviers sauvages au-dessous desquels le sol était jonché d'olive naturellement tombées, furent assaillis par un vol considérable d'étourneaux, je m'en approchai après les y avoir laissés huit ou dix minutes, je remarquai très-visiblement la diminution de la quantité et un nombre infini de noyaux fraîchement dépouillés; ce fait prouve d'abord que ces oiseaux se nourrissent d'olives; d'autre part comment expliquer la présence des noyaux que l'on retrouve souvent mêlés dans le terreau qui existe toujours dans les

taillis et sous les broussailles, même lorsqu'il n'y a pas d'oliviers? Ce qui pourrait ressembler à une fable, paraît au contraire une chose assez probable, pour que je ne craigne pas de manquer au respect que tout écrivain doit au public, en consignant dans un ouvrage qui n'a rien de futile et dont le but n'est pas l'amusement, un fait qui explique au contraire les merveilleuses opérations de la nature.

L'olive n'a qu'un seul ennemi, c'est un ver qui certaines années se loge dans sa chair; dans ce cas, il en tombe une quantité beaucoup plus considérable que les années où ce malheur n'arrive pas, l'huile qui en provient est moins abondante, la qualité en est moins bonne; cet accident arrive fréquemment en France, en Italie, en Espagne et dans tous les pays où il existe des oliviers; le même inconvénient se rencontre à Alger, et sous ce rapport la situation est la même; mais il n'en est pas ainsi pour l'olivier lui-même: cet arbre, comme son fruit, n'a qu'un seul danger à craindre, c'est le grand froid d'hiver; lorsqu'une température de deux à quatre degré au-dessous de zéro se manifeste pendant ou immédiatement après la pluie, ou la neige, le froid surprend les arbres mouillés, les couvre de glaçons, un pareil accident, est un très grand malheur, la présence de la glace pendant un jour entier sur le jeune bois, qui seul à la propriété de donner du fruit, suffit pour détruire presque entièrement la récolte de l'année courante, et si la fonte de la glace n'a lieu qu'après plusieurs jours les branches meurent, et trois ou quatre années, quelquefois un plus grand nombre suffisent à peine, si cet accident ne se renouvelle pas dans l'intervalle, pour en réparer les suites fâcheuses; il peut arriver pis

encore, un froid sec de huit à neuf degrés tue l'arbre jusqu'au pied, et c'est à de telles catastrophes que les départemens méridionaux de le France doivent la perte successive de presque tous les oliviers depuis le funeste hiver de 1789, qui fut le prélude de celui de 1794 et de plusieurs autres aussi rigoureux qui les ont suivis à divers intervalles; je ne crains pas de faire cette douloureuse prédiction, *la France d'ici à quelques temps perdra tous ses oliviers;* si la température qui s'est reproduite si souvent depuis quarante ans doit se représenter encore, dans moins d'un demi-siècle il ne restera plus à la Provence de ses oliviers que le triste souvenir.

Alger n'offre pas le même danger, il n'y gèle jamais, le froid n'y est point à redouter pour la mortalité des branches et encore moins pour celle de l'olivier, et cette récolte n'y faillira jamais, toutes les notes statistiques ainsi que les livres de la douane, nous apprennent que la France achète toutes les années des huiles étrangères à Tunis, à Candie, en Italie et en Espagne, pour seize ou vingt millions de francs, ce sera de sa nouvelle possession quelle devra recevoir à l'avenir cette denrée de première nécessité: toute cette richesse peut être produite et recueillie par des Français.

L'on n'a pas été encore à même d'apprécier au juste quel sera le degré de bonté des huiles à manger qu'on pourra fabriquer dans ce pays; mais par la connaissance pratique que j'ai anciennement acquise dans cette branche d'industrie, et après l'examen scrupuleux que j'ai fait du fruit d'Alger, et de la terre qui le produit, j'ai lieu d'espérer que lorsque les bons procédés de fabrication auraient été mis en pratique, et que la greffe aurait été soigneusement

faite avec les meilleures sortes que l'on peut faire venir des départemens des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, du Var ou de l'Italie, notamment de Port-Maurice ou de Nice, et dont les espèces sont déjà naturalisées à Alger, on obtiendra des qualités équivalentes aux meilleures de l'Italie ou du département du Var, dont le sol et la température ont plus d'analogie avec ceux d'Alger, et qui sont très éloignés de pouvoir suffire à la consommation.

Après l'olivier je place le mûrier, qui portera la prospérité de la colonie au même degré de fortune, et dont la France retirera les mêmes avantages. Dans mon premier ouvrage sur Alger, j'ai démontré l'erreur du gouvernement et des propriétaires de nos départemens du centre et du nord de la France, en favorisant la culture du mûrier dans cette région; on n'a fait que pousser à la production d'une sorte de soie que la France possède déjà avec une abondance presque supérieure aux besoins des fabriques, et on ne s'est nullement rapproché de la qualité la plus rare que nous sommes réduits à chercher en Italie (1); ce que j'ai dit dans cet écrit préjugeait seulement les succès de cette importante récolte, mais ce que l'on pouvait ne considérer alors que comme des espérances s'est converti en réalité; il y a à Alger des mûriers de plusieurs sortes, à toutes les expositions, sur les coteaux comme dans la plaine, et tous sont également vigoureux; *le mûrier blanc à fruit blanc*, si répandu dans le midi de la France, y devient fort beau; son bois, son fruit, sa feuille sont

(1) Voyez ma première publication sur cette matière, *Avantages pour la France de coloniser la régence d'Alger*. Page 41 et suivantes.

étendus ne peuvent être dépouillés qu'en y montant dessus ou au moyen d'échelles, ce qui prend beaucoup de temps.

Il ne faut pas révoquer en doute le succès des vers-à-soie et leur produit; indépendamment de ceux que les naturels du pays élevaient toutes les années, quoique en très faible quantité, quelques Français en ont fait l'expérience en 1832 et en 1833 et le résultat qu'ils attendaient a complettement justifié leurs espérances; il y a même à remarquer que tandis qu'en France la vie de ces insectes est de quarante à quarante-cinq jours, trente jours ont suffi à Alger pour les acheminer à commencer leurs admirables travaux; cette circonstance est d'autant plus avantageuse qu'une économie de dix jours en est une réelle sur la main-d'œuvre; dans une intervalle moins long, il y a aussi une chance meilleure contre les accidens atmosphériques qui nuissent quelquefois à ces précieux animaux.

La récolte à Alger peut se commencer quinze jours ou trois semaines avant l'époque ordinairement usitée en France, et c'est encore un avantage, les vents chauds et étouffans du Sud, les temps orageux qui rendent l'air vital lourd et chargé de vapeurs, sont les ennemis les plus dangereux du vers-à-soie, et ces vents à Alger ne font sentir leur influence nuisible que dans les mois de juillet, août et septembre, tandis que les vers parcourent toutes leurs périodes dans les mois d'avril et de mai; ainsi les accidents qui frappent souvent les cultivateurs français sont peu à craindre, et avec des locaux où la circulation de l'air sera ménagée avec intelligence, on devra les préserver de ces funestes mortalités; sous ce rapport l'inté-

rieur de la ville d'Alger est un lieu fort incommode et fort mal disposé pour cette industrie, et il faut ne s'y livrer qu'à la campagne.

La soie fabriquée à Alger est de fort belle qualité; quelques particuliers peu nombreux qui en ont fabriqué en 1832 ne l'ont pas filée à un certain degré de finesse; le brin en était assez gros pour ne pouvoir être employé que pour trame ou en général pour les étoffes fortes, mais ils avaient aussi le but de la vendre avantageusement pour l'usage du pays, et dans ce cas ils ont dû se conformer aux habitudes des indigènes: ce dont je me suis personnellement assuré, c'est que cette soie, filée à sept ou huit cocons au brin, était excessivement forte et ne cassait qu'avec un effort proportionnellement très considérable; l'un de nos plus instruits et plus honorables colons en a fabriqué en 1833 une partie filée à une grande finesse, elle est fort belle, le brin a beaucoup de force, il est très pur et c'est ce qu'on appelle en terme de fabrique un superbe organsin; la faculté de constituer un brin très fin dépend beaucoup de la force du brin primitif et isolé d'un seul cocon, et l'on conçoit que lorsque ce brin casse trop facilement il faut que le nombre supplée à la quantité, ce qui fait que la soie ne peut être que fort grosse; de cette observation naturelle découle la conséquence que dans les contrées où la température est froide et humide, où la feuille ne mûrit pas sous l'influence d'un soleil chaud, on ne peut parvenir à faire des soies fines comme celles que la France reçoit de l'Italie; je ne puis révoquer en doute qu'on ne file à l'avenir à Alger des soies de la plus extrême finesse.

Si le vent du Sud dont j'ai parlé ci-dessus

est un ennemi pour le ver, la rosée blanche du matin est bien plus dangereuse encore pour la feuille du mûrier; lorsqu'elle s'attache sur la feuille tendre et qu'un soleil un peu ardent vient à la saisir, la feuille est brûlée presque entièrement; quand une pareille calamité a lieu en France la récolte se trouve par ce seul fait réduite de moitié, souvent des trois quarts, le cocon est mollasse et imparfait, la soie qui se fabrique n'est jamais aussi belle, elle n'est que le produit d'une feuille malade ou d'une seconde pousse plus grossière, plus tardive et qui donne une nourriture beaucoup inférieure; cet accident n'est pas à craindre à Alger où il ne gèle jamais pendant l'hiver, et notamment dans le mois d'avril, époque où la végétation du mûrier se trouve dans un état si périlleux à cause des gelées blanches.

Les Maures et les juifs font un grand usage de soie pour certaines étoffes fortes, dont une grande partie porte des dessins brochés assez grossiers; ces étoffes sont en soie pure ou tramées de coton; ils font aussi beaucoup de passementerie pour leurs vêtemens et des broderies, mais une observation qui a été faite c'est que les étoffes de soie se conservent difficilement à Alger : elles y sont altérées par une certaine humidité qui attaque les couleurs et occasionne ce qu'on appelle *des piqûres;* je n'oserais donc pas affirmer que la soie grège se conservera toujours d'une année à l'autre en bon état, mais il suffit que chaque année la France puisse acheter le produit annuel de la fabrication, pour que les colons doivent se livrer sans crainte à cette riche culture, que tant d'autres pays envient à la France, sans pouvoir espérer jamais de l'entreprendre avec succès.

Dans un pays soumis à la loi de Mahomet, où l'usage du vin était si sévèrement prohibé, on est surpris de trouver une si grande quantité de vignes; les Maures mangent beaucoup de raisin, il fabriquent beaucoup du vinaigre, tant pour la cuisine que pour des usages de salubrité; la vigne est aussi mal plantée que tous les arbres et arbustes du pays; ce n'est rien qu'elle ne soit pas alignée, ce qui est nécessaire pour la facilité de la culture, comme pour une juste proportion dans l'éloignement des racines entre elles; mais elle est plantéeà une très faible profondeur; lorsqu'on travaille la terre on atteint facilement la racine mère, et il faut bien que le pays soit propice à cet arbuste pour le voir fort et vigoureux comme il l'est; il n'y a pas de plante qui exige aussi rigoureusement l'assitance de ces travaux annuels; et comme, depuis que les Français, par leur blocus maritime, avaient menacé le pays de la conquête, les Maures avaient négligé leurs cultures, on a trouvé généralement la vigne en très mauvais état; mais avec des soins bien entendus, pendant un an ou deux, on peut la remettre en plein produit.

Chacun sait que la vigne, comme le mûrier, peut être brûlée par la gelée blanche; cette lune d'avril, si connue sous le nom de *lune rousse*, voit souvent anéantir dans une matinée l'espoir de nos vignerons français; la même cause qui soustrait à Alger le mûrier à cette fâcheuse influence existe pour la vigne, et cela vaut bien la peine d'être considéré.

Plusieurs colons ont fait du vin en 1832 et en 1833, il y en a du mauvais, du médiocre et du bon, mais ce dernier est véritablement remarquable pour la supériorité de sa qualité; je ne pense pas qu'il se fabrique dans aucun

pays du monde un vin qui ressemble davantage à celui de Porto, qui fait la richesse du Portugal, et si la fabrication en est bien soignée, je ne doute pas qu'on ne fasse avec la plus grande facilité une qualité exactement semblable; cette remarque est confirmée par les observations qui avaient été faites, avant l'arrivée des Français, par les consuls des diverses nations résidans à Alger, dont plusieurs avaient fait du vin avec le raisin de leurs habitations.

Ce qui ajoute de la force à cette opinion, c'est que le choix que les Maures fesaient de leurs plants n'était pas généralement propre à donner de bon vin; le raisin le meilleur à manger est rarement propre au cuvier et réciproquement, mais comme ce fruit est d'ailleurs délicieux dans son espèce, qu'il y a beaucoup de terrain propre à la vigne et que la température lui est extrêmement favorable, on ne peut révoquer en doute que l'on n'obtienne de ce pays des vins exquis.

Les colons auraient tort, selon moi, de se livrer à la culture des qualités de vignes répandues en France, ce ne serait ni le profit de la mère patrie ni celui de la colonie ; des vins ordinaires n'auraient pas un grand avantage sur ceux de France qui s'y vendent souvent à très bas prix ; ils doivent s'attacher à faire venir à Alger des ceps d'Espagne, de Portugal, de Madère, de Chypre, et en même temps qu'ils pourront fournir à la métropole les vins qu'elle achète à l'étranger, ils réaliseront des bénéfices bien plus beaux qu'à se consumer à fabriquer du vin commun dont le prix est toujours fort modéré; ils devront aussi ne pas omettre la culture du raisin dit *de Corinthe*, qui vient communément de Zante, et qui, réduit à l'état de fruit sec, forme une branche de commerce assez considérable.

Je me suis adonné à Alger à la culture de la vigne, et l'expérience m'a appris qu'il ne faut pas la tailler comme on le fait dans la majeure partie de la France, où l'on est dans l'usage de ne laisser que deux nœuds à chaque cep; la vigne taillée de cette manière manifeste une grande vigueur ; elle fait du bois extrêmement fort et robuste dont la longueur est prodigieuse; mais elle s'épuise en ce sens et ne donne presque pas de fruit ; apparemment le climat ou la nature du sol contribuent à lui donner cette surabondance de force qui se tourne toute vers le bois ; cela arrive en France quelquefois à la vigne plantée dans un sol qui fournit avec excès les sucs de la végétation.

Pour obtenir du raisin à Alger, il faut que chaque branche taillée conserve quatre ou cinq nœuds, la sève alors se divise mieux dans un plus grand nombre de branches, et sa force étant tempérée par cette division se fait jour sur les côtés et donne du raisin en abondance.

Cette observation, avec tant d'autres, prouve que dans chaque climat les premiers venus ont des expériences nombreuses à faire pour leur instruction et pour celle des autres qui arrivent plus tardivement, aussi a-t-on déjà vu et verra-t-on jusqu'à la fin de cet ouvrage, combien ont raison de se plaindre les colons qui travaillent ainsi à leurs propres frais, sans que le gouvernement daigne jeter sur eux un regard d'intérêt, et que loin de leur offrir le moindre encouragement, il les laisse à la merci de tant d'abus que j'ai signalés et de la juste défiance que son COUPABLE silence jette dans tous les esprits.

Quoiqu'il ne semble pas rationnel d'intercaler au milieu d'une nomenclature de végétaux un

paragraphe sur le bétail, je me permets cette inversion à cause du rang de haute utilité que doivent occuper dans ce pays cette importante branche de l'agriculture. Ceci mérite une sérieuse attention.

Lors de l'arrivée des Français, le prix ordinaire d'un bœuf de la grosseur moyenne était de trente à quarante francs; les Maures sont extrêmement sobres; quoique faisant usage de viande, leur nourriture se composait en plus grande partie de végétaux, et comme la population était peu considérable, on consommait annuellement à Alger deux ou trois mille bœufs; les choses ont bien changé! Les Européens, qui sont si grands consommateurs, ont bien d'autres services, le service de l'armée absorbe une grande quantité de viande, et ce service réuni à celui des hôpitaux civils et militaires ne consomme pas moins de cinquante à soixante bœufs par jour; ajoutez à cette quantité celle nécessaire à sept ou huit mille Européens et celle des indigènes, il ne faut pas pour la seule ville d'Alger moins de trente-quatre à trente-cinq mille bœufs, et comme de jour en jour la population devient plus nombreuse, cette énorme différence ne fera que prendre un nouvel accroissement; aussi le prix de ces animaux s'est-il élevé à soixante, à soixante-dix, à quatre-vingt, et même à cent francs, lorsqu'ils sont en bon état, et on a vendu à la boucherie au prix de cent vingt-cinq francs et même plus haut des bœufs bien engraissés, mais qui d'ailleurs n'avaient rien d'extraordinaire sous aucun rapport; le poids ordinaire d'un bœuf à Alger est d'environ deux cent soixante-quinze à trois cents livres.

Quelques optimistes n'approfondissent pas as-

sez cette question ; ils attribuent la cause prédominante de cette augmentation de prix à une manœuvre de la part des Arabes de la montagne, dont l'objet serait de nous priver d'une denrée de première nécessité ou de nous la faire payer plus cher, soit par l'élévation pure et simple de leurs prétentions, soit par des impôts dont quelques-uns de leurs chefs auraient frappé à la sortie chaque tête de bétail ; ce motif est peut-être réel, mais son influence n'est pas, selon moi, telle qu'on le suppose, et je pense qu'il faut en voir la cause principale dans une consommation extraordinaire à laquelle le pays n'était pas préparé ; organisé depuis trois ou quatre cents ans sur les besoins annuels de l'ancien état de choses, la reproduction suffisait à cette faible consommation, mais actuellement la disette est inévitable, un bœuf propre à la boucherie doit avoir au moins deux ans, la portée d'une vache est de neuf mois, il est donc impossible de penser que tous les soins des cultivateurs parviennent à livrer au commerce le produit des premières éducations qu'ils feront en ce genre avant un intervalle de trois ans, et quand bien même on ait une espérance à peu-près fondée qu'à cette époque on aura du bétail produit sous l'inspiration de cette pénurie, n'est-il pas évident qu'avant d'y arriver, on aura détruit environ cent vingt ou cent cinquante mille têtes de gros bétail, et que cette destruction sera probablement plus considérable, puisque la population s'accroît de jour en jour ; est-il raisonnable de penser que la gradation ascendante de la production qui ne se manifestera que dans trois ou quatre ans, sera égale à la gradation contraire qui détruit depuis trois ans et qui détruira sans cesse ; l'augmentation future n'aura-t-elle pas

à lutter continuellement contre un abattage permanent? Je ne crains pas d'affirmer que d'ici à quinze ou vingt ans, la balance ne sera pas rétablie, et que cette branche de l'agriculture sera pendant tout cet espace de temps celle qui devra fixer le plus particulièrement l'attention des nos colons Français; ils auront des profits considérables à en retirer; en même temps qu'ils pourvoiront à la nourriture des habitans de la colonie, ils fourniront à la métropole une grande quantité de cuirs dont elle manque et qu'elle achète annuellement à l'étranger; et ils fertiliseront leurs terres de manière à augmenter dans une grande proportion leurs récoltes ordinaires.

L'éducation du bétail ouvrira certainement une nouvelle branche de commerce, ce sera celle du fromage; lorsque l'on examine la quantité prodigieuse de fromage étranger dont la France est obligée de se pourvoir toutes les années, on est jaloux de voir arriver une époque où des Français, des membres de nos familles transplantés dans la colonie, réaliseront les mêmes bénéfices que les Suisses et les Hollandais dans leurs relations avec la France.

Sans doute il est incertain que l'on fasse une sorte de fromage qui ressemble à celui de Gruyère ou de Hollande, mais qu'importe la dissemblance, pourvu que la qualité soit bonne et qu'elle soit goûtée dans la consommation: il y a de fortes raisons pour croire que l'on fabriquera à Alger d'excellent fromage; indépendamment des considérations théoriques sur l'abondance extrême des pâturages que la terre produit spontanément, et de la bonté substantielle et aromatisée des herbes, l'expérience a été faite que plusieurs colons ont fabriqué du

beurre qui ne le cède en rien pour la délicatesse et la perfection à ceux si renommés de la Prévallée, d'Isigny, et à ceux de la Bretagne et de la Flandre; lorsque les vaches ne seront plus réduites, comme elles l'ont toujours été à Alger, à la végétation naturelle qui s'arrête pendant les quatre mois de chaleur et qui laisse dépérir le bétail, lorsque les propriétaires auront fait des prairies artificielles, qu'ils se seront pourvus de betteraves, de carottes, de choux, de maïs et des autres végétaux dont on fait un usage si profitable dans nos départemens du nord; ils verront s'accroître successivement leurs bénéfices, et je suis bien assuré que pendant plusieurs années, cette branche d'industrie agricole sera la plus profitable de toutes.

Ce n'est pas tout encore ; il faudra améliorer les espèces et obtenir des bœufs aussi beaux et aussi grands que ceux que nous avons en France; je n'attribue la petitesse de ceux d'Alger qu'à une dégénération qui devait suivre le défaut de soins et d'approvisionnemens; les Maures ne savent à cet égard qu'une seule chose, c'est de conduire les vaches sur les terres et de les laisser vivre de ce qu'elles trouvent au hasard; tant que le sol conserve un peu de fraîcheur, la nourriture est abondante; mais vienne le mois de juin, l'herbe est brûlée, leur bétail pâtit, et ils sont condamnés à le voir dépérir pendant quatre mois consécutifs. Le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas d'écurie et ne savent pas même s'ingénier pour construire un simple hangard; ces malheureux animaux, liés par une corde, endurent toutes les intempéries de l'hiver et de l'été, sans que pendant les heures de leur captivité on leur porte la moindre nourriture, heureux lorsque pendant la forte chaleur de la

journée, l'ombre bienfaisante d'un arbre au pied duquel ils sont attachés les garantit des rayons ardens du soleil; avec autant d'incurie, comment les espèces ne dégénéreraient-elles pas?

A une éducation plus soignée il faudrait introduire de meilleures races, quelques vaches pleines ou quelques beaux taureaux venus de la Bretagne ou de la Normandie, ou même de la Suisse, opéreraient une heureuse révolution dans cette partie importante de l'agriculture.

Une particularité assez singulière et qui mérite d'être signalée, c'est que les vaches à Alger sont élevées de manière à ce qu'on ne puisse pas les traire sans que leur veau ne soit à leur côté; lorsqu'on veut obtenir du lait, il faut amener le veau, qui commence à têter, après quelques gorgées qu'il a prises, on l'écarte et le lait arrive sous les doigts; s'il cesse de couler on présente le veau une seconde fois, on lui donne les pis les uns après les autres et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la tétine soit épuisée. Lorsqu'on me parla de cette singularité, je la considérai comme une fable, mais j'ai bien été forcé d'y croire lorsque je l'ai vu; cette mauvaise habitude est une grande gêne, le veau consomme ainsi une grande partie du lait, on ne peut pas le vendre parce qu'on ne pourrait plus traire la mère, et s'il vient à mourir le lait est perdu. Ce qui m'a été assuré par les habitans des îles Baléares, c'est que leurs vaches ont le même défaut; je suis bien convaincu qu'en procédant comme on le fait en France, où on élève le veau séparément de sa mère, sauf à lui donner à boire dans un vase le lait dont il a besoin dans le premier âge, et en donnant cette habitude aux nouvelles génisses, elles ne retiendraient pas leur lait comme le font en effet celles de ce pays.

Le mouton, dont la consommation s'est accrue presque dans un égale proportion, ne doit pas être moins considéré sous les mêmes rapports; les raisonnemens que j'ai faits sur la destruction du bœuf s'appliquent en grande partie au mouton, mais cet animal mérite d'autres observations, son vêtement a une grande importance dans le commerce, je l'ai examiné avec quelque attention; les laines que jusqu'à présent on avait exportées d'Afrique arrivaient spécialement à Marseille, et on les considérait avec raison comme de bonne qualité mais extrêmement grossières; dans mon premier écrit sur Alger, je suis entré dans d'assez longs détails sur cette matière *(page 26 et suivantes)*; je me dispenserai d'y revenir, mais ce que je puis affirmer actuellement, c'est que les espèces existantes à Alger sont extrêmement variées; les moutons sont en général d'un assez forte taille, si la majeure partie est couverte de laine commune, on en trouve de toutes les qualités, j'en ai vu dont la finesse égale celle des mérinos purs, et j'en ai même trouvé, quoique très rarement, que l'on peut comparer sans désavantage à ces superbes laines de Saxe dont le prix est si élevé; les moutons couverts de cette précieuse laine étaient aussi gros, aussi vigoureux que tous les autres, et il ne s'agit que de propager cette belle espèce, qui est indigène dans ce pays comme les mérinos en Espagne, d'où la France a puisé les moyens d'amélioration de ses races.

Les chèvres sont assez nombreuses, je n'ai remarqué aucune différence à l'égard de celles que nous avons en France; il y a certaines montagnes couvertes de broussailles propres à la nourriture de cet annimal; mais il est si malfaisant pour la campagne; il a une dent si meur-

trière surtout pour les arbres, les oliviers, la vigne et le mûrier, que je ne pourrai jamais conseiller à personne de nourrir un troupeau de chèvres dans un pays où il convient surtout de se livrer aux plantations.

La loi de Mahomet et celle de Moïse défendent à leur réligionaires l'usage de la chair du porc, en conséquence cet animal n'existait pas dans la régence; les Européens y en ont introduit, il en est venu de Malte, de l'Italie, de l'Espagne et de la France, toutes ces espèces y ont également prospéré et les individus y deviennent fort beaux est très-gras; la prodigieuse fécondité des truies s'est conservée en Afrique comme en Europe, et il y en a déjà des troupeaux; leur nourriture est encore plus économique qu'en France; il y a tous les mêmes végétaux, y compris le gland et de plus le fruit du cactus, la figue de Barbarie, que le porc préfère à tous les autres alimens, qui ne coûte que la peine de la cueillir et qui peut lui suffire pendant trois mois; j'ai vu de jeunes cochons nourris de cette manière, croître en parfaite santé et devenir d'une belle taille; on peut considérer l'éducation de cet animal comme très avantageuse, la température et le climat lui conviennent beaucoup, le fumier qu'il produit, quoique plus froid, plus lâche que celui des autres espèces de bétail, devient fort bon lorsqu'il est mélangé avec la litière des écuries des étables ou des bergeries, ce sera à Alger une branche d'industrie très lucrative et je conseille aux colons de s'y adonner.

Je n'ai rien à dire des autres animaux domestiques, servant à la nourriture de l'homme, tels que la volaille de basse-cour, le pigeon, le lapin; je n'ai remarqué aucune différence dans

leur manière d'être, leur nourriture, leur qualité et leur multiplication; le dindon, l'oie, la pintade, le paon, ont été introduits par les Français depuis la conquête et y réussissent également.

Il n'est pas nécessaire de dire que le territoire d'Alger produit beaucoup de blé ; ce fait est aussi vieux que le monde et personne ne l'ignore, mais nonobstant quelques assertions contraires et dont la vérité est fort suspecte, je crois que le territoire de la ville, proprement dit, convient peu à cette culture; en effet, comment se ferait-il qu'un simple particulier aurait eu une abondante récolte, lorsque tous les autres sans exception, même ceux qui ont bien préparé leurs terres et semé dans une saison convenable, n'ont obtenu qu'un résultat qui a démenti les espérances les plus fondées ? J'ai peine à croire qu'avant de mettre en culture la plaine de la Mititja, on obtienne de bonnes récoltes en céréales; un fait constant, c'est que dans l'Atlas les Arabes en récoltent beaucoup; mais c'est surtout à l'ouest, après le Mazafran, lorsque notre occupation territoriale s'étendra, qu'on pourra se livrer à la culture des céréales ; là commence cette belle et immense plaine qui commence au Mazafran et s'étend jusqu'à Trémecen; on peut compter à cet endroit une espace d'environ quarante lieues de long sur quarante lieues de large, dix fois plus grand que la Mititja, traversé par un grand nombre de rivières propres à l'irrigation et que l'on rencontre à chaque distance de quatre ou cinq lieues; le cours de l'une d'elles est si doux, que dans un espace de sept ou huit lieues on la traverse sept fois dans ses sinuosités ; cet immense pays est de la plus parfaite salubrité ; on y voit la ville de

Miliana ; quoique de la plus extrême fertilité, il est presque entièrement inhabité ; et c'est là une des conquêtes intéressantes à faire par l'étendue successive de la colonisation, plutôt que ces expéditions guerrières qui ne servent qu'à diviser nos forces militaires et à les affaiblir, à augmenter beaucoup des dépenses inutiles, et dont le résultat réel est de satisfaire l'ambition des militaires et de quelques coureurs d'emploi. C'est dans cette plaine admirable et dans la Mitija qu'on pourra étendre en grand les cultures des tropiques dont je parlerai plus loin et dont le succès devient de jour en jour moins problématique ; ces plaines nourriront d'immenses troupeaux et produiront en abondance une foule de denrées d'Europe ou des autres parties du monde, pour lesquelles la France débourse toutes les années des sommes incalculables.

Quand aux céréales, je pense qu'il y aura peu de bénéfice à en cultiver dans les environs de la ville d'Alger, cette denrée est d'une trop faible valeur et la main-d'œuvre est trop chère pour les Européens, qui n'ont jusqu'à présent que des ouvriers incapables, fainéans, qui se font payer fort chèrement et qui ont été jusqu'à ce jour le fléau de l'agriculture.

En effet, la mesure du pays nommé *Saa*, dont l'autorité Française a cru devoir adopter officiellement l'usage, est d'environ soixante litres, son prix roule sur le marché d'Alger depuis 4 boudjoux jusqu'à 8 boudjoux, selon la rareté ou l'abondance; on peut donc considérer comme moyen le prix de 6 boudjoux qui correspond à 11 fr. 16 c. et fait ressortir l'hectolitre à 18 fr. 60 c.; or les renseignemens statistiques les plus exacts, recueillis lorsqu'on s'est occupé

en France des lois sur les céréales, ont porté le législateur à diviser les divers départemens en quatre classes, dont la plus élevée est portée au prix de 28 fr. l'hectolitre, au dessus duquel l'introduction du blé étranger est à peu près libre et exempte de droit; la plus basse est fixée au prix de 16 francs, au dessous duquel les blés étrangers ne peuvent être introduits qu'en payant des droits si élevés qu'ils sont à peu près prohibitifs; ce maximun et ce minimum établissent un prix moyen de 22 francs; le prix de quatre boudjoux qui est à peu près le plus bas du marché d'Alger, correspond à 12 fr. 60 c. l'hectolitre; à ce prix l'Arabe qui cultive à très bon marché, peut vendre sans perdre, et comme la main-d'œuvre pour le colon d'Europe est aussi chère à Alger qu'en France, où le prix moyen est de 22 francs, et où celui de 16 francs donne de la perte au cultivateur, il est évident que ce dernier ne peut pas soutenir la concurrence avec les Arabes, et qu'il devra leur laisser cette culture; si les assertions de ceux qui prétendent que le blé leur a donné un grand produit sont exactes, elles ne changent rien à mon raisonnement, car les Arabes ont les mêmes moyens que les Européens pour la production du grain, et leur concurrence, relativement au prix de la main-d'œuvre leur laisse toujours le même avantage.

Les même raisonnemens s'appliquent à l'orge que les indigènes font habituellement manger à leurs chevaux et qui produit beaucoup à Alger. Ils ne connaissaient pas l'avoine; les essais qu'on a fait de ce grain n'ont pas encore donné de résultat satisfaisant, il est désirable qu'il s'en fasse d'autres pour que l'on sache définitivement s'il faut continuer ou abandonner cette culture; si les indigènes l'introduisent dans leurs

habitudes, il est probable que ce qui précède sur le prix de production du blé et de l'orge, sera tout aussi vrai pour l'avoine.

Les considérations que j'ai présentées sur les bestiaux doivent donner une grande importance à la culture du fourrage; les indigènes ne se tourmentaient guère à ce sujet; ils ignoraient ce que c'est que le foin; abusant de la richesse de leur sol, ils se contentaient de faire paître tant que la terre fournissait de la pâture; les animaux broutant toujours ça et là trouvaient assez pour ne pas mourir de faim; quelques Maures pauvres et les Cobayles surtout allaient courant la campagne, dans les terres en jachère, dans les broussailles et au bord des fossés, couper l'herbe de saison et en portaient sur la tête un fardeau qu'ils allaient vendre au marché; les propriétaires les plus soigneux pour leurs chevaux achetaient au jour le jour un fardeau de ces herbes, mais pour du foin sec on n'en fesait pas usage; aussi dans aucune maison de ville ou de campagne ne trouve-t-on un seul grenier à foin.

Lorsque les Français ont commencé à posséder quelques terres et qu'ils les ont vues couvertes d'une herbe épaisse, longue, abondante, bonne pour la nourriture des bestiaux, un grand nombre d'entre eux ont cru avoir trouvé des prairies naturelles qui n'exigent aucun travail et qui donnent chaque année de bonnes récoltes; il était cependant facile de voir que cette opinion était une erreur; le foin, le véritable foin est le produit d'une plante vivace qui repousse par la racine après avoir été coupée, encore faut-il que ces herbes soient un choix bien entendu des plantes qui produisent ce qu'on appelle vé-

ritablement *du foin*. Les herbes que l'on fauche ici sont en grande partie des plantes annuelles qui, arrivant à maturité, forment un épi dont le grain se détache, tombe et produit l'an d'après une nouvelle plante; ceux qui ont fauché les herbes auraient pu prévoir ce qui leur est arrivé; l'herbe n'a pas mûri, il ne s'est pas formé d'épi, le grain n'est pas tombé sur la terre, et l'année d'après il n'a pu y avoir qu'une récolte médiocre provenant des plantes qui ont échappé à la faulx ou de celles qui l'avaient dévancée, ou enfin de celles beaucoup plus rares qui sont vivaces de leur nature.

Le fourrage est encore l'occasion d'une des erreurs accréditées dans la colonie, et on doit se désabuser sur ce prétendu foin, qui disparaîtra presque entièrement, lorsque la reproduction naturelle de ces herbes aura été anéantie par les coupes successives que l'on fait maintenant presque périodiquement, et il ne restera que quelques plantes vivaces qui se trouvent mêlées à celles qui sont annuelles ou bisannuelles et quelques autres peu nombreuses que la terre produit spontanément; les colons ne sauraient porter une attention trop sérieuse aux véritables prairies qui se reproduisent par les racines; le rais-gras produit les plus belles prairies et c'est un foin j'ose dire éternel; une prairie de rais-gras bien faite, convenablement arrosée et couverte de fumier chaque hiver, dure cinquante ans et plus, on peut y mêler un peu de trèfle; la coupe se fait trois fois l'année; mais je pense qu'à Alger une prairie semblable, bien arrosée et exposée à la chaleur pourra donner quatre coupes y compris le regain; le trèfle seul donne aussi un bon fourrage, mais au bout de deux ou trois ans il faut le renouveler; dans ce cas le meil-

leur moyen, est de le passer à la bêche et d'enterrer la dernière coupe qui produit l'effet d'un bon fumier ; ce foin, quoique excellent, ne peut pas se mettre en bottes il est trop court, le raigra n'a pas cet inconvénient.

La luzerne a plus de durée que le trèfle, elle peut aller à dix ou douze ans ; le terrain léger lui convient, pourvu qu'on ait soin de l'amender ; c'est la qualité de foin qui réclame l'arrosage le plus fréquent : il faut le renouveler au moins tous les huit jours et l'on peut faire cinq ou six coupes dans l'année. Mais dans le midi, pas d'eau, pas de luzerne, c'est ce qu'ont de la peine à comprendre les cultivateurs du nord ; ils doivent bien se pénétrer qu'il n'y a aucune analogie entre le climat de leurs départemens et celui de la colonie ; chez eux les chaleurs sont moins fortes et moins durables, la saison y est pluvieuse, les plantes ont de temps à autre le secours de l'eau du ciel ; à Alger, il faut l'irrigation, là où on en est privé il est inutile de songer à faire du raigra, du trèfle ou de la luzerne, c'est perdre son temps.

Il vaut mieux, dans les terres privées d'eau, s'attacher au sainfoin (esparcet) ; ce fourrage est de première qualité, les bestiaux le mangent avec grand profit, et on l'obtient plus aisément sans arrosage : la terre légère, lorsqu'elle est de bonne qualité, lui convient assez, quoique mêlée de pierraille.

Encore un fourrage dont je conseille l'usage, c'est la bisaille, composée de deux tiers d'avoine et un tiers de vesce ; la vesce noire est préférable à la blanche, elle est plus abondante en rameaux et en feuillage ; il faut faire cette semence en octobre ou novembre au plus tard ; lorsque la fleur vient à tomber et que le grain

commence à se former, il faut couper sans retard : ce foin est peut-être le premier de tous pour la qualité; les chevaux qui en sont nourris, ne fût-ce que la moitié de la journée, n'ont nul besoin qu'on leur donne du grain, tant il est substantiel et nourrissant; une bonne méthode, lorsqu'on l'a fauché, c'est de labourer la terre immédiatement pour éviter que le chaume ne dessèche et n'épuise la terre.

Si je suis entré dans les détails qui précèdent, je n'ai pas prétendu faire un cours et donner des leçons; ce que je viens de dire est connu de tous ceux qui ont la moindre teinture de ce qui concerne les prairies, je n'ai eu que le but de faire connaître à ceux de nos compatriotes qui peuvent avoir formé le projet de venir à Alger pour s'y occuper de culture, ce que l'expérience nous a montré comme praticable et avantageux dans la colonie; les colons arrivés les premiers doivent compter parmi leurs devoirs les plus importans de communiquer à ceux qui les suivront la connaissance des faits, pour épargner à ces derniers la pénible et coûteuse opération des essais.

Ceux qui nourrissent des bêtes à cornes et surtout des vaches doivent cultiver la carotte, le chou cavalier, la betterave, et surtout la disette si justement renommée: la pomme de terre, que les bêtes à cornes et surtout les porcs mangent si volontiers, réussit à merveille à Alger, et les cultivateurs doivent être soigneux à s'en pourvoir.

Je ne donnerai pas de grands détails sur les fruits, le jardinage et tout ce qui constitue la culture de second ordre; tous les mêmes fruits que l'on connaît en France, existent à Alger, mais en général ils sont sauvages; les Maures

savaient greffer, cependant ils ne greffaient presque rien ; ainsi la poire, la pomme, la pêche, la prune, la cérise, l'abricot, tout cela est sauvage ; cependant je connais quelques arbres d'abricots-pêches, de poires de bon-chrétien et de beurré blanc, des pommes de calville, de reinette, des prunes de reine-claude ; tous ces fruits sont de belle espèce et d'une saveur délicieuse, et c'est une raison pour ne pas douter qu'ils peuvent remplacer partout les sauvageons dont les Maures se contentaient ; les légumes tels que pois, fèves, haricots, les herbes potagères de toute sorte, l'ail, l'oignon, la citrouille, le melon, la pastèque, sont connus à Alger, et leur qualité est bonne.

Parmi les produits propres au pays et que nous estimons le plus, il faut classer l'oranger, qui vient en pleine terre sans exiger d'autres soins que les autres arbres à fruit ; le climat lui convient beaucoup, il devient d'une taille très élevée ; j'en ai vu de vingt-cinq à trente pieds de hauteur dont le tronc pouvait avoir quatre pieds de circonférence ; lorsqu'ils sont bien cultivés et arrosés, le fruit devient extrêmement gros et de la saveur la plus exquise ; la Mitija, jusqu'à Belida, en produit de superbes et en si grande abondance qu'on les vend sur le marché à quinze ou vingt centimes la douzaine, quoique le général Berthezenne ait dit à la tribune, entr'autres facéties, que les oranges ne mûrissaient pas ici ; il y a également le cédrat, le chinois dont on fabrique en France des confitures si estimées, le citron ordinaire, le citron doux, ainsi que toutes les variétés de ces divers fruits ; lorsque ces arbres sont en fleur, l'air de la campagne est embaumé à d'assez grandes distances ; une grande partie des oran-

gers est sauvage ; cette sorte d'arbre fleurit avec une grande profusion et porte une quantité prodigieuse de fruit, mais le goût en est amer, piquant et insupportable ; on assure que les confiseurs peuvent en tirer bon parti, mais je pense que pour la fabrication de l'eau de fleur d'orange, ils sont préférables à ceux de bonne espèce, à cause de la grande quantité de fleurs qu'ils produisent et qui ont tout autant de parfum.

Le grenadier pullule aussi dans la campagne et parvient à une hauteur considérable, le fruit en est excellent; mais de cet arbre comme de tous les autres, il y en a la majeure partie sauvage, dont le fruit est acide et désagréable à manger, quel que soit le point de maturité où on le laisse parvenir.

Au premier rang de tous les arbres propres au pays et que nous ne possédons pas en France, je place sous le rapport de l'utilité le figuier de Barbarie, le cactus dont j'ai déjà eu occasion de parler; le cactus n'est pas toujours un arbre, c'est une plante qui ne produit d'abord aucune tige, mais seulement des feuilles ovales, longues depuis dix jusqu'à vingt pouces, larges depuis quatre jusqu'à huit, épaisses de six ou huit lignes et couvertes d'épines fortes, longues d'un pouce et d'un vert pâle : elles poussent les unes sur les autres par une excroissance qui se forme à l'extrêmité; lorsque plusieurs des ces feuilles ainsi superposées vieillissent quelques années, les plus basses prennent de la consistance, s'arrondissent en forme de tronc, se durcissent, se lignifient, et ce n'est que dans ce cas que le cactus prend forme d'arbre ; ces feuilles sont charnues, mais pendant la première année elles ne renferment presque que de l'eau ; les va-

ches les mangent assez volontiers: le fruit de cette plante est d'une grande utilité: les Maures et les Cobayles en plantaient partout: ainsi que je l'ai dit, ils s'en nourrissent une grande partie de l'année: ils les font même sécher au soleil, mais dans cet état le fruit prend un goût médicinal peu agréable; les Français commencent à s'y habituer, en font grand usage et le trouvent excellent: aussi n'en donne-t-on plus que dix pour un sou, tandis qu'en 1831 et 1832 on en donnait trente, et du temps du Dey, de quatre-vingt à cent pour le même prix; d'ailleurs, il est très salubre et quelque peu astringent; sous ce rapport il est d'un usage salutaire aux Européens que le changement de climat éprouve qnelquefois par un peu de dyssenterie.

J'ai déjà dit que les porcs se nourrissent avantageusement avec ce fruit; la vache, le veau, l'âne, le mulet, le cheval en mangent également, et c'est une production dont la grande utilité ne peut être contestée; un grand nombre des Français qui ont dédaigné cet arbre à leur arrivée et en ont arraché beaucoup, reviendront de cette erreur; quelque jour ils en replanteront: c'est une ressource telle qu'il en existe peu de semblable en aucun pays; la figue de Barbarie est aussi utile que le pain.

On a cherché à utiliser le cactus de plusieurs manières: un essai qui a réussi consiste, lorsque l'on plante un arbre quelconque à enterrer dans le trou autour des racines, une douzaine de feuilles de cactus fraîches; la grande quantité de liquide que contient la pellicule extérieure entretient une fraîcheur plus salutaire que ne le serait un arrosement avec de l'eau, et il n'y a pas à craindre que ces feuilles viennent à pousser elles-mêmes; enterrées et privées du contact de l'air, elles pourrissent.

Pour conserver un tas de fumier et le préserver d'un degré de siccité qui le détériore, on peut placer dans l'intérieur du tas des couches séparées de ces feuilles qui produisent le même effet que sur les plantations d'arbres.

Mais, lorsque le cactus est exposé à l'air il est extrêmement vivace ; j'ai vu des feuilles détachées, tombées à plat au milieu d'un chemin sans qu'aucun accident les eût dérangées de la place où elles étaient, pousser des racines dans le sable sur lequel elles étaient appuyées et produire de nouvelles feuilles à leur extrêmité.

A toutes les propriétés de cet arbre il faudra sans doute en ajouter une autre qui prévaudra sur toutes celles que j'ai signalées ; une de ses variétés ne porte pas d'épines, quoique produisant autant de fruit que les autres : cette espèce est le nopal qui nourrit la cochenille que l'on a l'espérance fondée de naturaliser à Alger ; je ne pense pas que les essais qui ont été faits en ce genre soient déjà assez complets pour ne laisser aucun doute, cependant il existe déjà un commencement de preuve : ceux qui s'y sont livrés sont des personnes éclairées, dignes de foi et elles persévèrent dans leurs essais et dans leurs espérances ; si une plus longue culture changeait cette espérance en certitude, le cactus devrait être classé au premier rang des découvertes utiles que la mère-patrie devra à la conquête d'Alger.

La France achète toutes les années pour six ou sept millions de tabac étranger, dont le mélange dans certaines proportions est indispensable dans la fabrication de celui qu'on livre au commerce ; les qualités récoltées en France sont trop inférieures, même celui du département

des Bouches-du-Rhône qui est supérieur à tous les autres. Alger est destiné à satisfaire aux demandes de la métropole et à suppléer en grande partie aux fournitures de l'étranger. A l'heure où j'écris une plantation de quinze à dix-huit cents pieds, provenant d'une semence envoyée du jardin des plantes de Toulon pour *Virginie à longues feuilles*, arrive à maturité et donne les plus belles espérances ; les plantes fortes et vigoureuses ont permis de l'établir sur douze feuilles, dont un grand nombre ont de vingt-quatre à vingt-six pouces de long sur neuf ou dix de large ; elles ont cette épaisseur et cette onctuosité abondante qui caractérisent la bonne qualité ; l'arome est suave, et les feuilles suspendues depuis quelques jours tournent bien à la couleur. Il sera intéressant de connaître le résultat de cette plantation, que je puis garantir avoir été faite sans fumier ; s'il est permis à un homme qui s'est occupé pendant plusieurs années de la culture de cette plante, de donner à l'avance une opinion sur un fait non encore consommé, je hasarderai, sans crainte d'être démenti par les faits, que le tabac qui sera récolté à Alger, qui proviendra d'une semence de bonne espèce et qui sera cultivé et préparé selon les règles reconnues bonnes, sera de beaucoup supérieur aux meilleures qualités françaises. Les Algériens l'ont cultivé de tous les temps, ils en récoltent beaucoup et en font grand usage ; mais indépendamment de leur incurie sur le choix de la graine, ce qui n'est pas indifférent, ils ne savent ni l'élever sur pied par les travaux qu'exige la plante, ni le faire arriver par les bons procédés connus au degré de siccité nécessaire pour le livrer au commerce : aussi leur tabac, produit par des plantes énervées et séché

sans attention ni méthode, est maigre; les feuilles sont vertes, légères, minces, transparentes, friables, et je doute que telles qu'elles sont la manufacture du gouvernement les admît en recette. L'an prochain on aura completté quelques essais, et je ne saurais douter qu'ils ne soient un acheminement à une qualité qui sera à l'avenir estimée à l'égal des tabacs d'Amérique. La différence marquée qui se fait remarquer entre la plantation dont je viens de parler et le tabac récolté par les indigènes, prouve déjà que si celui du pays n'est pas plus renommé qu'il ne l'a été jusqu'à présent, c'est la faute de ceux qui l'ont cultivé et non celle du terroir ou du climat.

Le jujubier est extrêmement abondant sur tout le territoire; son bois est dur et propre à beaucoup d'ouvrages de charronage et d'outils aratoires; son fruit est agréable au goût et très salutaire; on en extrait une substance mucilagineuse dont l'usage est bienfaisant pour la poitrine; ce fruit, infusé à froid pendant huit ou dix jours dans l'eau claire, éprouve une fermentation qui convertit l'eau en une boisson très-ressemblante au cidre de pomme, et dont on commence à faire usage. Un vase quelconque, une barrique remplie à moitié de jujubes et le reste d'eau, peut être soutirée au bout de huit jours. De l'eau nouvelle versée sur le même fruit donne une piquette qui est encore bonne.

Cette boisson est sujette à s'aigrir bientôt; on prolonge sa durée en plaçant les jujubes pendant quelques heures dans un four à demi chaud avant de les mettre à l'eau; ce fruit séché de cette manière ou au soleil quand il a été cueilli en pleine maturité, conserve pendant un an au

moins toutes ses propriétés, les indigènes en font grand usage pour leur nourriture.

Le caroubier est un fort bel arbre vert qui fait l'ornement de la campagne : son écorce est lisse, de couleur cendrée; il est susceptible de prendre la plus belle forme; sont fruit, le caroube, renferme une pulpe sucrée très nutritive, bonne pour l'homme et pour les animaux qui en sont très fraинds.

Entr'autres arbres il y a encore le noyer, l'amandier, le châtaignier, et de plus beaucoup d'arbres d'agrément tels que le peuplier d'Italie, le platane, l'érable, le cyprès, le blanc de Hollande, le saule du levant, dit *pleureur*; on voit de plus l'orme, le chêne vert, le chêne-liège, etc., etc.

Je ne fais pas ici un cours d'histoire naturelle, par conséquent je crois en avoir assez dit pour faire connaître le pays. Je me suis permis de donner quelques avis qui ne sont pas de la science: la pratique m'a enseigné quelque chose, le rapport qui existe entre la culture d'Alger et celle des départemens méridionaux de la France où je m'en étais occupé, m'a mis à même de faire quelques rapprochemens; j'ai voulu joindre à mes opinions l'expérience de deux ans et demi de séjour à Alger, voilà toute ma science.

Il ne me reste plus à m'occuper que des diverses introductions que l'on peut faire dans la colonie; je serai bref sur ce chapitre. Les terres cultivées ou en friche produisent une quantité prodigieuse de chardon sauvage qui acquiert dans peu de temps une force merveilleuse; cela

m'a donné l'idée de faire un essai en *cardère* (véritable *chardon*), dont les fabriques de tissus de laine font une si grande consommation; l'Angleterre et la Belgique en achètent en France pour leurs manufactures de drap; un essai qui a été fait de cette semence annonce une bonne réussite, mais on ne pourra en avoir la preuve que dans l'été de 1834, parce que cette plante ne produit son fruit qu'au bout de quinze mois.

Bien des personnes ont pensé que la garance serait avantageuse à cultiver dans ce pays; je le pense également: cette racine demande un terrain fertile, léger et profond; ces qualités se rencontrent facilement à Alger. Quelques personnes ont déjà semé de la garance, et ce ne sera que dans un an qu'elles pourront connaître le résultat de leur expérience; mais ce qu'il y a de certain c'est que l'on en trouve de la sauvage presque partout: cette circonstance semble indiquer la faculté d'en recueillir de la bonne, je ne doute pas du succès; l'expérience seule nous apprendra si la nature du sol produira de la garance dont la couleur est vive et qui donne de la bonne teinture, ou seulement de celle qui est jaunâtre qui ne produit jamais un si bon effet, même en augmentant beaucoup la dose nécessaire. Dans ce dernier cas cette importation n'aurait pas une grande valeur; toutefois, s'il est permis d'avoir à l'avance une opinion sur une chose incertaine, je croirai, d'après la comparaison que j'ai faite de certaines terres d'Alger avec celles du département de Vaucluse qui produisent de la garance de première qualité, que celle d'Alger sera belle: il faut essayer et attendre; toutefois les teinturiers ont déjà essayé la garance sauvage et en ont obtenu un excellent résultat

Le houblon devrait bien réussir aussi ; les mêmes motifs qui font préjuger la réussite du cardère et de la garance se rencontrent à l'occasion de cette plante ; le houblon sauvage est d'une abondance extrême : les buissons, les arbres placés dans les haies et entourés de broussailles sont couverts de ses rameaux et de fleurs ; je pense qu'il serait convenable de faire un essai en houblon de Hollande, dont la France fait annuellement des achats assez importans.

Quelques particuliers ont essayé avec succès la culture du carthame ou safranum, dont la fleur s'emploie dans la teinture jaune ; cette fleur peu abondante et qui se vend à un prix passablement élevé, est décidément une heureuse introduction dans la colonie.

Le hasard ou les recherches feront découvrir assurément de nouvelles richesses dans le pays : déjà on a remarqué dans presque toutes les haies du lin à fleurs jaunes, fort beau quoique sans culture, ce qui promet de bonnes récoltes si les cultivateurs lui donnent les soins nécessaires ;

L'absynthe, que les fabricans de liqueurs assurent être de fort bonne qualité ;

L'orseille, qui, macérée dans l'urine, donne pour les étoffes de soie la riche couleur dont se décorent nos prélats ;

Le palma-christi, dont le fruit fournit l'huile de ricin employée dans la pharmacie.

La camomille, dont la fleur est très-utile dans la pharmacie ;

La gaude, que l'on cultive avec avantage dans quelques départemens de la France, pour la teinture jaune, et que les teinturiers ont trouvé égale en qualité à la meilleure de la France ;

La salsepareille, dont l'usage est très répandu actuellement et qui, dans la médecine, a dans certains cas remplacé le mercure; cette racine est devenue l'objet d'une branche de commerce fort importante, et Alger peut en fournir beaucoup à la France.

Ces objets et plusieurs autres ont été découverts par les Européens, mais il paraît constant que les Arabes connaissent un très grand nombre de plantes tinctoriales, odorantes, médicinales et vénéneuses, et ils en apportent plusieurs aux pharmaciens établis à Alger; mais comme ces derniers les achètent probablement à très bas prix, ils ont intérêt à ne pas en faire connaître l'existence dans le pays afin de les acheter sans concurrence, cette circonstance est la cause que je suis dans l'impuissance de les nommer actuellement; les recherches en botanique par des hommes instruits nous feront connaître certainement de précieuses découvertes. Le sol est en général très riche en fleurs fort remarquables et en oignons de toute sorte.

Je ne dois pas oublier de parler de ce que l'on entend communément sous la dénomination de *denrées coloniales*, je commence par le coton, qui deviendra pour Alger un branche de commerce de la plus haute importance: un grand nombre de colons en ont cultivé et tous en ont recueilli; quoique cette culture soit extrêmement facile, il faut cependant que l'on étudie par la pratique quelles sont la qualité de terre, l'exposition, la saison qui lui conviennent le mieux.

Peu de personnes étaient versées dans la connaissance de cette culture, on a trouvé facilement de la graine, mais était-ce du coton arbuste qui dure plusieurs années ou du coton

herbacé qui est annuel, était-ce du brin à longue soie ou à courte soie? On a semé au hasard, on sera mieux instruit à l'avenir; on saura plus exactement observer les distances nécessaires, selon que l'espèce sera arbuste ou herbacée ; on connaîtra mieux les expositions et la nature de terre qui conviennent; enfin, on sera sorti de l'enfance de l'art, et Alger, à l'instar de l'Egypte, mais avec beaucoup plus d'avantages, versera sur le continent de la France de grande quantités de coton. Cette plante exige très peu de frais de main-d'œuvre; c'est l'un des motifs qui doit engager les colons à la propager autant qu'il dépendra d'eux; la seule plaine de la Mititja, si elle était toute plantée ainsi, pourrait en produire autant que tout ce que la France achète toutes les années à l'étranger.

Les essais en indigo ont été encourageans; cette plante précieuse est, comme le coton, d'une culture très facile, il suffit de semer la graine dans une terre bien labourée, de la sercler et de la faucher lorsquelle est mûre ; elle est bisannuelle; si on veut l'exploiter avec un plus grand avantage, il faut pouvoir en recueillir un assez grande quantité afin de monter une indigoterie au moyen de laquelle on obtient cette magnifique fécule qui a tant de prix dans le commerce; quand aux propriétaires qui ne peuvent semer que de petites quantités ; il ont le moyen de faire sécher la feuille pour aller ensuite la mettre en œuvre chez ceux de leurs voisins qui ont monté un établissement propre à la fabrication ; ils sont alors à l'instar de ceux qui portent leur blé au moulin à farine c'est ainsi qu'on le pratique aux colonies ; il n'y a qu'une culture un peu developpée et renouvelée chaque année

qui permette de faire les frais d'un établissement semblable ; en l'état il suffit de savoir que le peu d'indigo fabriqué à Alger a été jugé par les chimistes d'une fort belle qualité, et c'est là le point le plus important ; il est d'une belle nuance, bien cuivré, bien friable, et la quantité produite par une quantité donnée de feuille est au moins égale, si elle n'est supérieure, à ce que l'on obtient au Sénégal, où le produit est supérieur à celui de l'Inde.

L'ouvrage de M. Perrotet, directeur de l'indigoterie créée au Sénégal par le gouvernement, renferme des détails précis et intéressans; les renseignemens donnés par cet auteur donnent lieu à faire des rapprochemens qui ne laissent aucun doute sur le succès d'une pareille entreprise ; seulement il fait entrevoir de grandes difficultés dans la fabrication, mais des personnes très instruites dans cette riche industrie diffèrent entièrement d'opinion avec lui à ce sujet ; ces mêmes personnes préparent des expériences qui encourageront les entrepreneurs d'indigoteries. Il est fâcheux que l'écrit interressant de M. Perrotet se ressente de l'influence de certains agens du gouvernement, puissans dans le moment et qui ont montré assez peu de bienveillance pour cette riche colonie pour en faire décider presque l'abandon. Je désire que cet avis puisse arriver à son adresse et que la prévention injuste de ces hommes influens puisse reconnaître l'erreur malheureusement trop répandue au sujet du Sénégal, dont la perte sera appréciée lorsqu'il ne sera plus temps de la réparer.

Nulle culture n'est plus avantageuse au propriétaire que celle de l'indigo, la végétation de cette plante est très active, trois mois et demi

au plus après les semailles, elle est bonne à couper, et la fabrication est si rapide que huit jours après la coupe, la fécule bleue peut être livrée au commerce : ainsi quatre mois suffisent pour faire rentrer dans la bourse du cultivateur son déboursé et son bénéfice ; la main-d'œuvre de la fabrication est très peu coûteuse, elle demande seulement une connaissance exacte des procédés usités et une certaine expérience, mais elle n'occasionne que très peu de frais ; avec deux ou trois ouvriers un indigotier expérimenté peut fabriquer de grandes quantités ; ainsi ce riche produit n'est pas même exposé à la difficulté que l'on rencontre sur tant d'autres marchandises, que l'on obtient dans certaines parties du monde à si bas prix, que l'Europe ne peut pas soutenir la concurrence, l'indigo ne coûtera pas plus à Alger qu'il ne coûte aux Indes ; et quatre ou cinq jours après sa fabrication, il peut être rendu dans le port de Marseille.

Le gouvernement ne peut se refuser à faire les frais d'une indigoterie afin d'encourager tous les petits propriétaires, qui sans cela ne peuvent en cultiver, et si l'administration ne se laisse pas surprendre par de faux renseignemens, ou par des vues d'ambition ou de vanité de quelques mauvais conseillers, il la placera dans un lieu convenable, au centre des cultures, afin que les cultivateurs puissent en recueillir tous les avantages ; il devra également nommer un indigotier expérimenté pour la facilité de tous les propriétaires qui ne sont pas en mesure de fabriquer ; il en envoie aux Indes et au Sénégal, je ne vois pas pourquoi il en priverait la colonie d'Alger.

Plusieurs propriétaires ont planté la canne à sucre, elle a pris de l'accroissement, j'en ai vu de fort belle et la pression que je lui ai fait éprouver sous la dent a produit une saveur sucrée fort intense, mais la culture de la canne à sucre ne sera à Alger qu'un objet de curiosité, tant qu'on n'aura pas monté une sucrerie, ce qui est bien plus coûteux qu'une indigoterie ; toutefois il sera convenable de faire des essais en petit, sauf à dépenser proportionnellement beaucoup plus qu'on ne le fait dans un établissement organisé, afin de connaître si la quantité de sucre contenue dans les cannes du pays égale celle que produisent les cannes des Indes ou de l'Amérique; la plaine de la Mititja, à défaut d'autre culture et celle beaucoup plus grande de Miliana, dont j'ai parlé plus haut, pourront nous fournir du sucre pour toute la consommation de la France, si une fois il est démontré que les cannes renferment suffisamment de la matière sucrée; on peut en concevoir l'espérance lorsque l'on sait que la sucrerie établie en Andalousie donne du bénéfice à ceux qui l'ont entreprise.

La réussite du café plus est douteuse, plusieurs personnes en ont semé, mais cette graine ne peut pas supporter de longs voyages et les semis n'ont pas réussi; quelques plantes de caféiers mis en plein champ se soutiennent fort bien jusqu'à présent; il faut attendre pour voir comment elles passeront l'hiver, en cas d'affirmative ils pourront commencer l'an prochain à donner un peu de fruit.

Dans ce qui concerne la colonisation d'Alger, la question des denrées coloniales sera considérée, avec raison, comme la plus intéressante; à ce sujet je ne puis me dispenser de faire une observation importante, c'est que la destruc-

tion de l'esclavage à laquelle travaille si efficacement l'Angleterre, et que de prétendus sentimens philantropiques de la part de cette puissance accréditent dans l'esprit de tous les hommes qui sont amis de l'humanité, contribuera très fortement à favoriser la culture des denrées coloniales à Alger: cette mesure renchérira au double et peut-être au triple la main-d'œuvre dans les colonies; les Anglais n'ont pas d'autre but, leurs actes politiques sont toujours nationaux, toujours patriotiques; ils ne font pas de la sensiblerie chevaleresque, leur philantropie est anglaise avant tout.

Puisque le vice du moment à Alger est la cherté relative du prix de la main-d'œuvre, le prix des denrées dans les mêmes colonies se rapprochera d'autant de celui auquel on devra les vendre à Alger.

Je m'arrête ici, je n'ai pas l'intention d'étendre davantage une nomenclature agronomique, mon but unique est de faire connaître le pays, ce qu'il produit et ce qu'il est susceptible de produire, tout en remplissant religieusement l'engagement que j'ai pris de ne parler que de ce j'ai vu: je crois en avoir dit assez pour fixer l'opinion du public sur une contrée digne de tout l'intérêt de la France.

Le vœu le plus ardent que l'on puisse former en faveur de cette possession nouvelle, le besoin le plus urgent que sa situation manifeste, c'est que le gouvernement mieux éclairé favorise plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent l'arrivée des travailleurs de terre, tant en levant les entraves qu'un ministre décédé (prétendu illustre) avait mises au départ des gens peu aisés, qu'en mettant fin à certaines manœuvres mala-

droites qui ont contraint le consul d'Espagne à s'opposer à l'arrivée des Espagnols, si jaloux de venir travailler à Alger et qui ont été jusqu'à présent, il faut le dire, la principale ressource des colons pour le travail de la terre; jusqu'à ce que les ouvriers ne soient plus en position de faire la loi aux propriétaires; ceux-ci seront les victimes de leurs entreprises, c'est ainsi qu'il peuvent accuser le gouvernement d'être l'auteur de leur ruine.

Beaucoup de personnes viennent à Alger avec la crainte que la campagne ne soit peuplée de ces animaux féroces dont l'aspect nous épouvante dans nos ménageries, mais il importe de les détromper là dessus; la campagne d'Alger offre sous ce rapport la sécurité la plus complette, et il faut s'avancer au moins à quarante lieues dans l'Atlas pour trouver le lion, le tigre, la panthère et les autres animaux dangereux dont la présence n'a jamais été un motif de découragement pour les colons du Sénégal, où l'on trouve même le lynx, le plus terrible de tous, puisqu'il a la hardiesse de se mettre à la piste sur les arbres d'où il saute avec légèreté sur sa proie pour la déchirer; s'il y a des loups ils sont assez rares, et tout ce que l'on trouve avec abondance c'est le chacal, sorte de renard agriophage qui fait la guerre au gibier, à la volaille et à quelque végétaux tels que le raisin ou d'autres fruits; il y a encore le raton, le chat sauvage et notamment le porc-épic qui attaque les plantations de pommes de terre et de maïs où il fait de grands ravages, mais à mesure que l'on détruit les broussailles et qu'on défriche les terres ces animaux incommodes s'éloignent.

On remarque quelques oiseaux de proie dont

il faut préserver la volaille des basses-cours ; il y a quelques corbeaux, cet oiseau n'est pas malfaisant, mais il n'y pas le geai et surtout la pie qui fait à nos campagnes de France de si grandes dévastations.

Au surplus, l'homme qui a le goût de la chasse peut s'y livrer avec grande satisfaction, il y a en abondance la perdrix, la bécasse, la caille, le merle, la grive, le canard, le lièvre, le lapin, le porc-épic, dont la chair est fort délicate, et même le sanglier; la campagne est aussi peuplée de tous les oiseaux connus en France, et qui s'y sont d'autant plus multipliés, qu'il y avait moins de gens occupés à les détruire.

CHAPITRE VI.

ENCOURAGEMENS ET SECOURS.

J'ai plaidé longuement et, peut-être, un peu chaudement la cause de la colonie et celle des colons, et j'ai indiqué quelques mesures que je crois salutaires à l'intérêt général, mais je n'ai pas abordé encore ce sujet comme je l'avais projeté.

Les puits artésiens, dont j'ai demandé le creusement d'une manière qui ne sera point onéreuse au gouvernement, amélioreront beaucoup les propriétés où ils amèneront l'eau ; les taureaux et les béliers de belle espèce fournis par l'administration coloniale amèneront des changemens heureux dans les races de ces animaux. Mais la tâche du gouvernement ne doit pas se borner à si peu de chose ; l'administration civile a déjà pourvu à l'un des principaux besoins et sa sollicitude a cet égard a reçu l'assentiment général ; par les soins de l'administration, dite de la colonisation, on a fait un jardin d'essai, dont j'ai eu l'occasion de parler,

dans lequel on a élevé une grande quantité d'arbres de diverses espèces indigènes, et exotiques; il y a des pépinières de mûriers de toutes sortes, d'oliviers, d'arbres à fruits, de futaie, et de plusieurs choses utiles; cet établissement, déjà en pleine activité, va recevoir un grand développement, et le projet était d'abord de donner gratuitement aux colons les arbres qu'ils seraient dans l'intention de planter, mais une réflexion très sage a fait décider qu'on ne les donnerait que moyennant une rétribution très-modique, qui ne serait point onéreuse aux planteurs, mais qui pourrait empêcher l'abus de quelques demandes faites avec trop peu de réserve; les colons qui ont l'esprit d'ordre et d'économie apprécient la bonté de cette mesure et applaudissent à cette disposition; c'est une prime d'encouragement pour les plantations qu'elle rendra plus faciles et moins coûteuses, toutefois il est évident que sous le rapport d'encouragement elle est insuffisante; la plantation des arbres exige bien d'autres frais que ceux du jeune plant; le creusement du trou est souvent fort coûteux, il faut quelquefois renouveler tout ou partie de la terre, mettre des engrais; pendant les premières années l'arbre exige de grands soins, il faut le préserver de certains animaux, le tailler avec intelligence, tenir la terre régulièrement passée, enlever les herbes nuisibles, quelquefois l'arroser; selon son espèce il faut le greffer et courir la chance de la réussite; si c'est un arbre de futaie, ce n'est qu'après une époque fort éloignée qu'on peut en recueillir le prix, et si c'est un arbre à fruit il faut toujours plusieurs années pour arriver aux premières récoltes, qui dans le principe sont de très peu d'importance; si c'est un avantage réel que d'obtenir à un prix

très modique le jeune arbre que l'on veut planter, cet avantage est bien peu important, et il paraît juste d'accorder encore quelque faveur, cette faveur ne peut consister qu'en une prime pécuniaire qui ne doit être payée qu'après une intervalle suffisant, pour qu'on ait l'assurance que la plantation a été faite avec soin, et que l'arbre a été mis en état de produire ce que l'on doit attendre de son espèce.

Une prime semblable doit être accordée aux cultures autres que celles des plantations, mais seulement à celles qui sont susceptibles de produire des denrées évidemment utiles à la France. Ainsi je n'en demanderais point pour les céréales, point pour les sortes de vins que l'on récolte en France, mais il me paraîtrait juste qu'on en accordât au coton, à l'indigo, à la cochenille, au sucre, au café, au tabac, lorsque ce dernier serait d'une qualité supérieure à celui qui se récolte en France, au vin qui équivaudrait à ceux de Malaga, d'Alicante, de Xéres, de Madère de Chypre, et à toutes les denrées qu'un jury nommé à cet effet reconnaîtrait utiles à la mère patrie ; cette prime ne devrait jamais être réglée sur le nombre de pieds plantés, à l'exception des arbres dont je viens de parler ou sur l'étendue de terre cultivée, mais sur la quantité de denrée livrée au commerce ; il serait encore nécessaire de s'assurer que celles de ces denrées qui sont encore exotiques à Alger et dont les produits n'ont pas été éprouvés, eussent les qualités nécessaires pour que le commerce français pût les acquérir avec un avantage égal ou peu différent de celui que présentent ces denrées achetées jusqu'à présent à l'étranger; ces conditions seraient également soumises à l'examen du jury, et la concession des primes serait dans les attributions de l'autorité.

Je voudrais qu'on en accordât encore pour l'éducation des bœufs, pour celle des moutons, mais seulement selon la qualité de la laine, et à celle des chevaux.

Enfin l'expérience indiquerait les objets qui seraient susceptibles de recevoir des primes et ceux qui n'y auraient pas de droit.

Ce système régularisé, combiné de manière à éviter les abus, est le plus juste et le plus profitable de tous ; je crois qu'il ne doit être que temporaire, qu'il dégénérerait en abus en le perpétuant, même dans les formes et avec les précautions les mieux combinées ; mais dans le principe il est indispensable, son efficacité ne peut pas manquer le but.

Ce genre de protection est bien nécessaire dans les circonstances où se trouve le pays d'Alger ; là, comme partout, les industries naissantes ont besoin d'être encouragées, ceux qui les entreprennent ne peuvent pas profiter de l'expérience de leurs prédécesseurs puisqu'ils n'en ont pas ; ils sont toujours entraînés à des essais plus ou moins coûteux, leurs moyens de travail sont moins parfaits ; avec des dépenses plus fortes que celles qui sont nécessaires à une époque plus tardive, ils n'obtiennent souvent que de moindres quantités ou des qualités moins bonnes, et que le commerce n'achète qu'à plus bas prix, et quand ils travaillent dans un pays où tout commence par des épreuves ; dans un pays où la main-d'œuvre est à la merci d'une classe de travailleurs comme celle que l'on trouve à Alger et telle que je l'ai dépeinte, si les premiers producteurs ne reçoivent pas du gouvernement quelques encouragemens pécuniaires, ils se ruineront au profit de la postérité, ils seront venus s'exposer à un climat dont les effets

sur des tempéramens étrangers étaient inconnus lors de leur migration ; ils auront couru les hasards inséparables de l'antipathie et de l'inimité du peuple conquis toujours disposé à les considérer et à les traiter en ennemis ; ils se seront imposés toutes sortes de privations ; ils auront supporté tous les frais d'un premier établissement, et la justice la plus impartiale veut que tant de dangers, tant de peines, tant de sacrifices, obtiennent quelque dédommagement, lorsque la mère patrie reçoit d'eux des produits que jusqu'alors elle n'avait trouvés qu'à l'étranger.

L'usage des primes en argent à été admis dans les colonies nouvelles ; on l'a soumis à diverses formes, à des systèmes différens, et on a pu connaître le meilleur mode pour le rendre véritablement profitable au bénéficiaire et pour éviter les abus dont ce genre d'encouragement est susceptible.

Le gouvernement comprendra facilement l'utilité de cette proposition ; dans le but d'encourager l'art utile de la navigation, il accorde des primes à la pêche de la morue et à celle de la baleine ; une vue politique est évidente dans cette mesure, mais se restreindre dans cette pensée et méconnaître les avantages que le commerce recueillera des nouvelles productions dues à l'industrie agricole des colons, serait indigne d'une administration juste et éclairée.

Le service des vivres de l'armée, rend nécessaire l'entretien d'un parc constamment approvisionné d'un nombre considérable de bœufs; l'intendant civil devrait être autorisé à faire délivrer aux colons et même aux fermiers, des bœufs de labour qui seraient rendus, soit au mois d'avril, époque où les travaux de la terre deviennent moins considérables, ou avant, pour

les petits propriétaires qui n'ont plus besoin de labour après les semailles; ces bœufs seraient estimés au poids lors de leur livraison, et ceux à qui on les aurait confiés seraient tenus de payer seulement le déficit qui pourrait se trouver au poids lors de leur restitution.

Mais chacun sait que les bœufs employés au travail de la terre, lorsqu'ils sont bien nourris, gagnent plutôt qu'ils ne perdent, et ceux de nos fournisseurs et employés de l'administration des vivres qui ont fait ce service pendant les guerres d'Espagne et d'Allemagne, m'ont dit qu'ils répartissaient ainsi leurs parcs dans les propriétés voisines, et ils économisaient ainsi la nourriture de leur bétail.

Le gouvernement trouverait la même économie, et il pourrait ainsi, sans se livrer à aucune dépense nouvelle, épargner à ceux qui mettent les terres en valeur des déboursés qui sont toujours pénibles dans un pays nouveau et dans une colonie naissante où les gens qui ont de la fortune ne viennent jamais lors du début.

La protection que le gouvernement doit à la colonie a devant elle un cercle plus grand à parcourir; après avoir tendu une main à l'agriculture, elle doit présenter l'autre au commerce qui mérite également sa bienveillance et sa sollicitude; c'est principalement dans les tarifs des douanes que ce sentiment doit se manifester, ne serait-il pas étrange que l'huile, la soie, l'indigo et les autres produits obtenus par des mains françaises, dans un pays possédé par la France, fussent, lors de leur introduction dans la mère-patrie, soumis aux mêmes droits que les mêmes denrées venant d'un pays étranger? Cette question a été déjà agitée par des personnes compétentes pour la discuter, mais il est utile de la soumettre au public.

Ainsi on a demandé pour les huiles d'Alger une modification sur le droit d'introduction en France, et il a été objecté que si cette modification n'était pas réduite à très peu de chose, les huiles de Tunis, d'Espagne ou d'autres lieux viendraient se franciser à Alger, et moyennant un léger surcroit de frais profiteraient de cette faveur, qu'ainsi on nuirait à la culture de l'olivier à Alger, où on trouverait plus commode de faire la contrebande que de se livrer aux plantations, et que la faveur ne serait qu'au profit des étrangers; cette objection n'est selon moi que spécieuse et n'a rien de solide, car l'administration de la douane à Alger a des devoirs à remplir et elle s'en acquitte assez ponctuellement; elle peut exiger à la sortie des certificats d'origine, comme elle le fait en France, sur certains objets manufacturés, et rien ne s'oppose qu'au moyen de l'entrepôt réel elle ne puisse surveiller et empêcher la fraude.

Si j'avais à établir ici un tarif de douane, je pourrais sucessivement discuter les diverses marchandises dont Alger pourra approvisionner la France, mais il me suffit d'indiquer la question dans l'intérêt commun de la colonie et de la mère-patrie.

Je ne dis pas que la même mesure doive s'étendre à toutes les productions d'Alger, je me plais à reconnaître qu'il peut y avoir des distinctions à faire : si je demandais par exemple la réduction de moitié sur le droit d'importation des huiles, je ne prétendrais pas qu'une faveur égale dût être générale pour tout le reste; tel objet peut jouir de la réduction des trois quarts du droit, et tout autre doit n'obtenir qu'une modération d'une quart; la mesure ne doit pas êtr généralisée, prétendre ainsi la résoudre d'un

seul trait de plume serait inconséquent; mais un conseil colonial, réuni à l'administration des douanes, pourrait être entendu afin de faire jouir les Français d'Alger de tous les encouragemens raisonnables et possibles, et de satisfaire en même temps aux exigences du tarif.

Ce travail est indépendant de celui dont on s'occupe actuellement à Alger sur les droits qui doivent atteindre à l'avenir les marchandises qui y seront introduites. Ce dernier, quoique devant concourir à favoriser les relations réciproques de la France avec la colonie, est fondé sur d'autres combinaisons, et puisque l'autorité en a compris l'importance et qu'elle l'a mis à l'ordre du jour, je me dispenserai d'en parler.

Il ne faut pas que la régie de la douane vienne avec son esprit nécessairement fiscal, nous effrayer sur les sacrifices qu'on va lui demander. La douane n'est qu'un être de raison; c'est un instrument qui, pour le juste motif et souvent sous le spécieux prétexte de protéger l'industrie agricole et manufacturière, est chargée de percevoir un impôt ; mais si le produit de cet impôt est nécessaire, il est peut-être possible de l'obtenir par un autre canal ; ainsi, lorsque la marine française, favorisée sur celles des autres nations, portera en France des produits que des navires étrangers auraient chargés en d'autres pays, l'emploi d'un plus grand nombre de vaisseaux augmentera les recettes que l'on fait sur les fers et les autres marchandises employées dans les constructions navales. La diminution sur les droits d'entrée à Alger influant sur le prix de la marchandise, il s'en consommera davantage, et les introductions seront plus considérables ; les bénéfices de la production arrivant en des mains françaises seront versés en

grande partie en France où une augmentation d'aisance accroîtra des consommations en tout genre, qui toutes plus ou moins acquittent des droits dont la rentrée s'opère dans les caisses de l'état. Tous ces divers canaux reviennent au trésor public : ce sont les veines qui ramènent le sang au cœur.

Le commerce d'Alger doit recevoir un autre genre d'encouragemens ; on a démoli dans la ville une quantité prodigieuse de maisons, et notamment dans les rues les plus passagères et les plus commerçantes ; le prix de loyers, celui des boutiques surtout, est devenu exorbitant ; ce que l'administration pourrait faire de mieux à cette occasion, serait d'abord de faire un plan de contruction extérieurement uniforme pour chaque rue, afin que toutes les maisons qui seront élevées présentent un ensemble régulier et conforme aux principes du bon goût ; tout individu qui se soumettrait à construire conformément au plan prescrit, devrait obtenir la concession gratuite et perpétuelle du terrain nécessaire à ses constructions ; ainsi on verrait bientôt s'élever un nombre considérable d'édifices nouveaux, les boutiques deviendraient moins rares, et les marchands, moins surchargés de frais de loyer, ne seraient pas obligés de renchérir comme ils le font les marchandises de leur débit.

Le Russie, intéressée à favoriser certaines cultures dans ses nouvelles possessions, a considéré la Crimée comme devant fixer son attention d'une manière spéciale ; elle y a établi que tout propriétaire, quel qu'il soit, a droit à un prêt égal au tiers de la valeur de la propriété ; ce prêt est fait à raison de quatre pour cent par an et pour un terme de cinq ans ; après l'expiration de ce

délai. on obtient presque toujours une prolongation de cinq autres années et aux mêmes conditions. L'estimation de la propriété est faite par des experts qui sont responsables de leur évaluation ; ainsi une terre évaluée trente mille francs, a droit à une avance de deux mille francs ; à défaut de remboursement au terme convenu, la propriété est mise en vente sous le privilége du gouvernement pour la somme qu'il a avancée ; si la vente ne produit que huit mille francs, les experts doivent payer les deux mille francs de déficit ; mais comme il est presque impossible qu'une propriété évaluée trente mille francs ne se vende pas au dessus de dix mille francs, surtout lorsqu'elle a reçu les améliorations qui sont dans les intérêts du propriétaire lui-même, la responsabilité des experts n'est jamais compromise, le colon a devant lui cinq ans ou dix ans pour réaliser des bénéfices qui rendent très légère la charge du remboursement, et le gouvernement lui facilite le moyen de faire sa fortune sans aucun sacrifice de sa part. Pourquoi n'adopterait-on pas à Alger une mesure semblable ? Elle me paraît ingénieuse dans l'intérêt des propriétaires et pour la sécurité du gouvernement. Les estimateurs prendraient en considération la rente dont la propriété serait grevée, et ne comprendraient que la valeur de l'excédant ; il leur resterait encore à surveiller le paiement exact de la rente annuelle et à défaut ils auraient le droit de contraindre le propriétaire quant à ce.

Qu'il me soit permis de revenir ici sur les banques de prêt et d'escompte, dont j'ai déjà parlé dans les chapitres précédens ; ces établissemens produisent partout un effet profondément salutaire ; en Amérique, en Angleterre, une

commune nouvelle est à peine établie, cent ou deux cents familles seulement sont réunies, et aussitôt la banque bienfaisante arrive à leur secours; les garanties suffisantes pour la circulation de ses billets au porteur étant données, le gouvernement donne ordre à tous ses receveurs d'admettre ces billets dans les caisses publiques, les propriétaires payent l'intérêt à raison de cinq ou de six pour cent, il n'empruntent pas sur leurs billets, mais sur leurs simples reconnaissances payables avec leurs récoltes; il ne faut pas s'inquiéter des précautions que les directeurs de la banque peuvent prendre pour ne pas prêter trop légèrement, l'intérêt personnel est toujours vigilant, ce n'est que rarement que ces entreprises éprouvent des pertes; l'avantage qu'elles ont à tripler leur capital au moyen de leurs billets, leur donne des bénéfices suffisans pour les dédommager de leurs frais et de leurs risques.

En l'état où se trouve Alger, un fond capital de cinq cent mille francs, porté à quinze cent mille par l'effet des billets au porteur, répandrait l'aisance dans tout le pays, et à mesure que la population augmenterait, que les exportations rurales acquerraient de l'accroissement en nombre et en étendue, il deviendrait nécessaire de porter le capital en numéraire à un million, et la somme des billets à deux millions; ces fonds prêtés et la somme des billets à deux millions, il serait convenable d'autoriser le taux de l'intérêt à huit pour cent par an; dans des entreprises d'agriculture les colons pourraient supporter ce taux quoique élevé, et par le triplement du capital au moyen des billets, ces fonds voudraient à la banque vingt-quatre pour cent, ce qui lui permettrait de supporter quelques fonds inactifs en

caisse, ainsi que les chances et les frais de ses opérations. A ce bénéfice, on pourrait ajouter des droits de commission sur la consignation à la vente de certaines denrées, que les colons pourraient vouloir ne livrer au commerce qu'aux époques qu'ils jugeraient les plus favorables pour le prix, et dans ce cas ils obtiendraient une prorogation du crédit sur cette consignation. Cette banque réaliserait des bénéfices très considérables, et les colons ne seraient pas livrés à la rapacité de quelques usuriers qui ne considèrent ni la solvabilité, ni la probité de quelques propriétaires honorables, que la situation accidentelle de leurs entreprises place dans la dure nécessité de recourir à des fonds étrangers; à l'heure où j'écris, l'intérêt de l'argent est couramment à trois pour cent par mois, et ces cupides prêteurs ne craignent pas de demander cinq pour cent par mois; quelle industrie pourrait supporter une pareille charge, et cependant l'urgence des besoins oblige les propriétaires à se soumettre à cette rapacité; les usuriers sont presque toujours sans piété: si le débiteur leur fait éprouver le moindre retard, il est aussitôt cité en justice, poursuivi, saisi, exproprié et décrié, parce qu'une récolte aura trahi ses espérances et qu'il aura eu besoin de demander une prolongation de délai; sa créance s'accroît d'intérêts comptés fort cher, de frais de justice exhorbitans que les gens de robe et de pratique n'ont pas manqué d'introduire dans la colonie, comme une lèpre contagieuse qui ruine les débiteurs malheureux en France, et qui produira les mêmes désastres dans un pays où ce fléau était inconnu.

Est-il possible que personne n'ait encore instruit le gouvernement de tant de choses qu'il lui

importe de connaître, ou s'il les connaît comment a-t-il pu ne prendre aucun moyen pour y remédier ?

Une mesure très utile et très encourageante, serait que le gouvernement versât en commandite dans la caisse de la banque d'escompte une somme qui représenterait le tiers ou la moitié du fonds capital réel ; sur une assurance semblable, on verrait à l'instant une banque formée et en activité, et il ne faudrait rien moins qu'une création semblable pour répandre l'aisance dans le pays, et pour établir contre les usuriers une concurrence qui détruirait à l'instant l'effet de cette cruelle rapacité.

Il y a à Alger, comme partout, une classe de la société qui n'est pas dans une situation assez élevée pour profiter des diverses institutions dont je viens de parler, mais qui ne mérite pas moins l'assistance de l'autorité ; c'est celle des ouvriers et généralement de tous ceux qui vivent de leur travail ; pour cette classe une maison de prêt, un mont-de-piété est indispensable, non pas un mont-de-piété usuraire et scandaleux comme celui de Paris, qui prête à douze pour cent l'an, et qui sous diverses formes ajoute à cet intérêt ruineux des frais qui élèvent le taux de l'emprunt à quinze ou dix-huit pour cent, sur gages bien et dûment évalués ; ce mont-de-piété se livre à de telles exactions sous l'empire des lois journellement appliquées par la justice, qui condamnent à des amendes considérables et qui flétrissent de la prison celui qui prête à huit ou dix pour cent, qui souvent n'exige pas de garantie et qui court les chances du non remboursement.

A Alger, il faudrait un mont-de-piété qui prêtât de petites sommes, au taux de six ou

huit pour cent, sur de justes garanties, et qui pût ainsi secourir la classe laborieuse dans les momens de gêne qu'elle n'éprouve que trop souvent ; quand le gouvernement consacrerait à cet usage une somme de cent mille francs, qui ne courraient jamais le risque d'être perdus, et dont les frais d'administration seraient facilement couverts par les intérêts que l'on percevrait, il ferait un usage louable et généreux de la latitude qu'il a dans l'emploi des fonds publics; cet emploi, qui ne serait point onéreux, puisque ce ne serait qu'une simple avance et non point une dépense, soulagerait bien des malheureux.

Comment se peut-il que toutes ces choses, si simples, si connues, soient laissées dans l'oubli; je n'ai pas eu de grands efforts d'esprit à faire pour indiquer tant d'institutions utiles; il m'a suffi de voir ce qui se fait partout ailleurs, et dont il semble qu'à dessein on veuille déshériter un pays neuf que l'on dit ensuite mauvais, cette conduite est une émanation du système de fourberie qui nous gouverne depuis trop long-temps, mais dont le public de jour en jour se désabuse et s'indigne.

Le système des encouragemens et des secours ne doit pas se borner à l'agriculture ; l'industrie aussi doit y participer, lorsqu'elle créera quelque chose qui ne se fait pas en France ou dont l'utilité sera reconnue pour l'affermissement de la colonie ; ainsi, à titre de secours, je voudrais donner une prime aux premiers moulins à huile et à ceux à farine qui ont été construits, parce que ces établissemens sont très avantageux pour le développement de la colonie et ne portent nul préjudice aux moulins qui sont en France ; les tanneries et les autres fabriques analogues devraient également en recevoir ; à titre d'encou-

ragement, je voudrais que toutes les fabrications qu'on n'a pas encore pu établir en France et qu'on pourrait introduire à Alger, en concurrence avec les autres nations, reçussent une prime convenable.

Le jury dont j'ai parlé plus haut, statuerait sur les droits que les fabricans auraient à cet acte de rénumération; l'autorité ferait alors l'application du réglement et décernerait la prime.

La situation de la colonie, exige un autre genre d'encouragement qui est aussi à la disposition du gouvernement ; c'est l'augmentation du nombre des ouvriers de tout genre et surtout des travailleurs de terre. Il est vrai que depuis quelque temps, il leur accorde assez facilement le passage gratuit sur les vaisseaux de l'état ; mais cette faveur n'est profitable qu'aux habitans du littoral de la Méditerranée, et il devrait y ajouter une indemnité de route jusqu'à Toulon, en faveur de ceux qui habitent l'intérieur ou le nord de la France, ainsi qu'aux Suisses, aux Allemands et aux autres peuples voisins qui nous fournissent des ouvriers. J'ai dit combien la main-d'œuvre est chère à Alger, il n'y a que l'insuffisance du nombre des bras qui occasionne cette cherté et qui ruine ceux qui emploient des ouvriers.

Un menuisier gagne quatre francs par jour, un maçon cinq francs, il en est de même des autres professions. Un propriétaire colon qui s'épuise à faire cultiver ses terres a toujours quelques travaux de construction, ne fut-ce que pour réparer une maison endommagée ou pour l'avantage de son exploitation, la dépense qu'ils occasionnent, quoique utile, souvent indispensable, est cependant improductive, et les prétentions exagérées des ouvriers en doublent le montant.

L'un des grands vices de ce pays consiste donc principalement en la cherté de la main d'œuvre, cherté qui est plus grande que dans aucun autre pays, lorsqu'il importe dans toute colonie nouvelle de produire à bon marché.

Si l'on ne porte pas remède à ce mal que je signale et dont on se plaint généralement avec tant de raison, Alger si fertile, si beau, Alger si favorisé par la nature, par le climat, par sa situation topographique, végétera pendant longues années et trompera les plus légitimes espérances. Le remède est facile; si le gouvernement le refuse maintenant qu'il est instruit, on saura ce qu'on doit en penser. De si légers sacrifices seraient bientôt remplacés par les succès des propriétaires, qui pourraient produire à bon marché et qui livreraient au commerce des denrées dont la circulation verserait, par mille voies différentes, des sommes considérables dans le trésor de l'état.

Je voudrais et je pourrais demander bien d'autres faveurs, qui seraient de la plus grande utilité pour le succès de la colonie et dont la faible dépense serait bientôt couverte avec grand bénéfice par les richesses que produirait un pays si fertile; mais combien de gens, qui n'approfondissent pas les choses ou qui ne veulent pas prendre la peine de réfléchir sur les plus vulgaires notions de l'économie politique, s'élèveraient contre mes prétentions, dont ils ne verraient que le côté onéreux; je m'arrête donc dans une voie où je ne suis entré que parce que j'en ai positivement connu l'importance, et je forme le vœu que le gouvernement connaisse mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent les véritables besoins du pays.

Ce système vaut mieux que tant de dépenses

inutiles que l'on prodigue tous les jours au grand dévorateur, le budget de la guerre ; je parle de celui d'Alger, car je n'ai pas pris la tâche ici de m'attaquer aux affaires générales de la France. Les abus en ce genre sont si nombreux, si évidens, que le maintien de l'administration du pays d'Alger au ministère peut seul expliquer tant de profusion.

Que les députés qui voudront discuter sur les dépenses de la colonie se dispensent d'épiloguer sur des objets peu coûteux et qui sont d'un intérêt positif, qu'ils veuillent bien examiner, au contraire, les observations qui sont présentées par un homme qui a sérieusement étudié le pays, et que leurs investigations se portent principalement sur la partie militaire, sur les travaux du génie ; c'est là qu'ils trouveront le chancre qui ronge tous les jours, et que le public signale moins parce qu'il est moins à portée de l'apprécier.

CHAPITRE VII.

DE LA PROPRIÉTÉ.

Dans un chapitre précédent j'ai décrit la propriété, j'ai dit comment elle est configurée, comment les héritages sont séparés et limités, il ne sera question ici que *du droit de propriété*.

Je n'ai pas à remonter à l'origine du droit de possession : dans toutes les sociétés ce droit a le même principe ; la terre était la propriété commune ; on a concédé aux individus le privilége d'en posséder en propre une portion, lorsqu'on a vu que ce privilége était le seul stimulant pour que l'homme se livrât à la culture et répandît dans la communauté une portion de sa richesse; aussi l'obligation de cultiver est-elle plus sérieuse que bien des personnes ne le pensent. Celui qui possède des terres et ne les met pas en produit abuse de la faculté de posséder. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question.

Les Turcs et les Maures possédaient les terres d'Alger ; leurs droits étaient constatés par des actes passés par le cadi ; mais cet officier public

ne prenait que des notes et ne gardait pas de minute comme le font les notaires ; aussi la transmission du titre était-elle un commencement de preuve de celle de la propriété ; ces titres en langue arabe ne sont écrits que sur le *recto* du papier et jamais sur le *verso*. En général leur rédaction est en style très concis, et ils occupent rarement une page entière de petit in-quarto. Lorsque la propriété était revendue ou cédée à un titre quelconque, on collait au bas de la feuille de papier une autre feuille sur laquelle était consigné le nouvel acte, et ainsi de suite à chaque mutation. On trouve de la sorte six, huit, dix, vingt actes à la suite les uns des autres, toujours sur le *recto*, et ce papier est roulé en commençant par le titre le plus ancien. La forme de cahier, préférable sous tant de rapport et dont nous fesons usage en Europe, est en quelque sorte inconnue aux Maures, puisqu'ils ne savent pas en faire usage.

Les biens passaient de main en main par droit de succession ; mais cet usage adopté presque partout était soumis à Alger à de grandes modifications ; le despotisme du gouvernement et la superstition musulmane en étaient la cause. Le pouvoir civil était dans les mêmes mains que le pouvoir religieux ; ce dernier est de sa nature *envahisseur*, et dans cette situation il ne peut recevoir aucun frein de l'autorité civile ; il se meut d'autant plus efficacement chez les peuples ignorans, qu'il agit sur la croyance et sur la conscience par la voie de la superstition ; ainsi sous un gouvernement despotique et arbitraire tel que celui des Turcs, la propriété particulière était constamment entre deux écueils, l'absorption par la ruse, ou la confiscation par la violence, et comme les grandes fortunes étaient

ordinairement le fruit de la piraterie ou des exactions exercées dans les fonctions publiques, elles fesaient le plus souvent ombrage ou envie aux chefs du pays ; ceux qui en étaient les possesseurs avaient compris la nécessité de les soustraire au danger le plus pressant, voulant aussi conserver leurs revenus au profit de leurs héritiers, ils fesaient leurs biens *habous*.

Les biens habous étaient ou donnés ou substitués dans une intention qui était toujours censée pieuse ; les premiers étaient l'objet d'une donation pure et simple du fonds et du revenu; les seconds, beaucoup plus nombreux, étaient substitués pour la nue propriété ; ces donations ou substitutions avaient lieu en faveur de divers établissemens ou corporations, tels que les janissaires, les institutions théologiques, les fontaines publiques, les canaux, le pavé de la ville, les chemins, quelqu'une des œuvres pies existantes ou tout autre semblable ; lorsque ces biens devenaient habous pour la nue propriété, l'usufruit profitait à l'individu désigné dans l'acte jusqu'à sa mort ou à la famille du donateur, jusqu'à son extinction ; quelquefois même, après cette extinction, si elle avait lieu, l'usufruit était substitué à un autre famille, et ce n'était qu'après que ces familles étaient éteintes que la jouissance se réunissait à la propriété. Ces donations avaient également lieu et plus fréquemment encore en faveur de diverses mosquées et notamment celles de la Mecque et Médine, objet de la vénération des fidèles croyans ; ou bien enfin en faveur de la grande mosquée de Sboul-Kérat, des Shorfas, des Andalous, qui, sans s'écarter de l'orthodoxie mahométane, formaient cependant des sectes différentes dans cette religion ; chacune de ces institutions

avait son administration au temporel et recevait des donations de la part de ceux qui en étaient les partisans ou les sectateurs : en cet état les biens étaient sacrés et insaisissables, c'est ainsi que les possesseurs des plus grandes fortunes avaient trouvé le moyen de soustraire leurs propriétés à la confiscation, et en même temps d'assurer leurs revenus à leurs héritiers, sans que ceux-ci eussent la faculté d'en dissiper le fonds. Les corporations ou les diverses branches de l'administration publique, légataires des biens habous, ne jouissaient donc le plus souvent que de donations fort anciennes ; mais comme ces sortes d'actes étaient religieusement respectés, tôt ou tard elles leurs parvenaient ; aussi la majeure partie des biens à Alger étaient devenus habous.

On juge qu'en cet état ils ne pouvaient plus se vendre que sous forme de location, leur destination ne pouvait plus être changée. L'esprit des donations était que ces libéralités fussent immuables, que les donataires en jouissent à tout jamais. Cependant on avait senti la nécessité, dans certains cas, d'autoriser quelques dérogations à cette coutume ; mais on comprend que si la cession avait eu lieu au moyen du paiement du prix capital, ce prix aurait pu être dissipé, on ne pouvait donc stipuler dans tous les cas qu'une rente perpétuelle, une *ana*, c'est ainsi que l'on désigne ces sortes de ventes dans ce cas ; lors de l'extinction des familles qui avaient droit à l'usufruit, l'*ana* passait au profit des corporations donataires du fonds.

Chaque corporation régissait les biens qui lui advenaient ainsi ; mais il arrivait souvent qu'une propriété se trouvait dans le cas d'une réparation capitale : un mur venait à s'écrouler, une

maison menaçait ruine, la corporation ne pouvait pas régir en cet état et faire réparer, la gestion devenait plus difficile et pouvait compromettre le gérant, les réparations pouvaient exiger des déboursés trop considérables, on consultait le Mégelès dont j'ai parlé au chapitre 2, et sur son autorisation et son adhésion à la fixation de la rente, la corporation vendait à *ana*. Les biens étant de la sorte toujours redevables d'une rente, le prix du fonds, quoique cessant d'appartenir à la corporation, ne pouvait pas être dissipé et les donataires jouissaient à tout jamais.

Les propriétés avaient donc en grande majorité une destination de main-morte; cette destination frappait toujours le capital et atteignait enfin le revenu: c'est là que l'on trouve l'origine de ces ventes à *ana*, et c'est en grande partie à cette cause que l'on peut attribuer la dépopulation de la régence, car les propriétés main-mortables engendrent la mauvaise gestion ainsi que la misère, et rien ne dépeuple un pays comme la misère : la peste, la guerre et la famine ont des effets bien moins désastreux.

Chacune des corporations ainsi dotées avait un *oukil*, (régisseur, administrateur), qui gérait les propriétés de ses commettans, toujours sous l'autorité du Mégelès.

Il y avait encore les biens provenant des successions vacantes; de plus, à la mort d'un individu qui n'avait pas d'héritier présent, le *Beit-èl-Mal*, qui était le curateur de ces successions, commençait par en prendre possession; il s'emparait sur inventaire de toutes les valeurs mobilières, vendait, d'après les ordres du Mégelès, celles qui étaient sujettes à dépérissement, et fesait avertir les héritiers qui pouvaient se

trouver en pays étranger; dans le cas où après un certain délai ils ne se présentaient pas, les biens étaient définitivement acquis au Beit-el-Mal, qui rendait compte annuel au Mégelès des revenus et distribuait des libéralités à des familles pauvres; toutes les successions vacantes recevaient la même destination.

Il restait donc très-peu de propriétés entièrement libres et qui fussent dans le commerce; celles-ci étaient désignées sous le nom de biens *melks*; c'est ainsi qu'une grande partie d'entre elles, depuis l'occupation française, sont tombées dans le domaine public; ce domaine est accru des biens appartenant aux Turcs émigrés depuis l'invasion des Français et qui ne sont pas rentrés dans le délai qui leur a été notifié; ils ont été considérés comme s'étant mis en hostilité contre la puissance française. Les Turcs qui ont continué à résider dans le pays sont restés libres possesseurs de leurs biens.

La majeure partie des fondations dont j'ai parlé ci-dessus était pieuses, car la religion a la priorité partout où les mêmes personnes exercent le pouvoir civil et religieux; le clergé Mahométan acquérait ainsi une prépondérance qui s'accroissait avec sa richesse, et c'est de cette manière qu'il agit partout où on lui permet de faire un corps dans l'état et de commettre les mêmes usurpations, sous le prétexte de la charité.

On a peine à comprendre que pour la décharge de la responsabilité administrative, la liste et la désignation de toutes ces propriétés n'ait pas encore été rendue publique, ou si l'état général n'en a pas encore été dressé en totalité, qu'on n'ait pas publié des listes partielles à mesure qu'elles ont été dressées, sauf à faire connaître successivement et de la même manière des listes

supplémentaires ; si on avait agi de la sorte, on aurait épargné à l'administration des accusations certainement mal fondées, mais que la susceptibilité naturelle au public ou sa malignité ne lui ont pas épargnées; s'il faut en croire la voix publique, plusieurs de ces propriétés seraient indûment occupées par des gens qui les auraient usurpées sans aucun droit.

Ce qui était le plus convenable et en même temps le plus avantageux au trésor, aurait été la confection d'un registre qui aurait été rendu public, afin que chacun pût venir rechercher, parmi les propriétés non occupées, ce qui aurait été le plus à sa convenance et en demander la mise en adjudication ; ainsi on aurait grandement facilité les colons pour se procurer les maisons ou les terres qu'ils auraient voulu louer, et on aurait élevé une juste et légitime concurrence contre les prétentions toujours plus exagérées des Maures, sur le compte desquels on s'attendrit si ridiculement et qui profitent ainsi de la négligence de notre administration.

La direction actuelle des domaines met de temps à autre quelques-uns de ces biens à location, mais son usage est de ne les louer que pour trois ans ; cependant il n'est pas sans exemple qu'elle n'en ait loué pour une longue durée; par ce moyen, on a facilité la création de quelques établissemens utiles, tels que des moulins qui ont été construits par les concessionnaires. Puisqu'on a admis ces utiles exceptions, je ne vois pas pourquoi on n'en ferait pas une règle générale, cette faveur serait profitable aux colons et au trésor public, et elle serait utile à la consolidation de l'établissement français, parce que la possession attache l'individu au sol.

Si le travail de la récapitulation générale

sont-ils donc venus à Alger pour épouser les préjugés de l'islamisme, et n'aurons-nous d'autre bénéfices de la conquête et de la victoire, que celui de nous prosterner devant les erreurs des mahométans, tandis que nous reconnaissons et que nous nous écartons de celles qui avaient séduit nos pères?

Il est facile de dire de fort belles choses sur l'honneur de la France, relativement à l'observation des traités; rien n'est plus flexible que la parole : lorsqu'on ne peut pas convraincre son jugement, on peut entraîner le Français par le sentiment, mais ce même Français aussi est capable de raisonner; il aime ce qui est national, il paie chaque année une énorme budget, et lorsqu'il s'aperçoit que pour les janissaires, les andalous ou pour la Mecque, on le prive des choses qu'ils a acquises au prix de l'or et du sang, son cœur se dilate un peu moins et sa bourse se resserre un peu plus; la France n'a-t-elle pas augmenté à l'infini sa richesse en livrant au commerce les biens du clergé et généralement tous les biens de main-morte, même ceux des communes, et sous le gouvernement français la religion de Mahomet doit-elle obtenir plus de protection que celle du Christ?

D'un autre côté, le domaine doit-il posséder et régir tant de biens? est-il capable de gérer d'une manière aussi avantageuse que les particuliers? S'il paie des indemnités, des gratifications, des aumônes annuelles à ceux qui peuvent y avoir droit, il y a donc des données pour connaître ce qui peut leur être accordé; dans ce cas pourquoi ne dresse-t-il pas une liste des pensions, et ne fait-il pas la vente de toutes ces propriétés?

Il ne doit ni ne peut opposer à ses argumens

l'incertitude du sort futur de la colonie, car cette administration est une branche du gouvernement lui-même; or, le gouvernement autorise et ratifie les ventes entre les particuliers, il reçoit même un droit en argent à chaque mutation; si quelque arrière-pensée le retient pour la disposition des biens du domaine, il trompe donc les particuliers lorsqu'ils sanctionne leurs transactions entre eux.

C'est ainsi que l'on a su rendre la conquête et la possession si onéreuses en multipliant les dépenses et en ne faisant rien de ce qui peut augmenter les revenus. Cette ressource vaut mieux qu'un impôt, car la revenu qu'en obtiendra le gouvernement ne sera que le résultat d'une mise en produit, que la création d'une richesse nouvelle, tandis que l'impôt reçoit et ne restitue rien: l'impôt tue la production.

En écrivant ce qui précède et bien d'autres choses que j'ai dites plus haut, j'éprouve bien de la peine à faire de si fréquentes critiques, mais la tâche que je me suis imposée ne m'oblige t-elle pas à dire la vérité? Je désire qu'elle déplaise à peu de personnes? mais, il est certain que si je n'ai aucune raison pour accuser leur bonne foi, il y en a malheureusement pour se plaindre d'un système érronné; j'ai toujours pensé que les hommes qui régissent l'administration locale à Alger ont manqué de liberté dans l'exercice de leurs actes, et que le pouvoir centralisateur, qui veut tout tenir dans sa main, leur a tracé une marche qui se ressent de la bureaucratie, dont les abus deviennent de plus en plus et d'année en année évidens. Cette marche est d'autant plus odieuse qu'elle semble cacher une perfidie.

Les ventes à *ana* ou à rentes perpétuelles ont

été très convenables pour les colons qui sont venus à Alger : quand on n'a pas de grands capitaux, il n'est pas égal de les employer à payer un fonds ou à faire des travaux et des améliorations à la terre ; tel acheteur dont les ressources sont suffisantes pour servir la rente. n'en a pas assez pour payer le capital, et je puis dire que le plus grand nombre de ceux arrivés dans ce pays sont dans cette position ; sans doute, il est avantageux de posséder une terre franche de redevance, mais avant tout il faut vouloir le possible, les affaires doivent être au niveau des moyens de ceux qui les traitent ; jusqu'à présent les versions que l'on a répandues en France sont trop contraires les unes aux autres, et le plus grand nombre trop éloigné de la vérité pour avoir attiré à Alger des personnes à grande fortune et pouvant disposer de sommes considérables ; il faut donc que les colons qui veulent fonder la colonie et que le gouvernement ne favorise d'aucune façon, commencent par se placer dans la situation de locataires avant d'être effectivement propriétaires ; à l'exception des autres pays conquis dont on s'est emparé de vive force et de ceux où le gouvernement a concédé gratuitement des terres aux planteurs, aucune colonie n'a offert l'avantage d'un début aussi avantageux pour les achats ; plus tard les propriétés seront en produit, les nouveaux possesseurs auront un peu plus d'aisance, les vendeurs pourront désirer de toucher le capital, il interviendra alors des transactions entre eux, et les propriétés seront libérées à l'époque où l'acheteur et le vendeur y trouveront leur convenance réciproque.

Actuellement beaucoup de Maures qui possédent des biens *melks* ne veulent plus vendre

à rente, ils demandent le prix du fonds, et même pour les biens habous grevés d'une faible rente; ceux qui veulent profiter du renchérissement que les Français, par leur imprudent empressement, ont apporté au prix des propriétés, demandent en sus de la rente, au lieu d'une augmentation sur cette même rente, une somme capitale à titre de pot-de-vin, pour preuve que nous les avons ruinés.

Les circonstances qui ont donné lieu à cette dérogation à l'usage presque général de vendre à *ana*, méritent d'être signalées; il n'est que trop vrai que beaucoup d'Européens n'ont acheté des propriétés que pour en abuser; les uns ont dévalisé les maisons par l'enlèvement des portes, des fenètres, des marbres et de tout ce qui pouvait être soustrait et vendu; les autres ont coupé les arbres; après avoir retiré de ces spoliations une valeur excédant la première rente payée, ils ont cessé de payer la seconde, et par l'abandon qu'ils ont fait de la propriété, ils ont contraint le vendeur à la reprendre ainsi dévastée; ces actes d'improbité commis par des hommes de mauvaise foi, ont porté un grand préjudice à ceux qui sont arrivés plus tard avec l'intention de respecter religieusement les propriétés qu'ils voulaient acquérir.

Quelques Maures, qui n'ont pas la prétention de toucher le prix capital de leurs propriétés, ne vendent plus à rente perpétuelle, mais louent à titre perpétuel; ce changement de forme dans la manière de contracter est indifférent dans le fond, mais il leur laisse plus de latitude pour empêcher la spoliation de leur propriété, ils conservent les titres entre leurs mains, et on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette précaution de leur part est fondée, elle ne nuit

d'ailleurs en aucune manière aux intérêts de ceux qui achètent avec l'intention d'améliorer, et en l'état où se trouvent actuellement ces terres d'Alger, il n'en est aucune qui ne doive doubler, tripler, quadrupler, décupler de valeur ; tous les travaux exécutés dans ce sens augmentent la garantie du vendeur qui s'est dépouillé, en même temps qu'ils enrichissent le nouveau possesseur : à l'avenir, celles de ces rentes qui ne seront point éteintes, seront considérées à l'instar des censes dont tant de terres étaient grevées au profit de quelques individus, tant en France que dans d'autres états, avec cette différence qu'elles ne proviendront pas d'origine feodale et que n'étant que la représentation du fonds, elles seront solides et perpétuelles.

Les achats se sont faits à des conditions très diverses : en général ils ont été avantageux aux deux parties. Les Maures lorsqu'ils géraient eux-mêmes leurs propriétés entendaient si mal leurs intérêts, tant en fait de culture que pour l'industrie citadine, que la rente moyennant laquelle ils ont vendu aux Français a toujours excédé le revenu annuel qu'ils savaient en obtenir, et ce n'est pas sans raison que j'ai dit plus haut que les Français étaient venus à Alger pour les enrichir, ce qui est vrai en dépit de toutes leurs hypocrites doléances et de la pitié aveugle, irréfléchie ou interressée, que bien des gens manifestent à leur égard ; à mesure qu'ils ont vu les acheteurs plus empressés ils ont élevé leurs prétentions : parmi mille exemples que je pourrais citer, j'ai connu une propriété rurale dont le Maure possesseur a demandé pour la première fois cent cinquante boudjoux de rente perpétuelle, il a élevé plus tard ses prétentions à deux cents boudjoux, et de proposi-

tion en proposition, il en a obtenu cinq cents, un an après.

Les ventes ne se sont pas toutes faites à rente perpétuelle, il en a été traité un assez grand nombre à titre emphytéotique pour vingt, quarante, soixante ou cent ans.

L'étendue des propriétés n'était déterminée par aucune dénomination de mesure conventionnelle; mais les Français voulant se rendre compte de leurs achats, ont cherché à appliquer à la désignation de la contenance l'usage le plus généralement répandu en France, celui de l'arpent de Paris, dont deux et demi environ composent un hectare; il s'est fait des ventes à rente correspondant à cinquante centimes, à un franc l'arpent; ces prix sont accrus successivement jusqu'à six, huit ou dix francs; toutefois ces derniers prix doivent être considérés comme exceptionnels ou pour certaines terres très voisines de la ville ou favorisées par une belle habitation, par des fontaines ou par quelque autre considération; un grand nombre de terres ont été revendues par des Français à d'autres Français; il y en a peu qui n'aient réalisé quelque bénéfice; quelques-uns ont stipulé dans leurs actes de vente, une rente plus élevée que celle à laquelle ils s'étaient soumis eux-mêmes, mais le plus grand nombre s'est fait rembourser par l'acheteur une somme plus ou moins forte, selon que ses conditions d'achat à rente étaient plus avantageuses ou que la terre avait reçu plus ou moins d'amélioration; les acheteurs ont remboursé des sommes de cinq cents francs, de mille, trois mille, six mille francs; on est allé à dix mille, à douze mille francs; il y a l'exemple d'une belle propriété, grevée d'une rente perpétuelle de mille francs, revendue avec un pot-

de-vin de trente mille francs, et une maison en ville payant une rente de neuf cents francs, avec un pot-de-vin de vingt-deux mille francs; il est bien évident que ces bonifications pourront s'élever plus haut à mesure que la colonie acquerra de la consistance ou que les propriétés auront été améliorées; il a été offert pour une maison construite à l'européenne, à arcades et à cinq croisées de façade, un loyer de dix mille francs; déjà un grand nombre de propriétaires se disposent à louer leurs maisons de campagne aux voyageurs anglais, russes, ou à d'autres habitans du nord qui vont, comme les oiseaux de passage, chercher la belle saison dans les contrées où ils savent pouvoir la rencontrer; quel est le pays du monde où ils trouveront un ciel plus tempéré, un climat plus sain, une terre plus fertile, des sites plus pittoresques, des habitations si belles, si somptueuses, un air si parfumé, de meilleur laitage, des légumes plus savoureux? Le temps n'est plus éloigné où la force des choses amènera à Alger les visiteurs heureux et bienfaisans, et c'est alors que ce pays, appelé barbaresque, deviendra un point de rendez-vous de la civilisation la plus exquise.

L'esprit de fiscalité, cette plaie des peuples, cette lèpre des gouvernemens, semble déja menacer la propriété de son atteinte cruelle, jai des raisons pour croire que le fisc médite l'impôt; à peine les Français ont-ils mis le pied sur ce nouveau rivage; ils épuisent leurs ressources pécuniaires à se préparer des produits, ils dépensent tous les jours sans recueillir; on sent la nécessité de les secourir, de les encourager; les ouvriers sont rares et fort chers, les denrées se vendent à bas prix, les terres sont en frîche, couvertes de broussailles, il y a des fossés à creu-

ser, des arbres à planter et à greffer, des maisons à construire ou à réparer, les outils sont chers, le bétail rare, on manque de voies de communications, les colons ne sont pas encore assurés de la durée de leurs entreprises ; ils sont en présence d'un ennemi sauvage qui les menace sans cesse et les vole tous les jours, et le vautour a déja tendu vers eux sa serre cruelle, il médite l'impôt ! Ce n'est pas assez que la famélique chicane ait déja empoisonné les actes de procédure et que la justice soit devenue l'instrument de sa rapacité, il faut que le fisc ouvre l'œil, tende le coup, apprête ses griffes, et que la terre qui ne produit rien encore, qui coûte et qui coûtera long-temps soit offerte en holocauste : la rapace finance a déja convoité sa proie ; directeurs, contrôleurs, inspecteurs, vérificateurs, receveurs, garnisaires, tous s'apprêtent ; on prépare des rôles, des quittances, des émargemens ; c'est-à-dire la moisson du blé en herbe, l'assassinat de l'enfant au berceau.

Ah ! que l'on se méfie d'une mesure si funeste ! Que si mon patriotique écrit tombe entre les mains de quelqu'un de nos législateurs, qu'il repousse bien loin, qu'il combatte de tout son pouvoir une mesure aussi impolitique ; mieux voudrait trahir les promesses les plus solennelles, les sermens les plus sacrés, mieux vaudrait immédiatement évacuer le pays que de ruiner la colonie et les espérances que la France a fondées sur elle, par une mesure dont l'examen doit être renvoyé à une époque pour le moment indéterminée et inconnue : le jour où l'on prononcera le mot impôt foncier, sera un jour néfaste pour la propriété rurale.

Que si l'on venait à penser que les biens de ville peuvent être imposés, on devrait essen-

tiellement déclarer que toutes les maisons nouvellement construites seront exemptes d'impôt de toute espèce pendant trente ans.

Espérons que pour une question si grave la voix de la colonie sera entendue, et qu'on ne voudra pas à sa naissance tarir les sources de la production.

Il sera bien nécessaire que les savans légistes de la métropole s'occupent un jour de nos affaires d'Alger ; les achats à rente perpétuelle donneront lieu très certainement à une foule de questions dont la solution pourra plus d'une fois embarrasser les notaires et les tribunaux ; je vais en élever quelques-unes pour donner une idée de ce que je prétends exprimer ;

1° L'acheteur qui abandonne son acquisition, est-il quitte moyennant un abandon pur et simple, ou bien le vendeur peut-il lui demander des dommages et intérêts ?

2° Cette demande peut-elle être intentée, quand même la propriété serait lors de l'abandon dans le même état et sans dégradation depuis l'époque de la vente ?

3° Quelles sont les obligations tacitement contractées par l'acquéreur au profit du vendeur relativement à la conservation et à l'entretien dont les immeubles peuvent être l'objet ?

4° Quelle est l'étendue des droits hypothécaires qui peuvent être dévolus ou concédés à des tiers et de quelle manière peuvent-ils être exercés ?

5° - Quels peuvent être les effets de l'expropriation à l'égard du vendeur primitif à rente et de celui qui acquerra en vertu de cette expropriation ?

6° Quels seront les droits du premier vendeur en cas de non paiement de la rente, faudra-t-il

que l'interruption du paiement de cette rente ait eu lieu pendant deux ans, pendant cinq ans, pour que le vendeur puisse exercer la revendication ; quels actes préalables devra-t-il signifier pour mettre l'acheteur en demeure, ou bien sera-t-il obligé de poursuivre l'expropriation?

7° Quel rôle jouera dans une succession une propriété achetée à rente lorsqu'il y aura plusieurs héritiers, et comment une propriété dont l'ensemble est solidaire d'une rente pourra-t-elle être partagée ?

8° Lorsque cette propriété sera indivise entre deux ou trois personnes, l'indivision sera-t-elle de rigueur ou facultative selon la loi française ?

9° Un propriétaire chargé d'une rente, peut-il revendre une portion de la propriété sans compromettre les intérêts de son vendeur ou ceux de son acheteur ?

10° Lorsque l'acheteur à rente revend sa propriété, est-il toujours garant comme le serait un locataire ; le vendeur primitif peut-il exercer solidairement sa garantie contre tous ceux qui ont pu posséder depuis son aliénation?

11° A quels signes distinguera-t-on celui qui a loué de celui qui a acheté?

Je pourrais multiplier ces questions et montrer combien le cours de la justice sera embarrassant sur ces affaires nouvelles, mais je n'ai voulu donner qu'une idée de ce qui ne pourra pas manquer d'arriver tôt ou tard, et sur cette matière les jurisconsultes pourront préparer des matériaux dont l'élaboration éclairera cette partie du droit civil. Les tribunaux d'Alger ont déjà senti l'embarras de leur position dans cette voie nouvelle ; depuis qu'ils administrent la justice ils ont été contraints à adopter une juris-

prudence ; car les juges doivent juger, et lorsqu'ils ne sont pas guidés par la loi ils ne peuvent consulter que leur conscience et les lumières du moment : mais je ne sais pas jusqu'à quel point leur conviction pourra ne pas se modifier par la suite et s'ils ne seront pas dans la nécessité de changer la première jurisprudence : c'est là ce qui arrive presque toujours lorsqu'il y a absence de loi. Il suffira d'ouvrir les yeux du gouvernement à ce sujet pour que la marche de la justice soit guidée d'après des bases fixes, qui sont d'autant plus nécessaires, que les transactions d'où surgiront tant de difficultés sont déjà très nombreuses, que de jour en jour elles deviennent plus importantes par l'étendue des affaires sur lesquelles elles reposent et par l'accroissement de leur multiplicité ; que déjà la fortune entière d'un assez grand nombre de Français se trouve engagée dans des entreprises semblables, et que cette manière présente assez d'urgence pour qu'on doive s'en occuper sérieusement et sans délai.

La tâche du législateur ne devra pas se borner à considérer l'avenir, elle devra aussi embrasser le passé et prendre des mesures transitoires, qui assureront la possession de ceux qui ont acquis avant l'époque où la loi sera faite, *car le passé quel qu'il soit ne peut être que ratifié.*

Parmi les faits accidentels qui violent la propriété, je ne dois pas omettre le droit que s'attribue arbitrairement l'autorité militaire de s'emparer des immeubles appartenant à des Français, qui sont à sa convenance pour les occuper ; elle prend les maisons de la ville pour y loger ses employés ou les officiers ; elle prend les terres pour des champs de manœuvre, les

maisons de campagne pour des magasins ou des cantonnemens ; elle se permet de changer, de démolir, de construire selon sa fantaisie, et c'est aussi rarement que jamais que les propriétaires peuvent obtenir la juste indemnité qui leur est due, même lorsqu'elle leur a été promise par acte régulier ; ainsi l'administration elle-même donne l'exemple de la mauvaise foi. Nul doute que les militaires doivent être logés, mais ceux qui ont acheté, payé et souvent fait réparer une propriété, ceux qui ont versé au trésor public le droit d'enregistrement exigé par le gouvernement, n'ont-ils donc pas des droits aussi ? et n'est-il pas juste de traiter avec eux d'égal à égal pour l'indemnité qui leur est due? Qui se serait jamais attendu que les Français seraient traités par une administration française comme un peuple ennemi en pays conquis? Ne vaudrait-il pas mieux souvent accorder aux personnes ayant droit au logement militaire la même indemnité qu'on leur alloue en France, que de s'exposer aux justes plaintes des propriétaires que l'on dépouille sous la promesse d'une indemnité que l'on refuse ensuite ? Comment veut-on que les particuliers aient confiance en la propriété, lorsque le gouvernement lui-même donne l'exemple de la violation? Je qualifie ces actes comme des cas de forfaiture de la part de ceux qui les commettent, et je ne dois pas être retenu de le dire, malgré le sabre que portent ceux qui les ordonnent ou qui les autorisent.

Lorsque l'on voit la multitude de maisons que le domaine possède à Alger, occupées en grande partie par une foule de grands ou de petits fonctionnaires civils ou militaires, logés dans ces maisons qui sont nécessaires au service de l'armée, on se demande comment on a cru devoir

accorder un logement à des agens qui sont à poste fixe dans la ville et qui sont d'ailleurs convenablement rétribués, on se demande pourquoi une telle faveur est accordée à Alger tandis qu'en France on n'agit pas de même. Les fonctionnaires et les employés, à Alger, n'ont pas plus d'incertitude sur la durée de leur résidence que les négocians et les colons; ils ne pourraient pas être contraints à évacuer le pays sans que ceux-ci ne fussent contraints à les suivre; cependant le nombre considérable d'immeubles consacrés à leur logement oblige l'autorité militaire à s'emparer trop vivement de quelques maisons appartenant à des particuliers, ce qui élève fréquemment des collisions fâcheuses qui nuisent beaucoup à l'affection publique dont l'autorité supérieure devrait être jalouse.

Il y a plus encore: depuis deux ans l'administration des domaines loue publiquement et à l'enchère des maisons et des magasins qui appartiennent à l'état; elle en encaisse les loyers, et l'autorité militaire et civile ne craint pas de mettre en réquisition la maison d'un particulier pour un logement de faveur; le génie militaire s'empare d'un magasin dont il déclare avoir besoin, et le propriétaire dépouillé, qui possède en vertu d'un acte enregistré, qui a payé une rente et réparé la maison, lorsqu'il se présente à son spoliateur pour réclamer une indemnité, est mal reçu, repoussé et traité sans ménagement. Si ce n'est pas là de l'impudeur, je demande qu'on explique ce que c'est que l'impudeur.

Mais ce n'est à l'autorité seule que l'on peut reprocher d'abuser de la propriété, il y a des particuliers qui en abusent aussi; ce sont des acheteurs qui l'acaparrent, qui la monopolisent et qui ne la cultivent pas.

Il faut bien reconnaître le droit de celui qui veut acheter une grande étendue de terre et qui a les moyens nécessaires pour la payer : ce droit est incontestable ; mais peut-il s'étendre jusqu'à l'acquérir pour l'éteindre en quelque sorte, la paralyser, la retirer du commerce pour la faire renchérir sans la mettre en produit, et la revendre ensuite le plus chèrement possible à ceux qui l'achètent dans le but louable de la cultiver ? Cette question oblige à revenir sur celle de l'origine de la propriété individuelle du sol, qui n'a pu devenir tel qu'à la charge par le possesseur de cultiver ; c'est là en effet un point du droit des gens plutôt que du droit civil ; mais dans une colonie naissante où la métropole ne dépense ses fonds qu'à la condition de se dédommager sur les avantages des produits agricoles et commerciaux, ce monopole improductif n'a d'autre but que de rendre pire le sort des véritables colons qui veulent cultiver, il est intolérable ; de tels acheteurs sont le fléau de la colonie, ils doivent être contraints à mettre en culture, dans un certain délai, toutes celles de leurs propriétés qui sont protégées par nos avant-postes, sinon en totalité, au moins dans une certaine proportion, et dans le cas de refus, je soutiens qu'ils peuvent être contraints à revendre, sinon à ce que l'on revende d'office à leurs risques et périls. Dans mon esprit, cette règle s'applique aussi bien à celui qui possède peu qu'à celui qui possède beaucoup, et de quelque privilége qu'on veuille entourer le droit de propriété, quelque extension que l'on prétende donner à la liberté d'user de sa terre avec la latitude la plus absolue, si on veut se dépouiller de tout esprit de prévention, on reconnaîtra cette vérité ; l'usage d'une telle liberté est attentatoire à celle du pu-

blic, qui a droit au bénéfice de la prospérité commune, laquelle est en raison de la masse des produits et de leurs prix ; les acheteurs de la seconde main payeront plus cher et devront par conséquent vendre les leurs à un prix plus élevé.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, dont les prodigieux succès font depuis un demi-siècle la surprise du monde entier, ce réglement existe, et la justice comme la raison veulent qu'il soit admis dans toute colonie nouvelle.

Maintenant il faut examiner jusqu'à quel point peuvent être fondées les craintes des personnes qui se défient de la volonté du gouvernement pour conserver un pays sur lequel son langage est si contraire à l'esprit de ses actes ; tous les divers points de vue sous lesquels j'ai considéré ci-dessus la propriété, ne sont que des accessoires de peu d'importance en présence de celui-ci. Les colons qui acquièrent des terres et les cultivent, ceux qui construisent des maisons, qui améliorent et amendent le sol, ceux qui plantent et qui greffent, ceux qui exécutent les difficiles travaux de terrassement pour rendre les terres cultivables, pour les préserver de l'invasion des eaux, ceux qui percent des chemins, jouiront-ils en paix de leurs pénibles entreprises? recueilleront-ils le fruit de leurs travaux? la disposition et la jouissance de leur fortune versée dans la terre d'Afrique leur sont-elles garanties? les propriétés sur lesquelles ils s'épuisent sont-elles assurées à leurs enfans ?

Toute la colonisation est dans cette question; de la manière dont elle sera résolue, dépendra le sort des hommes hardis et courageux qui se sont livrés à ces laborieuses entreprises, celui de leurs familles et la richesse que la France doit

attendre de notre nouvelle possession; du plus ou du moins de crédit que l'une ou l'autre façon de voir acquerront dans l'opinion publique, résultera la promptitude ou la lenteur du développement de l'établissement français.

Lorsque le gouvernement exécuta l'expédition et la conquête de la régence d'Alger, un secret pressentiment annonça au public que la question de la conservation deviendrait l'une des plus importantes de notre époque politique; chacun l'envisagea à sa manière, les uns n'y voyaient qu'un point militaire dont l'incontestable utilité ne pouvait être méconnue par le gouvernement; les autres joignirent à cette considération celle de la richesse qui devrait être mise en œuvre par les travaux de l'agriculture; ce dernier point de vue, qui n'excluait par le précédent, mais plus large, plus solide, plus grand, plus généreux, acquit aussi plus de crédit; quelques-uns en petit nombre ne considérèrent cette opération que comme un erreur du gouvernement; ceux qui ne l'envisagèrent que comme la vengeance d'une insulte commise contre un agent de la France, se renfermèrent dans une vue étroite et sans portée; ils n'aperçurent que le prétexte.

Quelques publicistes s'exercèrent à ce sujet; des écrits furent publiés sur cette matière et ils émirent des avis contradictoires; ces discussions furent utiles, elles éclairèrent le public; ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous les auteurs qui s'étaient transportés sur les lieux, soit lors de l'expédition, soit après qu'elle eût été effectuée, s'accordèrent à proclamer la beauté, la richesse du pays, l'avantage que la France devait en retirer; MM. Merle, Caze, Juchereau de St.-Denis, baron Volland, et plus tard M. le

maréchal Clauzel plaidèrent cette cause avec la simple et puissante éloquence de la conviction; les seuls antagonistes de la colonisation furent ceux qui n'avaient pas vu le pays, MM. baron Lacuée et Maurice Allard; la réfutation de ce dernier, qui seul avait su colorer sa critique des argumens les plus spécieux, fut l'objet de ma première publication sur cet important sujet; M. Alexandre de Laborde avait devancé tous ces écrits, son ouvrage fut trop précoce pour pouvoir donner à l'opinion publique l'impulsion qui appartient à un esprit éclairé et aussi étendu que le sien.

Pendant cette polémique de la presse, un nombre considérable de Français venait visiter Alger, et plusieurs d'entr'eux y formaient des établissemens; de nombreux commerçans s'y installèrent, des maisons, des terres passaient dans les mains des nouveaux habitans, et la colonisation commença à se caractériser.

L'incertitude dans laquelle le gouvernement s'obstinait à laisser le public n'empêcha pas que le nombre des établissemens de tout genre ne devînt de jour en jour plus considérable; les particuliers furent d'autant plus encouragés à se livrer à ces entreprises, que le gouvernement lui-même en formait tous les jours de nouvelles; il perçait des routes, construisait les abattoirs publics, établissait des fours à chaux qui étaient constamment en activité pour les ouvrages du génie militaire; il fesait des travaux hydrauliques fort coûteux à l'entrée du port, réparait les fortifications, construisait des casernes, formait des hôpitaux militaires et civils, installait une direction de l'artillerie et du génie dont il mettait en activité les importans ateliers, il démolissait des maisons par centaines, fesait des places publiques et des promenades, s'emparait

graduellement du pays par les progrès de avant-postes, la construction des blokaus et des camps retranchés; il louait à l'enchère publique, pour un délai de trois ans, les immeubles du domaine, et plus tard convertissait à titre onéreux quelques-uns de ces baux en emphytéose de cent ans.

Dans le principe, il avait enregistré gratuitement tous les actes publics et privés, même ceux des ventes d'immeubles, sans doute dans le seul but de leur donner date certaine; mais à partir du 1er août 1831, il perçut un droit d'enregistrement sur tous les actes privés ou publics, judiciaires ou translatifs de propriété; celui qu'il exigea sur ces derniers fut fixé à deux pour cent sur les rentes stipulées et capitalisées à raison de cinq pour cent.

Pouvait-on manifester une volonté plus évidente de conserver le pays? De quelle manière aurait-il été possible de mieux caractériser la prise de possession? Tous ces actes étaient patents, ils exprimaient virtuellement une volonté qu'on ne pouvait méconnaître: le public a dû raisonner et agir en conséquence. Le gouvernement ne déclarait pas officiellement qu'il entendait conserver cette conquête, mais on trouva naturel de penser que s'il avait des raisons pour user d'une telle réserve, d'autres motifs plus puissans lui commandaient de concourir par ses actes à faire contracter à la France l'engagement de concentrer à Alger de grands intérêts particuliers. Chacun sait que la diplomatie est rarement indiscrète et qu'elle aime mieux laisser deviner que parler ouvertement.

Que si par impossible la criminelle pensée pouvait surgir dans les affaires d'abandonner la colonisation de ce beau pays, on se demande

quelle serait la tête en délire qui aurait pu la concevoir ; l'opinion publique ne serait-elle pas révoltée d'un acte si odieux ? L'indignation générale ne viendrait-elle pas foudroyer une telle perfidie, la France entière ne crierait-elle pas à la trahison ? « Ceux de mes enfans qui ont suivi « vos armées et vos administrations sur la terre « d'Afrique ne m'ont pas répudié, dirait-elle au « gouvernement, ils ont suivi votre exemple, ils « ont agi d'après vos inspirations, ils se sont sou- « mis à toutes les lois françaises dont vous avez « entendu leur faire l'application, et se sont con- « formés aux réglemens exceptionnels qu'il « vous a plu de rendre obligatoires. Lorsqu'ils « ont versé dans votre caisse des droits d'enre- « gistrement considérables, il ont reçu de vous « la garantie tacite, mais formelle et irrévocable, « contre toute éviction politique. Ceux qui sur « la foi de vos actes de concession ont cons- « truit des maisons, des moulins, des fabri- « ques de toute espèce ; ceux qui ont défriché « des terres, creusé des canaux, fait des plan- « tations, ont le droit le plus incontestable de « réclamer la force toute puissante de votre « protection.

« Si vous deviez abandonner cette belle et « vaste contrée, il ne fallait donc pas épuiser « nos trésors par de si prodigieuses dépenses ; « il était inutile de construire des villages, de « concéder des terres, de fonder tant d'établis- « semens, de verser le sang de nos soldats pour « une entreprise passagère, sans avenir et sans « avantage ; il ne fallait pas s'établir gratuite- « ment le champion de l'Europe contre des « forbans inoffensifs à mon égard. Votre con- « duite est un outrage aux lois de la morale « publique ; vous avez tendu un piége à tous

« ceux qui vous ont suivi ; vous avez compromis « les intérêts de plusieurs milliers de familles , « qui ont versé le fruit de leurs économies en« tre les mains des nouveaux colons ; vous avez « ébranlé ou détruit leurs fortunes ; vous avez « trahi la confiance publique ; vous avez poussé « à l'émigration des milliers de Français qui « me sont restés fidèles et les avez livrés au « caprice dangereux d'une nouvelle métropole « ou au fer meurtrier d'un peuple ignorant et « barbare. »

Je ne sais pas ce que pourrait répondre le gouvernement à de telles apostrophes : rien ne pourrait le justifier. Le secret des affaires diplomatiques ne serait pas même une excuse, car rien ne l'obligeait à des démonstrations publiques qui entraînaient évidemment une foule de Français à leur ruine et à leur destruction. Il n'est jamais permis de souscrire une convention secrète lorsqu'elle doit tromper la foi publique ; non , il n'est pas possible que le gouvernement ait une telle pensée !

Après cela qu'un ministre vienne à la tribune nous déclarer que le gouvernement est dans l'intention de conserver cette conquète et ajoute cette inconcevable restriction : *A moins que l'intérêt et la dignité de la France ne s'y opposent* (M. de Broglie). L'intérêt et la dignité de la France veulent qu'aucun Français ne soit sacrifié par des actes occultes , que les fortunes particulières soient toujours protégées contre les actes onéreux de quelque nation que ce soit , que là où seule elle a supporté toutes les charges d'une expédition dangereuse et d'une conquête utile à toutes les autres nations , elle en recueille tous les avantages. L'honneur et la dignité de la France consistent à ne souscrire que des actes

empreints de nationalité et à ne pas sacrifier à de secrètes conventions diplomatiques les Français qui n'ont agi que sur la foi des actes du gouvernement lui-même. Il n'y a point d'échange de territoire qui pourrait excuser cet abandon ; les hommes ne sont pas des troupeaux de moutons que l'on vend ou que l'on échange à volonté ; ceux qui sont venus à Alger ont prétendu suivre la domination française : les actes du gouvernement les ont autorisés à agir d'après cette inspiration, c'est un droit qu'ils peuvent faire valoir et que l'on ne peut méconnaître. Si quelque voisin inquiet ou jaloux voulait soustraire le royaume d'Alger à la domination française, la France est assez puissante pour résister à une telle prétention, et c'est en cela que réside sa dignité, son intérêt et son honneur.

CHAPITRE VIII.

ÉTAT ET RÉGIME SANITAIRE.

Je ne suis pas médecin, je m'abstiendrai soigneusement d'empièter sur le domaine de la science, et ceux qui liront mes observations vulgaires ne verront que le résumé de quelques remarques que j'ai faites avec toute l'attention possible et que j'émets avec circonspection : je serai court.

Les indigènes ne sont pas sujets aux indispositions qui atteignent quelques Européens à leur arrivée à Alger; leur santé est ordinairement bonne, on remarque seulement que ceux qui, comme les Cobayles, sont dans l'usage de prendre une mauvaise nourriture ont un teint jaune, appauvri et manquant de force physique; mais on distingue principalement deux sortes d'infirmités qui sont extrêmement communes : la cécité et l'enflure des jambes. Je n'ose presque pas me permettre de leur assigner une cause, cependant il est permis de penser que la blancheur de tous les murs extérieurs et intérieurs

et surtout celle des terrasses fatiguent les vues faibles et tendres; la réverbération du soleil produit un reflet éblouissant qui doit être très nuisible à la délicatesse de l'œil.

J'ai vu en France en 1816 et 1817 un dépôt de mendicité, où les murs de la cour qui servait de promenade aux détenus était d'une égale blancheur, où les ophtalmies étaient extrêmement fréquentes; après avoir employé les remèdes de l'art dont l'effet était généralement efficace, la même maladie se manifestait de nouveau et l'on cherchait vainement quelle en était la cause; quelqu'un qui fréquentait cette maison et qui éprouvait péniblement, chaque fois qu'il y passait, l'influence de cette réverbération, imagina de faire passer sur ces murs une couleur grise qui ne réfléchissait pas une clarté si vive: la maladie cessa entièrement; j'ai été autorisé à penser, d'après cet exemple dont j'ai été le témoin, que la même cause devait produire un effet semblable.

Quant à l'enflure des jambes, cela ne viendrait-il pas de l'usage de marcher nu-pieds et nu-jambes? Les indigènes sont presque toujours sans aucune espèce de chaussure, ou lorsqu'ils en ont, elles sont si mauvaises et si minces, le cuir dont elles sont composées est si mal fabriqué, que leurs pieds ne peuvent être convenablement préservés de l'humidité; dans leurs domiciles, ils sont presque constamment nu-pieds sur le carreau, sur le marbre et souvent dans l'eau; chaque fois qu'ils entrent à la mosquée ou dans toute maison où ils croient devoir prendre une attitude de respect, ils laissent leurs pantoufles à la porte. La saison des pluies dure quatre mois et quelquefois plus long-temps, ces pluies lorsqu'elles ont commencé sont presque continuelles,

elles pénètrent toujours dans l'intérieur des maisons par la grande cour carrée qui existe au milieu de chacune d'elles, et jaillissent sur les galeries qui servent de passage d'une chambre à l'autre; les habitans sont dans l'usage de laver leurs maisons du haut en bas une fois par semaine, en sorte que, tant au dedans qu'au dehors leurs pieds sont constamment imprégnés, d'une humidité abondante; ce qui est probablement fort nuisible; car les médecins se réunissent tous pour recommander comme un principe hygiénique essentiel de se préserver du froid et de l'humidité aux pieds, et il est permis de penser que ce régime malsain contribue fortement à occassionner l'infirmité dont je viens de parler et qui dégénère souvent en maladie sérieuse.

Les indigènes n'ont pas de médecins; ils connaissent l'usage de la saignée, et quelques juifs saignaient pour deux ou trois sous, dans leurs boutiques, les personnes qui croyaient devoir se soumettre à cette opération; on ne peut appeler médecins quelques ignorans qui n'avaient fait aucune étude et dont très peu de gens réclamaient le ministère; cependant les habitans ne paraissent pas se porter moins bien ni jouir d'une existence moins longue que les Européens, ce qui semblerait être un argument contre la médecine; ils connaissent par tradition et par expérience quelques végétaux qu'ils emploient comme curatifs pour certaines maladies; mais chez eux rien n'est écrit et n'est réuni en corps de doctrine sous le rapport scientifique; toutefois, selon moi, l'ignorance de ces gens et leur état de santé n'est pas un argument contre la médecine; sans doute dans cette science difficile et hypothétique, où le vulgaire ne connaît

pas grand'chose et où ceux qui l'approfondissent rencontrent de si nombreuses et de si profondes obscurités, il y a encore de grandes incertitudes; d'ailleurs en médecine, plus que dans les sciences exactes, il y a beaucoup de charlatans ; cependant ce serait injustice que de méconnaître les services qu'elle peut rendre à l'humanité et ceux qu'elle lui rend en effet ; tout n'est pas charlatanisme dans la médecine, elle repose en bien des points sur des principes exacts ; diverses maladies à la verité peuvent être guéries par certains remèdes vulgaires ou par la régime de la diéte et de la transpiration, mais les exceptions à cette règle sont si nombreuses que c'est repousser l'évidence que de méconnaître la nécessité du médecin. La manie de quelques personnes, qui font parade de ne jamais le consulter, est une sorte de jactance d'esprit fort qu'on est bien contraint à mettre de coté lorsque la santé est véritablement compromise; et si les Maures n'ont pas à redouter nos empiriques qui nous tuent, ils sont privés des secours salutaires de ces hommes savans qui, parmi nous, ont consacré leur vie à étudier la nature et ses besoins dans les choses qui nous touchent de plus près. Les Musulmans sont excusables de n'avoir pas de médecins, parce qu'ils sont ignorans et fatalistes, mais on ne peut douter qu'ils ne soient bien souvent victimes de leurs préjugés et de leur ignorance.

Un grand nombre d'Européens ont été atteints de quelques maladies, notamment de la dissenterie et des fièvres intermittentes ; ces dernières surtout ont eu assez souvent un caractère dangereux qui a occasionné la mort ; mais ce n'est pas là une raison suffisante pour accuser le pays d'insalubrité. Personne n'ignore que tout chan-

gement de climat est capable d'opérer sur ceux qui s'y soumettent une sorte de révolution momentanée, et cela est si vrai qu'on éprouve cette révolution avec plus ou moins d'intensité souvent d'une partie de la France à l'autre. Le climat d'Alger est parfaitement sain ; il y a, comme dans toutes les contrées voisines de la mer ou de lieux marécageux, des quartiers insalubres qui communiquent des maladies fiévreuses. Les indigènes de tous ces divers pays sont acclimatés, mais les nouveaux venus en éprouvent souvent des effets plus ou moins contraires. On doit se tenir éloigné autant que l'on peut de ces voisinages malsains. Chacun sait qu'à Alger c'est dans les environs de ce que l'on appelle improprement la ferme-modèle et de la maison carrée que l'on contracte cette fâcheuse maladie ; partout ailleurs on respire un air très sain et les eaux y sont de fort bonne qualité.

Les Européens ont l'habitude des boissons rafraîchissantes telles que la bière, la limonade, l'orgeat et autres semblables, même l'eau pure ; ces boissons sont malfaisantes à Alger, elles relâchent les organes et occasionnent la dissenterie, il faut s'en abstenir ; l'usage de l'eau pure est affaiblissant pour les tempéramens accoutumés à boire du vin ; on ne doit pas non plus se livrer aux boissons fortes et spiritueuses, les toniques modérés sont préférables et l'on peut sans inconvénient boire un ou deux verres d'eau coupée d'une petite quantité de rhum ou d'eau de vie ; le café doit obtenir la préférence sur toutes les autres boissons : pris en petite quantité, même plusieurs fois par jour, surtout pendant les chaleurs, il rappelle la chaleur à l'estomac et la fraîcheur à la bouche, il donne

de l'action aux nerfs et à toute la machine; les indigènes en ont fait une longue et salutaire expérience, et c'est peut-être sous ce rapport unique qu'on doit les imiter. Les Européens qui ont fait usage du café, comme je viens de le dire, s'en sont tous bien trouvés.

A Alger il faut vivre sobrement, s'abstenir des excès de quelque nature qu'ils soient, se vêtir de laine même sur la peau; les ceintures de flanelle sont salutaires pour prévenir les inflammations d'entrailles; il faut préférer le linge de coton à celui de fil, qui ne pompe pas la transpiration et se refroidit sur le corps. Les rosées de la nuit sont presque toujours d'une abondance extrême; lorsqu'on est obligé de sortir de chez soi de grand matin et à jeun, il est nécessaire de prendre un peu de café ou toute autre boisson chaude et non pas un verre d'eau-de-vie, usage nuisible et très préjudiciable à la santé, dont trop de gens ont adopté l'usage.

Les maladies qui ont atteint un si grand nombre de soldats seront expliquées par les gens de l'art, de manière à prouver qu'il faut moins en accuser le pays que les malades eux-mêmes; l'usage immodéré qu'ils ont fait d'eau-de-vie, de vin, d'eau fraîche; les mauvais fruits qu'ils sont allés piller dans la campagne, même avant maturité, et dont ils se sont gorgés, ont contribué évidemment à altérer leur santé dans un pays où il faut observer un régime tout contraire. Lorsque les mêmes régimens séjourneront plusieurs années de suite dans la colonie, le soldat y acquerra de l'expérience et en profitera, parce que le plus souvent il l'aura acquise à ses dépens.

Alger n'est sujet ni à la peste ni à la fièvre jaune qui a dévasté nos colonies d'Amérique

et tué tant de Français, il n'y a aucune maladie endémique ; si dans une partie de la campagne on respire un air malfaisant, cette cause fâcheuse et locale de maladie disparaîtra bientôt, car on s'occupe des travaux de dessèchement qui assainiront bientôt le quartier que l'on considère comme dangereux ; ces travaux seront faciles, la pente du terrain permet l'écoulement des eaux stagnantes, de manière à détruire totalement les miasmes qu'elles exhalent, et il faut espérer que les versions fauses ou exagérées, répandues en France par quelques personnes qui ont jugé superficiellement le pays, seront bientôt appréciées à leur juste valeur.

Il est surtout bien désirable que les provenances de la colonie y soient reçues avec autant de sécurité que celles de la Corse et de tous les autres pays qui méritent l'exemption des mesures sanitaires, et qu'enfin on dispense les navires arrivant d'Alger de cette inutile et ridicule quarantaine, qui n'est justifiable que pour les pays reconnus suspects et qui porte un si grand préjudice aux relations commerciales avec la France ainsi qu'à la culture et au commerce du pays

FIN.

APPENDICE.

Le but principal de cet ouvrage est de faire connaître au public l'état actuel du pays, les maux qu'il endure, les privations qui lui sont imposées, les dangers qu'il court et ce qu'il serait désirable que l'on fît pour réparer de grandes erreurs, pour rémédier à beaucoup d'inconvéniens.

Je considére donc comme un complément à tout ce que j'ai dit dans le corps de cet écrit et comme un appendice qui en fait le corollaire, un mémoire qui vient d'être présenté, par un Français habitant Alger depuis long-temps, au conseil supérieur d'administration dont j'ai eu l'occasion de parler dans les chapitres précédens.

Je me borne à donner la copie littérale de

ce mémoire, sans y ajouter de commentaire, les fait en disent assez par eux-mêmes ils sont exacts.

Les Français qui sont venus se fixer à Alger sous la protection de leur gouvernemet et qui out été virtuellement et légalement autrisés à y former des établissemens de commerce à y acquérir des terres, n'ont pas renoncé à leur droits de citoyens; ils n'ont pas perdu leurs titres à être secourus dans les calamités publiques pour tous ceux qui peuvent s'y transporter encore, la mère patrie ne peut changer de sentimens et de conduite.

En France on accorde des secours aux communes dévastées par une grêle, par une inondation ou par un incendie. Les pluies trop abondantes, les sècheresses excessives, les crises commerciales occasionnées par des causes politiques, tous les accidens qui atteignent les particuliers et qui ne proviennent pas de leur fait, sont pris en considération par le gouvernement, et dans les grands événemens politiques on a même recours aux mesures extraordinaires indiquées dans le mémoire ci-après transcrit.

Pourquoi les colons d'Alger seraient-ils privés de la même protection? le gouvernement les aurait-il proscrits? l'autorité locale serait-elle indifférente à leurs infortunes? L'un et l'autre sont impossibles. Alger renferme dans sa popu-

lation française un nombre infini de fonctionnaires et d'employés militaires et civils qui sont tous fort exactement et en général assez largement rénumérés ; ils ne se ressentent pas de la misère publique ; mais les citoyens indépendans, livrés à leur propre industrie, à leur bonne ou mauvaise fortune, sont en butte à tous les dangers, à tous les écueils d'un établissement nouveau, d'un pays inconnu, d'une industrie naissante ; leurs travaux jettent à grands frais pour eux les fondemens d'une immense richesse agricole et commerciale pour la France, dont selon toute apparence le fruit ne sera recueilli que par ceux qui leur succèderont. Si l'autorité locale n'adopte ou ne provoque de la part du gouvernement une mesure prompte et efficace, elle sera inexcusable ; c'est ici pour elle mieux que jamais l'occasion de se défier de l'égoïsme naturel aux hommes que la fortune favorise.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR UN FRANÇAIS

À MM. les Membres du Conseil supérieur d'Administration de la Colonie, et dans les mains de M. l'Intendant civil, l'un d'eux.

MESSIEURS,

La colonie se trouve actuellement dans un état de crise difficile à décrire, ses habitans sont à la veille de leur ruine, et il est du devoir des bons citoyens d'en instruire ceux qui sont chargés de la gouverner et de préparer son avenir.

Le gouvernemcnt remplit fort exactement toutes ses obligations pécuniaires, en sorte que les personnes attachées à son service ne peuvent guère juger exactement les choses relatives à la population. Ces personnes, en général, sont placées pour les besoins de la vie dans une indépendance dont je reconnais la nécessité, et comme elles ne sont pas directement atteintes par la calamité publique, il est nécessaire que ceux qui en sont les victimes la leur montrent dans toute sa sévérité, pour qu'elles puissent chercher et appliquer le remède convenable.

Je ne dois pas dans cet exposé remonter à la cause principale de la détresse du pays, elle est trop bien connue et trop publique; mais en attendant que le gouvernement, qui seul a le pou-

voir de la faire cesser, ait accompli l'ouvrage qu'il a commencé, il importe, messieurs, que l'on mette sous vos yeux les motifs des justes doléances des habitans.

L'agriculture et le commerce sont également en souffrance : dans l'une et dans l'autre, les moyens pécuniaires sont épuisés. Dans un pays où personne n'a apporté de capitaux considérables, mille circonstances ont augmenté les dépenses et diminué les produits ; la rareté et la cherté des ouvriers, leur défaut d'aptitude et leur mauvaise volonté ont rendu les travaux fort coûteux, et il ne me serait pas difficile de prouver, en comparant leur salaire et le travail qu'ils ont fait, avec le salaire qu'on leur donne en France et les travaux que l'on y obtient d'eux, que le prix de la main-d'œuvre est dans la proportion de trois à un. Cette calamité ne cessera que lorsqu'une population nombreuse, attirée à Alger par de bonnes dispositions politiques, les travailleurs éprouveront une concurrence qui les forcera à modérer justement le prix de leurs salaires et à travailler comme il est juste qu'ils le fassent.

Les outils sont également fort chers parce que ceux qui les fabriquent ont des prétentions excessives ; les constructions ne sont pas moins ruineuses, les compagnons menuisiers, maçons, serruriers, n'exigent pas moins de cinq francs par jour et quelquefois davantage, tandis qu'à Paris, le lieu où les dépenses sont le plus élevées, il se contentent de trois francs ou trois francs cinquante centimes ; et comme les bois de charpente et de menuiserie, ainsi que le plâtre et le charbon, ne viennent que de pays fort éloignés et qu'ils sont grevés des frais et des bénéfices du commerce, les réparations aux maisons

de campagne, qui devraient être ici à très bon compte, coûtent le double de ce qu'il faut les payer ailleurs.

Les denrées se vendent fort mal; faute de moulins, le blé est livré au monopole d'un très petit nombre d'acheteurs, que l'on ne saurait cependant blâmer, s'ils profitent de l'avantage de leur position. L'orge et l'avoine sont en présence de plusieurs milliers de bons de rations de fourrage, qui se vendent publiquement et tous les jours sur la place, à raison de vingt francs les deux cent quarante kilogrammes, de sorte que l'agriculteur ne peut vendre ces espèces de grains qu'à ce même prix, qui correspond à huit francs le quintal métrique; à ce prix les seuls frais de culture ne sont pas seulement couverts.

Les autres denrées ne sont pas encore assez abondantes pour fournir matière à la spéculation, ensorte que les acheteurs les dédaignent et ne les achètent que comme par faveur, c'est-à-dire, à vil prix.

Chacun sait les tribulations que les livraisons de fourrage occasionnent dans les magasins militaires, et la résolution qu'un grand nombre de propriétaires ont prise de cesser d'en recueillir et d'en livrer pour cette destination, afin de se soustraire aux vexations dont ils sont l'objet.

Les plantations donneront des bénéfices, mais il faudra les attendre pendant plusieurs années, et jusque là il n'y a qu'à dépenser.

Les denrées coloniales et inter-tropicales réussiront sans doute; mais elles ne peuvent être encore d'aucun produit, parce que les agronomes en sont encore à ce sujet réduits à des essais, et que plusieurs d'entr'elles, telles que le sucre et l'indigo, exigent la création d'établissemens fort coûteux que personne n'a pu former jusqu'à ce jour.

La garance ne donne son produit qu'après trois ans, y compris le temps nécessaire pour préparer la terre.

L'éducation du bétail donnera des bénéfices, mais il faut quelques capitaux pour pouvoir s'y livrer, et l'on ne pourra commencer à réaliser quelques profits qu'après deux ou trois ans.

Pour le transport de toutes les denrées, il n'existe encore que des moyens rares et fort coûteux.

Il n'y a donc qu'un peu de jardinage qui donne du profit, mais le produit de ce genre n'est sensible que pendant l'été pour les propriétés irrigables; dans l'hiver les légumes sont à vil prix, parce que chacun peut en avoir, et l'horticulture ne profite qu'au manouvrier ou travailleur; le propriétaire n'en recueille que peu de fruit dans la saison actuelle.

Il faut ajouter à ce tableau affligeant les déprédations continuelles commises sur les propriétés, dont l'autorité a été bien instruite, ainsi que les vols de bestiaux qui se commettent fréquemment dans la campagne.

Je suis un peu moins compétent, Messieurs, pour vous exposer les souffrances du commerce; mais je vous prie d'examiner si à l'exception des maisons qui ont réussi dans les fournitures du gouvernement, vous en voyez aucune dont les affaires aient prospéré; la plupart de celles qui sont commanditées par des maisons française sont abandonnées par leurs commanditaires et réduites à leurs propres forces; il n'en existe presque aucune actuellement qui ne soit en liquidation ou qui n'ait la pensée de s'y mettre; combien ont déjà quitté le pays, et combien qui s'appêrtent à le quitter aussi et vendent leurs marchandises et même leurs propriétés pour pouvoir satisfaire aux engagemens qu'elles ont contracté!

J'avoue que peut-être le commerce ne s'est pas pénétré assez de cette vérité que le pays ne fournissait guère d'aliment aux spéculations au delà de la consommation locale, que les moyens d'échange n'existaient pas encore et que les affaires ont été un peu forcées ; mais aussitôt que ce vice momentané a été aperçu, on aurait pu remédier à des opérations quelque peu aventurées, si le crédit eût existé comme ordinairement sur les places de commerce.

La consommation et le faible commerce d'échange du pays portent en grande partie sur des denrées fournies par les Arabes, qui n'achètent rien et qui emportent journellement en nature les millions que la France verse sur la place, ensorte que les espèces circulantes qui sont nécessaires aux transactions sont continuellement absorbées; cet état de choses ne cessera que lorsque les Français, maîtres d'un pays plus étendu, pourront recueillir ce qu'ils sont actuellement forcés d'acheter des Arabes.

Je ne veux pas abuser, Messieurs, de la faculté que j'ai de vous parler, mais puisque j'ai cru devoir me constituer auprès de vous l'organe de nos compatriotes, il me reste à vous exposer le résultat de tant de circonstances malheureuses.

Le pays est sans argent et sans crédit, et puisque ces deux mobiles uniques des affaires manquent totalement sur la place, il n'y a plus aucun moyen de faire face aux engagemens qui sont la suite indispensable de toute sorte d'entreprises.

Les achats de propriétés ont tous été faits moyennant une rente annuelle, le vendeur exige rigoureusement le paiement de cette rente, et ce ne sont que les acheteurs de maisons en ville qui obtiennent des revenus suffisans pour

payer. Quand aux acquéreurs de terre qui depuis deux ou trois ans dépensent sans rien recueillir, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer plus haut, la plupart sont aux expédiens pour satisfaire à leurs obligations.

Ainsi tous les engagemens sont en souffrance, les billets sont protestés, et quelques genre d'industrie que l'on ait embrassé, on reçoit un contre-coup funeste, qui est une suite inévitable de la liaison qui existe sur une même place dans toutes les affaires possibles et qui finira par atteindre ceux qui ont pu être le plus favorisés jusqu'à ce jour par les événemens.

Un autre malheur pour le pays a été l'erreur commise par ceux qui, les premiers, y ont organisé la justice et qui l'ont établie sur les formes ruineuses de la procédure française ; cette filière déplorable d'assignations, de conciliations, d'oppositions, de significations, de commandemens, de saisies de toute sorte, etc., etc., est une nouvelle cause de désastre pour les débiteurs embarrassés ; un compte de frais pour un billet de deux ou trois cents francs s'élève bintôt à une somme égale au capital, comme s'il n'y aurait pas un moyen de modifier des formalités si coûteuses, dont la perfection n'a jamais fait l'admiration que des personnes qui en ont recueilli le fruit.

Si vous voulez consulter les registres du receveur de l'enregistrement, vous y verrez par la nature des actes qui y sont mentionnés que ce ne sont que les poursuites contre des débiteurs opérés ; les notes tenues par les huisiers vous fourniront la même et triste preuve.

Voyez les ventes faites par les commissaires-priseurs, la majeure partie consiste en *ventes judiciaires*, et parmi celles qui sont volontaires

plus de la moitié consiste en ventes forcées précédées de poursuites et qui ne font que devancer celles que la procédure aurait exécutées; toûtes ces ventes sont faites à vil prix, et le sort du débiteur en souffre toujours une atteinte fâcheuse.

Assistez aux audiences des tribunaux, vous y trouverez de temps en temps quelqu'une de ces contestations que l'on rencontre dans tous les pays, sur l'interprétation des actes, ou que la mauvaise foi occasionne; mais la presque totalité des procès consiste en poursuites exercées par des créanciers, le plus souvent usuraires et toujours impitoyables, contre un débiteur impuissant et malheureux.

La statistique des crimes et délits est actuellement une science qui fait connaître le degré de moralité de telle époque ou de tel pays; celle des poursuites judiciaires conduit également à connaître le degré de misère qui affecte une contrée; j'ose vous affirmer que si elle était mise sous vos yeux avec les notes relatives à chaque affaire, elle vous affligerait d'une manière bien pénible.

La pénurie est à tel point que les gens d'affaires eux-mêmes éprouvent la plus grande difficulté à obtenir de leurs cliens le paiement des frais qui leur sont dûs.

Que résnlte-t-il de toutes ces calamité? La misère générale a détruit le peu de crédit qui existait sur la place; des hommes arrivés de tant de contrées différentes, qui se connaissent peu et qui étaient par conséquent peu disposés à s'accorder de la confiance, sont en défiance sérieuse les uns contre les autres; il n'y a entre les citoyens ni liens de société et de parenté ni obligeance, ni ménagemens; la moindre difficul-

té, le moindre retard dans un paiement devient un sujet de poursuite judiciaire et d'animosité.

Pour comble de malheur, la nature des affaires qui se sont traitées entre les Français et les indigènes a constitués ces derniers créanciers, les Français débiteurs, et comme les natifs nourrissent une haine et un mépris incontestables contre les conquérans, qui ne sont à leurs yeux que des infidèles, les nombreux Français qui éprouvent un gêne pécuniaire et qui sont forcés de faire essuyer quelque retard dans leurs paiemens à leurs créanciers, sont à l'instant en butte à des poursuites dont quelques gens d'affaires qui ont capté la confiance des indigènes sont fort avides, et on les menace de les déposséder des propriétés dont ils ont doublé et triplé la valeur par les améliorations coûteuses qu'ils y ont faites.

Tous ces maux ne sont pas nés d'aujourd'hui; on les a connus et l'on s'est toujours leurré de l'espérance que le temps y mettrait un terme, tandis qu'ils n'ont cessé de devenir plus graves de jour en jour.

Un concours de circonstances aussi fâcheuses a rendus maîtres de la place une demi-douzaine d'individus que certaines causes ont favorisés et qui possèdent quelque argent; sur la meilleure hypothèque ils n'avancent aucune somme; mais, à des conditions ruineuses pour les propriétaires, ils achètent à réméré, pour des termes courts, des immeubles dont ils sont presque assurés d'acquérir la possession pour une légère portion de la valeur dont ils ont fait l'avance.

Ils prêtent aussi de l'argent sur gage, et, comptant sur la détresse qui affecte la place entière et sur la difficulté d'un remboursement, ils stipulent presque toujours un réméré. Sur un

bijou d'une valeur intrinsèque de six mille francs, ils avancent une somme de mille ou douze cents francs ; ils exigent et *retiennent d'avance un intérêt de quatre ou cinq pour cent par mois*, et le plus souvent l'intermédiaire employé pour une opération si désastreuse retient quelques cents francs pour son intervention ; l'emprunteur ne reçoit presque rien, et la valeur qu'il a donnée en gage lui échappe en totalité, s'il vient à être gêné pour le remboursement de la somme prêtée.

Si cet état de choses continue, tout l'avoir existant sur la place appartiendra au petit nombre d'usuriers qui pressurent la population.

Voilà des vérités qu'il importe de vous faire connaître, messieurs ; vous en serez affligés autant que surpris.

Le remède à tant de maux est dans les mains du gouvernement : lorsqu'il aura agi de manière à inspirer la confiance nécessaire, tous les moyens propres à développer les richesses naturelles de ce beau pays arriveront avec abondance ; jusque-là les habitans ne peuvent espérer des palliatifs que de la sagesse et de la sollicitude de l'autorité qui régit la colonie ; ces palliatifs sont nécessaires et urgens dans un moment où la continuation de la crise sourde qui dévore les habitans, les conduit à leur ruine générale : il ne m'appartient pas de vous les enseigner, votre sagesse y pourvoira.

Dans quelques circonstances aussi difficiles, le gouvernement a jugé nécessaire de faire des prêts d'argent au commerce et à la propriété ; il a ouvert des caisses d'escompte dont les effets ont été salutaires, il a favorisé et commandité des monts-de-piété ; il a ajourné à de certains délais le paiement des obligations échues, parce qu'il

a prévu le danger de laisser libre le cours ordinaire des affaires, lorsque des circonstances extraordinaires en arrêtaient forcément la marche régulière.

Les causes qui ont occasionné la crise actuelle ne sont pas saillantes, elles n'ont pas eu autant de retentissement que celles qui rendirent nécessaires en France de pareilles mesures; elles sont plus sourdes, elles frappent moins les yeux, mais elles ne sont pas moins réelles, elles n'ont pas moins d'intensité. Votre jugement en sera alarmé, vos ames en seront attristées, et vous adopterez sans délai telle mesure qui empêchera qu'en votre présence et sous l'empire du pouvoir dont vous avez été investis, les fondateurs de la colonie ne succombent, au moment où la mère-patrie va lui donner cette vie politique qui doit la conduire à la plus brillante prospérité.

J'ai l'honneur d'être avec respect et la plus haute considération,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

***

Alger, le 8 janvier 1834.

